



# Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Commune du Muy (83)

## ENSEIGNEMENTS ET ENGAGEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

-

## DOSSIER ANNEXES

1. *Les réponses aux contributions issues des registres papiers et dématérialisés,*
2. *Les éléments de communication et d'information (dossier de concertation, flyer, affiches, avis de concertation légale),*
3. *Les comptes rendus des actions de concertation (Permanences de Draguignan, du Muy et des Arcs-sur-Argens, Atelier sur les accès, Réunion publique),*
4. *Le support de présentation de la réunion publique du 22 février 2022*
5. *Le bilan de la garante du 05 avril 2022*

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
1	21/01/22	Le Muy	Francil Ziano	Mr Francil Ziano demeurant 302 chemin de Tubanel au Muy s'oppose au projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Le Muy pour des raisons qui sont les suivantes : Nous sommes ma femme et moi propriétaires d'une maison qui a pris l'eau 3 fois depuis 2010. Ce qui a considérablement dévalué notre bien et affecté notre sérénité. Alors imaginez-vous avec une prison à proximité !!! Ainsi que l'impact sur l'environnement naturel qui est magnifique, paisible avec une biodiversité formidable. Pour conclure je pense qu'il y a des lieux beaucoup plus appropriés pour celui-ci.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant vos indications sur les caractéristiques hydrographiques des terrains et les événements d'inondations que vous connaissez régulièrement, nous vous remercions pour toutes les précisions que vous nous apportez et nous en prenons bonne note.</p> <p>Nous avons identifié que le risque d'inondation est une problématique majeure sur la commune du Muy. Elle a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle propres aux inondations entre 1993 et 1994. À ce titre, la commune est identifiée comme un Territoire à Risque d'Inondation Important d'Est Var (TRI), selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2012. La commune</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>est concernée par un PPRI approuvé le 26 mars 2014. Le plan de zonage du PPRI indique que la limite Sud du site du Collet Redon (hors emprise des 74 ha), est inscrite en zonage R3, correspondant à une zone d'aléa faible à modéré (voir à aléa exceptionnel) et sur une zone pas ou peu urbanisée. Dans cette zone, le règlement interdit tous nouveaux travaux, remblais, constructions ou installations de quelque nature qu'ils soient mais autorise la création d'aires de stationnement.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
2	24/01/22	Le Muy	Beaumont	Contre ce projet.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
3	24/01/22	Le Muy	Lafargue	Besoin de commerces médecins pas de prison.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Les établissements pénitentiaires, au même titre que les écoles, les médecins et les hôpitaux, sont des équipements d'intérêt général. À cet égard c'est un service public qui nécessite des investissements au même titre que les autres. De plus la création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel.  Cordialement, ---- L'APIJ
4	24/01/22	Le Muy	Thebault	480 emplois créés ??? questions...Favorable aux commerces et médecin. Contre ce projet qui n'apportera rien et va encore défigurer cette jolie campagne. Quelle désolation !!!	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.  Sur les bénéfiques en termes d'emploi : la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Concernant l'image pour la commune et le territoire, le ministère de la Justice s'attache à un parti architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
5	25/01/22	Le Muy	Anonyme	650 plans au Muy (15ha ?) page 31 projet Troyes. 650 places => entre 30 et 4000m2 ?	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>La surface indiquée page 31 du dossier de concertation, pour le projet de Troyes-Lavau, est une surface plancher. Cette mesure comprend l'ensemble des surfaces des différents niveaux de la structure. La surface de 15 ha indiquée pour le projet du Muy est une surface au sol, qui comprend l'emprise au sol nécessaire pour la totalité du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
6	25/01/22	Le Muy	302 ch. de Tubanel 83490.	Contre ce projet.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					Cordialement, ---- L'APIJ
7	27/01/22	Le Muy	Mme. Et M. Yannick GUITTON	Doléances de M M.Guitton et Mme Guitton Yannick . 204 chemin de Tubanel. Nous sommes contre ce projet. Dévaluation de l'habitat : maison perd de sa valeur, nuisances sonores, pollution visuelle. Insécurité +++ ! Destruction zone naturelle, alors que d'autres terrains isolés ont été proposés. De plus le bétonnage intensif créerait un gros ruissellement vers notre quartier qui est déjà victime d'inondations. La prison est trop à proximité des habitations, commerces et lycée. Elle peut être déplacée vers un lieu plus isolé et les emplois créés conservés. Le Muy mérite de vrais projets : redynamisation du centre-ville, dynamisme centre-aéré ! Subventions écoles... pas encore	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.  Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>un projet qui dévalue l'image du village qui ne cesse de se dégrader depuis des années. Les projets immobiliers se développent et attirent des familles et nous sommes également en pénurie de médecins. Non à la prison</p>	<p>avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>La sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire est un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant la bétonisation, la zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018 et un objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi climat et résilience. L'objectif de cette trajectoire est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire du Muy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « ERC » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Concernant vos indications sur les caractéristiques hydrographiques des terrains et les événements d'inondations que vous connaissez régulièrement, nous vous remercions pour toutes les précisions que vous nous apportez et nous en prenons bonne note.</p> <p>Nous avons identifié que le risque d'inondation est une problématique majeure sur la commune du Muy. Elle a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle propres aux inondations entre 1993 et 1994. À ce titre, la commune est identifiée comme un Territoire à Risque d'Inondation Important d'Est Var (TRI), selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2012. La commune est concernée par un PPRI approuvé le 26 mars 2014. Le plan de zonage du PPRI indique que la limite Sud du site du Collet Redon (hors emprise des 74 ha), est inscrite en zonage R3, correspondant à une zone d'aléa faible à modéré (voir à aléa exceptionnel) et sur une zone pas ou peu urbanisée. Dans cette zone, le règlement interdit tous nouveaux travaux, remblais, constructions ou installations de quelque nature qu'ils</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>soient mais autorise la création d'aires de stationnement.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>Concernant l'impact sur l'image du territoire, sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>

## LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
 (Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
8	01/02/22	Le Muy	M. et Mme Guguieux	S'opposent à ce projet Mr et Mme Guguieux, 302 chemin Tubanel.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement            ----            L'APIJ</p>
9	01/02/22	Le Muy	Yves Aime - 19 R Ledru Rollin Le Muy	<p>A ce jour, 01/02/22 nous n'avons aucune précision sur la position et la superficie de ce projet.</p> <p>1° l'APIJ dans sa brochure note 74ha mais sans implantation : le carré de 15ha peut se perdre dans les 74ha annoncés et dont le périmètre est clairement mis en rouge. J'ai reporté sur la figure 1 ci-dessous la position et les extensions possibles reportés sur la carte publiée par le Var Matin. Mais il faut noter dès à présent que ces</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>74 ha représentent exactement la surface des zones 6 AU et 7 AU du PLU affectés à une zone de développement économique, confirmée par la une sur Var Matin le 22/01/22. Le changement d'affectation de terres agricoles en zone économique. Changement d'affectation aussi en rapport avec la future gare TGV qui ne sera pas en travaux en 2030 mais pas avant 2040-2045 (dossier de 5000 pages de SNCF réseaux que Mme la Maire n'a pas vu). Mais les élus ont peut-être sur la prison et la ligne nouvelle d'autres infos ? 2° Sur la publication du Var Matin version informatique. On observe : une enceinte de 9,8ha (305x320ha) il y a des extensions vers l'ouest et le sud-ouest de 11,6ha : grosse flèche. Où en est-on ? Quelle surface ? 3° Mme la Maire m'annonce dans une lettre personnelle : 16ha seulement ! Passer de 74 à 70 puis 16ha n'est-ce pas une façon d'amadouer la population ? Manipulateur dans le pouvoir LREM est coutumier ! Voir page</p>	<p>ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				suivante la figure 2 qui illustre mon propos. Les Muyois de toute façon ne pardonnerait pas le silence dans lequel a évolué ce dossier, bien avant Avril 2021 date de communication par la mairie. Comment oublier que les zones 6 AU et 7 AU (74ha) ont fait l'objet de rachats successifs par l'EPFC depuis des nombreuses années ? Preuve d'une collusion entre les équipes municipales qui se succèdent depuis bien longtemps avant LREM et la maire du Muy. Certes les terrains pouvaient avoir diverses destinations : hôpital, HLM, centre d'accueil pour gens du voyage (commune pas à jour sur cet impératif). Mais non on a choisi une prison.	<p>Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
10	03/02/22	Le Muy	M et Mme Borsotto et Mme. Marsonnaue	S'opposent à ce projet Mme Borsotto André, Mme Marsonnave Marie-Laure quartier Vaugrenier. Car notre désir est de réaliser un ensemble immobilier.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
11	03/02/22	Le Muy	Marc Thiercellin	<p>Suis particulièrement attaché à l'insertion du projet dans son environnement (commune résidentielle et touristique) afin que sa perception (visuelle, sonore...) soit la plus faible possible pour la population vivant à proximité, et passant devant cette zone quotidiennement ou presque. Mais deux prisons en Dracénie, c'est trop !!! M. Marc Thiercelin habitant du Muy depuis 2019.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale qu'il faut résorber. L'agrandissement de ce site a été étudié puis écarté notamment pour des raisons écologiques. En</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement. Le futur centre pénitentiaire du Muy poursuit des objectifs d'intérêt général qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire, lutter contre la surpopulation carcérale et renforcer la réinsertion active des détenus.</p> <p>Concernant l'image de la commune, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances sonores, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenues ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
12	03/02/22	Le Muy	Laurent Silbert	Je partage totalement les avis déjà exprimés. De plus, je suis obligé de constater à ce stade de nombreuses anomalies dans l'étude et la conduite de ce projet. Fermement contre l'édification de la prison et les projets attenants et complémentaire touchant au PLU. Silbert Laurent réside en zone impactée.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					Cordialement ---- L'APIJ
13	03/02/22	Le Muy	Michelle Picherit	Je suis contre ce projet du centre pénitentiaire au Muy. Le Pôle de la Mode qui nous a été refusé, et j'en suis encore amère, aurait été plus dynamisant pour l'essor du Muy.	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.  Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.  Cordialement ---- L'APIJ

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
14	04/02/22	Le Muy	Yves Aimé	19r Ledru Rollin (pages 8 à 11) : Je reprends tout d'abord ce que j'ai mis pages 4 à 6 (cartes fausses). Pas d'extension ni à 20ha ni à 40ha. A l'atelier du 02/02/22 l'APIJ a confirmé 15ha seulement (déjà pas mal pour les conséquences, destruction, sans oublier les expropriations, dévaluation qui feront l'objet de l'enquête publique. Résumé de l'atelier du 02/02/22 : concertations avec l'APIJ pour trouver des accès au projet de prison. But de l'atelier donc : envisager avec les locaux, les propriétaires privés étant écoutés, sans plus...La carte ci-dessous est une conclusion très personnelle et hypothétique des concertations de ce jour. Elle impliquerait une menace pour la zone pavillonnaire des valises, soumises à des contraintes du PPRI (sera exigé lors de l'enquête publique) selon la position de la prison et l'imperméabilisation des sols en amont du ruisseau de la Magdeleine et des Valises. Pour l'instant, à la table où j'étais présent avec les	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				représentants déjà nommés, il apparait les accès envisageables suivants : (où on notera aussi les difficultés). Au nord : accès par route fréquentée par Millo Garcin peu vraisemblable (fort trafic de camions + citernes de temps en temps.) et de plus route de Ferrières chargé aussi quatre directrices de trafic se croisant aussi depuis 2008. Vers le lycée : un giratoire serait possible (+/) existant, mais le proviseur note le danger pour les closes et la facilité d'accès au lycée. Vers le centre du Muy ancienne route de dingue Draguignan mais privé, longer par les pavillons accès à l'extrême sud au carrefour entre chemin Remoulins vers le collet reclus et la RND7 c'est dangereux à cause du trafic non-lieu bouchons en route du PPRI du Muy. Accès le long de la RD 1555 en face de l'établissement Pizzorno par création d'un giratoire. C'est l'hypothèse que j'ai considérée sur la fin de la page 9. Il est certain qu'il ne s'agit que d'une hypothèse personnelle et	Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet. De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>hypothétique !!! Ces zones (carrées ou rectangulaire selon le choix de l'APIJ peuvent très bien être décalées par la volonté de l'APIJ. Noter qu'une telle hypothèse rapprocherait le centre en projet du lycée (300m). En conclusion seule l'APIJ décidera de la position exacte ! Ce qui est logique mais regrettable car elle ne sera pas connue avant l'enquête publique courant 2e semestre 2022 ! Sans concertation aucune avant, alors que les propriétaires terriens de la zone ne savent pas s'ils seront concernés ou pas. Malgré des propriétés agricoles certaines classées en Côte de Provence ! Il est vrai que l'équipe communale du Muy a déclassé ces zones agricoles en zone de développement économique malgré l'avis défavorable de la chambre d'agriculture en Avril 2016. Qu'importe quelques vignes bien que ce soit le passé de ces terres ! Place au progrès ! Mais l'implantation d'une prison au Nord de la RND7, d'une gare TGV au sud de la R5 de l'A8 sont-ils</p>	<p>Concernant l'impact du projet sur des terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de document cadre répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires de manière pérenne. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires, avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et le long terme. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				vraiment des progrès ? La prison sera payée par l'État (cad nous tous, contribuables français) et la LGB non seulement par ceux-ci mais avec une contribution réservée à la population locale ! Hors sujet ? Certes, mais autant que la population en soit prévenue ! Le progrès nous réserve un sacré coût.	<p>ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation. Nous confirmons par ailleurs qu'ils seront élaborés et réfléchit de manière cohérente en lien avec les collectivités locales qui portent les projets d'aménagements prévus sur cette parcelle, en dehors de celui de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>S'agissant de vos craintes en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte que le projet ait le moins d'impact possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais les collectivités. Aussi,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation et particulièrement pour les précisions apportées concernant les accès, dont nous prenons bonne note.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
15	07/02/22	Le Muy	Angélique Robert	<p>Nous sommes venus habiter la campagne et nous allons nous retrouver avec des blocos... Alors la brochure ...très bien : en papier glacé afin de nous vendre du rêve : malin ! Le croquis de la prison au milieu des champs... un autre mensonge. Non seulement nous n'habiterons plus à la campagne mais en plus cela nous emmène à nouveau une population de</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				merde...et leurs familles qui sont victimes de ça. Non au projet de la prison du Muy .	<p>Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
16	07/02/22	Le Muy	Kalia Zaslaram	Même discours.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
 (Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement            ----            L'APIJ</p>
17	07/02/22	Le Muy	Anonyme	Non. Non. Non. Non. C'est juste une honte.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement            ----            L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
18	07/02/22	Le Muy	Mme et M Jean Delagre	Nous espérons que cette dernière ligne droite visant à désamorcer le projet de construction de cette prison aboutira. Si des actions similaires contre cette construction ont été amenées, une partie de la population du Muy, observe des réseaux sociaux, n'a pu se manifester. Alors que le projet du Pôle de la mode a bénéficié d'une large campagne de promotion : local dédié, pétition en ligne, prospectus...Ce projet a été plus discrètement diffusé dans la population. Nous comptons sur la volonté de Mme Boyer, hostile à ce projet et à son tempérament méditerranéen pour faire obstacle à ce projet. Non, non et non ! Que notre petite ville s'embellisse et ne s'enlaidisse pas... ! Mme Boyer les muyois vont ont élue alors ne les décevez pas ! *Des terrains éloignés des centres urbains sont nombreux dans le Var.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Sachez également qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais les collectivités. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

## LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					Cordialement ---- L'APIJ
19	15/02/22	Le Muy	Annick Chave	<p>Je suis contre ce projet. Déjà implantation inadéquate (proximité du Lycée, d'habitation existante, expropriation de terres agricoles, cultures appellation contrôlée etc...</p> <p>Sur l'eau potable : Mme la maire décide de construire à tout va, (plus ou moins 1500 logements d'ici à 4,5 ans) sans compter les logements prévus pour la DPVA donc une quantité non négligeable de M3 d'eau potable supplémentaire, en plus une prison avec des prisonniers qui consomment 190l/jrs plus tous les vacanciers que nous recevons chaque année, où allons-nous prendre toute l'eau nécessaire à alimenter toutes ces personnes ?</p> <p>Assainissement : notre station d'épuration est prévue pour 18 000 habitants avec tout l'apport de population indiqué ci-dessus, nous les dépasserons si rien n'est prévu à ce jour. Sans</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				compter de la nuisance que cette prison apportera à notre village (bruits, trafic).	<p>justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant la privatisation de terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenues ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>S'agissant de vos craintes en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte que le projet ait le moins d'impact possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>Enfin, nous vous confirmons que la question de la gestion de l'eau (potable, usée et pluviale), sera étudiée en détail par les services de l'APIJ par rapport aux infrastructures en place.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
20	15/02/22	Le Muy	Christine Morose	Je suis également contre ce projet de prison et je partage l'avis des commentaires précédents : image du Muy, lycée à proximité, pas de véritable création d'emploi bétonnage à tout va, site endommagé, expropriation etc...	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					Cordialement ---- L'APIJ
21	16/02/22	Le Muy	Mme Collin	Il y a tout à développer avant l'implantation d'un ensemble pénitencier. Commerces de proximité, piscine, cinéma... En outre les zones naturelles sont à préserver, autant que le patrimoine viticole. Non à ce projet.	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.  Concernant la privatisation de terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire. Celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>
22	17/02/22	Le Muy	Michel Chair	Je ne suis pas contre ce projet mais contre le lieu choisi de son emplacement, il aurait été plus judicieux de trouver un terrain qui n'impacterait pas ni les agriculteurs ni la future zone de développement du coll. Redon.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
23	03/03/22	Le Muy	Anonyme	Absolument pas d'accord !!! Le Muy a besoin de développer une autre image si elle veut être attractive !	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>En termes d'image, sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes</p>

## LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires.</p> <p>Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
24	03/03/22	Le Muy	Anonyme	Il y a suffisamment de délinquants et d'inadaptés sur la commune. Elle a d'autres besoins que d'en rajouter.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.  Cordialement ---- L'APIJ
25	03/03/22	Le Muy	Marie-Claude BERNARD	Je suis très défavorable, n'apporte rien à la commune, que des nuisances. L'agriculture disparaît au profit des nuisances sonores, pas d'emploi, mutations seules. Le lieu est très mal choisi aux portes du village. Expérience négative avec Draguignan.	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.  Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>En termes d'activité, la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du territoire. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés. De plus, l'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au</p>

## LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Enfin, sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
26	03/03/22	Le Muy	Joséphine Cangelosi	Je suis contre ce projet à l'emplacement où il est prévu, derrière une zone agricole à proximité du	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				lycée et d'une zone commerciale. Problème de population extérieure et d'aménagement.	<p>nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Sachez enfin qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
27	04/03/22	Le Muy	Lisa Freulon	Je suis contre ce projet. J'habite chemin des serres et des plaines, je trouve cet emplacement infaisable.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
28	04/03/22	Le Muy	Magali Freulon	<p>337 chemin des serres et des plaines, 83490, Le Muy.</p> <p>J'ai assisté à la réunion de « concertation » pour découvrir que tout était déjà joué d'avance en amont. Nous, habitants du Muy, sommes mis au pied du mur. C'est inacceptable !</p> <p>On nous explique « les critères » à prendre en compte pour trouver un terrain pour la construction d'une prison. Qui a décidé qu'il fallait être à 20 minutes du palais de Justice ?</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>Cela réduit énormément les choix possibles. Alors que l'emplacement choisi au Muy va mettre en grosses difficultés la vie des habitants voisins, les problèmes de circulation (en cas de transfert de prisonnier notamment), les risques occasionnés en cas d'évasion et la proximité du Lycée du Val d'Angers notamment. Par ailleurs, le Muy sera connu maintenant pour sa prison et plus pour son marché provençal ! La valeur de nos biens immobiliers et la qualité de vie vont forcément être dégradés. Je suis absolument contre !</p>	<p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>S'agissant de vos craintes en termes de flux routier, il s'agit d'un volet sur lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte que le projet ait le moins d'impact possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et est un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Enfin, sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
29	04/03/22	Le Muy	Arlette Vienco, Famille Deslooven	Nous sommes contre le projet de la prison au Muy. Ça apportera encore de la délinquance, nuisance et cet emplacement agricole doit rester « agricole ».Contre ce projet.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur l'environnement le projet étant soumis à évaluation environnementale</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>systematique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que, le cas échéant, des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et à compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
30	10/02/22	Les Arcs-sur-Argens	Mme. Friant S. et U.	<p>Le projet n'est pas compatible avec le PLU puisque les zones prévues sont agricoles et naturelles. Normalement c'est le PLU qui détermine la construction. Dans ce projet c'est la construction qui va faire modifier le PLU. Donc c'est l'inverse. Une abération.</p> <p>De plus, à une très proche proximité, se situent un domaine viticole, un dépôt de carburants de station</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

## LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
 (Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
				<p>service (Q8). Un établissement de transport de matières dangereuses (carburant, gaz et bouteille de gaz) y est également situé.</p> <p>L'impact sur les créations d'emplois est minime. Les fonctionnaires de Grasse seront déplacés sur le Muy, d'où création : zéro pointé.</p> <p>Zone naturelle veut dire biodiversité. On va encore s'asseoir dessus.</p> <p>Il y a aussi un centre de rétention de migrants, en phase de construction, de l'autre côté de l'axe routier. Cherchez-vous à concentrer les problèmes sur 2 km<sup>2</sup> ? Le Muy et les communes alentours ne peuvent pas tout supporter.</p>	<p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi la parcelle identifiée mesure 74 ha et l'établissement pénitentiaire sera installé sur une emprise d'environ 15 ha. Le positionnement exact du domaine pénitentiaire n'est pas encore défini. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p>



## LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>Concernant le PLU du Muy, il indique que le site du projet est défini <i>comme une zone ayant vocation à être urbanisée pour des activités économiques et de services.</i></p> <p>Les plans locaux d'urbanisme définissent la stratégie et les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de documents cadre répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires une fois pour toutes. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires, avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et long terme.</p> <p>C'est justement le sens d'une déclaration d'utilité publique (DUP) : si le projet est déclaré d'utilité publique / d'intérêt général par les services d'État (Préfecture) à l'issue de la concertation préalable et de l'enquête publique, cela signifie que les documents d'urbanisme peuvent être mis en compatibilité pour</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>permettre la réalisation de ce projet reconnu d'intérêt général.</p> <p>La procédure d'évolution du document d'urbanisme est encadrée et concertée. Il convient de noter que cette démarche de concertation préalable porte tant sur le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy que sur la mise en compatibilité de son PLU.</p> <p>La présence de site « dangereux » à proximité immédiate d'un établissement pénitentiaire est effectivement une contrainte rédhibitoire qui amène l'APIJ à écarter un site disposant de cette caractéristique. Dans le cadre des études déjà menées sur la parcelle du Collet Redon, le site classé SEVESO « STOGAZ » de La Motte est le seul à avoir été répertorié (stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 ou 2). Néanmoins, ce-dernier est situé à environ 1,8 km au Nord-Ouest de la parcelle, ce qui n'a</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>pas d'incidence sur le projet d'établissement pénitentiaire.</p> <p>En termes d'activité, la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du territoire. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés. De plus, l'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					<p>cette envergure. Ces commandes génèreront également un certain nombre d'emploi.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues des registres papier  
(Mairies du Muy, de Draguignan, des Arcs-sur-Argens, Préfecture du Var, Sous-préfecture de Draguignan)

N° de contribution	Date	Lieu	Contributeur	Contribution	Proposition de réponse
					avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord. Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.  Cordialement ---- L'APIJ
31	02/02/22	Draguignan	M. Brumeau	Oui pour la prison vous êtes en retard pour y penser sur le secteur indiqué.	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant. Cordialement,  ---- L'APIJ



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
1	<p>La "concertation", c'est formidable quand elle est un préalable à une prise de décision ; pour la maison d'arrêt de Le Muy , la décision est prise contre l'avis et les propositions alternatives des élus locaux.</p> <p>pour mémoire je rappelle qu'une décision administrative négative a été prise pour l'installation du projet privé "le pôle de la mode" qui aurait apporté emplois et renommée à la commune qui en a bien besoin, et que cette même administration nous impose "un pôle de la délinquance" qui va attirer dans la village toute la misère des beaux quartiers de Toulon, Nice et Marseille.</p> <p>revenez sur la localisation de cette maison d'arrêt car vos arguments d'accessibilité sont de nature à favoriser ce que je dénonce ci-dessus : le village du Muy mérite mieux que ce que vous nous imposez !</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Tous les sites proposés ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus du département ont également été rencontrés.</p> <p>Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture, que celui du Collet Redon au Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : caractéristiques du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives à l'attractivité du Muy, sachez que la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation.</p> <p>Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du territoire. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
2	Je représente l'indivision TINE propriétaire de la	Bonjour,

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>parcelle AB141 au Muy qui semble impactée par votre projet ! Pourriez-vous prendre contact avec moi au plus vite pour m'expliquer les modalités d'occupation des terrains visés. Nous sommes actuellement en train d'évaluer la vente des terrains donc il faudrait revenir vers nous le plus vite possible.</p>	<p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Un contact sera pris avec vous prochainement.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
3	<p>Bonjour Mme la Garante, Ce projet d'implantation de centre pénitentiaire serait prévu à 100m de mon habitation et 50m de mon jardin!</p> <p>Les nuisances : Tous les témoignages de riverains vivant à proximité d'une prison (500m) en témoignent, c'est l'enfer ! Les gens ne peuvent plus vivre, sont en dépression. Les nuisances sonores sont certaines, le jour comme la nuit. Les habitations du Collet Redon datent du 17ème siècle, bien avant la Révolution française, ces bâtiments n'ont aucune technicité pour parer à des nuisances sonores, les murs de l'époque sont</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives aux nuisances sonores, sachez que le nouveau programme immobilier vise à réduire ce type de nuisance qui a pu être constaté sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores.</p> <p>La sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire est un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>des passoires en isolation phonique, les vitraux sont anciens, simple vitrage soufflés à bulles! il est impossible de s'isoler des nuisances sonores au Collet Redon! les bâtiments sont face à face et font caisse de résonance. Cette construction rendrait nos habitations inhabitables!</p> <p>L'insécurité: Tous les témoignages de riverains vivant à proximité d'une prison (500m) en témoignent, c'est l'enfer! Nous avons dans le quartier des enfants, le Collet Redon est leur terrain de jeux, leur jardin, voulez vous les enfermer!!! qu'ils se retrouvent face à des "jeteurs de ballon" (petit sac de drogue ou autre) ou qu'ils tombent sur de la drogue cachée en vu d'être jetée par dessus les murs de la prison? des voyous qui viennent faire des parloir sauvages! Le Collet Redon risque de devenir un passage stratégique pour toutes ces personnes pour se rendre de façon discrète vers la prison. Ce qui accentuera notre insécurité.</p> <p>Humainement: Comment peut-on faire vivre cela aux gens! Il</p>	<p>susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>S'agissant du choix de la parcelle, tous les sites proposés ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Les élus du département ont également été rencontrés. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture, que celui du Collet Redon au Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : caractéristiques du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Enfin, concernant le positionnement exact du domaine pénitentiaire de 15 ha sur la grande parcelle de 75 ha, ce-dernier n'est pas encore défini à ce jour. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>nous sera impossible de continuer à vivre sereinement dans le quartier et surtout de le cacher! mon fils est suivi psychologiquement pour de l'hypersensibilité, c'est une vraie éponge, après le 1er confinement mon fils ne pouvait plus aller à l'école pour ces raisons! il nous parle souvent de cette prison qui commence à l'affecter au point d'en parler à sa psychologue qui nous à alerter. Il nous reste 17 ans de crédit sur notre maison, nous serons condamnés à vivre dans ces conditions car nous n'avons pas les moyens de partir ailleurs.</p> <p>Le site: Le choix de ce site est incompréhensible, à deux pas du centre ville, proche des riverains (Collet Redon et Valises) des centaines de familles vont êtres exposées aux nuisances. D'autres sites de terres incultes sont disponibles, pourquoi ici!</p> <p>La concertation: A quoi bon? le projet de concertation est sur 75 hectares, l'implantation la moins nuisible pour l'ensemble des riverains ( 500m de toutes habitations) serait au milieu sur les serres et collé à la RD1555.</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Pour autant le projet est figé en haut du terrain, collé à des habitations sur les seules parcelles en activités (vignes AOP) au profit d'intérêts économiques choisis par les élus!</p> <p>Mes questions dont j'espère des réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'APIJ a choisi les 75 h pour ce projet est- ce son intérêt de la coller aux habitations, sur des vignes cultivées pour être sur d'avoir des recours?</li> <li>-Pourquoi faire une concertation publique si c'est la commune pour des raisons économiques qui décide de l'implantation sur les 75 hectares? "comme dit lors de la rencontre du 6 janvier avec le collectif du Collet Redon, l'APIJ, la Mairie et vous même".</li> <li>-Quelles sont les vraies raisons du choix par L'APIJ de l'implantation au Nord collé aux habitations au vu de l'espace que représente les 75 hectares?</li> <li>- Au vu du nombre de terrains immenses incultes en terre blanche ou forêt disponible sur la commune ou communes voisines, pourquoi ce site, pourquoi ne pas continuer à chercher un terrain sans riverains autour?</li> <li>-A qui appartient la décision finale de l'implantation, L'APIJ ou les élus?</li> </ul>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	Sachez que nous sommes particulièrement opposé a ce projet. bien cordialement	
4	On est contre la prison au Muy à cet endroit	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
5	Madame le maire vous mentez un eu quand vous dites que sa feras de l emploi sur la commune du muy . Puis vous le dite pas directement mais vous êtes pour alors que vous êtes contre . Pas très net tout sa . C'est quand que vous rentrer votre commune mieux au lieu de rajouter une prison après sa sera quoi ???	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Les sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais la Mairie du Muy. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
6	<p>L'état avec l'accord de Madame le Maire quoi qu'elle en dise...va nous imposer une prison située à côté d'un futur lotissement et d'un hameau ancien qui vit avec ses habitants qui vont perdre leur tranquillité à 500 mètres à vol d'oiseau du Lycée, et des futurs aménagements prévus par la DPVA. Que va en retirer notre commune ? Des emplois d'après la Mairie ? Faux et archi faux car les emplois sont nationaux (sur eillants pénitentiaires etc....) Ai si que les marchés publics pour la construire. Sans compter la quantité d'eau potable pour ttes ces personnes (120 l/par détenu/jour) et les eaux usées ? Rien est prévu ??? Donc aucun intérêt surtout à cet endroit. Je vous propose de la construire en haut du Malmont dans un endroit isolé éloigné de pipeline, ligne haute tension ou gazoduc...</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives à l'attractivité du Muy, sachez que la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes annuel par rapport à certaines prestations fournies par des acteurs économiques du locaux.</p> <p>Enfin, nous vous confirmons que la question de la gestion de l'eau (potable, usée et pluviale), sera étudiée en détail par les services de l'APIJ par rapport aux infrastructures en place.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, --- L'APIJ</p>
7	<p>Nous sommes contre la création d'un établissement pénitentiaire au Muy</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
8	<p>Comment a notre époque peut faire une prison à côté d'habitations, surtout si proche d'une telle bâtisse qui est chargée d'histoire. Ce lieu est un lieu de promenade pour des centaines de Muyoïsi! Les habitants ne vont plus vivre, il suffit de voir les témoignages de la prison de Valence qui est toute récente. Il faut intégrer cette prison sur une zone sans habitations à proximité</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives aux nuisances sonores, sachez que le nouveau programme immobilier vise à réduire ce type de nuisance qui a pu être constaté sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		Cordialement, ---- L'APIJ
9	<p>Bonjour,</p> <p>Un établissement pénitentiaire sur notre commune, à cet endroit-là, ne peut pas être bénéfique : en premier lieu, il sera situé face au lycée Val d'Argens, fleuron de notre éducation.</p> <p>Ce site est de plus prévu sur des terres agricoles sans concertation avec les habitants à proximité. Il aurait été de bonne augure d'effectuer un référendum communal qui aurait permis de donner la parole à l'ensemble des administrés: je déplore l'absence de concertation publique à l'échelle locale de la part de la Municipalité actuelle.</p> <p>Car OUI, cet établissement va impacter de près comme de loin l'ensemble des muyois et muyoises : réputation, dévaluations de notre habitat environ 20%, nuisances sonores, fréquentations...</p> <p>Notre commune de 67 km<sup>2</sup> est composée de plus de 71 % de zones naturelles protégées et</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant vos interrogations sur l'implantation du projet, des études approfondies couplées à des discussions avec les collectivités vont nous permettre de déterminer la zone d'implantation précise de l'établissement pénitentiaire. A ce stade, 15 hectares sont nécessaires pour la construction de l'établissement pénitentiaire. Ces 15 hectares se situeront dans les 74 hectares du périmètre d'étude actuel. Il appartiendra à l'entreprise retenue de nous proposer un plan d'aménagement respectant le cahier des charges que nous lui imposerons. Sur cette base, elle définira un plan précis du futur établissement pénitentiaire et de son domaine.</p> <p>Sur les bénéfices en termes d'emploi : la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>de 11,7% de zones urbanisées. Les zones restant à développer ne sont pas nombreuses, surtout à proximité de notre beau village. C'est pour cela et de nombreuses autres raisons qu'une prison à cet endroit, aux portes d'un village provençal d'environ 10 000 habitants ne sera pas bénéfique pour la commune.</p> <p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Pouvez-vous me dire l'emplacement exact de l'implantation du projet de la prison sur les 74 hectares?</li> <li>-Quelles sont les réelles embauches au niveau local?</li> <li>-Quelles sont les entreprises qui vont travailler pour la construction de cet établissement? Seront-elles locales ?</li> <li>- Quelles sont les mesures supplémentaires envisagées visant à garantir la sécurité ? ex: création ou extension de la brigade de gendarmerie.</li> <li>-La station d'épuration et la station de pompage sont-elles en capacité de subvenir à l'ensemble du personnel et des détenus sans impacter les administrés de la commune?</li> </ul>	<p>pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Sur la sécurité : la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant la station d'épuration et la station de pompage, les études ne sont pas suffisamment abouties à ce stade pour affirmer que ces deux stations sont suffisamment dimensionnées pour accueillir le centre pénitentiaire. Ces points seront néanmoins étudiés dans le détail dans les prochaines phases du projet.</p> <p>S'agissant des bénéfices pour les communes d'implantation et voisines : des recettes fiscales indirectes liées à l'arrivée de nouveaux habitants (personnel pénitentiaire par exemple) sont à prévoir. Le nombre de personnes détenues est également compté dans la population de la commune, ce qui augmente d'autant sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).</p> <p>Sur la concertation ; l'APIJ organise actuellement une concertation préalable. Celle-ci vise à associer le public le plus en amont possible afin que soit débattu les différents aspects, objectifs ou caractéristiques du projet et que des adaptations éventuelles puissent y être apportées, tant que cela est encore possible. Le temps de la concertation préalable est d'abord celui de l'écoute par le porteur</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>-Quelle contrepartie pour la commune d'accueillir un centre pénitencier?            -Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation préalable à ce projet auprès de la population?            -Quelles sont les mesures prises pour lutter contre les nuisances sonores que ce style d'établissement provoque inévitablement ?            -A qui appartient la décision finale de l'implantation : l' APIJ, les élus .. ) ?            -Si le projet a lieu, est-il prévu d'indemniser les propriétaire des parcelles de terrain?</p> <p>Pour finir, j'espère que la concertation publique sera bénéfique et que le projet n'est pas encore entériné.</p> <p>Cordialement</p> <p>M.Gand Adrien</p>	<p>de projet ; il n'est pas celui des réponses définitives à tous les questionnements, qui d'ailleurs ne peuvent pas, sur certains sujets complexes, être immédiates. C'est pourquoi, toutes les questions posées feront bien l'objet d'une réponse de la part de l'APIJ, néanmoins, certaines d'entre elles interviendront à des échéances ultérieures. Comme le prévoit le code de l'environnement, la réponse de l'APIJ au bilan du garant, détaillera précisément les réponses ou les engagements apportés aux sujets identifiés, ainsi que la manière dont les contributions du public auront été prises en compte.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives aux nuisances sonores, sachez que le nouveau programme immobilier vise à réduire ce type de nuisance qui a pu être constaté sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores.</p> <p>Enfin, nous vous confirmons que des compensations sont bien prévues pour tous les propriétaires de parcelles dont le rachat par l'Etat est nécessaire pour la réalisation de ce projet.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement            ----            APIJ</p>
10	<p>Situé près d un parc ou de nombreux enfants se retrouvent les WE et jours fériés, les habitations environnantes , sans qu un plus grand effectif sécuritaire soit prévu pour cette petite ville jusqu à l heure tranquille, semble tout à fait inapproprié</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>La sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction.</p> <p>Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Enfin, les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
11	<p>NON au projet de construction d'une prison au MUY comme NON au projet de 4 voies ferrivières</p> <p>STOP à la dénaturation du MUY, les projets envisagés vont défigurer l'environnement, dévaloriser le secteur immobilier car le secteur du MUY sera associé à un centre de triage ferroviaire et un centre pénitentiaire. Le peu d'espace agricole, d'espace vert est l'objet de spéculation immobilière au détriment d'une qualité de vie. LE MUY est aux portes du Verdon, de la Provence verte, du Haut VAR...que va t-il advenir de l'éco tourisme et de l'image provençal de notre village, porte de ces espaces sauvages. Ces projets vont simplement faire fuir la population locale, les touristes et tout un pan de l'économie locale. Développer le secteur économique peut se faire par d'autres moyens qu'implanter une gare de triage et une prison. MERCI DU CADEAU et vraiment en colère que certains décideurs pensent au MUY de cette façon avec de tels projets imposés et dévastateurs.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Le projet de gare SNCF que vous abordez ne concerne pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités locales. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>
12	<p>En ma qualité de Propriétaire, directement impacté par ce projet, je vous informe des</p>	<p>Bonjour,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>points suivants :</p> <p>*absence totale d'information de la Municipalité (ni courrier officiel, ni convocation en Mairie, ni réunion...)</p> <p>*Deux réunions ont été tenues par la Garante, Mme Eintoudi, pour lesquelles nous n'avons pas été informés (ni les viticulteurs dont je fais partie, ni le collectif vivant au Collet Redon. Cette personne a été en contact avec des habitants de la Commune, non concernés par le projet, et nous, nous avons été "oubliés". Lors d'un échange téléphonique, la Garante a reconnu que la Mairie ne lui avait pas communiqué les coordonnées des personnes impactées.</p> <p>Mme Intoudi n'a pas jugé utile de le faire... Où sont l'impartialité et la neutralité ? Il y a une violation de la procédure d'information dans ce dossier.</p> <p>*Mme Boyer a orienté ce projet sur nos terres pour protéger un projet économique sur la zone des Serres où se situait le projet à l'origine.</p> <p>*Sur les Serres il y a des terres incultes, en</p>	<p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Tous les sites ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État. Il ressort des études menées par l'APIJ que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères fonciers pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. C'est donc sur ce secteur que sont approfondies les études et que porte la concertation.</p> <p>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (74 hectares), la compatibilité avec le voisinage, et une bonne desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées.</p> <p>Le site d'étude répond à ces critères d'accessibilité (à proximité des axes routiers RD 1555 et RN 7, et à moins de 10 minutes en voiture du centre-ville) et de bonne insertion dans son environnement urbain (le site offre une bonne accessibilité vers le Tribunal judiciaire de Draguignan). L'éloigner risquerait d'altérer ces deux critères essentiels au bon fonctionnement de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Sur la concertation ; l'APIJ organise actuellement une concertation préalable. Celle-ci vise à associer le public le plus en amont possible afin que soit débattu les différents aspects, objectifs ou caractéristiques du projet et que des adaptations éventuelles puissent y être apportées, tant que cela est encore possible. Le temps de la concertation préalable est d'abord celui de l'écoute par le porteur de projet ; il n'est pas celui des réponses définitives à tous les questionnements, qui d'ailleurs ne peuvent pas, sur certains sujets complexes, être immédiates. C'est pourquoi, toutes les questions posées feront bien l'objet d'une réponse de la part de l'APIJ, néanmoins, certaines d'entre elles interviendront à des échéances ultérieures. Comme le prévoit le code de l'environnement, la réponse de l'APIJ au bilan du garant, détaillera précisément les réponses ou les engagements apportés aux sujets identifiés, ainsi que la manière dont les contributions du public auront été prises en compte.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>friche ainsi que des terres appartenant à l'Etat, ces terres sont prioritaires par rapport à des terrains de vignes en production AOP Côtes de Provence.</p> <p>La Mairie et l'Etat préfèrent détruire le patrimoine Historique de la Région en favorisant un développement économique ce qui sous-entend qu'ils préfèrent que des sociétés et des investisseurs s'enrichissent sur le dos de viticulteurs honnêtes qui travaillent leurs terres depuis des décennies.</p> <p>*Mme Boyer s'est rendue en Préfecture et au Ministère de la Justice sans nous tenir informés.</p> <p>*Mme Boyer n'a pas jugé utile de prévenir l'APIJ d'une explosion qui a eu lieu en 2008 sur le site Millo Garcin pour laquelle le quartier avait été bouclé durant toute une journée. Des blessés très graves et trois ans de procédure ne sont pas des éléments graves aux yeux de Mme Boyer qui a dit à un un journaliste que c'était une erreur humaine. Ce site à hauts risques est toujours implanté et une erreur humaine peut se reproduire...</p>	<p>Concernant le nouveau site récemment proposé, à ce stade, les études n'ont pas encore été conduites pour s'assurer de sa conformité ou de sa non-conformité.</p> <p>Enfin, concernant vos autres remarques, elles ne concernent pas directement l'APIJ, mais la Mairie du Muy. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>*Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons le soutien indéfectible de la Chambre d'Agriculture du Var et des Côtes de Provence.</p> <p>*Mme Boyer qui s'est toujours dit opposée au projet de la Prison et en particulier sur nos terres a évoqué dans un compte rendu municipal, l'opportunité commerciale d'un développement économique aux Serres, nous héritons donc de la Prison pour des arrangements municipaux et régionaux.</p> <p>*Mme Boyer n'a jamais mis à l'ordre du jour le projet de la prison comme il est actuellement présenté, elle a seulement évoqué le périmètre de 75 hectares.</p> <p>*Nous sommes actuellement en début de concertation, nous avons appris avec stupéfaction lors de l'émission "Punchline" du 27 janvier courant, après une déclaration du Ministre de la Justice, par Mme Prisca Thevennot, Porte Parole LREM, présente sur le plateau que les "terrains étaient tous validés". L'Enquête Publique n' a même pas eu lieu ce qui</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>sous entend que tout a été décidé avant la procédure légale, ce qui est une violation manifeste de nos droits. Mr Dupond Moretti est en campagne électorale pour le gouvernement en place, il faut accélérer le processus même si pour cela il faut bafouer les droits des citoyens, lce qui est un argument de réussite dans une campagne électorale.</p> <p>*Un projet alternatif a été récemment comunique à la Municipalité et à l'APIJ. Ce projet réunit toutes les caractéristiques quant à l'implantation de la prison( terrain nu, accès direct, eau, tout à légout,pas de voisinage, ni de surplomb sur le site). Le prix des terres est beaucoup moins élevé que des surfaces en zone AU. Ce projet éviterait de défigurer des domaines viticoles ancestraux. Pourquoi Mme Boyer n'a pas proposé ce site...</p> <p>*Plusieurs Procédures Judiciares vont être lancées pour défendre nos droits et notre intégrité car nous sommes dans cette affaire des victimes qui ont été traitées avec mépris et aucune humanité,ce qui n'est pas acceptable voire inadmissible dans un pays de droit.</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
13	<p>Ma famille possède les terres du Collet Redon depuis des siècles. Ce Domaine est un des plus anciens de la Région . Comment peut on vouloir détruire des vignes en production Côtes de Provence alors que des terres nues sont disponibles.</p> <p>Il y a une volonté de détruire le Patrimoine Historique et favoriser le " business" des entreprises.</p> <p>Pourquoi Mme Boyer n'a pas prévenu ma famille de ses "arrangements"</p> <p>Nous allons défendre nos terres jusqu'au bout en saisissant la Justice afin que nos droits soient respectés. Ce Domaine est l'Histoire de notre famille, il est impensable qu'il soit détruit par la volonté d'Elus qui n'ont aucun scrupule et aucune conscience.</p> <p>J'ai confiance en la Justice indépendante de mon Pays et j'espère sincèrement que toutes les personnes responsables qui ont failli à leur</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Les sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais la Mairie du Muy. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	devoir moral devront s'expliquer devant la Justice et devant la Population.	
14	<p>En ma qualité d'Épouse du Propriétaire directement impacté par ce projet, je suis indignée et révoltée par la non information de la Mairie qui est une violation des Droits fondamentaux.</p> <p>Tout a été fait et oeuvré dans notre dos (rendez-vous en Préfecture, au Ministère, aucune convocation de la Garante, aucun courrier officiel, aucune réunion, aucune convocation).</p> <p>En nous mettant devant le fait accompli, la Municipalité pensait que ce projet allait être validé. Comment peut-elle imaginer que nous allions accepter cette "mascarade" sans nous défendre.</p> <p>La France est un pays de Droit où les Elus ont des devoirs envers l'Etat et envers les Citoyens.</p> <p>Un Elu a des responsabilités morales et légales envers ses Electeurs.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>La concertation préalable est un moyen d'informer la population d'un projet à venir. Dans ce cadre, l'APIJ a été à la rencontre du public, lors des permanences qui se sont tenu les 2 et 3 février dernier dans différentes mairies (Le Muy, Draguignan, les Arcs), ainsi que lors de la réunion publique qui s'est tenue le 22 février. Des supports d'information ont été distribués et des registres de contribution sont disponibles en version papier (Mairies du Muy et des Arcs, Préfecture du Var et Sous-Préfecture de Draguignan) ainsi qu'en ligne au format dématérialisé. Toutes les contributions, issues de ces temps d'échange et des registres, seront étudiées par l'APIJ et intégrées au bilan de la concertation. Par ailleurs, l'APIJ est également venu à la rencontre des riverains et des propriétaires potentiellement impactés par le projet lors de réunions qui se sont tenues sur la journée du 6 janvier 2022.</p> <p>Concernant le nouveau site récemment proposé par les collectivités, à ce stade, les études n'ont pas encore été conduites pour s'assurer de sa conformité ou de sa non-conformité.</p> <p>Enfin, concernant vos autres remarques, elles ne concernent pas directement l'APIJ, mais les collectivités locales. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>La Municipalité préfère défigurer un Patrimoine Viticole Historique et réserver des terres nues pour un hypothétique développement économique (notifié sur un compte rendu d'un Conseil Municipal).</p> <p>Dans cette affaire nous constatons beaucoup d'irrégularités et zones d'ombre que la Justice se chargera de révéler, aussi nous demandons que toutes les personnes concernées prennent leurs responsabilités.</p> <p>Lors de notre entrevue le 6 janvier 2022 avec l'APIJ, nous avons évoqué cette absence de procédure d'information, l'illégitimité de ce projet sur nos terres qui sont en production générant des revenus, alors que des terres appartenant à l'Etat ainsi que des terres incultes sont disponibles, et le site est adapté pour l'implantation d'une prison.</p> <p>Mme Boyer ne fait pas de mystère, elle destine ces terres à un projet économique.</p> <p>Tout est allé très vite pour nous mettre "dos au mur", bravant toute la procédure d'information ce qui est condamnable.</p>	<p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Je précise que pour une personne qui se dit opposée au projet elle n'hésite pas à vanter les avantages d'une prison (création d'emplois et baisse de la délinquance).</p> <p>Dans la réalité les gens vivant près des prisons sont victimes de vols et d'agressions, nonobstant le fait qu'ils subissent des nuisances sonores et de voisinage.</p> <p>Il est à noter aussi que le Collectif du Collet Redon (Familles vivant sur le site) n'est visiblement pas un problème pour la Municipalité.</p> <p>A plusieurs reprises la Municipalité a dit haut et fort que le site du Collet Redon avait été choisi par l'APIJ alors que l'APIJ nous a certifié le contraire. En effet, le lieu d'implantation est déterminé par la Municipalité et DPVA.</p> <p>A la vue de tous ces éléments, trois procédures concomitantes vont être lancées et nous ne manquerons pas d'informer la population du Muy, du Département, et même de la France,</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>des agissements à notre encontre de la Municipalité et de l'Etat qui n'hésite pas à dire publiquement (C NEWS PUNCHLINE du 27 janvier 2022) par la voix de sa Porte Parole que les terrains des futures prisons sont validés alors que l'Enquête Publique n'a même pas eu lieu...</p> <p>Un projet alternatif a été déposé en Mairie et à l'APIJ, le lieu est adapté avec toutes les commodités ce qui permettrait d'épargner les familles du Collectif, la mainmise sur des terres agricoles en production et les aléas et désagréments de procédures Judiciaires qui sont un handicap pour ce projet.</p> <p>Il va sans dire que nous mettrons tout en oeuvre juridiquement pour défendre nos terres.</p>	
15	<p>Les terres cultivées sont sacrées Elles doivent rester aux paysans et propriétaires terriens qui les exploitent.</p> <p>Il y a assez de friches industrielles en France pour construire toutes les prisons qui restent à construire.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Tous les sites proposés ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État et les collectivités. Il ressort des études menées à la suite par l'APIJ que le site du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères fonciers pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. C'est</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>donc sur ce secteur que sont approfondies les études et que porte cette concertation publique.</p> <p>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface suffisamment importante, la compatibilité avec le voisinage, et une bonne desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées. Le site d'étude répond également à des critères d'accessibilité (à proximité des axes routiers RD 1555 et RN 7, et à moins de 10 minutes en voiture du centre-ville).</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
16	<p>Je suis effarée en tant que citoyenne de voir que l'on spolie des terres à vignes pour construire une prison dans un département où il faut préserver l'environnement et arrêter de bétonner à tout va. Le Var est suffisamment urbanisé et les catastrophes liées aux fortes pluies ne sont pas prêtes de s'arrêter. C'est scandaleux ! il y a suffisamment d'endroit en France pour construire des bâtiments de cet envergure dans la campagne, sur des terres non</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Tous les sites proposés ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État et les collectivités. Il ressort des études menées à la suite par l'APIJ que le site du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères fonciers pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. C'est donc sur ce secteur que sont approfondies les études et que porte cette concertation publique.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>cultivables, loin des établissements scolaires et habitations. Cela laisse vraiment penser que certains ont de gros intérêt financier à prendre dans ce type d'opérations immobilières complètement aberrantes.</p>	<p>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface suffisamment importante, la compatibilité avec le voisinage, et une bonne desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées. Le site d'étude répond également à des critères d'accessibilité (à proximité des axes routiers RD 1555 et RN 7, et à moins de 10 minutes en voiture du centre-ville).</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>
17	<p>Difficile de comprendre:          Détruire des terres cultivées alors que tant d'espaces vierges sont disponibles.          Plus de besoin en eau potable          Refaire la station d'épuration et où ?          Refuser un pôle de la mode qui aurait redoré la vitrine du Muy et créé plus d'emplois.          A l'entrée de l'agglomération le panneau indiquait :          Le muy . Ses forêts. Ses rivières. La mer à 18 km          Maintenant :Le muy . Sa prison à 1 km.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Tous les sites proposés ont fait l'objet d'études et de discussions avec les services de l'État et les collectivités. Il ressort des études menées à la suite par l'APIJ que le site du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères fonciers pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire. C'est donc sur ce secteur que sont approfondies les études et que porte cette concertation publique.</p> <p>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface suffisamment importante, la compatibilité avec le voisinage, et une bonne desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées. Le site d'étude répond également à des critères d'accessibilité (à proximité des axes routiers RD 1555 et RN 7, et à moins de 10 minutes en voiture du</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>centre-ville).</p> <p>Concernant la station d'épuration, les études ne sont pas suffisamment abouties à ce stade pour affirmer que ces deux stations sont suffisamment dimensionnées pour accueillir le centre pénitentiaire. Ces points seront néanmoins étudiés dans le détail dans les prochaines phases du projet.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
18	<p>Etant nouveau sur le Muy (nous avons emménagé au Muy en avril dernier pour fonder notre famille). Construire une prison aussi proche du lycée, du quartier résidentiel est une aberration incompréhensible quand on sait que d'autres sites ont été proposés, plus éloignés des quartiers résidentiels. En espérant que notre voix sera entendue sinon nous chercherons déjà à déménager hors de la commune.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>----</p> <p>L'APIJ</p>
19	<p>Je suis contre le projet de la prison</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ca va amener que les familles de détenus donc que cas social</li> <li>- les nuisances sonores d'une prison sont de 3 a 5 km (ex : prison rt de lorgues)</li> <li>-n apporte aucun emplois suppl.car c est que des emplois de l etat pour la majorité</li> <li>-honteux de déprécier un domaine et de faire baisser la valeur des habitats autour de minimum 20%</li> </ul> <p>Ce projet est la honte pour la commune du muy qui a deja mauvaise reputation avec ca délinquance !!!!</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives à l'attractivité du Muy, sachez que la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation.</p> <p>Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du territoire. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés.</p> <p>L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux important de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives aux nuisances sonores, sachez que le nouveau programme immobilier vise à réduire ce type de nuisance qui a pu être constaté sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores.</p> <p>Enfin, les personnes qui viennent majoritairement aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire. Les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>d'insécurité supérieurs à la moyenne.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une prison neuve à proximité à Draguignan ville voisine</li> <li>- La ville du Muy souffre d'un déficit d'image avec un centre-ville en quartier prioritaire politique de la ville, un taux de chômage de 18 %</li> <li>- Implantation dans une future zone de développement économique à forts enjeux mais aussi sur des terres agricoles exploitées (vignoble)</li> <li>- Proximité immédiate du SDIS du Var et de son hélicoptère</li> <li>- Proximité immédiate du Lycée régional du Val d'Argens</li> <li>- L'ensemble des élus locaux ont manifesté et motivé leur désaccord pour cette implantation</li> <li>- Absence de recherche sérieuse d'autres sites malgré des propositions des élus locaux et de DPVA</li> </ul>	<p>Bonjour,</p> <p>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>La maison d'arrêt de Draguignan est destinée à un public masculin avec 504 places théoriques, mais héberge au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 628 personnes détenues. La création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives à l'attractivité du Muy, sachez que la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens et du SDIS 83 avec notre projet n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
21	<p>Bonjour , Honnêtement nous sommes pas favorable à l'implantation de cette prison .</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
22	<p>Une prison au MUY implantée sur le domaine du COLLET REDON c'est QUOI?:</p> <p>- C'est l'assurance d'avoir de nombreuses nuisances jour et nuit,</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>( cette prison serait à quelques dizaines de mètres de nos murs, Et les plaintes des voisins pourtant très éloignés de la prison de Lorgues sont éloquentes). - Ce sont les passages jusque tard le soir voire la nuit des familles des détenus à pied ou en voiture Sur le domaine du Collet Redon. - C'est un flux routier engorgé au quotidien ( la sortie du domaine sur la RN est déjà très Difficile, ça le deviendra encore plus). - C'est une destruction délibérée de notre cadre de vie et une dévalorisation de notre bien. - C'est le mépris total des habitants et des viticulteurs tous touchés de près par ce projet ET non Intégrés dans son déroulement. - C'est du bétonnage malheureux et nuisible qui fait disparaître les derniers vignobles du MUY Alors qu'existent des espaces en friche ailleurs. Le choix actuel du lieu d'implantation de la future prison N'EST PAS ACCEPTABLE..</p> <p>Jacques et Fabienne JOURDAN et leurs enfants</p>	<p>Le nouveau programme immobilier vise à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. De plus, les personnes qui viennent majoritairement aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire. Les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.</p> <p>S'agissant de vos craintes en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte à ce que le projet ait le moins d'impact possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Par ailleurs, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
23	<p>Bonjour. Ce projet de prison au Collet-redon au Muy me semble incohérent du point de vue urbanistique. Il existe des endroits proches au Muy plus isolés et plus adaptés. Il existe aussi un projet à Draguignan. Ce projet est proche d'habitations, dans une zone où des côtes de Provence sont cultivés, alors que l'état ne cesse de clamer sa volonté de les protéger. Outre cette aberration urbanistique, il y a des relents affairistes qui ne sentent pas bons. Une partie du site a été acheté par un promoteur pour y implanter de l'activité économique... mais pas la prison qui est réservé aux propriétaires terriens du coin... . La mairie mais aussi l'état ont pour le moins une vision subjective de la justice et de l'équité. En résumé, mettez la prison ailleurs ce sera lui rendre service. Avoir un peu de bon sens rime rarement avec politique et administration. Pour une fois</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	démentez cette constatation.	L'APIJ
24	La ville disposant d'autres terrains en friche, d'autres alternatives existent pour la construction de cet établissement pénitentiaire, sans pour autant sacrifier des vignes constituant un patrimoine de qualité.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
25	Il faut absolument protéger tout ce patrimoine viticole qui représente l'authenticité d'un terroir avec un grand respect de la terre, en assurant	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>la maîtrise et le contrôle des vignes afin de produire un vin de qualité, voire d'exception. À une époque où les investisseurs se ruent sur des valeurs sûres et où la terre devient une rareté. À quand cette loi pour sauvegarder nos terres ?</p>	<p>de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
26	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Concernant le projet en cours, de la volonté politique de favoriser l'insertion des individus à l'issue de la période de détention, dans le cadre de l'unité locale de l'enseignement qui pourrait exister au sein du futur établissement pénitentiaire, les services concernés pourraient profiter de l'opportunité de la proximité avec un lycée professionnel, technologique et général, le lycée du Val d'Argens, pour envisager en concertation un projet pédagogique commun.</p> <p>Je me tiens à votre disposition pour échanger à ce sujet.</p> <p>Le Proviseur-adjoint,</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Le sujet évoqué dépend de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) qui aura la charge de la gestion quotidienne du futur établissement. Aussi, nous ne manquerons pas de leur faire part de votre proposition, afin qu'ils puissent revenir vers vous. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer que des partenariats avec des structures situées à proximité immédiate des établissements pénitentiaires existent.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	Lycée du Val d'Argens Le MUY Yohan NOËL	
27	<p>Nous savons bien qu'il faut trouver des solutions à la surpopulation carcérale et les projets éducatifs avec l'établissement seront les bienvenus. La question est le lieu d'implantation sur la commune qui n'est pas pertinent dans la mesure où la ville dispose d'autres alternatives sur des terrains en friches. Pourquoi donc sacrifier des vignes qui constituent un patrimoine qui contribuent à la valorisation de la commune du Muy</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
28	Je suis contre	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique  
[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		remise du bilan du Garant.  Cordialement, ---- L'APIJ



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
29	<p>Le législateur fait évoluer depuis quelques années son approche des grands projets en invitant à la justification de leur emplacement, en particulier au sein des études d'impact. Encore récemment cette position s'est affermie avec les centres commerciaux dans le cadre de la loi Résilience Climat et la démonstration devant être apportée de l'absence de disponibilité foncière au sein des enveloppes urbaines pouvant accueillir des ensembles commerciaux à partir d'une certaine taille.</p> <p>Aussi, le projet de maison d'arrêt devrait, en toute logique, répondre de cette obligation réglementaire dans le cadre de l'enquête publique prévue dans quelques mois.</p> <p>J'en viens donc à mon observation et ses corollaires de questions: pourquoi ne pas expliquer, dans le cadre de cette concertation, ce qui a conduit à écarter l'ensemble des autres sites (puisque cela devrait être public prochainement (à moins qu'il y est une disposition contraire pour ce type de projet)) ?</p> <p>En particulier, comment justifier que cette maison d'arrêt n'ait pas trouver chaussure à son pied dans les territoires voisins alors que la Dracénie accueille déjà un établissement de ce type ?</p> <p>Comment justifier qu'il ne soit pas possible de construire cet établissement pénitentiaire sur les 93 ha dont l'Etat est propriétaire aux Nouradons qui accueille, de toute manière,</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>L'extension du site des Nouradons situé à Draguignan, occupé actuellement par l'établissement pénitentiaire aménagé en 2018, a été étudiée. Ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
30	Je suis contre l'installation d'un centre pénitentier au Muy.	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
31	Je suis contre ce projet ! D'autres endroits plus isolé sont préférable !	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		L'APIJ
32	<p>Bonjour, avoir un centre pénitencier si proche de Le Muy va certainement faire baisser les valeurs immobilières du fait que les acheteurs vont se faire plus rare. Quel va être la compensation?</p> <p>Autre point, il y a déjà beaucoup de nuisance sonore dû aux voitures, motos, scooters, ... poussés dans les tours et avec des échappements limites voir non réglementaires. Quelle va être la nuisance sonore ajouté à tout cela?</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant vos remarques sur le risque d'une baisse de la valeur immobilière, comprenez que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Les données existantes prouvent néanmoins que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances sonores, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
33	Pourquoi imposer de tels désagréments à ce	Bonjour,

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>domaine si il y a moyen de construire cette prison ailleurs ?</p>	<p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
34	<p>Il est très important de préserver les exploitations viticoles de notre terroir. Je suis donc opposé à ce projet : Une prison doit être implanté soit en zone urbaine, soit sur des friches industrielles.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
35	<p>Pourquoi choisir un emplacement qui exproprie des agriculteurs ? sur des terres agricoles ? Je suis contre ce choix, sachant qu'en plus il y a une autre solution qui irait à tout le monde.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
36	<p>Pourquoi faire disparaître des terres viticoles alors que des terrains appartenant à l'état sont disponibles ailleurs dans la région. Pourquoi avoir détruit la prison de draguignan plutôt que de la rénover. A qui profite ces dépenses publiques ???</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant l'ancienne prison de Draguignan, celle-ci a été démolie suite à de graves inondations en 2010 qui ont entraîné sa fermeture.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
37	<p>Bonjour, 2 prisons sur une même agglomération alors que les agglomérations voisines n'en ont pas. Notre centre ville a une très mauvaise image due au trafic de drogue permanent, nous nous battons pour redynamiser notre ville et améliorer son image une prison au Muy ne ferait qu'accentuer cette mauvaise réputation. De plus. C est un lieu qui allait enfin accueillir un projet de développement économique, notre ville est déjà fortement sinistrée par les zones inondables questions commerces, vous nous enlevez cet espoir que l'on avait d'enfin changer cette image. Nous espérons</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>La maison d'arrêt de Draguignan est destinée à un public masculin avec 504 places théoriques, mais héberge au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 628 personnes détenues. La création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel.</p> <p>Concernant vos inquiétudes relatives à l'attractivité du Muy, sachez que la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	sincèrement que ce projet ne se fasse pas sur notre commune.	<p>d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ----- L'APIJ</p>
38	<p>Projet absolument scandaleux.</p> <p>On ne devrait même pas devoir se justifier de notre avis.</p> <p>Comment la question peut-elle être posée quand il existe déjà un établissement pénitentiaire tout neuf à Draguignan ?</p> <p>La construction d'un tel projet ne ferait qu'empirer la réputation du Muy.</p> <p>Que fait-on des habitants du Collet Redon et des nuisances inévitables qu'ils vont subir ?</p> <p>Que fait-on des terres viticoles ?</p> <p>NON, NON et NON.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>La maison d'arrêt de Draguignan est destinée à un public masculin avec 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. La création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel.</p> <p>L'extension de cet établissement a été étudiée et a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances sonores, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections.</p> <p>Par ailleurs, conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement</p> <p>Concernant les terrains viticoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement), la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci devra en effet détailler les mesures compensatoires envisagées pour</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
39	<p>Monsieur, Madame ,            J'ai participé le 02/02/22 à l'atelier concertation sur le projet d'établissement pénitentiaire au MUY . Pendant cet atelier , l'APIJ a affirmé que l'avis de concertation avait été distribué dans toutes les boites à lettre du Muy . J'ai la preuve que ça n'a pas</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Plusieurs outils de communication ont été mis en place sous le contrôle de la CNDP pour</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>été fait au moins dans les rues Aragon Trastour ( où habite ma mère dont je relève la boite à lettres ; 98 ans elle ne se déplace plus ) et la mienne : rue Ledru Rollin . J'ai interrogé d'autres habitants de ces 2 rues : même chose ! l'APIJ a songé à un défaut du prestataire chargé de la distribution et promis d'y remédier . Des habitants d'autres rues m'ont dit aussi n'avoir rien reçu . J'ai signalé la chose à la Garante du projet lors de l'atelier et par le mail ci-joint .9 jours après toujours pas d'effet : toujours pas d'avis dans nos boites ...Ceci me paraît être contradictoire avec ce qui est énoncé pages 6-7 du dossier et jeter du discrédit sur l'APIJ et la CNDP ...</p>	<p>assurer la parfaite information du public autour de cette concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un site internet dédié,</li> <li>- informations et affichage en mairie du Muy, des Arcs et de Draguignan,</li> <li>- informations et affichage en préfecture du Var et en sous-préfecture de Draguignan,</li> <li>- informations dans la presse locale : Var Matin, Canal-D, Radio métropole...</li> <li>- tenue de plusieurs permanences et d'une réunion publique</li> <li>- boîitage d'un dépliant informatif sur un périmètre proche de la parcelle</li> </ul> <p>Sur ce dernier point, un périmètre de deux km de rayon autour de la parcelle a été déterminé. Il est donc probable que les rues que vous évoquez au sein de votre contribution n'aient pas été touchées par le boitage.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
40	<p>Nous venons depuis peu de nous installer au Muy, et je suis très inquiète de ce projet ! Proche de mon domicile proche d'un lycée...avec l'espace que nous avons dans le Var vous collez une prison en plein cœur du Muy ...</p> <p>Vous souhaitez ré dynamiser Le Muy, donner une image plus positive de cette commune et vous implantez une prison ! Il n'y a aucune logique et ne parlons pas non plus de ce domaine que vous allez raser et des gens qui y habitent que vous allez mettre à la porte de chez eux !</p> <p>Je pensais construire une jolie petite vie au Muy mais je pense déjà maintenant à y déménager... bravo à la municipalité et à l'état !</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
41	Je suis pour l'emploi donc pour la prison	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Sur les bénéfices en termes d'emploi : la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>----</p> <p>L'APIJ</p>
42	<p>Ça serais un pur scandale de construire sur ce lieu symbolique de notre patrimoine gastronomique un établissement pénitentiaire, ce d'autant plus qu'il y a dans le coin bien d'autres endroits pour se faire !</p> <p>Total soutien aux propriétaires</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		Cordialement, ---- L'APIJ
43	Je suis contre ce projet qui est inadmissible !	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.  Cordialement, ---- L'APIJ

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
44	<p>Dans le cadre de cette « consultation préalable », je tiens en qualité de citoyenne, habitante du Muy et plus particulièrement du Chemin de Tubanel, à manifester ma vive opposition à la construction d'un établissement pénitentiaire sur la Commune de LE MUY. Comment peut-il être envisagé de construire un établissement pénitentiaire tout près de quartiers résidentiels, à moins de 500 mètres à vol d'oiseau d'un lycée et à deux pas du centre-ville ? Comment pourrait-on être favorable à un tel projet sachant les nuisances qu'il va engendrer :</p> <p>Nuisances sonores jour/nuit sans discontinuer (confirmées par les riverains des établissements pénitentiaires de LA FARLEDE et DES NOURADONS)            L'éclairage nocturne permanent,            Une augmentation du trafic routier</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant la sécurité, l'établissement étant situé à l'extérieur du cœur de la commune, il nous semble qu'il y a peu de risques que les éventuels visiteurs des personnes détenues viennent dans le centre du Muy.</p> <p>Cependant la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ.</p> <p>Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement.</p> <p>Afin de limiter les tentatives de projections d'objets et de « parloirs sauvages », la législation a récemment évolué, permettant aux personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire et, en fonction de la configuration locale, à ses abords immédiats, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. ; un</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>conséquent, L'insécurité, dans une période déjà très anxiogène Une dévaluation de l'habitat d'au moins 20 %, fourchette basse, Encore et toujours plus de béton !!! Imperméabilisation des sols (inondations, on ne tire décidément pas les leçons de nos erreurs)</p> <p>Sans compter que des riverains pourraient se voir expulsés de leurs terres, de leurs habitations et des terres agricoles exploitées (vignes...) détruites !</p> <p>Comment peut-il être envisagé de construire deux prisons sur une même Communauté d'Agglomération (Dracénie Provence Verdon) ? Pourquoi ne pas agrandir la prison déjà existante des Nouradons ? Ou l'implanter</p>	<p>protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement. Ces dispositions permettent une intervention plus rapide pour renforcer la sécurité autour des établissements.</p> <p>Concernant les nuisances, différentes actions sont mises en œuvre pour les limiter. Les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur.</p> <p>En outre, l'orientation des cellules est liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant les terrains viticoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement), la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci devra en effet détailler les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>sur une autre Communauté d'Agglomération ?</p> <p>Pour finir j'émettrai deux souhaits, celui que cette consultation soit réellement un préalable et qu'aucune décision définitive n'ait déjà été prise (comme la majorité des habitants du MUY semblent le penser) et que nos voix soient entendues et que ce projet d'implantation de prison ne soit pas retenu.</p>	<p>perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant la question du prix de l'immobilier, l'impact de la présence d'un établissement sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Les données existantes prouvent néanmoins que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire.</p> <p>Concernant la maison d'arrêt de Draguignan, située en centre-ville, elle a été fermée en 2010, suite à des inondations. Une nouvelle maison d'arrêt a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018 et est destinée à un public masculin. L'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale. Ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Enfin, concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
45	<p>D'un actuel paisible village que représente le Muy, nous constatons qu'une accélération des projets tels une prison envisagée au Collet Redon LE MUY, plus une gare 6 voies à quai à proximité (voir reportage de notre maire du mois de</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>janvier 2022), notre tranquillité va cesser ! Toutes les infrastructures routières/voies ferrées sont à repenser voire devront être créées - futurs parkings et divers commerces vont défigurer nos paysages. Cet ensemble d'équipement technique et économique visant à créer une mégalopole pourrait être envisagé dans des campagnes non exploitées où il y aurait moins de dégâts. A noter que ces projets vont engendrer de multiples expropriations. L'inhumanité caractérisée par ces besoins étatiques de spolier les habitants de chez eux ne devrait pas exister. "La propriété "est" le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue " (article 544 du Code civil). Ce droit s'applique aux biens de toute nature, aux meubles comme aux immeubles. Nous sommes ulcérés de la légèreté des propos de nos élus et des divers responsables de</p>	<p>Sur le trafic routier : nous ne pouvons pas estimer les impacts pour le moment. Des études de mobilité et de trafic seront lancées dans le cadre de l'étude d'impact, afin d'analyser les évolutions potentielles du trafic en lien avec l'implantation du nouvel établissement et les éventuels aménagements rendus nécessaires par son exploitation. Egalement, un atelier dédié aux accès à la parcelle a été organisée le 2 février dans le cadre de la concertation pour associer les acteurs locaux à cette question.</p> <p>Sachez également que la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes annuel par rapport à certaines prestations fournies par des acteurs économiques du locaux.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>projets qui oublient ces principes fondamentaux. Lorsque vous perdez vos biens (économies de toute une vie), il n'y a aucune gloire à penser qu'une cause d'utilité publique (de quelque importance soit-elle) ne soit plus capitale que votre vie ! En outre dans de telles structures, il y a fort à parier qu'il y aura plus de mutations que de créations de postes. Les chiffres annoncés pour la partie économique sont certainement très ambitieux et ne devraient pas servir à présenter une mariée bien trop belle dont les inconvénients seront certainement supérieurs aux avantages apportés par sa présence.</p>	<p>Cordialement,          ----          L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
46	Je trouve cela inadmissible !	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
47	Je signe cette pétition car c'est inadmissible et scandaleux ce qu'il est en train de se passer !!!!!!!!!	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que le registre des contributions n'est pas une pétition, mais un registre permettant de prendre en compte, dans le cadre de la concertation préalable au projet, les remarques de toutes les personnes impactées ou intéressées par le projet.</p> <p>Cordialement,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>----</p> <p>L'APIJ</p>
<p><b>48</b></p>	<p>Guy-Maurice Carlier Chevalier de l'ordre des Palmes Académiques</p> <p style="text-align: center;">Madame, Monsieur,</p> <p>Je suis très inquiet par la construction d'une prison contiguë au hameau du Collet Redon à Le Muy. Je suis propriétaire d'une maison, et d'un petit terrain attenant, dans ce hameau que j'habite depuis 1997 Je suis âgé de 76 ans et je</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant les nuisances, différentes actions sont mises en œuvre pour les limiter.</p> <p>Les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent néanmoins d'atténuer les nuisances lumineuses.</p> <p>Egalement, l'orientation des cellules est liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>souhaite passer une vieillesse tranquillement chez moi, au Collet Redon.</p> <p>Je crains d'être dérangé par les cris nocturnes des prisonniers et plus généralement toutes les nuisances sonores qu'une telle activité génère.</p> <p>Je redoute les personnes qui viendront roder autour de la prison, donc près de chez moi, voire sur mon terrain ! En effet il y aura des personnes honnêtes dont un parent est emprisonné, mais se trouveront aussi parmi elles des petits trafiquants de drogue dont certains risquent d'être violents.</p> <p>Je déplore la construction qui se fait en partie sur des terres agricoles exploitées alors que d'autres endroits sont possibles, au printemps 2021 si je ne me trompe pas il était question de la situer ailleurs. Pourquoi sur un espace de soixante trois hectares choisir la quinzaine qui</p>	<p>nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Les personnes qui viennent majoritairement aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire.</p> <p>Les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>perturbera la vie des habitants d'un hameau ?</p> <p>Nous sommes une zone nocturne conservée (il n'y a pas de lampadaire la nuit au Collet Redon) ce qui fait que les insectes ne sont pas tués, et par conséquent nous avons la chance de voir à nouveau quelques oiseaux !</p> <p>Bref notre qualité de vie est fortement atteinte par ce projet auquel, évidemment, je ne peux que m'opposer !</p> <p>Ce message est déjà assez long, je vais donc en adresser un second en tant que Président de l'Association Théâtre du Lendemain dont le siège est au Collet Redon, les incidences négatives de la prison toucheront un plus grand monde.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,</p> <p>Guy-Maurice Carlier -</p>	<p>pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.</p> <p>Enfin, concernant vos interrogations sur l'implantation du projet, des études approfondies couplées à des discussions avec les collectivités vont nous permettre de déterminer la zone d'implantation précise de l'établissement pénitentiaire. A ce stade, 15 hectares sont nécessaires pour la construction de l'établissement pénitentiaire. Ces 15 hectares se situeront dans les 74 hectares du périmètre d'étude actuel.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
49	<p>Guy-Maurice Carlier Président de l'Association Théâtre du Lendemain</p> <p style="text-align: right;">Madame,</p> <p>Monsieur,</p> <p>J'ai l'honneur de vous informer que le siège de l'Association Théâtre du Lendemain, seule association de théâtre ayant son siège social sur le territoire de la Commune de Le Muy, est situé au Domaine du Collet Redon, et sera donc très proche</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant vos inquiétudes sur la proximité de vos activités avec le futur établissement pénitentiaire, nous vous confirmons que l'implantation du projet n'est pas définie à ce jour. En effet, des études approfondies couplées à des discussions avec les collectivités vont nous permettre de déterminer la zone d'implantation précise de l'établissement pénitentiaire. A ce stade, 15 hectares sont nécessaires pour la construction de l'établissement pénitentiaire. Ces 15 hectares se situeront dans les 74 hectares du périmètre d'étude actuel.</p> <p>Cordialement, ----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>de la prison que vous projetez de construire à très grande proximité du hameau.            Nous formons une compagnie de théâtre amateur.</p> <p>Les activités théâtrales de l'Association sont diverses, par exemple j'anime un atelier théâtre ouvert aux adolescents, et des adultes se forment également en montant des sketches, voire des pièces. Personnellement je monte des pièces souvent tirées du répertoire contemporain.</p> <p>Evidemment le voisinage d'une prison est dissuasif et risque fort d'atteindre le développement de ces pratiques artistiques car les jeunes et les adultes jugeront probablement le lieu comme peu attractif !</p> <p>D'autre part à la fin du mois d'Août</p>	<p>L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>a lieu chaque année le Festival Sous le Noyer qui, hors pandémie, attire en moyenne une cinquantaine de spectateurs.</p> <p>Je suis reconnaissant envers la Commune de Le Muy d'installer un podium pour cette occasion au Collet Redon et d'annoncer l'événement dans les publications municipales.</p> <p>Nous avons alors parfois en extérieur un spectacle avec des chansons et la plupart utilisent une bande-son : comme nous vivons tous en bonne entente au Domaine du Collet Redon, mes voisins ne se plaignent pas. Je n'ose espérer une telle compréhension et une telle acceptation de la part des prisonniers et, ainsi, d'être contraint d'arrêter des spectacles à la demande des autorités du Centre Pénitentiaire !</p> <p>De plus je doute que les spectateurs se déplacent en grand nombre dans un tel</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>voisinage malgré la gratuité de ces prestations.</p> <p>Toutes ces obstacles au développement de nos activités théâtrales n'existeraient pas ou peu si le Centre Pénitentiaire était construit là où il était prévu au printemps 202, près des anciennes serres ou, du moins plus loin sur le parc de 63 hectares et non sur la quinzaine qui jouxte le hameau du Collet Redpon !</p> <p>Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,</p> <p>le Président de l'Association Théâtre du Lendemain, Guy-Maurice Carlier</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>PS : J'ai laissé une autre observation sur le site en tant qu'habitant du Domaine.</p>	
<p><b>50</b></p>	<p>Messieurs , Mesdames,            Je vous ai signalé le 02/02/22, jour de l'atelier ( et sur le site de l'APIJ aussi ) sur le projet de prison au Muy que contrairement à ce qu'a affirmé l'APIJ en cette occasion ,l'avis de concertation n'avait pas été déposé dans toutes les boites aux lettres .            L'APIJ a mis en cause le distributeur chargé de ce poste . J'ai la preuve qu'au moins une dizaine de rues ont été oubliées . Je pensais, naïvement qu'un complément de distribution serait effectué ... Mais je n'ai pas formulé ma demande ....</p> <p>Quinze jours après , force est de constater</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Plusieurs outils de communication ont été mis en place sous le contrôle de la CNDP pour assurer la parfaite information du public autour de cette concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un site internet dédié,</li> <li>- informations et affichage en mairie du Muy, des Arcs et de Draguignan,</li> <li>- informations et affichage en préfecture du Var et en sous-préfecture de Draguignan,</li> <li>- informations dans la presse locale : Var Matin, Canal-D, Radio métropole...</li> <li>- tenue de plusieurs permanences et d'une réunion publique</li> <li>- boîtage d'un dépliant informatif sur un périmètre proche de la parcelle</li> </ul>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>qu'il n'en est rien ...</p> <p>Après vérification sur Légifrance, ce mode de distribution n'est pas obligatoire puisqu'affichage en mairie et site dématérialisé ont été correctement mis en place .Il ne m'est donc pas possible de remettre en cause le déroulement de la concertation .... Je peux quand même vous avertir , l'APIJ également , que cette façon de faire autorise tous les muyois à douter de la sincérité de l'APIJ dans ce projet dont ils ne veulent pas ! Il ne m'est pas possible de parler de duplicité de la part de l'APIJ puisqu'aucune promesse de re-distribution n'a été évoquée ce jour de l'atelier du 02/02/22 au Muy ....Quoique ...</p> <p>Mais je voulais au moins vous informer que les muyois ne sont pas dupes et regrettent une fois de plus que la liberté des</p>	<p>Sur ce dernier point, un périmètre de deux km de rayon autour de la parcelle a été déterminé. Il est donc probable que les rues que vous évoquez au sein de votre contribution n'aient pas été touchées par le boitage.</p> <p>Concernant le PLU du Muy, il indique que le site du projet est défini <i>comme une zone ayant vocation à être urbanisée pour des activités économiques et de services.</i></p> <p>Les plans locaux d'urbanisme définissent la stratégie et les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de document cadre répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires une fois pour toutes. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires et avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et long terme.</p> <p>C'est justement le sens d'une déclaration d'utilité publique (DUP) : si celui-ci est déclaré d'utilité publique / d'intérêt général par les services d'État (Préfecture) à l'issue de la concertation préalable et de l'enquête publique, cela signifie que les documents d'urbanisme peuvent être mis en compatibilité pour permettre la réalisation de ce projet reconnu d'intérêt général.</p> <p>La procédure d'évolution du document d'urbanisme est encadrée et concertée. Il convient de noter que cette démarche de concertation préalable porte tant sur le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy que sur la mise en compatibilité de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>communes n'est pas respectée par ce gouvernement parisien , tout au moins la liberté des habitants car l'équipe communale actuelle ne représente plus la majorité qui l'a élue . Trompée sur ce projet d'établissement pénitentiaire ainsi que sur celui de la Ligne Nouvelle Provence Cote d'Azur , dont elle a assuré le développement caché depuis 2005 et pour le projet qui vous incombe depuis au moins 2018 : date de modification du PLU qui autorise la construction du projet pénitentiaire sur les zones 6AU et 7AU ( exactement vos 74 ha !!!) autrefois à vocation strictement agricole !!! Le sentiment de trahison qui s'en dégage se transmet donc aussi à l'APIJ , et dans une moindre proportion à la CNDP . Je regrette au plus au point cette façon d'imposer vos décisions ! Votre soi-disant concertation est un simulacre de</p>	<p>son PLU.</p> <p>Enfin, concernant vos autre remarques, elles ne concernent pas directement l'APIJ, mais les collectivités territoriales. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>conformité à la loi , comme d'habitude dès qu'un gouvernement a pris une décision en ses bureaux parisiens sans douter un seul instant que les habitants puissent être d'avis contraire ! C'est loin la province ..... Ils ne monteront pas à Paris se plaindre .... yves AYME</p>	
51	<p>J'ajoute à ma précédente observation que le très faible nombre d'observations déposé sur ce site ( moins de 1% des muyois ) prouve s'il le faut que la distribution dans toutes les boites aux lettre n'a pas été effectuée , contrairement aux affirmations de l'APIJ à l'atelier du MUY . L'APIJ pourrait en déduire que les muyois ne sont pas "branchés" , vraiment en retard par rapport aux parisiens vraiment dans leur siècle eux .....ou qu'ils ne vont pas souvent observer les panneaux d'affichage en mairie ... mais non ils préféreront en</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Plusieurs outils de communication ont été mis en place sous le contrôle de la CNDP pour assurer la parfaite information du public autour de cette concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un site internet dédié,</li> <li>- informations et affichage en mairie du Muy, des Arcs et de Draguignan,</li> <li>- informations et affichage en préfecture du Var et en sous-préfecture de Draguignan,</li> <li>- informations dans la presse locale : Var Matin, Canal-D, Radio métropole...</li> </ul>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>déduire que les muyois ne sont finalement pas hostiles du tout à ce projet de prison qui peut donc s'accélérer très vite .....Prêts, partez ...Procès d'intention ??? La façon de faire de ce gouvernement nous a habitué à bien pire ...</p> <p>Muyois vous allez être ravis de cette évolution vers le progrès , quand vos enfants seront incarcérés vous pourrez les visiter très facilement et à moindres frais ... Mieux vaut finir par un peu d'humour n'est-ce pas puisque de toute façon c'est la seule arme qui nous reste .....Face à la trahison de tous les pouvoirs politiques ... que nous avons pourtant élus .....</p> <p>yves AYME</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tenue de plusieurs permanences et d'une réunion publique</li> <li>- boîitage d'un dépliant informatif sur un périmètre proche de la parcelle</li> </ul> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
52	<p>Bonjour , je m oppose a la construction de cette prison .</p> <p>Pourquoi encore un établissement pénitencier en Dracenis alors qu' une prison a déjà été construite entre Taradeau et Lorgues</p> <p>Pourquoi pas vers TOULON .</p> <p>Cordialement</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant la maison d'arrêt de Draguignan, située en centre-ville, elle a été fermée en 2010, suite à des inondations. Une nouvelle maison d'arrêt a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018 et est destinée à un public masculin. L'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
53	<p>Il y a déjà un centre pénitencier à Draguignan, pourquoi en mettre un deuxième sur la Dracénie? L'aire toulonnaise est beaucoup plus importante et devrait donc accueillir le projet en question. Les alpes maritimes aussi. Une constatation: l'est var est toujours mal défendu par rapport à l'ouest var et aux Alpes Maritimes. Nous sommes sur des terres exploitées en Côtes de Provence alors que d'autres sites non propices aux cultures existent (des terres blanches) et sont plus appropriés à une prison. Le choix du Collet Redon proche d'un lycée, d'un</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>L'un des objectifs du projet est de résoudre la problématique de surpopulation carcérale que connaissent actuellement les établissements pénitentiaires du département du Var. Les recherches foncières pour ce nouvel établissement ont donc été organisées sur l'ensemble de ce département.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>dépôt à risque et entouré d'habitations, sur des terres en côte de provence est absurde et contraire à tout ce que nos institutions et l'état disent défendre. Un terrain isolé entre le Muy et la Motte composé de forêt avec peu d'arbres a été signalé à l'APIJ. Ce serait un choix plus logique. Je suis contre ce projet sans queue ni tête qui dévalorise tout le quartier du Muy, son entrée et toutes les propriétés.</p> <p>Laurent Magdelein</p>	<p>synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>S'agissant du nouveau site récemment proposé par les collectivités que vous évoquez, nous confirmons qu'à ce stade les études n'ont pas encore été conduites pour s'assurer de sa conformité ou de sa non-conformité.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
54	<p>Madame, monsieur</p> <p>Je suis comédienne et chargée de projets dans une association de prévention en santé. Cette dernière expérience professionnelle m'a emmenée à intervenir en maison d'arrêt. Je fréquente de plus le domaine du collet Redon en tant que comédienne depuis de nombreuses années.</p> <p>Malgré la nécessité d'ouvrir de nouvelles possibilités d'incarcération dans la région et l'intérêt économique que pourrait présenter un centre pénitentiaire pour la vie économique locale, il me semble que la création d'un tel établissement aussi proche du domaine, ne pourrait être que préjudiciable pour ses habitants, notamment pour l'association théâtrale. Cette activité entraîne des allers et venues d'enfants, d'ados et adultes pour les cours</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant les nuisances, différentes actions sont mises en œuvre pour les limiter.</p> <p>Les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent néanmoins d'atténuer les nuisances lumineuses.</p> <p>Egalement, l'orientation des cellules est liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>ou représentations théâtrales. Il est important de garantir la tranquillité de ce public tout en assurant le bon fonctionnement du centre pénitentiaire et parfois aussi la nécessité de discrétion des familles des personnes détenues. Le bruit provenant de la population carcérale est peu compatible avec le mode de vie des habitants du domaine. Inversement, la musique et les rires provenant de l'activité théâtrale en période estivale n'est pas souhaitable pour les personnes détenues qui ont déjà des difficultés à dormir la nuit.</p> <p>Pour ces raisons et l'attachement que nous portons, nous usagers et comédiens du théâtre, au domaine du collet Redon, il serait souhaitable que ce projet soit remis en cause.</p> <p>En vous remerciant,</p>	<p>pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Les personnes qui viennent majoritairement aux abords d'un centre pénitentiaire sont les avocats, les familles de personnes détenues et le personnel pénitentiaire.</p> <p>Les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.</p> <p>Enfin, concernant vos interrogations sur l'implantation du projet, des études approfondies couplées à des discussions avec les collectivités vont nous permettre de déterminer la zone d'implantation précise de l'établissement pénitentiaire. A ce stade, 15 hectares sont nécessaires pour la construction de l'établissement pénitentiaire. Ces 15 hectares se situeront</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Cordialement.</p> <p>Virginie Anicet</p>	<p>dans les 74 hectares du périmètre d'étude actuel.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>
55	<p>Bonjour,</p> <p>La création d un centre pénitentiaire en lieu et place de terres agricoles ne risque t il pas d engendrer des risques d inondations plus fréquents ?</p> <p>Ces terres permettent d absorber des pluies, ainsi que le débordement du vallon. Les zones résidentielles proche sont classés sur le ppri en bleu, rouge.</p> <p>Nous considérons donc que l emplacement d un site grand site engendre des risques à</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>moyen terme pour les habitations proche et même pour le centre en cas du débordement du vallon. Merci de votre retour.</p>	<p>d'obtenir plus de données à ce sujet. De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
56	<p>Fidèle du Théâtre du LENDEMAIN depuis une vingtaine d'années, cette association qui est située au Collet Redon, j'ai toujours apprécié participer aux soirées à thèmes. C'est avec surprises et incompréhension que j'apprends, alors que la culture du Théâtre a semblé toujours être soutenu par la mairie du Muy, que le centre pénitentier va être installé tout proche des locaux du théâtre. Cela nuira aux représentations, les</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>spectateurs seront moins confiants, dans un environnement qui semblera moins sécuritaire du simple fait de la présence des prisonniers. De plus, l'été des représentations et le Festival sous le noyer ont lieu en extérieur, à côté des vignes, cadre parfait, calme et accueillant pour l'instant, qui a toujours eu du succès. Pourquoi nuire à la culture et au bien-être des comédiens et spectateurs en implantant si proche le centre pénitencier? Ne pouvez-vous pas le faire plus loin, l'espace ne semble pas manquer. Cela risquerait d'assombrir fortement l'avenir du Théâtre du Lendemain, ce que je trouve fort dommageable. Cordialement Me VALERY</p>	<p>qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Les retours d'expériences montrent que les quartiers d'implantation des établissements pénitentiaires ne connaissent pas d'enjeux d'insécurité supérieurs à la moyenne.</p> <p>Egalement, concernant vos interrogations sur l'implantation du projet, des études approfondies couplées à des discussions avec les collectivités vont nous permettre de déterminer la zone d'implantation précise de l'établissement pénitentiaire. A ce stade, 15 hectares sont nécessaires pour la construction de l'établissement pénitentiaire. Ces 15 hectares se situeront dans les 74 hectares du périmètre d'étude actuel.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
57	<p>Je suis contre le choix de l'emplacement de cet établissement</p> <p>Trop près des écoles avec des routes saturées et mal entretenues .</p> <p>Quand je vois qu'une partie du Muy n'est pas raccordé à tout à l'égout</p> <p>Quand j vois que les fossés de la RN7 Ne sont pas nettoyés ( risque d'inondations ,des arbres pousse même dans ces fossés)</p> <p>Quand je vois que l'on privilégie le centre aux habitants qui habitent en dehors</p> <p>Quand je vois que ce projet va forcément rapporter pour certains une manne financière sans prendre en compte tous les problèmes de notre quotidien</p> <p>Encore bravo pour cette absurdité</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>S'agissant de vos autres remarques, elles ne concernent pas directement l'APIJ, mais les collectivités territoriales. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>----</p> <p>L'APIJ</p>
58	<p>Je trouve l'emplacement très mal choisi. Contrairement à la prison de draguignan, celle-ci sera visible de la route et proche d'habitations.</p> <p>Qu'il y ait besoin de construire des centres pénitentiaires est une réalité, mais pourquoi ne pas choisir un endroit moins fréquenté dans le moyen Var? Nous avons suffisamment d'emplacements plus éloignés à proposer.</p> <p>Je m'interroge également sur l'image que cela va donner? Que ce soit pour la ville du muy ( et accessoirement les arcs à côté), et sur le fait que c'est la route que bcp de monde emprunte pour se rendre dans le</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Egalement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	verdon. Je ne pense pas que ce soit une image très flatteuse.	<p>nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires.</p> <p>Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
59	Depuis des années, la Municipalité se vante d'embellir les abords du village et s'apprête à proposer aux visiteurs comme premier aperçu du Muy un immense centre pénitentiaire. Conscient de la nécessité de construire des prisons, il est incompréhensible, compte tenu de la taille de la commune et de ses espaces boisés,	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>qu'on ne soit pas capable de proposer un projet similaire à celui de Draguignan il y a quelques années avec un centre pénitentiaire caché dans la forêt qui n'engendre aucune perturbation pour les riverains éloignés ainsi que pour l'image de la commune.</p>	<p>proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Egalement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires.</p> <p>Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		L'APIJ
60	<p>En ma qualité de propriétaire directement impacté par le projet, mon Epouse et moi-même avons saisi ANTICOR (Anti corruption) et ce, en complément des procédures judiciaires que nous avons lancées.</p> <p>A la vue des nombreuses irrégularités dans cette affaire nous souhaitons que la Justice face la lumière et que toutes les personnes impliquées de près ou de loin et ayant cautionné le projet d'implantation au Collet Redon assument leurs responsabilités.</p> <p>En effet ce projet a été déplacé sur nos terres par la volonté des Elus locaux qui ont</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>L'essentiel de vos remarques ne concerne pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités locales. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Concernant les interventions sur site, nous confirmons que l'APIJ n'a pour le moment mandaté aucun prestataire pour la réalisation d'études techniques ou de relevés sur la parcelle objet du projet. L'APIJ a uniquement missionné un prestataire pour la mise en œuvre des panneaux réglementaires dédiés à la concertation, ainsi que d'autres prestataires ponctuels étant intervenu essentiellement pour réaliser des photographies du site. Nous avons d'ailleurs pris le soin d'en avvertir par mail les propriétaires et voisins des parcelles concernées.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>voulu favoriser la zone commerciale par rapport à une zone Agricole en production. Depuis le début nous avons été évincés par la Municipalité, par la Région et par la Préfecture.</p> <p>Pour rappel, des études ont été faites sur nos terres, des délégations sont venues à notre Insu et en terrain conquis...</p> <p>Le Chef de Projet de la DPVA a travaillé en collaboration avec l'APIJ sur l'implantation sur nos vignes sans nous en informer. Toutes ces personnes savaient que le projet initial était prévu ailleurs et qu'il était d'Utilité Publique, donc prioritaire. Il est inadmissible, impensable que des Elus et des personnes ayant des postes à responsabilités (Ingénieur projet), connaissant les lois ont pu délibérément déplacé l'implantation sans aucun scrupule en sacrifiant des terres agricoles exploitées. Nous sommes déterminés à défendre nos</p>	<p>Par ailleurs, nous avons toujours tâché de cheminer sur les voies et parcelles du domaine public lors des différentes visites de site ayant déjà eu lieu.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>terres et notre famille car ces manœuvres sont illégales et humiliantes.</p> <p>Anticor qui a connaissance du dossier fera éclater la vérité et nous demandons que les Muyois connaissent la vérité et le rôle de chacun.</p> <p>Nous avons à plusieurs reprises formulé notre colère légitime et chacun s'est dédouané sur l'autre...</p> <p>Mme Boyer affirmant que le Collet Redon avait été choisi par le Ministère alors que c'est sa volonté et celle de la DPVA d'avoir préservé le Projet Economique.</p> <p>Il est l'heure des prises de responsabilités et c'est à la Justice que vous devrez rendre des comptes.</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
61	<p>Je suis contre le projet de prison au Muy. En effet, son emplacement sur la Commune est très discutable compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De l'existence d'un tel établissement à Draguignan qu'il suffirait d'agrandir;</li> <li>De la proximité de lieux sensibles tels lotissements, collège et lycée. Les délinquants, leurs "proches", voire leurs familles, sont des nuisances pour la Société et la prison va donc dégrader la qualité de vie, la sécurité et l'environnement (nuisance sonores, consommation de terres cultivables et d'espaces verts, augmentation du trafic routier; destruction de la faune et de la flore, présence d'individus malfaisants, trafiquants...);</li> <li>De la destruction d'une exploitation agricole et des emplois associés;</li> <li>Du fait que les emplois qui seront générés ne le seront pas au profit des muyois, puisque les fonctions de gardiens de prison</li> </ul>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale. L'agrandissement de ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>S'agissant de vos préoccupations sur la sécurité, l'APIJ tient à vous assurer que conformément à la législation qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>etc... sont occupées par des fonctionnaires recrutés par concours national : les muyois ne seront pas prioritaires,</p> <p>Du fait de la dévalorisation du foncier qui ne manquera pas de suivre ;</p> <p>Du fait d'une bétonnisation déjà trop importante qui gâche nos paysages, méprise notre environnement et ne nous apporte rien de plus : on devient les dortoirs de Nice, Aix-en-Provence et Toulon. La prison va aggraver le phénomène ;</p> <p>Du fait qu'il s'agirait d'un établissement qui recevrait des populations condamnées à de courtes peines mais que l'Etat fera de toute façon ce qu'il voudra quand ce sera construit (après tout c'est sa matrice);</p> <p>Du fait que notre position géographique privilégiée aux Portes du Verdon, du Golfe de Saint Tropez, devrait attirer un tourisme et des entreprises de qualité, un éco-</p>	<p>d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Sur les bénéfices pour le territoire : la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>tourisme organisé autour de nos rivières et voies vertes, de nos paysages à préserver, de nos traditions, et ne devrait pas servir de prétexte pour construire une prison qui a accès direct à l'autoroute, ni même à être desservie par des TGV.</p> <p>Autre solution : pourquoi ne pas rouvrir le baignade du Levant. Le lieu appartient à l'Etat pour une grande partie, voire pour sa totalité et le site permettrait une surveillance aisée, des accès limités qui seraient gage d'une bonne qualité d'encadrement pédagogique. Peut-être même qu'il ne serait pas nécessaire d'expulser les "culs nuls" si l'espace est suffisant.</p>	<p>territoire, etc.</p> <p>Enfin concernant le régime de détention de ce nouvel établissement, celui-ci n'est pas encore déterminé à ce stade par les services de l'administration pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
62	<p>je suis contre l'implantation d'une prison au COLLET REDON au Muy car cela aura plusieurs impacts d'abord pour le propriétaire des vignes (actuellement classée AOP COTE DE PROVENCE) et pour ses employés, le fait qu'un lycée soit aussi proche d'une prison cela me laisse perplexe, et enfin pour le tourisme sur la Dracénie car cette prison sera visible depuis la RD 555 que tout le monde sait que c'est la principale voie d'accès au verdon. Mais il est vrai que de nos jours les élus (qu'ils soient nationaux ou locaux) ne prennent pas en compte l'avis de leur concitoyen</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant la proximité du site avec le lycée, ce point n'a pas été relevé comme rédhibitoire à ce stade de nos études. Sachez par ailleurs que la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour les services du Ministère de la Justice.</p> <p>Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
63	<p>Je suis contre le projet de prison au Muy. En effet, son emplacement est inacceptable. Le centre pénitentiaire de Draguignan devrait être agrandi. La proximité est trop grande des</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>lotissements, collège et lycée, quelle image donnons nous aux enfants face à leur établissement scolaire ?</p> <p>Ce projet va dégrader la qualité de vie, la sécurité et l'environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nuisances sonores</li> <li>- dégradation du paysage</li> <li>- augmentation du trafic routier</li> </ul> <p>Les exploitations agricole et les emplois associés seront supprimés.</p> <p>La région PACA met en valeur son terroir viticole, cependant la suppression de plusieurs hectares de vignes ne semble choquer personne.</p> <p>Une forte dévalorisation des biens immobiliers aux alentours.</p> <p>La position géographique devrait attirer un</p>	<p>Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale.</p> <p>L'agrandissement de ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Concernant la proximité du site avec le lycée, ce point n'a pas été relevé comme rédhibitoire à ce stade de nos études. Sachez par ailleurs que la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour les services du Ministère de la Justice.</p> <p>Concernant les nuisances, différentes actions sont mises en œuvre pour les limiter.</p> <p>Les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent néanmoins d'atténuer les nuisances lumineuses.</p> <p>Egalement, l'orientation des cellules est liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>tourisme et des entreprises de qualité. En effet, cette prison gâchera la vue du rocher de roquebrune, sans compter l'intitulé "centre pénitentiaire " à la sortie d'autoroute de SAINT TROPEZ, GORGES DU VERDON.</p>	<p>des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Sur le trafic routier : nous ne pouvons pas estimer les impacts pour le moment. Des études de mobilité et de trafic seront lancées dans le cadre de l'étude d'impact, afin d'analyser les évolutions potentielles du trafic en lien avec l'implantation du nouvel établissement et les éventuels aménagements rendus nécessaires par son exploitation. Egalement, un atelier dédié aux accès à la parcelle a été organisé le 2 février dans le cadre de la concertation pour associer les acteurs locaux à cette question.</p> <p>Sur les exploitations agricoles : le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
64	<p>Je ne comprends pas la construction d'une prison à cet endroit. Il y a pas mal d'habitation qu'il faut préserver.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Cordialement ----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		L'APIJ
65	Je suis contre ce projet de création de centre pénitentiaire. Habitations trop proches....	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Cordialement</p> <p>----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		L'APIJ
66	<p>Madame Monsieur</p> <p>A AUCUN moment , on a étudié un emplacement ALTERNATIF à SIGNES dans le var dans la zone d activité de Signes</p> <p>Il y a plusieurs dizaines d hectares dans le parc d activité disponibles  <b>IMMEDIATEMENT !!!</b> 85 hectares immédiatement disponibles  <a href="https://www.var.cci.fr/content/parc-d%E2%80%99activit%C3%A9s-du-plateau-de-signes">https://www.var.cci.fr/content/parc-d%E2%80%99activit%C3%A9s-du-plateau-de-signes</a></p> <p>Ces terrains ne sont pas des terrains</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Les différents sites que vous évoquez au sein de votre contribution ne faisaient pas partie des propositions faites par les acteurs locaux du département pour y implanter un établissement</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>agricoles !! donc pas de destruction environnementale ! Ils sont pré aménagé sur des zones ARRIDES !</p> <p>Ce projet alternatif permettrait aussi la réinsertion des détenus qui pourraient travailler avec les entreprises du coin qui ont du mal a trouver du personnel !!! les entreprises du coin vont ainsi REDUIRE leur cout du travail</p> <p>D autres part nous avons dans l est des bouches du rhone et l ouest du var une forte criminalité : l emplacement de signes à mi chemin est pertinent entre Marseille et Toulon !</p> <p>Je tiens à rappeler que l est var, il y a deja trois sites a la Farlède, Draguignan, et Grasse : un quatrieme site dans le perimetre n est PAS pertinent !</p>	<p>pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>AUTRE PROJET alternatif : la base navale militaire de Toulon qui comporte aussi des dizaines d hectares non utilisés ! des terrains non utilisés entre la seyne et toulon, il y en a !</p> <p>On a aussi saint cezaire sur siagnes dans le 06 <a href="https://urbexsession.com/unite-retraite-riviera-2/">https://urbexsession.com/unite-retraite-riviera-2/</a> si on veut developper les capacités des alpes maritimes !!!</p> <p>ETUDIONS PLUSIEURS POSSIBILITES !!!</p> <p>salutations</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
67	<p>A la sortie de l autoroute de Saint Tropez L image touristique du var sera fortement dégradé. De la culture, des commerces où une base nature Voilà des idées pour dynamiser le var</p> <p>La prison ok Mais au dessus de Draguignan Comme la dernière sur la route de Lorgues</p> <p>Merci</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
68	<p>Nous sommes contre l'implantation d'un centre pénitentiaire à cet endroit. L'impact de sa situation géographique ne peut être que préjudiciable ! Nous habitons près « des valises » et nous serons forcément impacté par les nuisances et tout ce qu'un tel établissement engendre. Comment en sortir des retombées bénéfiques quand on sait ce qu'un centre pénitentiaire entraîne</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant les nuisances, différentes actions sont mises en œuvre pour les limiter.</p> <p>Les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>en terme en termes de fréquentation, décote de nos habitations, proximité avec le collège.... Écoutez les administrés !</p>	<p>nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent néanmoins d'atténuer les nuisances lumineuses.</p> <p>Egalement, l'orientation des cellules est liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
69	<p>Bonjour,</p> <p>Le Projet de construction pénitentiaire au Muy n'a rien à faire dans cette zone Agricole. Nous manquons de terre agricole dans le Var et Au Muy d'autant plus. Nous agriculteur depuis déjà 4 ans sur Le Muy, nous n'avons aucun moyen de s'installer sur des terres agricoles pour y faire notre exploitation et nous allons devoir encore</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (15 hectares), la compatibilité avec le voisinage, et une bonne desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées.</p> <p>Par ailleurs, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>une fois de plus perdre une surface agricole pour un projet bétonné. Il est temps de valoriser les agriculteurs et de trouver une autre zone de construction de ce projet.</p> <p>Merci</p>	<p>l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
70	<p>Bonjour,</p> <p>Agriculteur, Apiculteur sur le Muy à la recherche d'un terrain agricole depuis plus de 3 ans pour y installer mon exploitation, Je trouve cela inadmissible que des terres agricoles soit sacrifier pour y faire un projet de construction d'une prison. Il est temps</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (15 hectares), la compatibilité avec le voisinage, et une bonne</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>de penser autrement et de revaloriser nos terres agricoles et qu'elles soient restituées aux agriculteurs et non consacrées à des projets de construction, qui ne nourrissent pas les français.</p> <p>Merci</p>	<p>desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées.</p> <p>Par ailleurs, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
71	<p>bonjour , je fais les observations suivantes sur le dossier qui est présenté à la concertation :</p> <p>1) la commune de la Motte n'a pas été destinataire d'un dossier de concertation ni</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>de permanences en Mairie , alors que les communes du Muy et de la Motte sont contiguës et en interaction . Les habitants de la Motte n'ont pas pu avoir accès une information complète de ce fait , Je soulève ce point car il me semble qu'il y a là une grave anomalie dans la procédure de concertation mise en place pour le projet .</p> <p>2) Sur le choix du Site de 74ha , pour un établissement nécessitant 15 ha de terrain : dans le document succinct qui est fourni dans le dossier , à aucun moment n'est abordé le point relatif à l'aménagement global de la zone . Il est évoqué un problème d'accès à résoudre , ce qui paraît très insuffisant et réducteur par rapport à l'impact que va avoir un tel établissement dans ce secteur aujourd'hui agricole avec quelques constructions intéressantes</p>	<p>Le périmètre de la concertation permettant aux citoyens de s'exprimer et de s'informer n'est pas limité à certaines communes identifiées. Tout citoyen intéressé par le sujet peut donner son avis et s'exprimer sur le projet, notamment via le site internet de la concertation et les registres papier dont des exemplaires étaient à disposition en préfecture du Var (à Toulon) et de Draguignan.</p> <p>Toutes les contributions sont traitées sans distinction, en vertu du principe d'« égalité de traitement » promu par la CNDP et assuré par le garant. Toutefois, les seules différences territoriales sont celles de la communication préalable à la concertation : Les habitants de la commune d'implantation du Muy et celle voisine des Arcs étant particulièrement concernés ; la communication a vocation à viser en priorité chaque habitant, par le biais d'affichages et d'envois de dépliants informatifs dans les boites aux lettres des habitations/entités situés autour du site d'étude. Nous précisons que les supports et échéances mis en place pour assurer la communication autour de ce projet, ainsi que le périmètre de la concertation, ont été présenté et validé par le garant de la CNDP.</p> <p>Concernant l'aménagement de la parcelle du Collet Redon, la surface attendue (15 ha minimum) est un critère inhérent au choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, au même titre que son accessibilité. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>patrimoniales dont on peut souhaiter qu'elles ne soient pas sacrifiées parce que les études d'aménagement n'auraient pas été assez détaillées .</p> <p>Il parait indispensable que soit élaboré un plan d'aménagement d'ensemble de tout le secteur des 74ha choisi qui précise les voies , équipements , destination des différents secteurs afin que le nouvel établissement s'insère dans un environnement cohérent .</p> <p>Il faut en effet considérer la position de ce site comme la "porte d'entrée "de la Dracénie , qui est portée par les élus du SCOT. A ce titre un soin particulier doit être apporté au traitement de l'ensemble de ce secteur pour ne pas nuire à l'image que l'on souhaite construire dans le cadre du SCOT.</p> <p>De plus , le terrains étant rares dans la région , obérer un secteur de 74ha parce qu'on n'aurait pas pris la précaution de</p>	<p>et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation. Nous confirmons par ailleurs qu'ils seront élaborés et réfléchit de manière cohérente en lien avec les collectivités locales qui portent les projets d'aménagements prévus sur cette parcelle, en dehors de celui de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>réfléchir au devenir de la ville et de son agglomération serait une erreur , qui ne pourrait pas se corriger .</p> <p>L'impact de la construction d'une prison devrait être clairement expliqué et développé dans le plan d'aménagement pour une information complète des habitants .Ce type d'équipement peut trouver sa place dans une zone non urbanisée , or dans le cas présent ce n'est pas le cas , ce terrain est à l'intersection de plusieurs enjeux urbains , paysagers et ne peut être banalisé , comme un simple "zone d'activités" de plus .</p> <p>Le territoire de la Dracénie est en train de se structurer et ce secteur est le plus porteur de développement d'activités et/ou logements :un mauvais urbanisme serait catastrophique pour la Dracénie .</p> <p>Il serait souhaitable de prendre au sérieux le devenir de cette zone et de confier son</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>aménagement à des urbanistes confirmés travaillant en complémentarité avec les programmistes de la prison , afin de présenter une proposition globale, avant de procéder aux modifications de PLU et de SCOT.</p> <p>J'espère que mes remarques seront entendues , ayant moi même oeuvré dans ce domaine , c'est ce que je proposerais si j'étais en charge de ce dossier afin de faire des propositions pertinentes et adaptées. le 22 02 2022</p>	
72	<p>Peu d'information dans le dossier si ce n'est le grand secteur défini "à priori" sur des critères qui ne tiennent pas compte des gens qui y vivent , des cultivateurs ,des plantations de vigne , des vieilles fermes , de la proximité du lycée etc.... Projet qui ne présente aucune autre</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>alternative ,</p> <p>Je suis contre ce projet qui va dénaturer le quartier</p>	<p>été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant les exploitations existantes, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant la proximité du site avec le lycée, ce point n'a pas été relevé comme rédhibitoire à ce stade de nos études. Sachez par ailleurs que la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour les services du Ministère de la Justice.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		Cordialement ---- L'APIJ
73	<p>Bonjour</p> <p>Dans ce pays où l'insécurité s'aggrave tous les jours, car nos politiques n'ont rien gérés, mettre une prison à côté, d'un lycée, de villas où des honnêtes gens habitent, travaillent tous les jours pour élever leurs enfants est intolérable, inconcevable et inadmissible.</p> <p>M le Préfet il est facile de jouer avec la vie des gens quand on a du pouvoir, et si la prison se construisait à côté de chez vous, de vos enfants et petits enfants, que diriez vous ?</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
74	<p>Je suis au chemin de tubanel donc très proche je suis contre ce projet de plus on ne nous a pas consulté et aucun avis dans les boites au lettre avec des nuisances comme on prés des autre prison</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant les nuisances, différentes actions sont mises en œuvre pour les limiter. Les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur.</p> <p>En outre, l'orientation des cellules est liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Sur la communication autour du projet, plusieurs outils ont été mis en place par l'APIJ sous le contrôle de la CNDP pour assurer la parfaite information du public autour de cette concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un site internet dédié,</li> <li>- informations et affichage en mairie du Muy, des Arcs et de Draguignan,</li> <li>- informations et affichage en préfecture du Var et en sous-préfecture de Draguignan,</li> <li>- informations dans la presse locale : Var Matin, Canal-D, Radio métropole...</li> <li>- tenue de plusieurs permanences et d'une réunion publique</li> <li>- boîmage d'un dépliant informatif sur un périmètre proche de la parcelle</li> </ul> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>

## LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

### Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
75	Suite à la réunion d'hier, qu'en est t'il de la visibilité au public des raisons pour lesquels ont été refusés les autres lieux ? Où est la transparence !? La question a été posée hier mais aucune réponse .....	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
76	<p>En cas de réalisation du projet, des mesures compensatoires sont elles prévus pour les citoyens tel que la baisse de la taxe foncière ?</p> <p>L aspect économique à été évoqué à deux nombreuses reprises en terme de recettes encaissés par les probables intervenants locaux mais qu'en est il pour les retraités, salariés du privés...</p> <p>Qu'elles seront les retombées pour ces populations ?</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Avec l'arrivée de ce type de structure sur un territoire, il n'existe à notre connaissance aucune compensation au niveau des taxes foncières pour les personnes qui résident à proximité du futur établissement. Il n'y a pas de retombées particulières pour les retraités ou pour les salariés du privé.</p> <p>Plusieurs points sont néanmoins à signaler en termes de retombées positives pour le territoire :</p> <p>1) La construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois tant en phase chantier que sur le long terme. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées dans un recours important à des heures d'insertion. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire.</p> <p>2) L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère un</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>flux important de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>3) Les personnes incarcérées sont prises en charge à 100 % par l'Etat et ne génèrent donc aucune charge pour les finances communales. Les personnes détenues sont par ailleurs comptabilisées dans la population municipale, base de calcul de la dotation globale de fonctionnement, qui est majorée d'autant.</p> <p>4) Comme tout bâtiment affecté au service public, l'établissement ne génère pas directement de taxe foncière. En revanche, l'implantation de l'établissement fait bénéficier à l'ensemble des communes voisines, comme à celle d'implantation, de recettes fiscales indirectes liées à l'arrivée de nouveaux habitants, comme le personnel pénitentiaire notamment.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
77	<p>Bonjour,</p> <p>Je vais énoncer ici clairement le sentiments de tous les muyois qui ont assisté hier à la réunion publique au Muy à ce simulacre d'échanges basé sur une comédie de concertation !!!! Pas la faute de la CNDP , comme Z.Etoundi l'a répété, elle n'est là que pour enregistrer les questions et les réponses , et quand le maitre d'ouvrage ,l 'APIJ ne veut pas répondre elle ne peut que le constater ... Quand au maitre d'œuvre, le ministère de la Justice, il s'est bien gardé de se déplacer , c'aurait été indigne pour un ministre ou un conseillé de s'abaisser à descendre en province ....Non, l'APIJ décide de tout , choix du Muy, choix de l'enveloppe de 74 ha, choix de la situation des 15 ha , études environnementales , hydrologiques, géologiques , prise en compte des PLU- ScoT ,synthèse générale de tous les éléments , et là il n'y a pas de</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant les intervenants représentés à la réunion publique du 22 février 2022, nous vous confirmons bien que le Ministère de la Justice était représenté par des personnes de la direction de l'administration pénitentiaire (centrale) et de la direction interrégionale des services pénitentiaires de la région PACA (régionale).</p> <p>L'APIJ est effectivement en responsabilité du choix du site pour réaliser ce projet. Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant votre observation sur l'implantation exacte du projet, des études approfondies couplées à des discussions avec les collectivités vont nous permettre de déterminer la zone</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>conflits d'intérêts : c'est le gouvernement donc TOUS LES DROITS , même' celui de bafouer la justice , c'est SON MINISTÈRE !!! Et ensuite , M. le Préfet assène le coup de massue : Quand Madame la Maire du Muy , L.BOYER demande à participer au moins au projet dans le choix précis des 15 ha , elle demande seulement une participation !!!Qu'est-ce qui lui est répondu ? RIEN !!! M. le Préfet se garde bien acquiescer ! Il l'avertit seulement que si la commune ne change pas le PLU de façon à ce qu'il puisse accueillir la prison , et bien il s'en chargera lui-même !! Il en a les pouvoirs !!! Comme pour le SCoT , c'est lui qui l'a bloqué , et tant qu'il ne le signe pas .....Et gageons qu'il fera les corrections nécessaires pour que ce projet de prison y soit conforme !!! Conflit d'intérêt ?? A part celui du gouvernement dont il est le valet, quel autre intérêt ? Celui des muyois , il s'en moque bien ... Et il nous</p>	<p>d'implantation précise de l'établissement pénitentiaire. A ce stade, 15 hectares sont nécessaires pour la construction de l'établissement pénitentiaire. Ces 15 hectares se situeront dans les 74 hectares du périmètre d'étude actuel. Nous vous confirmons par ailleurs que les élus locaux sont associés à ces discussions concernant l'implantation du projet et que l'APIJ n'est pas seule à la manœuvre pour prendre ce type de décision.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>les a bien rappelés hier soir !! Des fois que de petits provinciaux croient pouvoir lui tenir tête ! Lui qui est nommé par un président appelé Macron ... Que ce dernier se rassure ,aux dernières élections , au MUY, son parti est arrivé loin derrière ses adversaires ! Ce sera pire encore en 2022 !!! Il s'en moque ??? Le contentement de la population française n'est pas au beau fixe, la victoire de LREM n'est pas encore assurée ! Les préfets aussi changent selon les pouvoirs politiques ....Hier matamore, et demain ???</p> <p>yves AYME</p>	
78	<p>Bonsoir, Suite à la réunion public d'hier soir, je souhaitais réagir sur plusieurs points. Tout d'abord merci des éclaircissements apportés, cela n'a fait que conforter mon sentiment quant à la création de la prison sur notre commune.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Sachez que le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>En effet si nous en sommes là aujourd'hui c'est tout simplement grâce aux décisions prises par le président de DPVA en accord avec les élus de notre commune sur le choix de préempter 75 ha de bonnes terres agricoles pour en faire une zone économique voilà 6 ans.</p> <p>Cette décision en plus de priver les agriculteurs déjà présent sur cet espace de culture et d'extension de leur propriété, a également privé de jeunes agriculteurs de s'installer, soit pour y faire de la vigne, des cultures maraichères ou apicole.</p> <p>Si cette plaine agricole avait été laissée aux agriculteurs, nous aurions aujourd'hui des vignes, des cultures ,des bâtiments agricoles qu'ils auraient été bien plus difficile de déloger, pour y implanter une prison. Mais surtout le vrai paysage de la Dracénie.</p> <p>Nous avons hier assisté à un jeu de dupe,</p>	<p>l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant la station d'épuration et les ouvrages d'assainissement existant, les études ne sont pas suffisamment abouties à ce stade pour affirmer que ceux-ci sont suffisamment dimensionnés pour accueillir le centre pénitentiaire. Ces points seront néanmoins étudiés dans le détail dans les prochaines phases du projet.</p> <p>S'agissant de vos observations sur l'historique des choix liés à cette parcelle, elles ne concernent pas directement l'APIJ, mais les collectivités territoriales. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>car comment croire le président de DPVA qui annonce être le défenseur de l'agriculture et des agriculteurs sur notre territoire, alors que toutes ces bonnes terres sont systématiquement préemptées par DPVA et refusées aux jeunes agriculteurs en faisant fit de la SAFER. Mais au delà de tout cela, nous avons bien compris que la prison sera implantée sur ces 75 ha (nous pouvons la mettre plus au Sud , au Nord , à l'Est ou à l'Ouest, mais uniquement sur ces bonnes terres). En toute simplicité en ciblant ces 75 ha comme zone économique, nos élus en jouant les petits barons ont fait un cadeau royal à la république. Maintenant il est important de savoir si l'état aidera financièrement la commune de Le Muy, Dans l'aménagement de la voirie (qu'il va falloir la revoir devant les difficultés de</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>circulations que nous connaissons actuellement).</p> <p>Dans les travaux d'assainissements qu'il faut prévoir.</p> <p>Dans peut-être la mise en place d'une nouvelle station d'épuration, au regard de l'évolution démographique de notre commune.</p> <p>Dans la création d'un nouveau groupe scolaire, de crèche ....</p> <p>Car il ne faudrait pas que le plus que doit nous apporter la prison, devienne un moins avec des augmentations d'impôts pour les seuls habitants de notre commune.</p> <p>Richard CIAPPARA</p>	
79	<p>Je tiens à rappeler qu a Vins sur caramy il y a l ancien centre d essai michelin a L ABANDON !!!</p> <p>a REUTILISER !!!</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Le site que vous évoquez au sein de votre contribution ne faisait pas partie des propositions faites par les acteurs locaux du département pour y implanter un établissement pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
80	<p>J'ai assisté 22/02/2022 à la concertation publique pour la construction de la prison au Muy...</p> <p>Comment vous dire ???</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un maire qui ne défend pas sa commune</li> <li>- un préfet qui nous explique que la présence d'une prison est bénéfique pour</li> </ul>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Pour mémoire, il s'agit d'une concertation « préalable » aux autorisations administratives et</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique  
[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>notre village</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un troupeau de fonctionnaires abondent dans le sens du préfet, bien entendu, ils ont le même objectif...</li> <li>- ils nous annoncent ouvertement que cette concertation publique ne changera rien puisque la décision est prise d'implanter la prison sur la commune du Muy à 300 m du lycée, en expulsant des muyois de leur maison et en prenant des vignobles classés, en clair SUPPRIMER LE BON POUR IMPLANTER LE MAUVAIS ????????????</li> </ul> <p>Et Monsieur le Préfet a le toupet de nous parler de démocratie !!! ??????????????</p> <p>Merci Monsieur le Préfet de nous avoir expliqué que la présence d'une prison était plus valorisante que des vignobles classés...</p>	<p>décisions émises par les services préfectoraux permettant la réalisation du projet. Autrement dit, le bilan de cette concertation préalable sera annexé au dossier de demande de déclaration d'utilité publique, notamment constitué de l'ensemble des éléments d'étude permettant d'évaluer l'impact du projet sur son environnement ainsi que l'ensemble des mesures que l'APIJ entend prendre pour les éviter, les réduire, et en dernier ressort, les compenser. A l'issue du dépôt de ce dossier s'ouvrira une enquête publique, conduite sous l'égide d'un commissaire-enquêteur, qui constituera une seconde phase de participation du public.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
81	<p>Une deuxième prison a quelques kilomètres à vol d'oiseau de celle des Nourradons quelle hérésie. Pourquoi ne pas la construire dans Canjuers on doit bien y trouver une dizaines d'hectares sur les 40 000 du camp ....</p> <p>Un slogan touristique pour le Var " son soleil, ses plages ses paysages et .....ses prisons"</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan du Garant.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Le site que vous évoquez au sein de votre contribution ne faisait pas partie des propositions faites par les acteurs locaux du département pour y implanter un établissement pénitentiaire.</p> <p>Ce projet répond par ailleurs à un enjeu national : la lutte contre la surpopulation carcérale en France et plus précisément dans le département du Var. Il est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;</li> <li>- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire et l'ensemble des intervenants du quotidien, qui vivent également des situations difficiles en raison de la</li> </ul>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>surpopulation carcérale et de la vétusté de certains établissements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des conditions acceptables d'accueil des familles</li> </ul> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>
82	<p>La prison va être construite à côté d'un site classé SEVESO à La Motte présentant des risques majeurs : Stogaz (seuil haut). Le préfet est-il toujours prêt à prendre ce risque ? J'aimerais bien avoir une réponse à ce sujet. Merci</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>La présence d'un site de type SEVESO à proximité immédiate d'un établissement pénitentiaire est effectivement une contrainte rédhibitoire qui amène l'APIJ à écarter un site disposant de cette caractéristique.</p> <p>Dans le cadre des études déjà menées sur la parcelle du Collet Redon, le site classé SEVESO « STOGAZ » de La Motte a bien été répertorié (stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 ou 2). Néanmoins, ce-dernier est situé à environ 1,8 km au Nord-Ouest de la</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>parcelle, ce qui n'a pas d'incidence sur le projet d'établissement pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
83	<p>I/ connaissance prise du projet d'implantation d'un centre pénitentiaire pour la 1ère fois au cours du dernier trimestre 2021 : par la radio.</p> <p>Aucune communication antérieure par la mairie (même en 2019 dans son magazine d'information spécial URBANISME DE DEMAIN AU MUY).</p> <p>II/ Opposition ferme à l'implantation de ce projet sur ce site en l'état :</p> <p>1/ d'études diverses qui seront faites ultérieurement par l'APIJ (je reprends les propos de la réunion publique) notamment sur :</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Les recherches foncières dans le Var ont commencé en 2016. Par la suite l'annonce officielle gouvernementale du d'implantation d'un établissement pénitentiaire au Muy a été présentée par le Premier ministre le 20 avril 2021. Il est donc normal que la mairie du Muy n'ait pu vous communiquer des informations sur le projet en 2019, bien que la parcelle fasse déjà partie de la liste des sites potentiellement retenus.</p> <p>Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha. Les études seront plus précises une fois que l'implantation</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>*l'incidence sur les réseaux routiers actuellement déjà saturés (alors que des ensembles immobiliers sont en cours de construction sur le MUY en bordure de la RN7)</p> <p>* la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales (va-t-il se faire sur les 15 ha projetés ou à l'extérieur) ; le plan produit n'en fait pas état et ce critère "fera l'objet d'une étude future " pour reprendre les termes de la réunion,</p> <p>* la non prise en compte de la ligne future TGV qui sera à proximité,</p> <p>2/ la présence d'un site SEVESO à moins de 3 kms de la future prison (les participants n'ont pas fait d'études à ce sujet et semblaient plus que surpris)</p> <p>3/ la présence d'un lycée à proximité (problèmes majeurs d'insécurité avec la venue de personnes pouvant amener plus facilement diverses substances nocives</p>	<p>définitive de l'établissement pénitentiaire sera fixée.</p> <p>1) Concernant vos observations en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte à ce que le projet ait le moins d'impacts possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>Concernant la rétention des eaux pluviales, lorsque l'emprise des 15 ha sera définitivement fixée, un dossier d'études d'impact sera réalisé. Ce document comportera un volet sur la problématique de l'eau. L'objectif est de construire un établissement pénitentiaire transparent, en termes d'implantation et de fonctionnement, dans l'écoulement des eaux. Ainsi L'APIJ aura l'obligation de réaliser des ouvrages, à l'échelle de la parcelle pénitentiaire, ayant pour but de traiter la problématique du traitement des eaux pluviales.</p> <p>Le projet de la future ligne SNCF que vous abordez ne concerne pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités et services de l'Etat locaux. Néanmoins, il est considéré comme n'ayant aucun impact sur le projet d'établissement pénitentiaire puisque situé en dehors des limites de la parcelle. L'arrivée d'une nouvelle gare SNCF sur le territoire est néanmoins vue comme un point positif au regard de la desserte du site en transports en commun.</p> <p>2) La présence d'un site de type SEVESO à proximité immédiate d'un établissement</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>quelles qu'elles soient),            4/ la présence de vignobles classés (AOP), des sentiers "vignes à vélo" avec nombre de familles (insécurité) aucune réponse n'a été apportée,            5/nuisances sonores (là encore aucune réponse),            6/ nuisances visuelles notamment la nuit (éclairage du centre pénitentiaire) pour lequel aucune indication n'a été apportée,            7/ l'impact sur le tourisme (porte des gorges du Verdon) et du Golfe de SAINT TROPEZ,            8/ la perte financière pour la commune du MUY en matière de revenus fonciers puisque la dotation versée par l'Etat sera très minime (ce sujet n'a pas été abordé) et la dévalorisation des biens immobiliers des habitants de la commune,            9/ l'impact défavorable sur l'image de la commune</p>	<p>pénitentiaire est effectivement une contrainte rédhibitoire qui amène l'APIJ à écarter un site disposant de cette caractéristique.            Dans le cadre des études déjà menées sur la parcelle du Collet Redon, le site classé SEVESO « STOGAZ » de La Motte a bien été répertorié (stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 ou 2). Néanmoins, ce-dernier est situé à environ 1,8 km au Nord-Ouest de la parcelle, ce qui n'a pas d'incidence sur le projet d'établissement pénitentiaire.</p> <p>3) La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>10/ la construction récente d'un centre pénitentiaire sur DRAGUIGNAN à moins de 10 kms du futur projet, pourquoi en construire un autre ?</p> <p>11/ le manque de communication des critères qui ont fait que les terrains proposés sur les communes alentours n'ont pas été retenus (où peut-on les consulter) ?</p> <p>Dans le même sens, la carte du territoire national présentée par l'APIJ ne fait pas état du département des Alpes ; combien de centres pénitentiaires y sont implantés par rapport au département du Var.</p> <p>12/ la non prise en compte du survol de nombreux hélicoptères militaires et civils sur le terrain retenu, (études non fournies),</p> <p>13/ l'absence d'études sur la faune et la flore,</p> <p>14/ la non conformité des PLU et SCOT (Monsieur STRAMBIO, en s'adressant</p>	<p>4) Concernant l'impact du projet sur des terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>5) Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances sonores, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenues ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>6) Concernant vos observations sur les éclairages, ces derniers sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>directement aux habitants présents à la réunion, a fait part de son opposition ferme sur ce projet et a indiqué avoir fait toutes diligences pour proposer des terrains alternatifs)            Comme Monsieur Le Préfet nous l'a clairement indiqué : "c'est comme ça et pas autrement le projet se fera à cet endroit. Donc devant ce "dicta" je reste très réservé sur mes différentes observations mais j'aurai au moins la tranquillité de conscience de les avoir faites.</p>	<p>permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur.</p> <p>7) Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>8) Concernant les bénéfices pour les communes d'implantation et voisines : des recettes fiscales indirectes liées à l'arrivée de nouveaux habitants (personnel pénitentiaire par exemple) sont à prévoir. Le nombre de personnes détenues est également compté dans la population de la commune, ce qui augmente d'autant sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).</p> <p>L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Concernant vos remarques sur le risque d'une baisse de la valeur immobilière, comprenez que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>9) Concernant l'image pour la commune, le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>10) Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale. L'agrandissement de ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement. Le centre pénitentiaire du Muy poursuit des objectifs d'intérêt général qui visent à améliorer les</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>conditions de travail du personnel pénitentiaire, lutter contre la surpopulation carcérale et renforcer la réinsertion active des détenus.</p> <p>11) Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Les critères regardés par l'APIJ et l'administration pénitentiaire lors du choix d'un site sont à retrouver en page 25 du document support de la réunion publique du 22/02/2022 (téléchargeable sur le site de la concertation).</p> <p>S'agissant de la répartition des établissements pénitentiaires par département, des informations à dispositions du public sont consultables sur le site de l'administration pénitentiaire : <a href="https://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/direction-de-ladministration-penitentiaire-10025/les-structures-penitentiaires-28342.html">https://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/direction-de-ladministration-penitentiaire-10025/les-structures-penitentiaires-28342.html</a></p> <p>Spécifiquement sur les nouveaux établissements pénitentiaires du plan 15000 places, le dossier de presse est également à disposition du public sur le site de l'administration pénitentiaire : <a href="http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/dp_programme_immobilier_penitentiaire_V1_4.pdf">http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/dp_programme_immobilier_penitentiaire_V1_4.pdf</a></p> <p>12) Un survol du site à basse altitude ne doit pas être possible ; ce qui induit que le site ne</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>devra pas être situé à proximité d'un aéroport ou aérodrome en particulier dans l'axe des pistes, ni dans la zone d'approche pour le décollage et l'atterrissage. La présence d'un hélicoptère dédié au SDIS à proximité du site n'est pas problématique s'agissant exclusivement d'appareils de la sécurité civile. Des protocoles de fonctionnement seront à mettre en place une fois l'établissement livré, comme c'est déjà le cas sur d'autres établissements existant ailleurs en France. Aucun survol à basse altitude d'autre type d'aéronefs ne concerne le site d'étude.</p> <p>13) Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>14) Concernant les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de document cadre</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires de manière pérenne. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires, avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et le long terme. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation. Nous confirmons par ailleurs qu'ils seront élaborés et réfléchit de manière cohérente en lien avec les collectivités locales qui portent les projets d'aménagements prévus sur cette parcelle, en dehors de celui de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Enfin, concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Cordialement</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>
84	<p>Bonsoir,</p> <p>C'est avec beaucoup d'amertume et de colère que je reviens ce soir au lendemain de cette concertation qui n'en n'était pas une.????</p> <p>Je revendique, outre l'observation 61 qui est mienne, encore plus fort la solution de recourir à un terrain de l'Etat, proche de Marseille et Toulon où l'on ne peut que constater l'échec des politiques de prévention de la délinquance depuis tant d'années.... comme l'échec du travail de réinsertion des délinquants. Ce constat est bien entendu de portée nationale.</p> <p>L'État, pris en la personne du Préfet, a</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le lieu d'implantation de l'établissement pénitentiaire, une quinzaine d'options ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ensuite, Les établissements pénitentiaires, au même titre que les écoles, les EHPAD et les</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>promis des mesures de sécurité autour de la prison. Curieux engagement, non ? L'Etat n'a pas de personnels à mettre dans les Ephad, les hôpitaux, la police, l'armée et la gendarmerie car il a cramé la caisse et il nous fait croire qu'il va employer des personnels pour tourner autour de la prison et éloigner les personnes qui n'auraient rien à y faire. Mort de rire ??????????!!! Quel manque de crédibilité. En plus de donner des leçons, l'Etat nous prend pour des imbéciles ! D'ailleurs, ils vont les éloigner où ces personnes indésirables : au lycée, au Burger King, au collège, dans nos quartiers tranquilles et leurs impasses discrètes où s'organisent déjà pas mal de trafics ? Bravo l'Etat, bien réfléchi : la prison sera calme ! il n'y aura rien à signaler autour de l'enceinte ! les statistiques seront bonnes !!! Et je prends le pari que, fort de ce</p>	<p>hôpitaux, sont des équipements d'intérêt général. À ce titre c'est un service public qui nécessite des investissements au-même titre que les autres. De plus la création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais la Mairie du</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>satisfecit, il retirera lesdits personnels (pourvu qu'il les ait trouvés et mis en œuvre) puisque la situation ne justifiera pas qu'il les maintiennent. ????</p> <p>Il est très clair qu'on vit un bel en fumage. J'espère que nos élus locaux sont vraiment restés droits dans leurs bottes, le mensonge prenant l'ascenseur et la vérité l'escalier... la déception serait vraiment trop forte. Déjà que la bétonnisation a pas mal entamé leur crédit....</p> <p>D'ailleurs, à propos d'élus locaux, il ne me semble pas avoir lu notre député sur le sujet, mais j'ai pu passer à travers.</p> <p>Enfin, le projet se fera sans doute malgré tout, et surtout malgré nous.</p> <p>Mais d'ici là on aura eu la satisfaction de voter et de manifester nos mécontentements.</p> <p>Maigre consolation, mais consolation quand même !</p>	<p>Muy. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
85	<p>Je suis contre le projet de prison qui est faite pour les toulonnais et autres marseillais et n'apportera rien en termes de bénéfices de toute sorte ni pour les muyois ni pour la Dracénie.</p> <p>Pas de concertation honnête, pas d'implantation réfléchie, des nuisances assurées, des impacts patrimoniaux irréversibles.</p> <p>Ce projet est une honte à mettre sur le dos de l'Etat et des élus qui fonctionnent avec.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant la concertation, l'APIJ a organisé une concertation préalable, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Celle-ci vise à associer le public le plus en amont possible afin que soient débattus les différents aspects, objectifs ou caractéristiques du projet et que des adaptations éventuelles puissent y être apportées. Le temps de la concertation préalable est d'abord celui de l'écoute par le porteur de projet ; il n'est pas celui des réponses définitives à tous les questionnements, qui d'ailleurs ne peuvent pas, sur certains sujets complexes, être immédiates. C'est pourquoi, toutes les questions posées feront bien l'objet d'une réponse de la part de l'APIJ, néanmoins, certaines d'entre elles interviendront à des échéances ultérieures. Comme le prévoit le code de l'environnement, la réponse de l'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>au bilan du garant, détaillera précisément les réponses ou les engagements apportés aux sujets identifiés, ainsi que la manière dont les contributions du public auront été prises en compte.</p> <p>Concernant les nuisances, différentes actions sont mises en œuvre pour les limiter. Tout d'abord le nouveau programme immobilier vise à réduire les nuisances sonores, qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores. Ensuite les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur.</p> <p>Concernant vos observations sur les impacts patrimoniaux, comprenez que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Enfin s'agissant des bénéfices pour les communes d'implantation et voisines : des recettes fiscales indirectes liées à l'arrivée de nouveaux habitants (personnel pénitentiaire par exemple) sont à prévoir. Le nombre de personnes détenues est également compté dans la</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>population de la commune, ce qui augmente d'autant sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
86	<p>Je suis contre le projet de prison qui est faite pour les toulonnais et autres marseillais et n'apportera rien en termes de bénéfices de toute sorte ni pour les muyois ni pour la Dracénie.</p> <p>Pas de concertation honnête, pas d'implantation réfléchie, des nuisances assurées, des impacts patrimoniaux irréversibles.</p> <p>Ce projet est une honte à mettre sur le dos</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	de l'Etat et des élus qui fonctionnent avec.	<p>sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant la concertation, l'APIJ a organisé une concertation préalable, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Celle-ci vise à associer le public le plus en amont possible afin que soient débattus les différents aspects, objectifs ou caractéristiques du projet et que des adaptations éventuelles puissent y être apportées. Le temps de la concertation préalable est d'abord celui de l'écoute par le porteur de projet ; il n'est pas celui des réponses définitives à tous les questionnements, qui d'ailleurs ne peuvent pas, sur certains sujets complexes, être immédiates. C'est pourquoi, toutes les questions posées feront bien l'objet d'une réponse de la part de l'APIJ, néanmoins, certaines d'entre elles interviendront à des échéances ultérieures. Comme le prévoit le code de l'environnement, la réponse de l'APIJ au bilan du garant, détaillera précisément les réponses ou les engagements apportés aux sujets identifiés, ainsi que la manière dont les contributions du public auront été prises en compte.</p> <p>Concernant les nuisances, différentes actions sont mises en œuvre pour les limiter. Tout d'abord le nouveau programme immobilier vise à réduire les nuisances sonores, qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores. Ensuite les éclairages sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur.</p> <p>Concernant vos observations sur les impacts patrimoniaux, comprenez que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Enfin s'agissant des bénéfiques pour les communes d'implantation et voisines : des recettes fiscales indirectes liées à l'arrivée de nouveaux habitants (personnel pénitentiaire par exemple) sont à prévoir. Le nombre de personnes détenues est également compté dans la population de la commune, ce qui augmente d'autant sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		L'APIJ
87	<p>En France, c'est bien connu on a des idées et quand celles proposées par l'Etat sont mauvaises, on peut en proposer d'autres aussi bonnes</p> <p>J'ai une solution qui répondrait à plusieurs problématiques actuelles.</p> <p>Un peu d'histoire d'abord.</p> <p>Il était un temps où la France n' avait pas autant de prison et où les gens semblaient un peu plus respectueux de tout.</p> <p>Pourquoi ?</p> <p>On avait Cayenne. Un bagne, une île, parfait !</p> <p>Dans un temps encore plus reculé on avait des galères. Et à l'époque actuelle, ce serait</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Ce projet répond à un enjeu national, de lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;</li> <li>- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire et l'ensemble des intervenants du quotidien, qui vivent également des situations difficiles en raison de la surpopulation carcérale et de la vétusté de certains établissements ;</li> <li>- des conditions acceptables d'accueil des familles</li> </ul> <p>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie de toutes ces</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>un bon moyen de refaire travailler les Chantiers de l'Atlantique et de faire du transport écologique. Je suis certain qu'au retour d'une telle croisière nos chers et sympathiques délinquants feraient leur possible pour se réinsérer.</p> <p>Et tant pis pour les droits de l'homme que seuls les gens honnêtes respectent. Sans compter que le risque d'erreur judiciaire est aujourd'hui très réduit compte tenu des techniques de police scientifique et autre technologie de vidéoprotection.</p> <p>La peur doit changer de camp !</p>	<p>personnes tout en réduisant au maximum les nuisances pour les riverains, notamment par la mise en place des dispositifs de coexistence apaisée entre l'établissement et ses avoisinants.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement            ----            L'APIJ</p>
88	<p>Je suis contre la construction de cet établissement en zone pré urbaine, et sur des terres agricoles.</p> <p>Le réunion n'était qu'un pure représentation d'un mauvais spectacle, avec de mauvais acteurs qui pour s'exonérer ont juste laissé aux habitants des 75 hectares concernés le soin de se</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>battre avec le voisin d'à côté pour savoir où s'implantera la prison...</p> <p>Et Vers l'autoroute il n'y a pas assez de place? Dans la forêt sur le plateau de la Motte ou vers les Arcs? et pourquoi si prêt de Draguignan ou il existe déjà un centre, soit 15 km maxi? On est puni, qu'est ce qu'on a fait?</p> <p>Est-on sûrs que les 120 emplois que cela doit créer seront réservés à des Muyoïis?</p>	<p>Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur les exploitations agricoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet, ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>L'objectif du dispositif de communication et de concertation, étendu sur les communes du Muy, des Arcs et de Draguignan et sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP), était d'informer les riverains du projet de construction d'un établissement pénitentiaire et d'être à l'écoute de leurs observations. C'est pourquoi le positionnement exact du domaine pénitentiaire de 15 ha sur la grande parcelle de 75 ha, n'est pas encore défini à ce jour. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Concernant les sites situés à proximité de l'autoroute, et sur les communes de La Motte et des Arcs, ces-derniers n'étaient pas dans la liste des sites proposés par les services de l'Etat locaux. Par ailleurs, sachez que l'extension du site des Nouradons situé à Draguignan, occupé actuellement par l'établissement pénitentiaire aménagé en 2018, a été étudiée. Ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Enfin, concernant les 120 emplois indirects créés par l'arrivée de l'établissement pénitentiaire, nous ne pouvons pas vous confirmer que ceux-ci seront exclusivement réservés aux Muyoïis. Néanmoins, ils sont ouverts à des catégories d'emplois autres que celles relevant du domaine de la Justice, comme des métiers liés à la santé, à la maintenance, au social, à l'éducation ou encore à la restauration. Ces missions sont confiées à des partenaires institutionnels, mais également à des entreprises privées qui auront recours à des personnes vivant actuellement sur le territoire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		L'APIJ
89	<p>Bonjour,</p> <p>Muyoise depuis plus de 40 ans, je refuse absolument ce projet car il n'apportera rien à notre village. Il existe déjà une prison à Draguignan sur la route de Lorgues et il reste beaucoup de terrain pour agrandir celle-ci.</p> <p>L'installation d'une prison est d'abord nuisible pour notre village (les prisonniers le soir tapent sur les barreaux et hurlent), c'est une énorme nuisance sonore, ensuite le fait d'implanter une prison dans notre beau village va faire décoller l'immobilier et ne nous apportera rien de plus, à part le fait de nous stigmatiser par rapport aux</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>L'extension du site des Nouradons situé à Draguignan, occupé actuellement par l'établissement pénitentiaire aménagé en 2018, a été étudiée. Ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances sonores, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur,</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>autres villages aux alentours. Notre village n'a pas besoin d'une prison, vouloir construire une prison dans une commune à vocation fortement touristique" va à l'encontre de toute "logique". Nous ferons fuir le tourisme. Je rappelle que nous ne sommes qu'à 13 km de la mer et nous vivons du tourisme 5 mois de l'année. Je m'oppose fermement à un tel projet que ce soit au Muy ou sur les villes du bord de mer varois.</p>	<p>réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>S'agissant des bénéfiques pour les communes d'implantation et voisines : des recettes fiscales indirectes liées à l'arrivée de nouveaux habitants (personnel pénitentiaire par exemple) sont à prévoir. Le nombre de personnes détenues est également compté dans la population de la commune, ce qui augmente d'autant sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En parallèle la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. En effet, l'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Concernant la question du prix de l'immobilier, l'impact de la présence d'un établissement sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>pénitentiaire.</p> <p>Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
90	<p>Je n'ai pu assister à la réunion publique pour raison de santé mais j'ai suivi l'intégralité des débats en ligne.</p> <p>Je me permets de vous rappeler que cette réunion est intervenue dans le cadre de la concertation, ce qui devrait sous-entendre à un rapport préalable de la Garante. Il est donc important de préciser, qu'en effet, vue la teneur de la dite réunion les règles de droit n'ont pas été respectées.</p> <p>J'ai été outrée, choquée par les propos de Mr le Préfet s'adressant aux Propriétaires impactés avec condescendance, autorité et mépris...</p> <p>Sans répondre... à mon Mari...</p> <p>Tout n'est que mensonge... Petits arrangements...</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant vos interrogations quant à la régularité de la procédure, sachez qu'il s'agit d'une concertation « préalable », placée sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP). L'objectif du dispositif de communication et de concertation, étendu sur les communes du Muy, des Arcs et de Draguignan), était d'informer les riverains du projet de construction d'un établissement pénitentiaire et d'être à l'écoute de leurs observations. C'est pourquoi le positionnement exact du domaine pénitentiaire de 15 ha sur la grande parcelle de 75 ha, n'est pas encore défini à ce jour. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours. Le bilan de la concertation préalable sera annexé au dossier de demande de déclaration d'utilité publique. Aussi l'APIJ vous assure de la totale conformité de la démarche avec la loi.</p> <p>Concernant la privatisation de terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Il est important de rappeler que c'est la Commune et la DPVA qui ont modifié la zone pour leurs intérêts et ce, malgré le véto de la Chambre d'Agriculture et des Côtes de Provence, qui eux sont les défenseurs du Patrimoine du Var.</p> <p>Vous avez prétendu que le projet n'était pas sur nos terres alors que le plan paru sur Var Matin, et celui qui nous a été remis le 6 janvier par l'APIJ, de façon officielle, mentionne une implantation sur nos terres....</p> <p>Je le répète très solennellement, la justice a été saisie, ainsi qu'ANTICOR-ANTICORRUPTION Paris.</p> <p>Vous comprenez donc que si nous avons fait ces actions, c'est qu'il y a matière à le faire et que nos arguments sont recevables</p>	<p>perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Enfin, certains sujets que vous abordez ne concernent pas directement l'APIJ, mais la Mairie du Muy et plus largement DPVA. Aussi, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>et légitimes.</p> <p>J'ai confiance en la justice et je sais que la lumière sera faite et que la vérité sortira.</p> <p>La France n'est plus un pays de Droit, c'est une dictature....</p> <p>Les Elus servent leurs intérêts sans se soucier ni du Patrimoine Historique ni des personnes...</p> <p>Aucun respect...</p> <p>Cette réunion était outrageante...</p> <p>Comment un Préfet peut-il avoir un tel mépris...</p> <p>La Loi est pour TOUS...</p> <p>Et soyez assurés que nous mettrons tout en oeuvre pour défendre nos terres.</p> <p>Nous sommes déterminés et la colère face à de telles dérives et de tels comportements</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>ne font que conforter et motiver notre action.</p> <p>Il est regrettable de constater que les personnes à l'origine du projet et tous les intervenants ont un égo tellement démesurés... qu'ils pensent que leur poste les rend intouchable et que nous, gens de la Terre sommes des gens incultes... Détrompez-vous, nous connaissons parfaitement les Lois et n'hésitons pas lorsque le Droit est bafoué, à saisir la Justice et nous défendre.</p> <p>Monsieur le Préfet, votre statut ne vous donne pas le droit de faire de l'autoritarisme, et vous comportez avec autant de mépris.</p> <p>Vous ne m'impressionnez pas, sachez-le...</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>L'avenir, nous dira... Mais sachez bien, que nous serons là...</p>	
91	<p>Ma famille et moi nous opposons au projet de prison au Muy. Halte au gaspillage de terre agricole, à l'imperméabilisation des sols, à la destruction d'espaces verts et de la faune qui va avec pour bétonner et incarcérer des délinquants qui ont choisi de vivre en dehors de la société des gens honnêtes. Ils n'ont pas pas de place chez nous. Par ailleurs, c'est trop près des espaces de vie (habitat, lycée, commerces) et les populations qui les soutiennent n'ont rien de bon à nous apporter. Économiquement, c'est pareil. Aucun avantage pour les muyois : ils ne</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le choix d'implantation, il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture, que celui du Collet Redon au Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : caractéristiques du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur les exploitations agricoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>construiront pas cet établissement, ils n'y travailleront pas non plus. En plus, dévalorisation des maisons et terrains alentours. Pour autant que personne ne pense à mettre cette prison dans nos forêts qui souffrent déjà de l'incivisme des gens. L'Etat doit utiliser des terrains à lui et dont il ne sait que faire.</p>	<p>étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>La zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018 et un objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi climat et résilience. L'objectif de cette trajectoire est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire du Muy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « ERC » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>Par ailleurs, la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à la sous-traitance auprès d'entreprises du territoire. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés.</p> <p>Concernant vos observations sur le risque d'une baisse de la valeur immobilière, comprenez que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>D'une façon plus générale, ce projet répond à un enjeu national : la lutte contre la surpopulation carcérale en France et plus précisément dans le département du Var. Il est</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;</li> <li>- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire et l'ensemble des intervenants du quotidien, qui vivent également des situations difficiles en raison de la surpopulation carcérale et de la vétusté de certains établissements ;</li> <li>- des conditions acceptables d'accueil des familles</li> </ul> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement            ----            L'APIJ</p>
92	<p>Je m'oppose à ce projet d'autant plus que la façon dont se déroule les choses appelle beaucoup de doutes et donc de réserves... Il existe une prison à Draguignan, une prison à Grasse, des terrains militaires de partout (Draguignan, Canjuers, Usine de torpilles de Saint Tropez, Bases du Levant</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>et de Toulon). Ailleurs en France, l'armée n'est plus en capacité de conserver ses bases d'aviation et autres casernes. Il serait facile de construire sur un tel site. Pourquoi venir chez nous et pourrir la vie des gens ? Honte aux élus et honte à l'Etat.</p>	<p>d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Les sites appartenant au ministère des Armées dont vous faites mention n'étaient pas inscrits dans la liste des parcelles proposées par les services de l'Etat locaux.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
93	<p>Pas de rebus de la société et de leur cohorte qui les accompagne. Pensez à nos enfants ! Le lycée est à portée de pet. Pensez à nos enfants ! Vous gaspillez des terres agricoles. Pensez à nos enfants ! Vous allez les ruiner.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>On se bat pour leur donner un avenir, à leur donner des valeurs, et nos biens, acquis à force de travail, seront dévalués.</p>	<p>Ce projet répond à un enjeu national, la lutte contre la surpopulation carcérale en France, et est conçu de façon à répondre aux besoins de ses usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des conditions dignes de détention pour les personnes détenues ;</li> <li>- des conditions de travail requalifiées pour le personnel pénitentiaire et l'ensemble des intervenants du quotidien, qui vivent également des situations difficiles en raison de la surpopulation carcérale et de la vétusté de certains établissements ;</li> <li>- des conditions acceptables d'accueil des familles</li> </ul> <p>La conception du projet vise à améliorer conjointement les conditions de vie de toutes ces personnes tout en réduisant au maximum les nuisances pour les riverains, notamment par la mise en place des dispositifs de coexistence apaisée entre l'établissement et ses avoisinants.</p> <p>Concernant la proximité du lycée Val d'Argens avec notre projet, cette dernière n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur des terres agricoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Concernant les bénéfices du projet pour le territoire, la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Concernant vos observations sur la valeur de vos biens, comprenez que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		---- L'APIJ
94	<p>Une prison à 10 mn du centre ville à pied ! C'est une blague ! Et qui plus est, en zone agricole... Et à l'inverse on construit des habitations pour actifs le long de la voie ferrée... Et ceux qui payent leur maison sur des durées de 20-25 ans seront ravis lorsque leur bien sera dévalorisé par la présence de cet établissement pénitentiaire. Et lorsqu'il s'agisse de modifier le PLU pour les besoins de l'Etat cela ne pose aucun problème...Mais pour permettre à une ville de loger ces administrés c'est tout autre chose...</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant les exploitations agricoles : le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement), la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant la question du prix de l'immobilier, l'impact de la présence d'un établissement sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Avez-vous remarqué qu'une prison toute neuve se situe non loin du site....</p>	<p>vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Concernant les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de document cadre répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires de manière pérenne. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires, avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et le long terme. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation. Nous confirmons par ailleurs qu'ils seront élaborés et réfléchit de manière cohérente en lien avec les collectivités locales qui portent les projets d'aménagements prévus sur cette parcelle, en dehors de celui de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Enfin, la maison d'arrêt de Draguignan est destinée à un public masculin avec 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. La création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel. L'extension de ce site a été écartée notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>
95	<p>Bonjour madame la garante.</p> <p>Nous avons mis beaucoup de temps avant de placer nos observations sur cette "concertation" via le net</p> <p>Nous allons essayer d'être constructifs sur nos remarques</p> <p>Dans un premier temps, très étonnés d'apprendre à travers les journaux locaux, l'emplacement d'une future prison, à moins de 500 M de chez nous.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Nous regrettons que vous ayez été informé de l'implantation de l'établissement pénitentiaire au Muy par la presse locale, d'autant que celle-ci a été confirmée par l'annonce officielle gouvernementale présentée par le Premier ministre le 20 avril 2021.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances sonores, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur,</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Imaginons, une prison, nuisances visuelles de jour avec des parkings, des grillages, des murs de 6 mètres, plus de vue sur le rocher de Roquebrune, plus de plaine. plus de végétation car le bitume l'aura remplacé</p> <p>Une nuisance de nuit, puisque la prison et ses alentours seront éclairés toutes les nuits,</p> <p>Une nuisance auditive, l'été avec les fenêtres ouvertes. Ecoutez les proximités des prisons!!</p> <p>Concernant la population carcérale, il n'y a pas que des premiers de la classe qui sont locataires.</p> <p>Une délinquance qui sera forcément visitée et donc nous allons nous retrouver avec une population pas forcément avec de bonnes intentions, qui se gareront à proximité de nos habitations ou peut-être même sur nos terres.</p>	<p>réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant vos observations sur les éclairages, ces derniers sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur.</p> <p>Egalement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires.</p> <p>Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Aujourd'hui nos enfants se promènent à vélo, sans crainte, vont chez leur copain en sécurité des promeneurs et des sportifs sont sur ces chemins.</p> <p>Demain grâce à vous , plus aucune promenade sera envisageable. plus aucun sportif , plus de vélo, juste du bitume, des voitures, une population hostile, et des tensions. fini la sécurité.</p> <p>Une prison à 500 de chez nous, est une dévaluation annoncée de nos habitations. Quels patrimoines laissés à nos enfants!!!!!!</p> <p>On ne peut plus vendre.</p> <p>Nous payons depuis plus de 20 ans nos maisons, mais demain, nos enfants récolteront un logement dévalorisé .</p> <p>le 22 mars, nous avons assisté à cette : "parodie de concertation".</p>	<p>pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant la question du prix de l'immobilier, l'impact de la présence d'un établissement sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>L'objectif du dispositif de communication et de concertation, étendu sur les communes du Muy, des Arcs et de Draguignan et sous l'égide de la commission nationale du débat public</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Présenter un dossier, qui est, implicitement validé, avec un emplacement défini pour favoriser un soit disant "développement économique". Ce fut de la poudre au yeux, qui n'a pas convaincu. vous avez présenté, argumenté, parlé de budget, mais avez vous vraiment pensé à tout ce que ce projet engendre?</p> <p>Concernant l'implantation, !! pourquoi au plus haut des 75 hectares? Pourquoi viabiliser 900 m de chemin pour alimenter ce centre ? Qui vous propose cet emplacement ? Pourquoi ne pas situer votre centre au plus près des différentes alimentations, eau, gaz, électricité? Pourquoi favoriser des tensions, exproprier des vignobles , avec des risques de plaintes,</p>	<p>(CNDP), était d'informer les riverains du projet de construction d'un établissement pénitentiaire et d'être à l'écoute de leurs observations. C'est pourquoi le positionnement exact du domaine pénitentiaire de 15 ha sur la grande parcelle de 75 ha, n'est pas encore défini à ce jour. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Concernant les bénéfiques du projet pour le territoire, la construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire, tant en phase chantier qu'en phase exploitation. Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux sont contractuellement engagées à respecter un taux concernant les heures d'insertion et ont recours à de la sous-traitance locale. Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, environ 480 emplois seront créés dont une partie, considérés comme « indirects », bénéficiera à des personnes vivant déjà sur le territoire. L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension sur un territoire génère par ailleurs un flux de commandes de prestations pour les entreprises du territoire ; on estime à environ 3,5 millions d'euros HT les commandes annuelles associées au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire de cette envergure.</p> <p>Par ailleurs à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha. De-même l'implantation définitive du site est ouverte à la concertation et n'est donc pas encore fixée.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>de procédures qui peuvent être longues.            Pourquoi ne pas écouter les administrés, au lieu d'écouter des politiques ?            Quels sont les intérêts ?            Prenez du recul et évaluez toutes les options avant de prendre votre décision.            La pertinence d'une prison à coté d'un lycée, à coté d'un domaine vieux de quelques siècles, un projet, à proximité de lotissements.....            Vous nous avez parlé de prisons en ville, mais pour rappel, ces prisons étaient présentes avant les logements.</p> <p>en somme, et on va terminer sur cette question,</p> <p>Pourquoi ne pas faire une piscine en lieu et place de cette prison ?</p> <p>Merci</p>	<p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
96	<p>J'ai assisté à la présentation du 3/02 en Mairie et à la réunion publique du 22/02. La réunion a montré que l'étude du site a été faite "sur papier" dans un premier temps. Les représentants de l'APIJ ont indiqué qu'ils étaient en attente d'informations sur l'impact réel que pourrait avoir cette implantation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La zone choisie est très imbibée en cas de fortes pluies car la double voie routière provoque un important ruissellement, si les terrains sont imperméabilisés l'eau se déversera sur le village.</li> <li>-Le réseau routier est saturé aux heures de pointe, le moindre incident provoque d'importants bouchons.</li> <li>-La proximité de l'hôpital: il n'y a plus de service des urgences la nuit et le week-end.</li> <li>- Pas de survol? le village est survolé par des hélicoptères civils(plus en été) et militaires de jour comme de nuit.</li> </ul>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Cette réunion devait apporter des informations à la population: On ne sait toujours pas si l'établissement sera à la place d'un vignoble ancien, à proximité du lycée ou près de la nationale 7 à l'entrée du Muy. La sortie autoroutière du Muy permet l'accès au Golfe de St Tropez et aux gorges du Verdon...</p> <p>Les solutions alternatives ont été évoquées: -les propositions des villes du littoral ont été écartées en raison de la loi littorale(?) - les terrains de l'Etat proposés par M.Le Maire de Draguignan n'ont pas été retenus car l'armée ne veut pas céder ses terrains!</p> <p>La mise en conformité du PLU et du Scot: M.le Préfet a dit qu'il pouvait s'en passer, il ne tient pas compte de l'avis des élus.</p>	<p>l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Concernant le trafic routier : nous ne pouvons pas estimer les impacts pour le moment. Des études de mobilité et de trafic seront lancées dans le cadre de l'étude d'impact, afin d'analyser les évolutions potentielles du trafic en lien avec l'implantation du nouvel établissement et les éventuels aménagements rendus nécessaires par son exploitation. Également, un atelier dédié aux accès à la parcelle a été organisé le 2 février dans le cadre de la concertation pour associer les acteurs locaux à cette question.</p> <p>Un survol du site à basse altitude ne doit pas être possible ; ce qui induit que le site ne devra pas être situé à proximité d'un aéroport ou aérodrome en particulier dans l'axe des pistes, ni dans la zone d'approche pour le décollage et l'atterrissage. La présence d'un hélicoptère dédié au SDIS à proximité du site n'est pas problématique s'agissant exclusivement d'appareils de la sécurité civile. Des protocoles de fonctionnement seront à mettre en place une fois l'établissement livré, comme c'est déjà le cas sur d'autres établissements existant ailleurs en France. Aucun survol à basse altitude d'autre type d'aéronefs ne concerne le site d'étude.</p> <p>Concernant l'aménagement de la parcelle du Collet Redon, la surface attendue (15 ha minimum) est un critère inhérent au choix d'un site d'implantation d'un établissement</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Malgré l'intervention de Mme Etoundi, j'ai l'impression qu'au cours de cette réunion des étapes ont été brulées car M. le Préfet a annoncé que cette prison se situera sur ce site sans avoir eu le temps de prendre en compte, dans l'étude, les éléments apportés par la population muyoise et les élus.</p> <p>Je compte sur la CNDP pour vérifier que cette étude soit menée avec toute la rigueur et l'impartialité nécessaire.</p>	<p>pénitentiaire, au même titre que son accessibilité. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation. Nous confirmons par ailleurs qu'ils seront élaborés et réfléchit de manière cohérente en lien avec les collectivités locales qui portent les projets d'aménagements prévus sur cette parcelle, en dehors de celui de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Par ailleurs, l'objectif du dispositif de communication et de concertation, étendu sur les communes du Muy, des Arcs et de Draguignan, sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP), était d'informer les riverains du projet de construction d'un établissement pénitentiaire et d'être à l'écoute de leurs observations. C'est pourquoi le positionnement exact du domaine pénitentiaire de 15 ha sur la grande parcelle de 75 ha, n'est pas encore défini à ce jour. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Concernant les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de document cadre répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires de manière pérenne. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires, avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et le long terme. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>occuperont la parcelle de 74 ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation. Nous confirmons par ailleurs qu'ils seront élaborés et réfléchit de manière cohérente en lien avec les collectivités locales qui portent les projets d'aménagements prévus sur cette parcelle, en dehors de celui de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
97	<p>Madame la garante bonjour, Je tiens à vous manifester ma vive opposition à ce projet de prison même si, après cette réunion édifiante du 22 février, j'ai pris conscience que cette consultation préalable n'en a que le nom. Une prison proche d'habitations, d'un lycée, alors qu'une prison vient d'être</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>L'objectif du dispositif de concertation, étendu sur les communes du Muy, des Arcs et de Draguignan, sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP), était d'informer</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>construite sur les hauteurs de Draguignan, deux dans une même communauté d'agglomération ?!</p> <p>C'est incompréhensible ! Toutes les nuisances !</p> <p>J'espère que les études concernant l'eau de pluie et le cours d'eau de la Magdeleine seront menées avec sérieux s'il y en a une (les événements actuels permettent d'en douter) et avec le concours des riverains notamment de Tubanel. Il a été sollicité lors de la réunion du 22 février les rapports ayant évincé tout autre terrain comme non conforme aux exigences d'une prison aucune réponse n'a été donnée sur la possibilité de consulter ces documents ? Où est la transparence ?</p>	<p>les futurs riverains du projet de construction d'un établissement pénitentiaire et d'être à l'écoute de leurs observations. C'est pourquoi le positionnement exact du domaine pénitentiaire de 15 ha sur la grande parcelle de 75 ha, n'est pas encore défini à ce jour. Il le sera avec les données collectées dans le cadre de la concertation publique actuellement en cours.</p> <p>Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale qu'il faut résorber. L'agrandissement de ce site a été étudié puis écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement. Le futur centre pénitentiaire du Muy poursuit des objectifs d'intérêt général qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire, lutter contre la surpopulation carcérale et renforcer la réinsertion active des détenus.</p> <p>Concernant l'aménagement de la parcelle du Collet Redon, la surface attendue (15 ha minimum) est un critère inhérent au choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, au même titre que son accessibilité. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines. Concernant la proximité du site avec le lycée, ce point n'a pas été relevé comme rédhitoire à ce stade de nos études.</p> <p>Nous avons identifié que le risque d'inondation est une problématique majeure sur la commune du Muy. Elle a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle propres aux inondations entre 1993 et 1994. À ce titre, la commune est identifiée comme un Territoire à Risque d'Inondation Important d'Est Var (TRI), selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2012. La commune est concernée par un PPRI approuvé le 26 mars 2014. Le plan de zonage du PPRI</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>indique que la limite Sud du site du Collet Redon (hors emprise des 74 ha), est inscrite en zonage R3, correspondant à une zone d'aléa faible à modéré (voir à aléa exceptionnel) et sur une zone pas ou peu urbanisée. Dans cette zone, le règlement interdit tous nouveaux travaux, remblais, constructions ou installations de quelque nature qu'ils soient mais autorise la création d'aires de stationnement.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
98	<p>Nos habitations se situant aux limites de la zone impactée de 74 ha, nous sommes fermement opposés au projet de construction du centre pénitentiaire du Muy pour les raisons suivantes:</p> <p>1) Suite aux inondations de 2010, nous avons pu constaté que l'essentiel des terres agricole était sous les eaux, et que seul le vallon de la Madeleine pouvant recevoir toutes les eaux était lui-même saturé! La</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>1) Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>DN 7 étant sous les eaux...Il est donc certain que ces constructions supplémentaires, ajoutant une grande surface bétonnée sur le site favoriseront d'une manière dramatique la situation hydraulique de la zone de construction.</p> <p>2) Malgré les déclarations de Mr le Préfet du Var à la réunion publique du 22/02/2022 à la salle polyvalente du Muy, la biodiversité n'est pas réservée qu'aux terrains militaires, c'est plutôt le contraire en observant sur ces vastes zones agricoles majoritairement plantées de vignes, que ces surfaces régulièrement travaillées par les viticulteurs renferment une grande quantité de micro-organismes, d'insectes et d'animaux très nombreux, en particulier, beaucoup de hérissons, putois, renards, tortues d'Herman, sangliers et lapins très utiles pour l'équilibre naturel des surfaces agricoles. De plus il faut en finir avec la</p>	<p>études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet. De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>2) Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>En parallèle, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>disparition de ces terres agricoles au profit du bétonnage qui ne rapporte rien sauf d'appauvrir l' environnement et nos agriculteurs.</p> <p>3) Nos habitations seront très impactées par la présence de ce centre pénitentiaire auquel s'ajouteront des nuisances sonores lors de manifestations des prisonniers, ce qui est souvent le cas. Enfin, il est indéniable que la proximité même de ce centre pénitentiaire dévalorisera très lourdement et durablement la valeur de nos biens.</p> <p>En conclusion, nous demandons une étude sérieuse, effectuée par des gens de terrain et non des " Technocrates" afin de prendre en compte l'ensemble des nuisances irrémédiables apportées à l'environnement et aux habitations concernées. Il serait en effet judicieux d'effectuer cette construction sur des terrains militaires en</p>	<p>détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Ensuite la zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018 et un objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi climat et résilience. L'objectif de cette trajectoire est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire du Muy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « ERC » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.</p> <p>3) Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>friche, très nombreux dans la région.            Résidant au quartier du Tubanel depuis 44 années nous connaissons bien la surface impactée!            Mr et Mme FERRON</p>	<p>n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.            Concernant la question du prix de l'immobilier, l'impact de la présence d'un établissement sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.            Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.              Cordialement            ----            L'APIJ</p>
99	<p>A la veille de la clôture de la procédure de "concertation", je m'oppose très fortement à ce projet qui est mal implanté (proche des habitations, du lycée, sur des terres agricoles, à proximité qui plus est d'un établissement similaire- où est l'intérêt ?)            Ce projet va générer des nuisances : sonores, visuelles, environnementales avec</p>	<p>Bonjour,              Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.              Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>la disparition de la faune et de la flore. Il va générer de l'insécurité : d'abord en termes de circulation routière. Mais SURTOUT, la prison va attirer une population indésirable qui générera des trafics jusque dans nos quartiers et notamment autour de points aussi sensibles que le lycée (ça deale déjà dans les champs : le préfet va-t-il améliorer ses chiffres ? ) ou encore nos fast-food et autres parcs, jardins et impasses. Enfin, il prive d'avenir des exploitants en place et des exploitants en devenir, un véritable scandale, et davantage encore à l'heure actuelle où l'on sait que les changements climatiques vont avoir pour effet notamment des rendements moindre en agriculture (il faut donc préserver ces terrains et ne plus construire) d'une part et d'autre part, des épisodes méditerranéens plus fréquents et plus violents (il faut donc</p>	<p>de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Les sites appartenant au ministère des Armées dont vous faites mention n'étaient pas inscrits dans la liste des parcelles proposées par les services de l'Etat locaux.</p> <p>La maison d'arrêt de Draguignan est destinée à un public masculin avec 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. La création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel. L'extension de cet établissement a été étudiée et a été écartée notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>limiter l'imperméabilisation des sols).            Je vous fais grâce des développements sur l'image que cela donne :visitez Le Muy, le Verdon, Saint-Tropez et sur la dépréciation des biens que les gens ont acquis à la sueur de leur front.            Pourquoi ne pas agrandir le site existant à 10 km ? Pourquoi construire ici pour accueillir des délinquants qui ne sont d'ici : entre Toulon et Marseille on devrait pouvoir trouver de la place. Sinon, il reste des sites déjà impactés par des déchets et qui sont suffisamment éloignés des populations et lieux de vie. Les décharges exploitées par Pizzorno peuvent être des solutions, notamment le terrain du Luc en Provence (accès autoroute, proche Toulon, armée à côté en cas de problèmes). Et pourquoi pas un terrain militaire : on n'a plus de soldats à mettre dedans, ni d'appelés pour les entretenir de toute</p>	<p>du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>Concernant la sécurité, à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>façon.            Merci aux intervenants de prendre en compte ces doléances, même si la solution "décharge" est un peu provocatrice... Il faut reconnaître que personne n'a dû y penser.</p>	<p>pénitentiaires, elle constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'APIJ. Les établissements pénitentiaires sont en lien direct avec les services de police et de gendarmerie environnants qui peuvent intervenir dans des délais courts en cas d'infraction aux abords de l'établissement. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur des terres agricoles, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Ensuite la zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018 et</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>un objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi climat et résilience. L'objectif de cette trajectoire est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire du Muy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « ERC » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Concernant la question du prix de l'immobilier, l'impact de la présence d'un établissement sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Enfin sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement            ----            L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
100	<p>On ne veut pas de la prison. Elle n'est pas justifiée chez nous.</p> <p>Faites la au Capitou ou au Malpasset, agrandissez Draguignan ou Grasse, faites la à Nice, Toulon ou Marseille... Ces sont ces villes qui ont vocation à gérer ces populations : elles ont les infrastructures et les terrains. Pourquoi venir dégrader un village, porte d'entrée du Verdon, fenêtre sur le Golfe de Saint Tropez que tout le monde nous envie.</p> <p>En plus, on peut avoir de gros doute sur la concertation puisque l'Etat n'est pas venu discuter mais imposer son diktat. Vivement le 10 avril prochain, on fera du dégagisme et le Président repartira avec ses préfets....</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>L'extension de la maison d'arrêt de Draguignan a été étudiée et a été écartée notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Enfin sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
101	<p>Madame la garante</p> <p>Par la présente je vous fais part de ma vive opposition concernant l'implantation d'une prison sur la commune du Muy.</p> <p>Je ne peux pas croire que seul ce terrain puisse convenir. Où sont ces études ?</p> <p>Comment peut-on envisager de construire une prison près d'habitations, sur des terres cultivées, proche d'un lycée alors qu'encore une fois une prison neuve existe déjà ! Pourquoi ne pas l'agrandir ?</p> <p>Encore du béton dans des zones déjà très</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage, dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>imperméabilisées rappelez-vous 2010 et les années qui ont suivi !            Toutes les nuisances, augmentation de la circulation déjà très chargée (personnel pénitentiaire mais aussi tous les visiteurs ) sans parler des pics de la saison estivale, car je le rappelle nous sommes une zone touristique et la commune en vie ! Le bruit et la lumière non stop !</p>	<p>L'extension de la maison d'arrêt de Draguignan a été étudiée et a été écartée notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement.</p> <p>Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant vos observations en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte à ce que le projet ait le moins d'impacts possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines. En termes d'éclairages, ces derniers sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur.</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>
102	<p>Il est très difficile de se prononcer sur le projet de construction d'un centre pénitentiaire sur la commune du Muy, à part être franchement contre. Le projet devrait en effet préciser quelles seront les différentes constructions qui seront affectées à l'environnement de la prison, dans la zone des 74 ha. En effet on nous demande de donner un avis qui ne peut être qu'incomplet, ne sachant pas ce qui a été décidé par les élus locaux quant à la nature des constructions dans la zone impartie. Sera-ce une zone commerciale, une zone d'activités et de loisirs ? A ce jour</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha. En effet l'implantation définitive du site pénitentiaire était ouverte à la concertation.</p> <p>L'essentiel de vos remarques ne concernant pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités locales, nous ne manquerons pas de leur transmettre vos observations.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	aucun élu local Maire ou président de la CAD, ne sont en mesure de nous donner leur choix sur ce type de projet. Il est en effet urgent de nous donner des détails sur ce sujet , même si l'impact exact de la prison n'est pas encore définitif.	---- L'APIJ
<b>103</b>	Nos habitations se situant aux limites de la zone impactée de 74ha, nous sommes fermement opposés au projet de construction d'un centre pénitentiaire au Muy pour les raisons suivantes : 1) Suite aux inondations de 2010, nous avons pu constater que l'essentiel des terres agricoles était sous les eaux, et que seul, le vallon de la Madeleine aurait pu recevoir ces eaux cependant il était lui-même saturé! La DN7 était sous les eaux.. Il est donc certain que ces constructions supplémentaires, ajoutant une grande surface bétonnée sur le site favoriseront	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.  1) Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet. De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>d'une manière dramatique la situation hydraulique de la zone de construction.</p> <p>2) Malgré ce qui a été dit à la réunion publique du 22/02/2022 à la salle polyvalente, la biodiversité n'est pas réservée aux terrains militaires, c'est plutôt le contraire, en observant sur ces vastes zones agricoles majoritairement plantées de vignes, que ces surfaces régulièrement travaillées par les viticulteurs renferment une grande quantité de micro-organismes, d'insectes et d'animaux très nombreux, en particulier, beaucoup de hérissons, putois, renards lapins et tortues d'Herman ( espèce protégée) utiles pour l'équilibre naturel des surfaces agricoles. De plus il faut en finir avec la disparition de ces terres agricoles au profit du bétonnage qui ne rapporte rien à part appauvrir l'environnement et nos agriculteurs.</p> <p>3) Nos habitations seront très impactées</p>	<p>sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>2) Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>En parallèle, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>par la présence de ce centre pénitentiaire à causes des nuisances sonores lors de manifestations des prisonniers ce qui est souvent le cas. Enfin il est indéniable que la proximité de ce centre pénitentiaire dévalorisera très lourdement et dans la durée la valeur de nos biens.</p> <p>En conclusion nous demandons une nouvelle étude de ce projet tenant compte des nuisances irrémédiables apportées à l'environnement et aux habitations concernées.</p>	<p>Ensuite la zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018 et un objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi climat et résilience. L'objectif de cette trajectoire est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire du Muy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « ERC » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.</p> <p>3) Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Concernant la question du prix de l'immobilier, l'impact de la présence d'un établissement sur</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement ---- L'APIJ</p>
104	<p>Nous constatons que l'avis de concertation de la réunion publique du 22/02/22 n'est toujours pas disponible à ce jour : on continue d'étouffer l'affaire !</p> <p>Ce projet d'implantation d'une prison au Muy est murement réfléchi par des énarques qui ont choisi la facilité et la faiblesse des services de la CAD et de la mairie qui n'ont pas osé rejeter ce projet comme les autres communes du Var. De plus il est impensable que depuis 10 ans</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Pour information l'avis légal de concertation était bien affiché sur le site du projet et au niveau des mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan pendant toute la durée de la période de concertation du 21 janvier au 04 mars 2022. S'agissant spécifiquement de la communication effectuée autour de la tenue de la réunion publique du 22 février 2022, plusieurs moyens ont été employés par l'APIJ : distribution de tracts, affiches en mairies/préfecture, communiqués de presse, annonces dans la presse locale (journaux, radio et télévision) ou encore affichage sur</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>d'études et de recherches les énarques n'aient pas pu trouver un emplacement compatible avec tous car on semble davantage considérer les prisonniers que les citoyens : c'est un propriétaire sur son terrain de famille qui va être certainement exproprié et qui ne le veut pas.</p> <p>Il existe des terrains militaires à envisager, mais le ministre des armées n'est pas d'accord par contre des casernes dans Draguignan ont été VENDUES à des cliniques privées, car cela rapporte, il paraît même que des plantes rares occupent certains terrains militaires donc on ne peut construire, mais comment ces mêmes plantes ont elles pu résister aux piétinements des militaires à l'époque !</p> <p>Sur la commune de Fréjus, bien qu'il existe des terrains militaires et en accord avec la mairie, on ne peut encore pas construire car la loi littorale l'empêche, elle doit</p>	<p>les panneaux d'information de la ville du Muy.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Les sites appartenant au ministère des Armées dont vous faites mention n'étaient pas inscrits dans la liste des parcelles proposées par les services de l'Etat locaux.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur les terres agricoles : La zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018 et un objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi climat et résilience. L'objectif de cette trajectoire est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire du Muy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « ERC » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet. Par ailleurs, le projet étant</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>s'étendre au moins jusqu'au Haut Var, je pense !</p> <p>L'emplacement choisi de la future prison copie la même erreur qui a été faite pour celle de Draguignan à savoir au milieu de la ville et donc va limiter les futures extensions et développement de la commune car on ne peut pas la confondre avec un village de vacances !</p> <p>La zone choisie comporte des terrains agricoles et des vignobles avec de l'irrigation pour cultiver, et cependant, il est prévu d'urbaniser ces terres dans l'artisanat pour faire du profit, qui n'est même pas garanti à l'heure actuelle.</p> <p>La zone choisie est proche de l'hôpital de Draguignan à 13 Km environs et les urgences fermées la nuit : super !</p> <p>La zone choisie se trouve à proximité d'un lycée et également sur l'itinéraire touristique du haut Var et Gorges du</p>	<p>soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci devra en effet détailler les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>S'agissant de vos craintes en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte que le projet ait le moins d'impact possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Verdon et son lac : super bien vu ! il est vrai que les énarques ne viennent pas au Muy passer les vacances cela devient trop le standing, voilà que je me mets à parler anglais c'est mauvais !</p> <p>Le pôle de la mode qui n'a pu se réaliser pour des raisons d'infrastructures routières insuffisantes et là, on est d'accord avec plus de 300 véhicules matin et soir du personnel pénitentiaire, les visiteurs, les transports vers les tribunaux et les touristes : bizarre !</p> <p>Nous sommes propriétaires de deux maisons sur un terrain de famille ayant appartenu à notre grand-père M. Clément OLIVIER, qui a fait la guerre 14-18 et décoré de la légion d'honneur !</p> <p>Notre quartier de Vaugrenier compte 10 villas, risquant l'expropriation qui nous hante, alors qu'à ce jour aucun courrier administratif n'a été reçu, et aucune information concrète n'a été donnée avant</p>	<p>s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique.</p> <p>Concernant l'aménagement de la parcelle du Collet Redon, la surface attendue (15 ha minimum) est un critère inhérent au choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, au même titre que son accessibilité. Il est vrai qu'à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha, ni de propositions concernant les accès à cette parcelle. Comme pour l'ensemble des caractéristiques architecturales de l'établissement, ces éléments ne sont pas définis à ce jour et feront l'objet de réflexions issues des études de site et des enseignements de la concertation. Nous confirmons par ailleurs qu'ils seront élaborés et réfléchit de manière cohérente en lien avec les collectivités locales qui portent les projets d'aménagements prévus sur cette parcelle, en dehors de celui de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>février 2022 concernant le projet de la CAD et l'implantation d'une prison sur cette zone.</p> <p>Nous sommes à la retraite avec mon épouse (73 et 70 ans), nous avons travaillé toute notre vie, sans chômage, et avons choisi de passer notre retraite tranquillement en tant que bon citoyen discipliné et respectueux, et on va nous expulser pour une prison mal située et un projet commercial obscure !</p> <p>Nous n'envisageons pas de quitter notre propriété et encore moins de déménager à notre âge !</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Bas du formulaire Haut du formulaire</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Bas du formulaire Haut du formulaire</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Bas du formulaire Haut du formulaire</p>	

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	Bas du formulaire	
105	<p>En tant que propriétaire au Collet Redon, je déplore totalement le choix d'implanter une prison proche de ce domaine viticole, dernier bastion "vert" aux portes de la zone industrielle. De nombreux bâtiments ont déjà bien contribué à bétonner cette zone au détriment des terres agricoles.</p> <p>Au-delà des nuisances que les habitants vont endurer, c'est la faune qui sera également impactée: réduction de son espace vital, pollution sonore, éclairage nocturne perturbant...</p> <p>De plus, je ne comprends pas l'opportunité de construire une nouvelle prison alors qu'il en existe déjà une à Draguignan, si ce n'est</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	pour satisfaire les intérêts de certains élus.	<p>1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines. En termes d'éclairages, ces derniers sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur.</p> <p>Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale. L'agrandissement de ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement. Le centre pénitentiaire du Muy poursuit des objectifs d'intérêt général qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire, lutter contre la surpopulation carcérale et renforcer la réinsertion active des détenus.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
106	Je suis contre la prison qui ne va attirer que des ennuis. Elle va attirer les familles de ces délinquants. Que des cassos : on va gagner en qualité, c'est sûr... Et en sécurité : vol, trafic, violences. Merci Macron. Je penserai à toi en avril et ce n'est pas une promesse de campagne !	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>La sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire est un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Cordialement,</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		---- L'APIJ
107	Je suis contre la prison qui ne va attirer que des ennuis. Elle va attirer les familles de ces délinquants. Que des cassos : on va gagner en qualité, c'est sûr... Et en sécurité : vol, trafic, violences. Merci Macron. Je penserai à toi en avril et c'est pas une promesse de campagne !	Bonjour,  Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.  La sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire est un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
<b>108</b>	<p>Nous nous opposons fortement au projet de prison au Muy, et particulièrement sur la zone proche de nos maisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartier Vaugrenier, chemin des Vignes,</li> <li>- Quartier du Collet-Redon,</li> <li>- Quartier de Tubanel,</li> <li>- Quartier Vaugrenier (à côté du lycée),</li> <li>- Quartier des Valises,</li> </ul> <p>dont certains proches habitants ne sont pas encore au courant du projet de la prison, nous même en avons été au courant que</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant vos observations en termes de flux routier, il s'agit d'un volet pour lequel l'APIJ est particulièrement attentif. Des études de trafic seront menées de sorte à ce que le projet ait le moins d'impacts possible sur la situation actuelle. Par ailleurs, un atelier dédié aux accès au site s'est tenu le 2 février 2022 dans le cadre de la concertation publique. Le projet de la future ligne SNCF que vous abordez ne concerne pas directement l'APIJ, mais plutôt les collectivités et</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>depuis le début de cette année 2022. Ce projet créerait beaucoup de nuisances visuelles, sonores, va ternir l'image du Muy, saturer les axes routiers déjà bien encombrés les matins (écoles) et soirs (travail), va repoussez les touristes, nuire aux trois proches campings (La Prairie, Sellig, Les Cigales), détruire de la faune et de la flore abritant des espèces protégées, des tortues Hermann typiques de chez nous...</p> <p>La très réputé balade des trois croix en haut du rocher de Roquebrune offrira une magnifique vue sur notre belle prison ! Touristes fuyez et habitants pleurez ! De nombreux citoyens sont venus habiter au Muy, pour la qualité de vie et les balades aux alentours qui ne seront plus possibles, car plus d'espaces verts et il y aura certainement de l'insécurité.</p>	<p>services de l'Etat locaux. Néanmoins, il est considéré comme n'ayant aucun impact sur le projet d'établissement pénitentiaire puisque situé en dehors des limites de la parcelle. L'arrivée d'une nouvelle gare SNCF sur le territoire est vue comme un point positif au regard de la desserte du site en transports en commun, au même titre que l'autoroute A8.</p> <p>Concernant la rétention des eaux pluviales, lorsque l'emprise des 15 ha sera définitivement fixée, un dossier d'études d'impact sera réalisé. Ce document comportera un volet sur la problématique de l'eau. L'objectif est de construire un établissement pénitentiaire transparent, en termes d'implantation et de fonctionnement, dans l'écoulement des eaux. Ainsi L'APIJ aura l'obligation de réaliser des ouvrages, à l'échelle de la parcelle pénitentiaire, ayant pour but de traiter la problématique de la gestion des des eaux pluviales.</p> <p>La présence d'un site de type SEVESO à proximité immédiate d'un établissement pénitentiaire est effectivement une contrainte rédhibitoire qui amène l'APIJ à écarter un site disposant de cette caractéristique. Dans le cadre des études déjà menées sur la parcelle du Collet Redon, le site classé SEVESO « STOGAZ » de La Motte a bien été répertorié (stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 ou 2). Néanmoins, ce-dernier est situé à environ 1,8 km au Nord-Ouest de la parcelle, ce qui n'a pas d'incidence sur le projet d'établissement pénitentiaire.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Est-ce raisonnable de construire une prison aussi proche d'un lycée, de l'autoroute, de la future gare de TGV, et d'un site SEVESO (gaz) à 3 kms ? Totalement irresponsable... Cette zone est gorgée d'eau lors de grosses pluies (1 à 2 fois par an). Urbaniser cette zone aurait comme conséquence l'inondation de nos maisons en contrebas. Les décisions du présent auront des conséquences sur notre futur, avec le réchauffement climatique qui s'accroît, nous serons sous les eaux, M. Le Préfet et Mme Le Maire seront bien loin... Les urgences de l'hôpital de Draguignan sont fermées la nuit, et pourra-t-il encore s'occuper d'autant de prisonniers 650, à l'heure où le milieu hospitalier est saturé ? Il y a déjà une prison récente à Draguignan, située à 13 kms d'ici, pouvant accueillir 550 détenus. Une prison tous les 13 kms, vous allez faire concurrence aux fast food ! Deux</p>	<p>comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>prisons dans une même communauté de communes n'est-ce pas abusé alors que le Var est vaste ? Un terrain de l'état couterait moins cher à la collectivité que de faire exproprier plusieurs villas avec de grosses propriétés, sans compter leur traumatisme d'être déracinés.</p> <p>L'état a le pouvoir de détruire la vie d'honnêtes gens (beaucoup sont fortement impactés moralement dont des enfants), respectueux, qui paient leurs impôts, afin de permettre à des personnes dans l'illégalité de vivre avec tout le confort : nourris, logés, salle de sport, TV, fibre pour les réseaux sociaux, hôpital, tribunal...sauf la liberté, mais que nous, également risquons de perdre autour de nos habitations !</p> <p>Nos maisons, pour lesquelles nous avons mis tous nos moyens, notre sueur, notre</p>	<p>concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire. Concernant l'image pour la commune et le territoire, le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Concernant vos remarques sur le risque d'une baisse de la valeur immobilière, comprenez que l'impact de la présence d'un établissement pénitentiaire sur le marché immobilier local est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale. L'agrandissement de ce site a été écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement. Le centre pénitentiaire du Muy poursuit des objectifs d'intérêt général qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire, lutter contre la surpopulation carcérale et renforcer la réinsertion active des détenus.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>espoir, le travail d'une vie, vont perdre de la valeur ! Comment garder foie en notre système administratif de l'état, en nos élus, nos politiques après si peu de considération lors de la réunion de concertation du mardi 22/02/2022 : tout juste au courant du projet, tout est déjà décidé ! Quelle démocratie !</p>	<p>Concernant l'impact du projet sur la faune et la flore. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone naturelle protégée. Les ZNIEFF de type 1 et de type 2 les plus proches sont situées à 1,2 km au Sud-Est du site. Deux sites Natura 2000 se trouvent à 1,3 km au Sud-Est et 2,5 km au Nord-Est. De ce fait, une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera nécessaire. Une fois l'emprise du domaine pénitentiaire actée, une étude écologique 4 saisons sera nécessaire afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement. Un dossier de demande de dérogation d'espèces protégées pourra être à réaliser avec des mesures compensatoires à définir. Il peut par exemple être envisagé de conserver les boisements et linéaires d'arbres qui assurent une bonne connexion écologique avec le Vallon de la Magdeleine et avec le Bois Saint-Charles plus au Nord.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
109	<p>Ci-joint vous retrouverez l'avis défavorable de la Chambre d'Agriculture du Var sur le projet de PLU de la commune du Muy arrêté par délibération du conseil municipal du 18 janvier 2016.</p> <p>Le projet de prison relève des mêmes enjeux de consommation d'espaces agricoles soulignés dans l'avis suivant. La Chambre d'Agriculture du Var émet donc un avis défavorable sur ce projet qui souhaite s'implanter sur des terres agricoles à fort potentiel agronomique.</p> <p><i>Documents joints</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Document n°1</u></li> </ul>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant la consommation d'espaces agricoles, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement). Ainsi la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
110	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>La société PASINI existe depuis 1957 dans le VAR, elle est spécialisée dans le transport et le négoce de granulats, dans le transport et le traitement de déchets.</p> <p>PASINI est implanté et travaille sur la commune du MUY depuis 2002 soit depuis plus de 20 ans...</p> <p>Notre site est déclaré en Préfecture depuis 2012 (soit depuis plus de 10 ans) pour ses activités de réception et de traitement de déchets. Il est également enregistré dans toutes les bases de données</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le PLU du Muy, il indique que le site du projet est défini comme une zone ayant vocation à être urbanisée pour des activités économiques et de services.</p> <p>Les plans locaux d'urbanisme définissent la stratégie et les règles d'urbanisme sur une commune. Il s'agit de document cadre répondant à des objectifs à un instant T et non de documents intangibles qui fixent et immobilisent les territoires une fois pour toutes. Ils répondent aux évolutions du contexte local et au développement des territoires et avec un objectif d'équilibre général sur le moyen et long terme.</p> <p>C'est justement le sens d'une déclaration d'utilité publique (DUP) : si celui-ci est déclaré</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>relatives aux sites de traitement des déchets dans la région et est titulaire de marchés publics en cours de d'exploitation. Il emploie 3 personnes à temps plein : 1 responsable de site et deux conducteurs poids lourds. Il est prévu sur ce site la mise en œuvre d'un centre de tri et de traitement des déchets.</p> <p>A la lecture du « dossier de concertation préalable », il s'avère que notre site et son projet d'aménagement se trouvent en plein cœur de la zone concernée par les modifications des SCOT et PLU, et pressenti pour l'implantation de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>De fait, Même si PASINI ne pourrait être que favorable à la modification du SCOT et du PLU qui</p>	<p>d'utilité publique / d'intérêt général par les services d'État (Préfecture) à l'issue de la concertation préalable et de l'enquête publique, cela signifie que les documents d'urbanisme peuvent être mis en compatibilité pour permettre la réalisation de ce projet reconnu d'intérêt général.</p> <p>La procédure d'évolution du document d'urbanisme est encadrée et concertée. Il convient de noter que cette démarche de concertation préalable porte tant sur le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy que sur la mise en compatibilité de son PLU.</p> <p>Concernant la consommation d'espaces agricoles, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement). Ainsi la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Concernant l'image de la commune, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>officialiserait le caractère constructible de la zone, et sa vocation industrielle et commerciale : seuls freins actuels en Mairie pour la mise en œuvre de son projet (qui s'inscrit également et complètement dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du VAR).</p> <p>Mais PASINI est en fait farouchement opposé à ces modifications (de SCOT et PLU) qui accompagnent le projet final d'implantation du centre pénitentiaire (résultant de ces modifications) et qui se trouvera à l'emplacement même de notre site.</p> <p>Nous relayons également toutes les oppositions à ce projet visant à :</p>	<p>paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire. Concernant l'image pour la commune et le territoire, le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exproprier les propriétaires terriens agriculteurs</li> <li>- Mettre fin à leurs activités agricoles pourtant jugées prioritaires pour la Région et pour la France</li> <li>- Altérer définitivement l'image de marque de la Commune</li> <li>- Générer des nuisances insupportables pour les futurs voisins</li> <li>- Accroître l'insécurité aux alentours du secteur et à proximité du lycée</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Et tout cela autour d'une pseudo-procédure démocratique cherchant à nous faire croire que la discussion et le compromis sont autorisés, alors qu'en fin de compte, tout est bel et bien déjà entériné...</p> <p>Aussi, et le cas échéant d'une implantation</p>	<p>négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Enfin, nous vous confirmons qu'à ce stade il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha. L'implantation définitive du site pénitentiaire (15 ha) est ouverte à la concertation et n'est donc pas encore fixée. Nous ne pouvons donc pas confirmer à ce stade que la société PASINI pourra prétendre à un nouvel emplacement sur cette zone de 74 ha, dans le cas d'une expropriation, d'autant plus que le restant du foncier fait l'objet d'un projet de zone d'activité porté par les collectivités.</p> <p>Si la parcelle de la société PASINI est expropriée en vue de la réalisation du projet, des</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>définitive du centre pénitentiaire sur notre site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La société PASINI pourra-elle prétendre à un nouvel emplacement, de caractéristiques identiques, sur la zone de 74ha : objet de la présente consultation ?</li> <li>- Un dédommagement financier pour perte définitive, ou suspension temporaire, d'activité est-il prévu ?</li> </ul> <p>En vous remerciant par avance pour votre retour et/ou celui de Madame ETOUNDI :</p> <p>Garante de la Concertation Préalable (en copie de ce courrier).</p> <p>Sincères salutations.</p> <p>Extrai</p>	<p>dédommagements seront envisagés comme c'est le cas pour tous les propriétaires se retrouvant dans ces conditions.</p> <p>Cordialement,</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
111	<p>Quelle folie, une prison au Collet-Redon! Le lycée, les terres agricoles, les habitations, on voit comme le ministère de la justice, la préfecture et l'APIJ vivent "hors sol". Pas étonnant dans un pays où on dépense plus d'argent pour la biodiversité et les EBC que pour le nombre de lits dans les hôpitaux et la surveillance des EHPAD.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Les établissements pénitentiaires, au même titre que les écoles, les EHPAD et les hôpitaux, sont des équipements d'intérêt général. À ce titre c'est un service public qui nécessite des investissements au-même titre que les autres. De plus la création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur des terres agricoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>Cordialement, ---- L'APIJ</p>
<p><b>112</b></p>	<p>Je trouve scandaleux qu'on pense à poser une prison à 200m d'une école , d'habitations et sur des vignobles. Vous devriez avoir honte. Je suis sûr qu'il y a des terrains plus propices pour ça. Par exemple sur le gigantesque terrain militaire près de Draguignan. Je ne comprends le cheminement intellectuel qui peut amener à ce genre de décision. Une preuve supplémentaire, si il en était le besoin, de l'inanité des commissions et autres organismes d'état dans notre pays.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Le site appartenant au ministère des Armées dont vous faites mention n'étaient pas inscrits dans la liste des parcelles proposées par les services de l'Etat</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>locaux.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur des terres agricoles, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,            ----            L'APIJ</p>
113	<p>Bonjour,</p> <p>Le choix de l'état s'est porté sur cet emplacement situé dans une zone impactée par les inondations. Il y a des vallons qui bordent ces terrains (cf image geoportail jointe) et qui deviennent quasiment des « rivières » lors des fortes pluies.</p> <p>À chaque forte intempérie, notre terrain qui est pris entre ces 2 ruisseaux et qui est situé en aval du secteur (cf point rouge sur l'image jointe) de l'autre côté de la RN7, près de la voie ferrée, voit les eaux</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant vos indications sur les caractéristiques hydrographiques des terrains et les événements d'inondations que vous connaissez régulièrement, nous vous remercions pour toutes les précisions que vous nous apportez et nous en prenons bonne note.</p> <p>Nous avons identifié que le risque d'inondation est une problématique majeure sur la commune du Muy. Elle a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle propres aux inondations entre 1993 et 1994. À ce titre, la commune est identifiée comme un Territoire à Risque d'Inondation Important d'Est Var (TRI), selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2012.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>énormément monter.</p> <p>Lors des derniers événements climatiques ayant fortement touché notre secteur, les berges de notre terrains ont été ravinées, une partie de notre haie est partie dans les flots, et c'est un peu plus à chaque fois du fait de l'impressionnante montée des eaux. Nous avons toujours été relativement tranquilles avec un des 2 ruisseaux (signalé en bleu à droite de l'image) dont le niveau monte raisonnablement.</p> <p>Aujourd'hui, avec un tel projet qui va bétonner 15 hectares, l'absorption naturelle des eaux va être fortement diminuée, et notre inquiétude est grande quant à l'impact conséquent sur le débit que nous verrons sûrement augmenter, et sûrement pour les 2 cours d'eau.</p> <p>Mes interrogations et observations quant à</p>	<p>La commune est concernée par un PPRI approuvé le 26 mars 2014. Le plan de zonage du PPRI indique que la limite Sud du site du Collet Redon (hors emprise des 74 ha), où semble se situer votre habitation, est inscrite en zonage R3, correspondant à une zone d'aléa faible à modéré (voir à aléa exceptionnel) et sur une zone pas ou peu urbanisée. Dans cette zone, le règlement interdit tous nouveaux travaux, remblais, constructions ou installations de quelque nature qu'ils soient mais autorise la création d'aires de stationnement.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>ce projet sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avez-vous étudié sérieusement les conséquences inondation pour les riverains?</li> <li>- Où vont être dirigées les eaux pluviales du centre pénitentiaire ?</li> <li>- Qu'avez-vous prévu pour mettre en sécurité à ce sujet les habitations environnantes en aval du projet et cernées par les cours d'eau ?</li> <li>- Comment peut-on permettre l'implantation d'un tel centre aux dimensions importantes, là où nous avons eu toutes les difficultés du monde à avoir un permis de construire pour un garage de 36m2 parce qu'il risque d'être inondé...?</li> <li>-Quelles sont les garanties que vous nous donnez de mettre tout en œuvre pour éviter que votre projet ne nous mette en péril lors des fortes intempéries?</li> </ul>	<p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>J'espère que ces observations éveilleront votre intérêt, votre attention, votre prévoyance, et votre prudence.</p> <p>Cordialement, Nathalie Cerato</p>	
114	<p>Propriétaire, résident chemin de tubanel.</p> <p>Ma position aujourd'hui est de refuser en bloc le projet de la prison sous plusieurs critiques, que sont;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Privation de terres viticoles AOP</li> <li>* Expropriations</li> <li>* Positionnement de la prison aux portes de la ville.</li> <li>* Positionnement à proximité d'habitations (-300metres), lycée</li> </ul>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant la privatisation de terres viticoles AOP, le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole.</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>* Image négative sur un secteur touristique</p> <p>* Aucunes garanties de l'état sur d'éventuelles insécurité avec des personnes ayant des liens avec la population carcéral.</p> <p>*Aucunes garanties de l'état à nous préserver des nuisances sonores liées à la prison. Ci-après un lien vidéo qui ne rassure pas pour une nouvelle prison 2015 a moins de 400m d'habitations!!! Qui a était votre sélection de terres pour sa construction, bravo!!! <a href="https://youtu.be/NmJPs2nU3wM">https://youtu.be/NmJPs2nU3wM</a></p> <p>Pour rappel, nos maisons sont bien plus près avec votre projet sur Le Muy.</p> <p>* Aucunes garanties de l'état à nous préserver d'éventuelles inondations dû à la construction et imperméabilisation des sols ( <a href="http://www.var.gouv.fr/muy-le-a9247.html">http://www.var.gouv.fr/muy-le-a9247.html</a> ) voir zonage réglementaire 33, toute la périphérique ouest et sud de la sud à aménager est sujet aux inondations!</p>	<p>Par ailleurs à ce stade, il n'existe pas encore de localisation des différents zonages qui occuperont la parcelle de 74 ha. De-même l'implantation définitive du site est ouverte à la concertation et n'est donc pas encore fixée.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc. Le site appartenant au ministère des Armées dont vous faites mention n'étaient pas inscrits dans la liste des parcelles proposées par les services de l'Etat locaux.</p> <p>La proximité du lycée du Val d'Argens avec notre projet, n'est pas identifiée comme un critère négatif concernant l'implantation de l'établissement. Pour précisions, la sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>Qui portera la responsabilité en cas d'incivilités, de nuisances sonores, d'inondations, Mr le Préfet? Le directeur de l'Apij?</p> <p>Qui prendra en charge les coûts sur notre sécurité en dehors de la prison? L'état, la commune?</p> <p>Qui assurera notre sécurité aux abords de la prison ou proximité, la police municipale, la gendarmerie, qui ferment leur portes à 18h en semaine et sont fermés le week end!?</p> <p>4 années de recherches de terrains appropriés pour votre projet, 4 années pour 10 terrains sélectionnés, c'est vraiment peu pour la superficie du Var.</p> <p>Vos critiques de sélections présentés lors</p>	<p>locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant l'impact touristique, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire. Concernant l'image pour la commune et le territoire, le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>de la réunion de concertation ou plutôt d'imposition du projet, sont honteux pour donner un confort au détenus pour devoir être à moins de 20mn d'un hôpital alors qu'en France, des villes, des villages se voient imposer avec des fermetures d'hôpitaux le fait de devoir faire 1 heures de route pour se soigner!</p> <p>De ces quelques mots face à ce monstrueux projet pour la ville du muy, je me réserve de porter la responsabilité aux personnes citées ci-dessus en cas de problèmes.</p> <p>Puisque vous avez entériné le projet sans aucunes informations préalables aux Muyois depuis 2016, vous ne representez en RIEN une démocratie dans notre pays.</p> <p>GOUILLON Lionel</p>	<p>concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>La sécurité à l'intérieur comme aux abords immédiats des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire est un point de vigilance majeur pour l'administration pénitentiaire. Conformément à la législation, qui a évolué sur ce point, les personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) sont autorisés à procéder, en dehors de l'enceinte, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction. Ainsi, la sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que celle de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement, qui sont en lien direct et permanent. Un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.</p> <p>Concernant vos préoccupations relatives aux nuisances, nous vous informons que le nouveau programme immobilier pénitentiaire vise désormais à réduire les nuisances sonores qui ont pu être constatées sur d'anciens établissements pénitentiaires, via notamment la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En outre, l'orientation</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>des cellules sera liée à la nécessité de limiter les discussions entre personnes détenus ou entre personnes détenues et l'extérieur. Si l'orientation des fenêtres des cellules n'est pas définie à ce jour, elle sera justement pensée dans l'objectif de limiter ces nuisances. Les architectes seront ainsi incités à éviter l'orientation des cellules vers les zones résidentielles voisines.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement, ----</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		L'APIJ
115	<p>Bonjour,</p> <p>Habitant une maison en aval du projet de construction (juste en face du terrain concerné, de l'autre côté de la RN 7) je suis inquiète au sujet de l'impact que va avoir l'implantation de la prison de 15 ha sur l'écoulement des eaux. En effet, le terrain choisi est bordé de deux ruisseaux qui débordent régulièrement à chaque forte pluie et qui encerclent des maisons en aval, de l'autre côté de la RN7 qui voient leurs terrains inondés dans ces cas là. (Cf zones rouges et hachurées dans le plan joint, les zones hachurées étant les zones jusqu'où l'eau monte dans ces cas là)</p> <p>L'implantation de la prison risque</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant vos indications sur les caractéristiques hydrographiques des terrains et les événements d'inondations que vous connaissez régulièrement, nous vous remercions pour toutes les précisions que vous nous apportez et nous en prenons bonne note.</p> <p>Nous avons identifié que le risque d'inondation est une problématique majeure sur la commune du Muy. Elle a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle propres aux inondations entre 1993 et 1994. À ce titre, la commune est identifiée comme un Territoire à Risque d'Inondation Important d'Est Var (TRI), selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2012. La commune est concernée par un PPRI approuvé le 26 mars 2014. Le plan de zonage du PPRI indique que la limite Sud du site du Collet Redon (hors emprise des 74 ha), où semble se situer votre habitation, est inscrite en zonage R3, correspondant à une zone d'aléa faible à modéré</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>d'accentuer encore ce phénomène et si l'eau monte plus, ce seront nos maisons qui vont être touchées.</p> <p>Comment comptez vous assurer la sécurité des habitations ?</p> <p>Comment vont s'écouler les eaux pluviales en aval de la prison ?</p> <p>Quelles mesures concrètes allez vous prendre pour vous assurer que cette construction n'engendre pas de dégâts lors de fortes pluies sur les habitations environnantes ?</p> <p>Merci d'avance pour l'attention que vous porterez à ce message et à notre sécurité,</p> <p>Marion Berenger</p> <p><i>Documents joints</i></p>	<p>(voir à aléa exceptionnel) et sur une zone pas ou peu urbanisée. Dans cette zone, le règlement interdit tous nouveaux travaux, remblais, constructions ou installations de quelque nature qu'ils soient mais autorise la création d'aires de stationnement.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,</p> <p>----</p> <p>L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Document n°1</u></li> </ul>	
116	<p>Bonjour</p> <p>Dans le PPRI du muy , la zone de localisation de la prison se trouvé dans une zone potentiellement inondable. De plus les nombreux mètres carrés imperméabilisé par la structure de la prison vont générer des milliers de litres d'eau à drainer.</p> <p>Le contre bas de cette zone est une zone pavillonnaire. Comment assurer à la population de cette zone qu'il n'y aura aucun événement de type inondation du au drainage de ces milliers de litres d'eau ?</p> <p>Pouvons nous avoir l'étude hydrique de la zone avec la prison?</p> <p>Merci</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant vos indications sur les caractéristiques hydrographiques des terrains et les événements d'inondations que vous connaissez régulièrement, nous vous remercions pour toutes les précisions que vous nous apportez et nous en prenons bonne note.</p> <p>Nous avons identifié que le risque d'inondation est une problématique majeure sur la commune du Muy. Elle a fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle propres aux inondations entre 1993 et 1994. À ce titre, la commune est identifiée comme un Territoire à Risque d'Inondation Important d'Est Var (TRI), selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2012. La commune est concernée par un PPRI approuvé le 26 mars 2014. Le plan de zonage du PPRI indique que la limite Sud du site du Collet Redon (hors emprise des 74 ha), est inscrite en zonage R3, correspondant à une zone d'aléa faible à modéré (voir à aléa exceptionnel) et sur</p>



# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>une zone pas ou peu urbanisée. Dans cette zone, le règlement interdit tous nouveaux travaux, remblais, constructions ou installations de quelque nature qu'ils soient mais autorise la création d'aires de stationnement.</p> <p>Au regard des études disponibles à ce stade du projet, il n'a pas été relevé de risque particulier lié à la question des inondations, rendant ainsi la parcelle incompatible avec notre projet. Néanmoins, plusieurs études spécifiques restent à mener une fois que l'emplacement de l'établissement pénitentiaire aura été clairement défini en lien avec les collectivités. Des études hydrogéologiques et la mise en œuvre de piézomètres sur la parcelle nous permettront d'obtenir plus de données à ce sujet.</p> <p>De plus, compte tenu de l'ampleur de ce type de projet, la conception d'un établissement pénitentiaire fait systématiquement l'objet d'aménagements spécifiques liés au traitement de l'eau (bassins de rétention, noues d'infiltration... etc.), qui sont implantés sur l'emprise foncière du futur établissement. Un dossier Loi sur l'Eau est par ailleurs instruit par les autorités compétentes dans le cadre des autorisations d'urbanisme.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
117	<p>Bonjour, je pense qu'il y aurait des endroits mieux que là où c'est prévu.</p> <p>En effet, ce site a un fort potentiel, une prison ne valorise pas tellement cet emplacement.</p> <p>Fabien.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>
118	<p>Pourquoi construire un ensemble immobilier majoritairement en béton sur une plaine agricole dont nous savons déjà</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
	<p>que nous en aurons un besoin vital dans un futur proche pour des besoins alimentaires en circuit court ? Il existe dans le Var des plateaux rocheux incultes (et sans voisinage humain). La nécessité de proximité avec les axes routiers et ferroviaires est un faux problème réglé avec un service de navettes par bus.</p>	<p>intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant le choix du site, lors des études préliminaires, une quinzaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var. Il ressort des études menées par l'APIJ sur la base de la liste de sites proposés par la Préfecture et les collectivités, que celui du Muy est celui offrant la meilleure synthèse des critères pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire : nature du terrain, accessibilité du site et intégration dans son environnement urbain, proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire, etc.</p> <p>Ainsi, les critères qui encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire, tels qu'une surface importante (15 hectares), la compatibilité avec le voisinage, et une bonne desserte excluent bien souvent des terres déjà artificialisées.</p> <p>Le bon fonctionnement d'un établissement pénitentiaire s'explique également par sa proximité avec les principaux établissements de sécurité, de justice, de santé, d'emploi et de formation du territoire. En effet le transport des personnes en détention se fait uniquement avec des véhicules sécurisés qui impliquent des mesures spécifiques.</p> <p>Concernant l'impact du projet sur les exploitations agricoles, le projet étant soumis à</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>évaluation environnementale systématique (code de l'environnement) la réalisation d'une étude agricole préalable est obligatoire et celle-ci détaillera les mesures compensatoires envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que le cas échéant des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, et compenser la perte de valeur ajoutée induite par la perte de surface agricole. Ensuite l'artificialisation des terres agricoles, la zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018 et un objectif fixé à l'horizon 2050 par la loi climat et résilience. L'objectif de cette trajectoire est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout, mais de compenser l'artificialisation engendrée par un projet. Il s'agit alors de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. C'est bien ce qui sera appliqué dans le cadre du projet d'implantation de l'établissement pénitentiaire du Muy, s'il est reconnu d'utilité publique, via la mise en œuvre de la séquence « ERC » dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
119	<p>Je m'interroge sur la pertinence de construire une prison au Muy sachant qu'il en existe déjà une à quelques kilomètres de là.... Pourquoi saturer la région de ce type d'infrastructures ?</p> <p>La commune qui a déjà une image dégradée pâtirait énormément de cette implantation.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation du maître d'ouvrage dont la publication interviendra dans les deux mois suivant la remise du bilan de la Garante.</p> <p>Concernant la nouvelle maison d'arrêt qui a ouvert à 7 km de Draguignan en 2018, l'établissement dispose de 504 places théoriques, mais héberge au 1er novembre 2021, 628 personnes détenues. Ainsi l'établissement connaît une surpopulation carcérale qu'il faut résorber. L'agrandissement de ce site a été étudié puis écarté notamment pour des raisons écologiques. En effet, la réserve foncière appartenant à l'Etat sur ce domaine constitue une zone de compensation écologique qui fait l'objet d'un suivi depuis le démarrage du chantier de cet établissement. Le futur centre pénitentiaire du Muy poursuit des objectifs d'intérêt général qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire, lutter contre la surpopulation carcérale et renforcer la réinsertion active des détenus.</p> <p>Concernant l'image de la commune, il n'a jamais été constaté dans le passé des défauts d'attractivité touristique en raison de l'implantation d'un établissement pénitentiaire. Plus largement, concernant l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement, nous sommes conscients des enjeux de co-visibilité et des attentes en matière de réduction au minimum des impacts visuels du projet. Sachez qu'un réel effort en matière d'intégration</p>

# LE MUY

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune, mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Tableau de synthèse des contributions issues du registre numérique

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

N° de contribution	Contribution	Proposition de réponse
		<p>paysagère est demandé aux architectes sur les constructions des nouveaux établissements pénitentiaires. Le ministère de la Justice s'attache à un parti pris architectural sobre et soigné, qui traduit le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts. Un soin particulier est également attendu de la part des concepteurs concernant les espaces extérieurs du domaine pénitentiaire.</p> <p>Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Cordialement,        ----        L'APIJ</p>

# LE MUY

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

- Projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Muy
- Projet de mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de Dracénie Provence Verdon Agglomération

### CONCERTATION PRÉALABLE

Du 21 janvier  
au 4 mars 2022

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

# SOMMAIRE

- 05 GLOSSAIRE
- 06 PRÉAMBULE  
MOT DU GARANT
- 08 LES PORTEURS DU PROJET
- 10 LE PROJET
  - Les grandes lignes du projet
  - La situation géographique
  - Les grandes étapes
- 14 LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET
  - Le cadre de la démarche
  - Le déroulement
- 20 UN PROJET AU CŒUR D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE
  - 15 000 places, un engagement de l'État
  - Les différentes typologies
  - Les différents projets et leurs avancées
  - La situation actuelle au Muy et en région PACA



## 26 LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE AU MUY

Les objectifs du projet

Les caractéristiques du projet

- Les critères pris en compte pour le choix d'un établissement pénitentiaire
- Les raisons du choix d'implantation au Muy
- Un établissement pénitentiaire du nouveau programme immobilier
- La composition de l'établissement
- Le déroulement du chantier
- Le financement du projet

Les enjeux locaux

- La place de l'établissement dans la ville, dans l'agglomération ?
- Les retombées socio-économiques
- Les enjeux environnementaux

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- Quels sont les documents d'urbanisme concernés par le projet ?
- Pourquoi ces documents doivent-ils être mis en compatibilité ?
- Une procédure susceptible d'être soumise à évaluation environnementale

## 44 LES SUITES DU PROJET

# GLOSSAIRE

APIJ	Agence publique pour l'immobilier de la Justice
CNDP	Commission nationale du débat public
DOO	Document d'orientation et d'objectifs
ELSP	Équipe locale de sécurité pénitentiaire
OAP	Orientations d'aménagement et de programmation
PACA	Provence – Alpes – Côte d'Azur
PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
PEL	Porte d'entrée logistique
PEP	Porte d'entrée principale
PLU	Plan local d'urbanisme
SAS	Structure d'accompagnement vers la sortie
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

# PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

## PRÉAMBULE

Lancé en 2018 par le Président de la République, le Programme immobilier pénitentiaire prévoit la création nette de 15 000 places de prison supplémentaires sur une période de 10 ans. Il s'agit là du plus important programme de ces trente dernières années. Son objectif est de répondre au problème de surpopulation des établissements pénitentiaires mais également d'améliorer les conditions de détention et les conditions de travail des personnels pénitentiaires

La création d'un établissement pénitentiaire au Muy (Var), annoncée par le Premier ministre, le 20 avril 2021, s'inscrit dans ce programme national.

Après une phase d'études techniques visant à s'assurer de la recevabilité du site au regard des critères d'implantation d'un établissement pénitentiaire, l'APIJ entame une nouvelle phase avec le lancement d'une concertation préalable au titre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

Cette démarche, placée sous l'égide d'une Garante nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP), doit permettre aux citoyens, aux associations et à toutes les parties prenantes concernées de s'informer et de s'exprimer sur ce projet.

La concertation se déroule du vendredi 21 janvier au vendredi 4 mars 2022 inclus.

## MOT DU GARANT

Madame, Monsieur,

La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante créée par la loi du 27 février 2002, est chargée de veiller au respect de la participation du public durant le processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, régional ou local, ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Indépendante du maître d'ouvrage et neutre vis-à-vis du projet, j'ai un rôle à la fois d'incitateur pour le maître d'ouvrage et de facilitateur pour le public.

J'agis tout au long du processus de concertation.

### 1. Avant la concertation préalable

Jusqu'au démarrage du processus de concertation, mon rôle est d'accompagner et de guider le maître d'ouvrage dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

### 2. Pendant la concertation préalable

Chargée de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation préalable, dans le respect des règles, je porterai un regard critique sur la transparence, la clarté, la qualité, la sincérité, l'intelligibilité et

l'objectivité des informations diffusées, l'expression de tous, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position.

Je m'attacherai notamment à ce que le maximum de personnes ait connaissance du projet, ait accès aux informations, puisse poser toutes questions et recevoir les réponses, donner son avis et faire des suggestions, selon des formes diverses, allant du site internet aux rencontres de terrain.

### 3. Après la concertation préalable

À l'issue de la concertation, je rédigerai un bilan de cette concertation qui sera publié en ligne sur le site de la CNDP et sur le site de la concertation créé spécifiquement pour ce projet. J'y évaluerai la qualité de l'information et de l'association du public pendant la concertation, je rédigerai une synthèse de l'ensemble des arguments exprimés dans le cadre de cette concertation, puis je formulerai des demandes de précisions et des recommandations à destination du maître d'ouvrage.

Je reste à la disposition de tout un chacun qui souhaiterait me communiquer des informations ou faire des remarques particulières concernant le dispositif de concertation mis en place : [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr)

# LES PORTEURS DU PROJET



## LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

En France, la Justice est administrée par le ministère de la Justice, nommé aussi « Chancellerie ». Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, est Monsieur Éric Dupond-Moretti.

— Au nom du Gouvernement, la Chancellerie prépare les projets de loi et de règlements dans le domaine de la Justice (droit de la famille, procédure pénale, etc.). Elle assure la gestion des services de la Justice. Elle prend en charge les personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire (mineurs délinquants ou en danger, etc.). Elle est chargée de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques en matière de justice comme l'aide aux victimes et l'accès au droit par exemple. L'administration centrale du ministère dispose d'un secrétariat général et de cinq directions. L'une d'entre elles est la direction de l'administration pénitentiaire.

L'administration pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales ; à ce titre, elle est en charge d'une triple mission selon l'article 1 de la loi pénitentiaire :

« *le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions* ».

**Le site internet du ministère de la Justice détaille son fonctionnement :**  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

### ► Son rôle dans le projet :

C'est l'administration pénitentiaire, l'une des directions du ministère de la Justice, qui sera chargée de la gestion quotidienne de l'établissement pénitentiaire une fois celui-ci créé.



## L'AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE APIJ

**L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Justice et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.**

— L'APIJ a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse et les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et Outre-mer.

Elle assure un rôle d'opérateur immobilier et de maître d'ouvrage de plein exercice en intervenant sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur des problématiques

liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable et exploitation-maintenance. Elle conduit également les recherches et acquisitions foncières pour le compte de la Chancellerie, en lien avec les services déconcentrés de l'État.

L'APIJ est régie par le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié.

**Le site internet de l'APIJ détaille son fonctionnement :**  
[www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)

### ► Son rôle dans le projet :

L'APIJ est le maître d'ouvrage. Elle supervise le projet de construction du futur établissement pénitentiaire du Muy. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet. L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

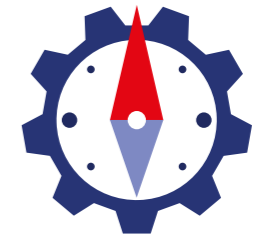
## LE PROJET



## LE PROJET

# LES GRANDES LIGNES

Le projet consiste en l'implantation d'un établissement pénitentiaire de 650 places au Muy, sur le site de Collet Redon.



Ce projet est porté par l'APIJ (Agence publique pour l'immobilier de la Justice), opérateur immobilier du ministère de la Justice, et s'inscrit dans le cadre du Programme immobilier pénitentiaire « 15 000 places » traduisant les engagements du Président de la République.

Après la maison d'arrêt de Draguignan qui compte 504 places, ce nouvel établissement de 650 places viendra compléter la liste des équipements pénitentiaires de la région. Il sera composé de différents types de quartiers d'hébergements, dont la définition est en cours par l'administration pénitentiaire.

Le site de Collet Redon, situé à l'ouest de la ville du Muy, dispose d'une surface d'environ 74 hectares, suffisante pour implanter cet établissement pénitentiaire de taille moyenne (15 hectares nécessaires). Bien que le site d'étude soit classé en zone constructible, les orientations actuelles du Plan local d'urbanisme et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ne permettent pas, en l'état, la réalisation du projet. Leur mise en compatibilité sera donc nécessaire.

Cet emplacement défini au nord-ouest de la parcelle du Collet Redon, est situé à proximité des axes routiers RD 1555 et RN 7, et à moins de 10 minutes en voiture du centre-ville. Il offre notamment une bonne accessibilité vers le Tribunal judiciaire de Draguignan, mais également des facilités d'accès pour le personnel, les familles et les intervenants extérieurs devant se rendre à l'établissement pénitentiaire.

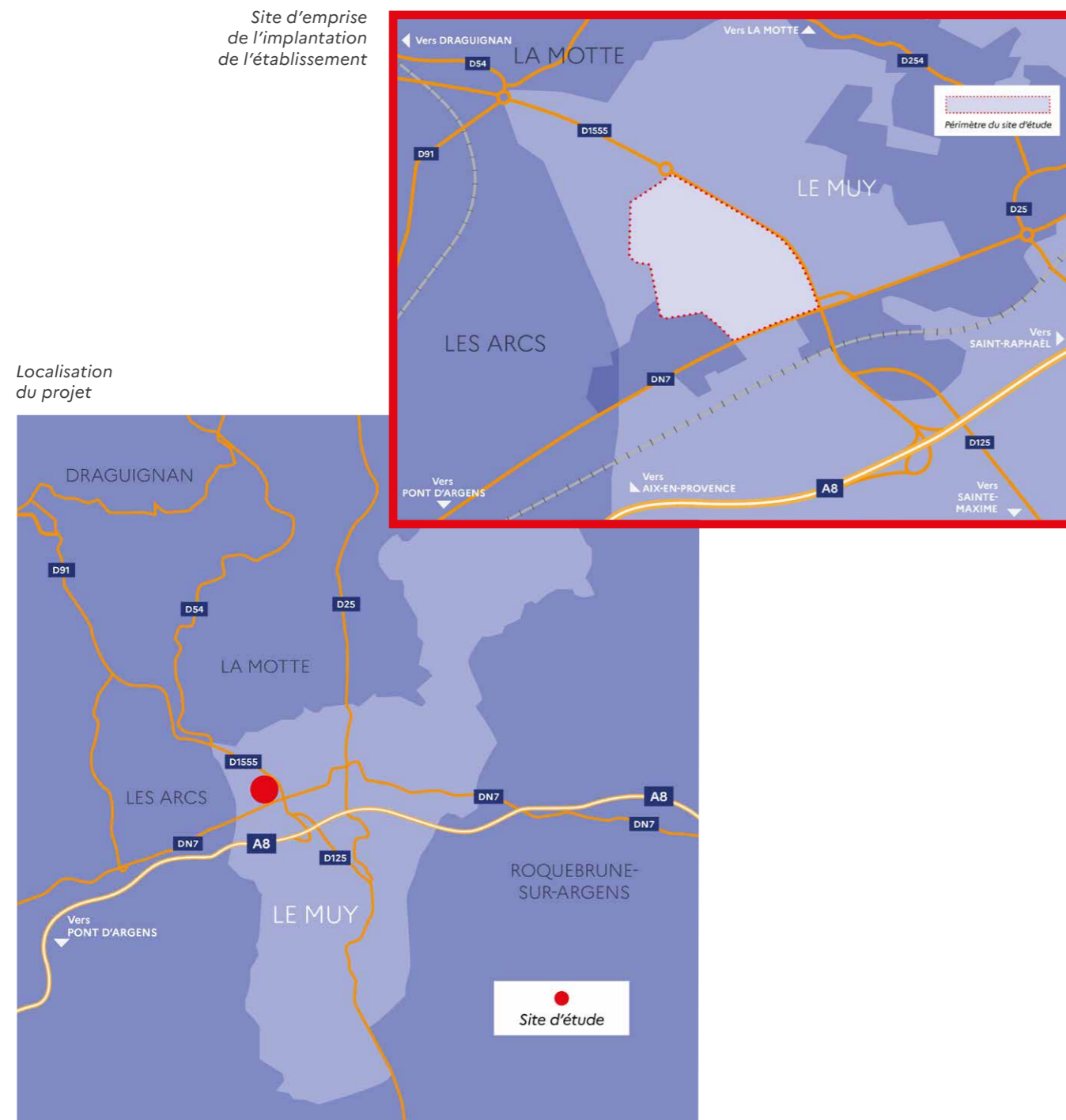
Avec la création de ce nouvel établissement, 480 emplois directs et indirects seront créés au Muy et sur l'agglomération.

Le démarrage des travaux est envisagé en 2024, avec une livraison prévue pour 2027.

Le coût est estimé à 120 millions d'euros HT, entièrement financés par l'État.

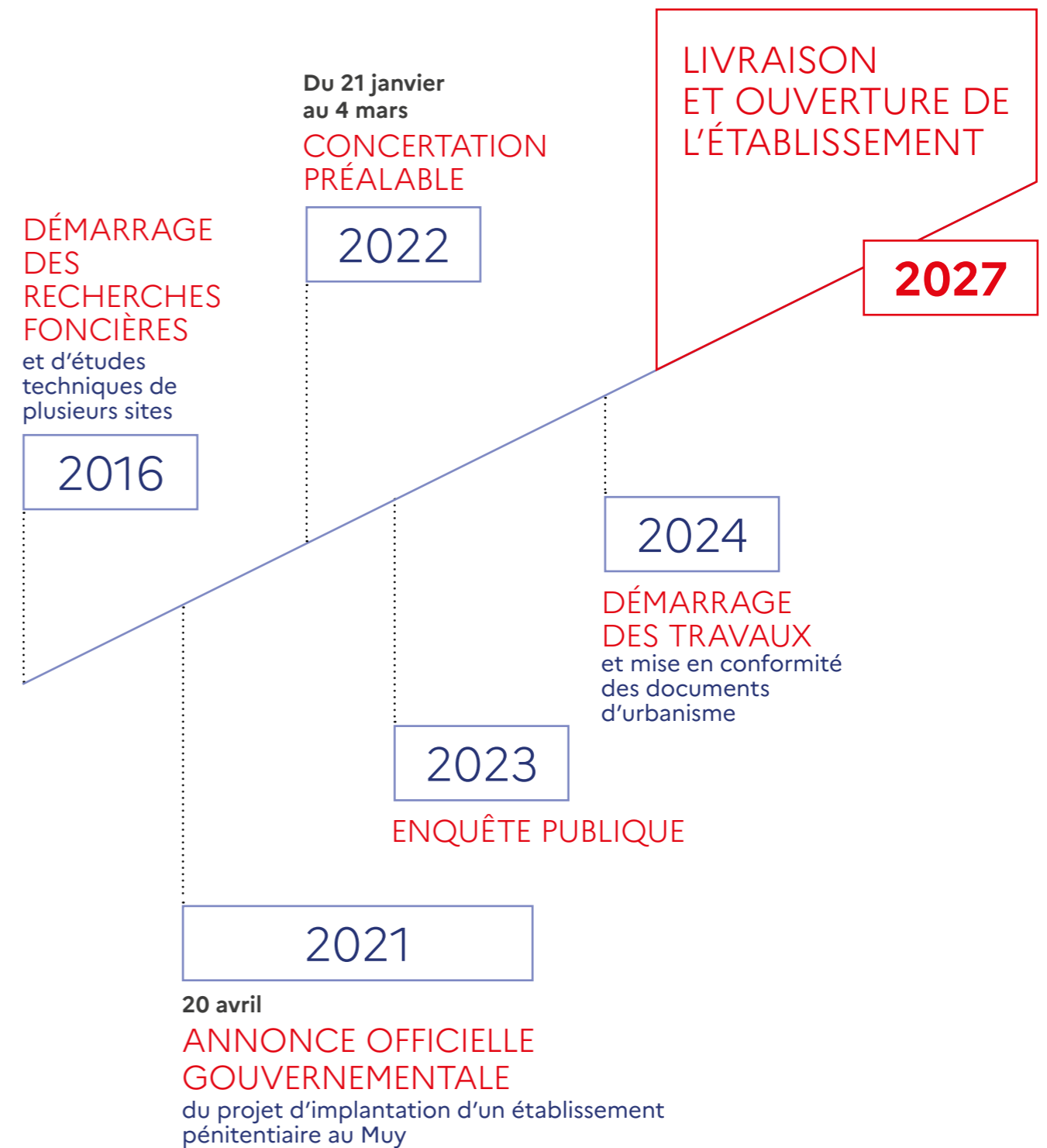
LE PROJET

# LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE



LE PROJET

# LES GRANDES ÉTAPES



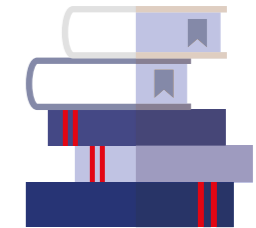
# LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET



## LA CONCERTATION

# LE CADRE DE LA DÉMARCHE

### Un cadre juridique défini



Cette concertation préalable s'inscrit dans un double cadre réglementaire : celui du code de l'environnement (articles L.121-15-1, L.121-16 et L.121-16-1) s'agissant du projet de construction, et celui du code de l'urbanisme (article L.103-2) s'agissant de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

En vertu de ces articles, la concertation préalable permet d'associer le public, à l'élaboration d'un projet, plan ou programme.

De son côté, la concertation préalable prévue par le code de l'urbanisme répond au besoin de mettre en compatibilité le Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville du Muy et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).

Portée par l'APIJ, la concertation préalable sur le projet de création d'un nouvel établissement pénitentiaire et sur la mise en compatibilité du PLU et du SCoT, se déroulera du vendredi 21 janvier au vendredi 4 mars 2022 inclus.

Le public est informé au moins deux semaines avant le lancement de la concertation.

Au terme de la période de concertation, le bilan de la Garante sera rendu public, ainsi que les mesures et enseignements tirés par l'APIJ. Un bilan de la concertation sera également émis par l'APIJ.

### La concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme,
- des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre,
- des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

## LA CONCERTATION

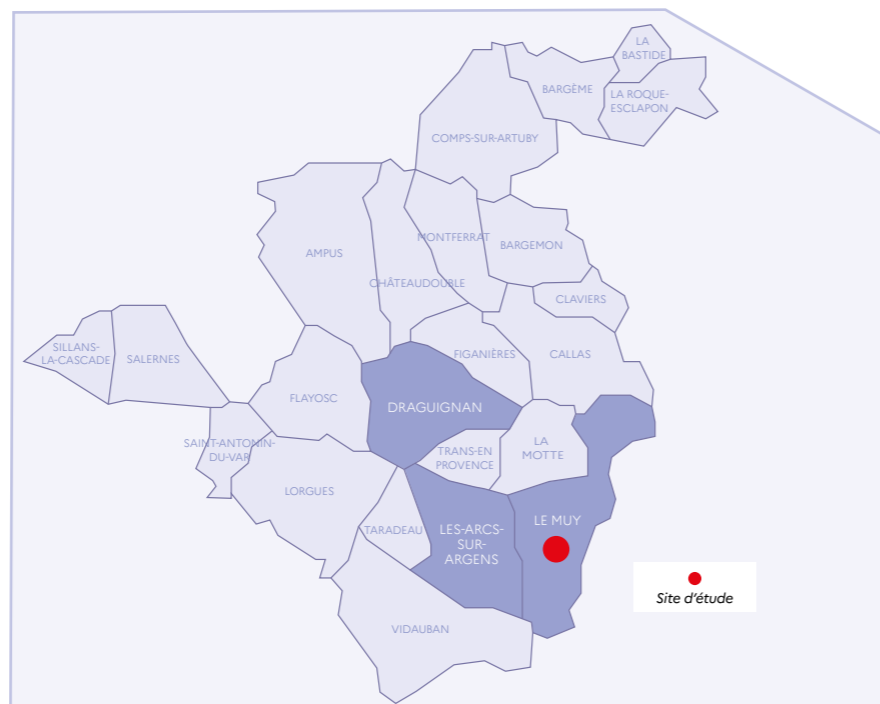
### Le périmètre et les objectifs de la concertation préalable

La présente concertation préalable a pour objectif plus précis :

- d'informer le public sur la nature du projet ;
- de recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet : insertion paysagère, aménagements routiers, intégration dans le cadre de vie des habitants, déroulement et impacts potentiels des travaux, etc...
- d'enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes pour la mise au point de la conception architecturale du projet en vue de sa présentation à l'enquête publique programmée au second semestre 2022.
- de recueillir les avis sur la mise en compatibilité du PLU de la Ville du Muy et du SCoT de Dracénie Provence Verdon Agglomération.

Cette étape de concertation est ouverte à toutes et tous, chacun peut y participer et s'exprimer selon les modalités de son choix.

La démarche vise en particulier les habitants des communes du Muy et des Arcs-sur-Argens, qui est limitrophe de l'emplacement retenu pour le projet.



## LA CONCERTATION

### Une concertation sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP)

Par décision du 6 octobre 2021, la Commission nationale du débat public (CNDP), sollicitée par l'APIJ, a nommé Madame Zita Etoundi.

#### La Commission nationale du débat public

La CNDP est une autorité administrative indépendante. Son rôle est de faire respecter et d'assurer le respect du droit à l'information et la participation du public en France. Ces procédures servent à faire exprimer les citoyens sur les projets et les politiques publiques à fort impact socio-économique et environnemental. Elles permettent aux décideurs d'être éclairés par les contributions et par l'expression du grand public.

En savoir plus : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

#### La Garante de la concertation

Désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP), indépendante du maître d'ouvrage et extérieure aux parties prenantes du débat, la Garante a pour mission de veiller à la bonne tenue et à la sincérité de la concertation, dans le respect des règles fixées par le code de l'environnement : transparence et qualité de l'information, expression de tous, pertinence des outils d'expression du public, équivalence de traitement, écoute mutuelle et argumentation à chaque intervention ou prise de position. En outre, la Garante s'assure que des réponses appropriées aux questions posées par le public sont apportées par le maître d'ouvrage. Des questions peuvent être également directement adressées par le public à la Garante dans le cadre de la concertation.

A l'issue de la concertation préalable et dans un délai d'un mois, la Garante dressera un bilan qui sera rendu public. Elle synthétisera les avis, remarques et questions posés lors de la concertation et fera des préconisations pour la suite de la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

#### CONTACT



Zita ETOUNDI,  
garante de la concertation préalable

- [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr)
- Commission nationale du débat public (CNDP), à l'attention de Mme Zita Etoundi, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris.

## LA CONCERTATION

## LE DÉROULEMENT

## Les modalités de la concertation

La concertation préalable sur le projet est programmée programmée du vendredi 21 janvier au vendredi 4 mars 2022 inclus.

Le public dispose de plusieurs moyens à sa disposition :

## POUR S'EXPRIMER

— Déposer une contribution sur le site internet du projet : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

— Déposer une contribution sur les registres publics : Ils sont mis à disposition en mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture du Var (Toulon), à la sous-préfecture de Draguignan, au siège de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), aux horaires habituels d'ouverture.

## POUR ÉCHANGER

— Se présenter aux trois permanences tenues par le maître d'ouvrage :

*Le 2 février 2022 de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Draguignan*

*Le 3 février 2022 de 10h00 à 12h30 à la Mairie du Muy*

*Le 3 février 2022 de 14h00 à 16h30 à la Mairie des Arcs*

— Participer à la réunion publique :

*Le mardi 22 février de 18h30 à 20h30 – Salle Polyvalente, Avenue Sainte Anne, 83 490 LE MUY*

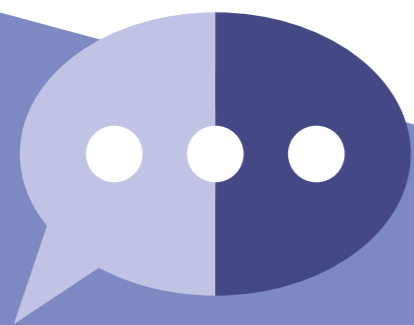
— Un atelier spécifique sur les accès et l'implantation du site pénitentiaire :

*Le 2 février de 10h00 à 12h30 à la Mairie de Draguignan*

Cette réunion sera également retransmise en streaming sur :

— Le site de la concertation : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

— Le site de l'APIJ : [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)



## LA CONCERTATION

## Les moyens d'information

Pour s'informer sur le projet et sur la concertation préalable, voici les outils et supports déployés :

— Un dépliant d'information mis à la disposition du public dans les Mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, en préfecture du Var ainsi qu'en préfecture de Draguignan ;

— Des affiches diffusées auprès des mairies, de la préfecture du Var et de la sous-préfecture de Draguignan. Il est également prévu la mise en place de deux affiches réglementaires sur la parcelle ;

— le site internet du projet : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;

— le présent dossier de concertation, consultable en ligne sur le site internet du projet ainsi qu'en version imprimée aux côtés des registres publics.

## Les bilans de la concertation

Au terme de la concertation, plusieurs bilans seront établis :

## Le bilan de la Garante

En vertu du code de l'environnement, la Garante rendra public son bilan dans le mois suivant la clôture de la démarche de concertation préalable. Il intégrera notamment son regard sur le déroulement de la concertation et les thématiques et enjeux issus des échanges et contributions des participants.

## Le bilan de l'APIJ

En vertu du code de l'urbanisme, l'APIJ dressera un bilan (L.10-6 du code de l'urbanisme) et en vertu du code de l'environnement, l'APIJ tirera les enseignements de la concertation (R.121-24 du code de l'environnement). L'APIJ rendra public les enseignements qu'elle retire de la concertation, les mesures qu'elle juge nécessaires

de mettre en place pour y répondre, ainsi que les modalités d'information et de participation du public que l'APIJ mettra en œuvre après cette concertation préalable jusqu'à la réalisation du projet.

**Ces deux documents seront publiés sur le site dédié au projet et sur le site de l'APIJ.**

Ils souligneront l'apport des acteurs et du public au projet, permettront de finaliser les études préalables et constitueront des pièces du dossier d'enquête publique dont le dépôt en préfecture est envisagé au second semestre 2022.

L'enquête publique permettra au public de s'informer et de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet.

## Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy étant soumis à une procédure d'autorisation environnementale (procédure détaillée dans la partie « enjeux environnementaux »), le code de l'environnement impose que soit réalisée une enquête publique préalablement à son autorisation. Il s'agit d'une procédure de participation qui permet au public de s'informer sur le projet et de formuler des observations auprès d'un tiers indépendant, le commissaire enquêteur. Cette démarche permet au public de formuler ses observations préalablement à la décision de déclaration d'utilité publique.



# UN PROJET AU CŒUR D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

## UN PROJET DE POLITIQUE PUBLIQUE

# LE PROGRAMME 15 000 PLACES, UN ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

**Anoncé en 2018 par l'État, le Programme immobilier pénitentiaire prévoit la création, à l'horizon 2027, de 15 000 nouvelles places de détention en France.**

Pour accroître de 15 000 places la capacité actuelle, ce sont au total 18 000 places qui seront construites, permettant ainsi de fermer certains établissements qui ne sont plus adaptés.

Avec 60 800 places existantes pour plus de 69 000 personnes détenues au 1<sup>er</sup> octobre 2021, la France souffre d'une surpopulation carcérale régulière à laquelle le Programme immobilier pénitentiaire entend répondre.



## UN PROJET DE POLITIQUE PUBLIQUE

# LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Plusieurs types d'établissements pénitentiaires existent, en fonction du régime de détention et des catégories de condamnation. En France, 186 établissements sont classés en deux grandes catégories : les maisons d'arrêt et les établissements pour peine.

## Les maisons d'arrêt

Elles reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire (en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive), ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

Ce sont les établissements pénitentiaires présentant le plus de cas de surpopulation carcérale.

## Les établissements pour peine

Ils regroupent :

- **les maisons centrales**, qui accueillent les personnes détenues condamnées à une longue période et/ou présentant le plus de risques ;
- **les centres de détention**, qui accueillent des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale ;
- **les centres de semi-liberté**, qui reçoivent des personnes condamnées admises au régime du placement extérieur ou de la semi-liberté. Le détenu peut s'absenter de l'établissement durant la journée pour exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement ou s'investir dans un projet d'insertion ;

— **les quartiers pour peines aménagées**, qui peuvent recevoir les personnes condamnées bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les personnes condamnées dont le reliquat de peine est inférieur à un an, afin de leur permettre de concrétiser un projet de réinsertion.

— **Les structures d'accompagnement vers la sortie**, qui accueillent les personnes détenues condamnées à une peine ou un reliquat de peine inférieur à 2 ans, afin de préparer leur réinsertion dans la société, dans le cadre d'une structure privilégiant la responsabilisation, l'autonomie des personnes détenues et la vie en collectivité.

## UN PROJET DE POLITIQUE PUBLIQUE

# LES DIFFÉRENTS PROJETS ET LEURS AVANCÉES

## Programme 15 000

Deux mille places sont déjà mises en service dans le cadre du « Programme 15 000 » (Voir carte ci-après).

## Depuis 2020

Cinq opérations sont déjà engagées : Tremblay-en-France (93), Saint-Laurent du Maroni (973), Entraigues-sur-la-Sorgue (84), Muret (31) et Rivesaltes (66), représentant un total de 2 750 places.

## D'ici 2022

Huit mille places supplémentaires seront lancées, portant sur 16 opérations de construction, en vue d'une livraison entre 2025 et 2027.

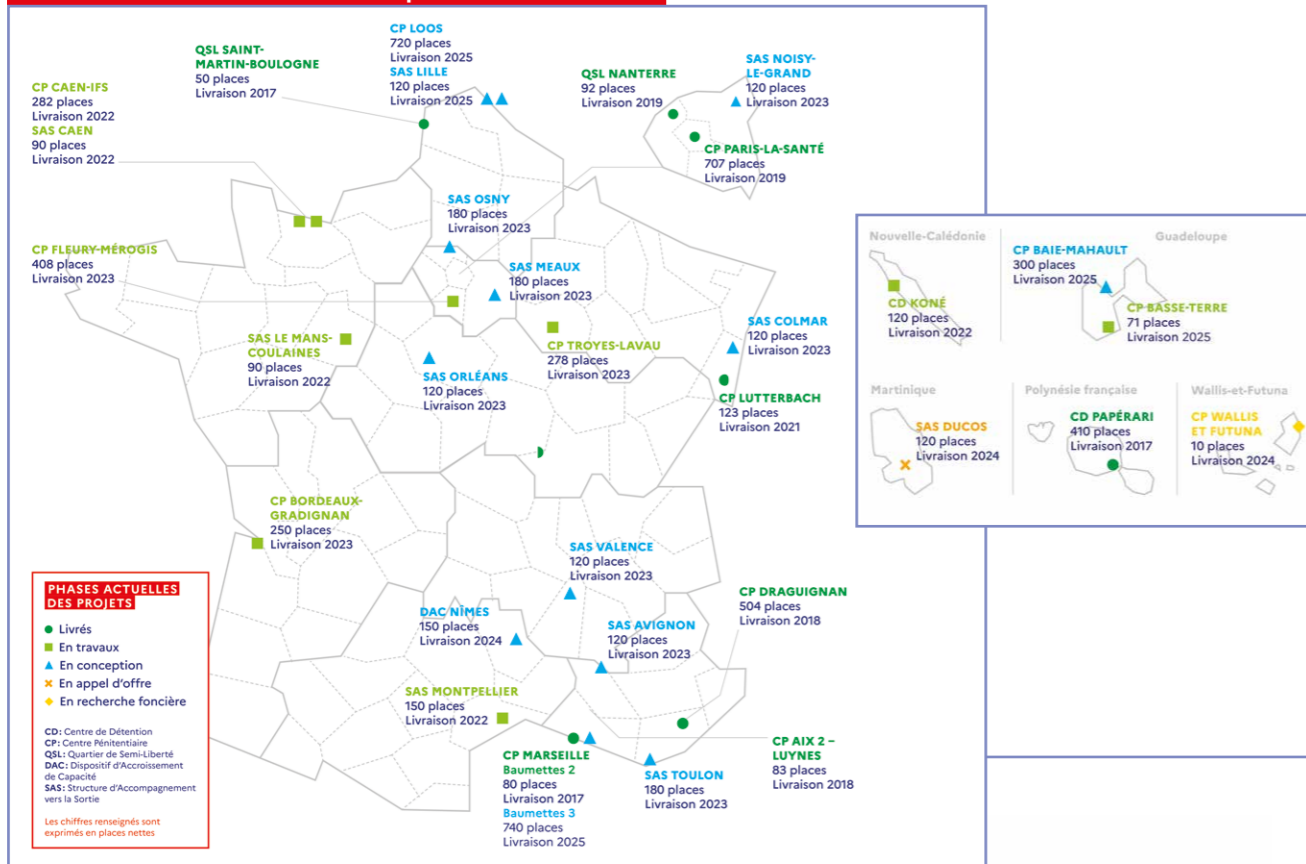
Deux mille places en structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) viendront enrichir la diversité des structures pénitentiaires afin de préparer efficacement le retour à la liberté.

> Photo d'un centre pénitentiaire nouvelle génération  
Centre pénitentiaire des Baumettes - Marseille

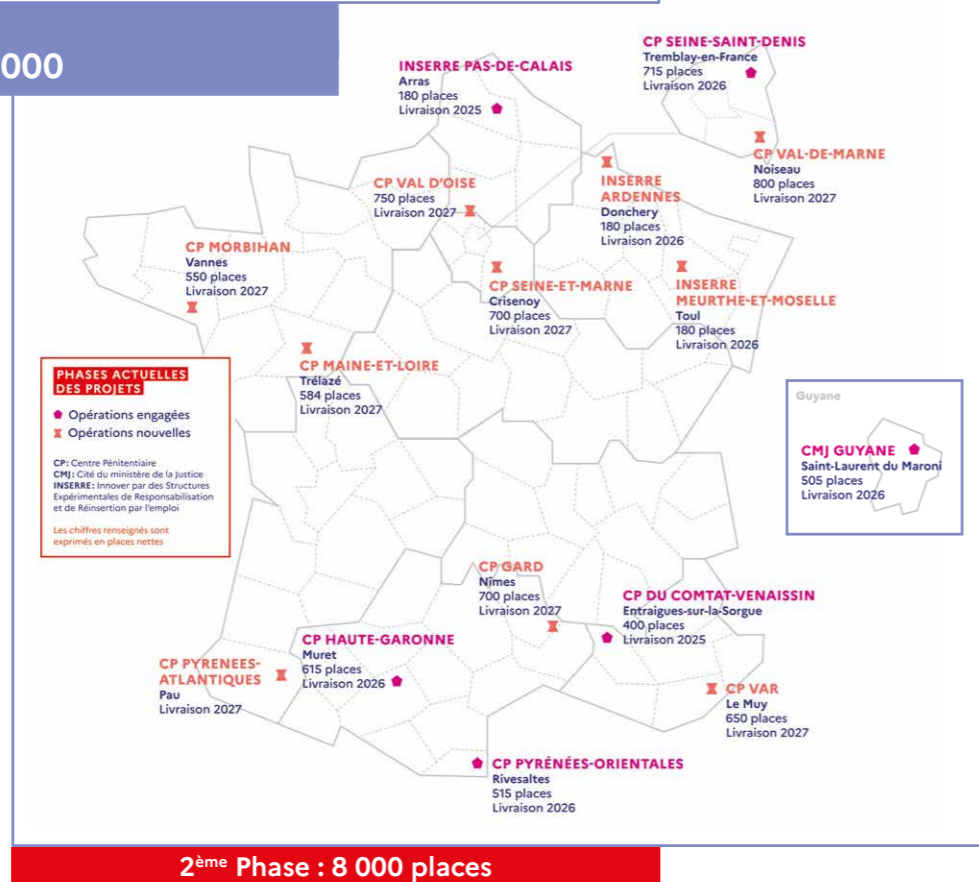


## UN PROJET DE POLITIQUE PUBLIQUE

### 1<sup>ère</sup> Phase : 7 000 places



### Les deux phases du programme 15 000



### 2<sup>ème</sup> Phase : 8 000 places

## UN PROJET DE POLITIQUE PUBLIQUE

# LA SITUATION ACTUELLE AU MUY ET EN RÉGION PACA

Il existe en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 14 établissements pénitentiaires répartis sur l'ensemble du territoire.

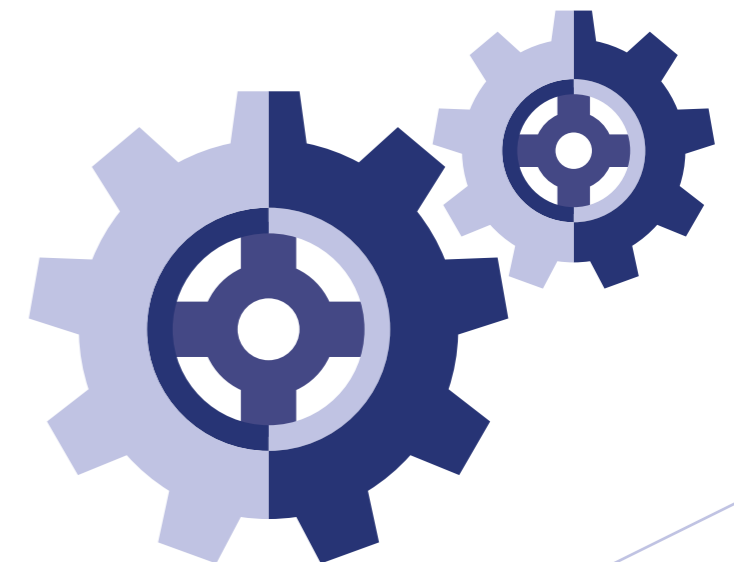
### La maison d'arrêt de Draguignan

L'ancien centre pénitentiaire de Draguignan, d'une capacité de 367 places, a été ouvert en 1984 et fermé en 2010, à la suite d'importantes inondations ayant conduit à la démolition du bâtiment en 2018.

Pour le remplacer, une maison d'arrêt a été conçue dès 2012. Ce nouvel établissement a accueilli ses premiers détenus en 2018. Il prend en charge des personnes prévenues en détention provisoire, ainsi que des personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans. Cette

maison d'arrêt est destinée à un public masculin avec 504 places théoriques, mais héberge au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 628 personnes détenues.

L'établissement pénitentiaire du Muy permettra de garantir de meilleures conditions d'accueil pour les détenus et de meilleures conditions de travail pour le personnel pénitentiaire.



# LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE AU MUY

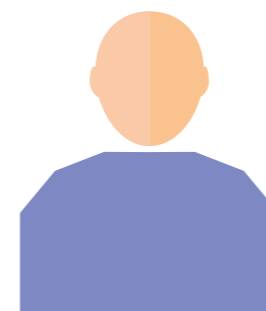
## LE PROJET AU MUY

### LES OBJECTIFS DU PROJET

La création d'un nouvel établissement pénitentiaire au Muy vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale en privilégiant l'encellulement individuel.

L'actuelle maison d'arrêt de Draguignan connaît une surpopulation carcérale. L'établissement est situé à 7 km de la ville de Draguignan, au sein d'une zone naturelle à fortes contraintes environnementales, mais aussi non loin d'une canalisation de gaz et d'un pipeline.

*L'établissement pénitentiaire sur le site Collet Redon comptera 650 places.*



▼

L'établissement pénitentiaire du Muy suivra le modèle architectural de la maison d'arrêt de Draguignan et les prescriptions du référentiel de construction des établissements pénitentiaires actuels.

## LE PROJET AU MUY

LES CARACTÉRISTIQUES  
DU PROJET

Les critères pris en compte pour le choix d'un établissement pénitentiaire

Le choix du site et le scénario de conception d'un établissement pénitentiaire résultent de l'analyse comparative des implantations possibles.

Différents axes et critères sont étudiés à ce stade :

### La nature du terrain

La parcelle doit permettre d'insérer une emprise de 15 hectares a minima. La déclivité du terrain doit être compatible avec l'aménagement du site et la conception du projet.

Par ailleurs, le site et son environnement proche ne doivent pas permettre de vues de proximité plongeantes sur l'établissement depuis une position de surplomb. Enfin, le terrain doit être situé à proximité d'une zone viabilisée (réseaux d'eau, assainissement, électricité et téléphone, etc.).

### Le foncier

Les documents d'urbanisme de la commune d'accueil (Plan local d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale...) doivent être compatibles, ou pouvoir être révisés pour le devenir, afin de permettre la conception de l'établissement.

Le terrain doit être en dehors de toutes zones pouvant nécessiter des contraintes d'évacuation fortes ou des contraintes spécifiques incompatibles avec le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire (zones inondables ou submersibles par exemple).

### L'accessibilité

L'implantation de l'établissement pénitentiaire doit permettre d'accéder facilement aux équipements et services nécessaires à son fonctionnement (proximité des tribunaux, des forces de sécurité intérieure, des hôpitaux). Une desserte par les transports en commun doit être possible, ou a minima une extension ou création de ligne doit pouvoir être envisagée. Le réseau routier environnant doit permettre un raccordement du site sur une voie d'un gabarit suffisant, et doit se trouver à proximité d'une connexion vers un réseau routier principal.

### La localisation

Le site doit s'inscrire dans un bassin d'habitat offrant de bonnes possibilités de logement locatif pour le personnel pénitentiaire, d'accès aux services publics et équipements collectifs (centre hospitalier, casernement des forces de l'ordre, tribunal judiciaire) et à proximité de partenaires du secteur public, associatifs ou privés (mission locale, pôle emploi, etc.).

### L'environnement

Les terrains permettant de minimiser l'impact du projet sur son environnement doivent être privilégiés.

## LE PROJET AU MUY

Les raisons du choix d'implantation au Muy

Lors des études préliminaires, une dizaine d'options d'implantation ont été étudiées dans le Var, menant à l'analyse détaillée de deux sites, au Muy et à Draguignan.

Le site de « La Vaugine », situé à Draguignan, a été proposé par la Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa). Celui-ci a donc fait l'objet d'une analyse fine menée par les services de l'APIJ et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var. En effet, plusieurs critères à l'installation d'un établissement pénitentiaire n'étaient pas respectés comme la forme irrégulière et la topographie accidentée de la parcelle. La présence d'une ligne à haute tension, qui aurait dû être déplacée, ainsi que d'un quartier situé à proximité immédiate du futur site pénitentiaire.

Le site de Collet Redon, sur la commune du Muy, est celui qui offre le meilleur compromis au regard de plusieurs critères.

En parallèle le site naturel de « La Vaugine » concentre de forts enjeux écologiques



Carte du site d'étude sur lequel est envisagé le projet

### Un terrain adapté

La parcelle identifiée mesure 74 hectares, et la majorité du foncier représente des terrains agricoles. L'établissement pénitentiaire sera installé en partie nord-ouest du site, sur une emprise d'environ 15 hectares.

Le terrain ne présente pas de contraintes topographiques particulières ou de surplomb direct, ce qui est un élément important pour la sécurité d'un établissement pénitentiaire.

Ainsi l'emplacement n'est surplombé par aucun lieu proche, ce qui est un élément important pour la sécurité d'un établissement pénitentiaire.

Le site est majoritairement occupé par de l'activité agricole (vigne et maraîchage) mais également par différentes utilisations (habitations, dépôts de gravats). La très grande majorité du site repose sur des cailloutis, graviers et sables du Würm. La limite Sud repose sur des épandages locaux, colluvions, cailloutis et limons du Würm. Ainsi le site d'étude ne présente pas d'enjeux liés au sol. Enfin, aucun survol d'aéronefs ne concerne le site. Ce dernier est donc compatible avec les règles d'interdiction de survol d'un établissement pénitentiaire.

## LE PROJET AU MUY



Site actuel

### Un site accessible et bien intégré dans son environnement urbain

Le site de Collet Redon est localisé au centre-ouest du Muy. Il est directement desservi au nord par la RD 1555 (voie rapide en 2 x 2 voies, qui relie la commune de Draguignan à l'A 8), et à l'est par la RN 7 (1 x 1 voie qui est connectée à l'A 7).

**Le choix de ce site permet de répondre aux exigences de proximité avec les principaux services publics de l'agglomération :**

— La gendarmerie nationale et le commissariat de police sont installés au Muy, aux Arcs et à Draguignan.

— Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

— Le centre hospitalier de la Dracénie.

— Les partenaires de la justice comme l'antenne mixte du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Var, Pôle Emploi, la Mission locale d'insertion sociale et professionnelle Dracénie – Verdon – Bagnols – Pays de Fayence, la Mission locale Est Var et le GRETA du Var sont situés à une distance entre 12,9 et 81 km et estimés entre 15 et 68 minutes.

Les principaux établissements de sécurité, de justice et de santé sont donc situés entre 10 et 20 minutes en voiture du site Collet Redon.

## LE PROJET AU MUY

Un établissement pénitentiaire du nouveau programme immobilier

La réalisation d'un établissement pénitentiaire du nouveau programme immobilier répond à plusieurs normes de construction pour assurer la plus grande sécurité dans et autour de l'enceinte et l'intégration dans l'environnement



Le projet de maison d'arrêt de Troyes-Lavau

### L'établissement projeté aura une capacité de 650 places.

Sa surface de plancher sera comprise entre 30 000 et 40 000 m<sup>2</sup> accueillant :

- des bâtiments dédiés aux personnels pénitentiaires ;
- des bâtiments dédiés à l'accueil des familles ;
- des bâtiments d'hébergement ;
- des locaux de formation générale d'activités socioéducatives et des locaux médicaux ;
- des locaux de service (cuisine, blanchisserie, ateliers d'entretien, chaufferie) ;
- des ateliers de production et de formation professionnelle.

Ces espaces seront complétés par :

- des cours de promenades et des installations sportives (dont un gymnase et des terrains sportifs) ;
- des zones extérieures « neutres » ;
- des aménagements paysagers.

L'une des principales caractéristiques des nouveaux établissements pénitentiaires, est la mise à distance avec l'extérieur des bâtiments accueillant des détenus. Ici l'objectif est de réduire au maximum les nuisances sonores, les parloirs sauvages et les projections. Ces nouvelles normes seront incluses dans la conception architecturales, afin de garantir une distance suffisante entre l'extérieur et l'intérieur de l'établissement pénitentiaire .

## LE PROJET AU MUY

Cette distance doit être au minimum de 38 mètres et se décompose de la façon suivante :

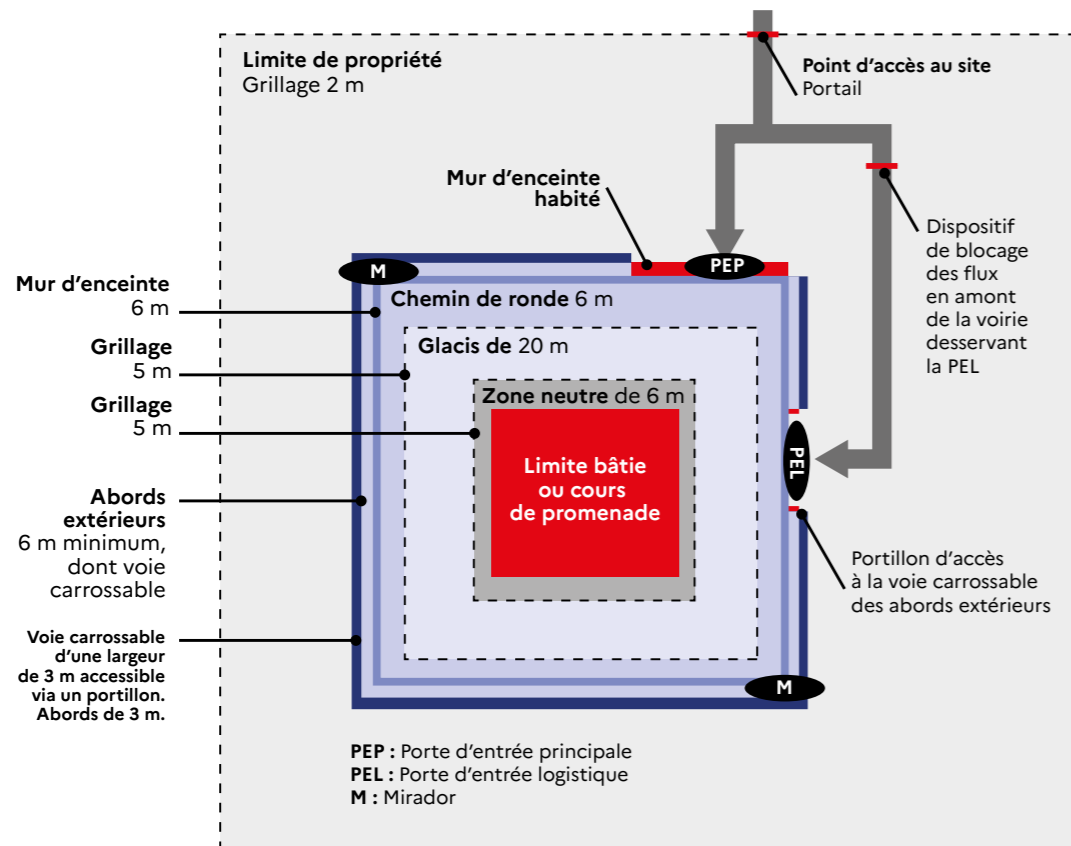
**Hors enceinte** : abords extérieurs protégés + voirie carrossable (total = minimum 6 mètres) ;

**Mur d'enceinte** de 6 mètres de haut ;

**En enceinte** : chemin de ronde (min. 6 mètres) + glacis (min. 20 mètres) + zone neutre (min. 6 mètres).

### La composition de l'établissement

Le plan ci-après simule l'emprise de l'établissement pénitentiaire sur le site. Toutefois, le positionnement et la forme exacte de l'enceinte seront définis dans le cadre du projet architectural retenu qui interviendra lors des phases ultérieures de l'opération.



Le schéma ci-dessus illustre les principes de zonage dans et autour d'une enceinte pénitentiaire.

## LE PROJET AU MUY



Le projet de centre pénitentiaire de Caen

### L'enceinte extérieure

Il s'agit d'un mur de 6 mètres de hauteur, avec deux points d'entrée : la porte d'entrée principale (PEP) et la porte d'accès logistique (PEL).

Sa géométrie doit faciliter la surveillance sans créer d'angle mort. Le mur d'enceinte doit être continu, les deux points d'accès étant les seules ruptures possibles. Sous réserve du respect de ce principe de continuité de l'enceinte, certaines fonctions, hors bâtiments d'hébergement, peuvent être intégrées au mur.

### Les points d'accès

L'entrée s'effectue en deux points distincts selon la nature du flux considéré :

#### PEP : porte d'entrée principale

C'est la porte d'entrée pour les piétons et les fourgons. Elle représente l'entrée symbolique de l'établissement. Elle est tenue 24 h / 24 h. Elle est lisible, évidente pour la personne qui arrive et facile d'accès depuis l'entrée sur le domaine pénitentiaire.

#### PEL : porte d'entrée logistique

C'est l'entrée secondaire réservée aux véhicules de livraison et logistiques (services aux bâtiments et aux personnes, ateliers de production et de formation, secours). Elle peut recevoir des véhicules lourds. Son fonctionnement est indépendant de la PEP.

## LE PROJET AU MUY

### La zone en enceinte

La zone en enceinte est composée :

— **du chemin de ronde** : Il s'agit de l'espace situé de part et d'autre du mur d'enceinte de l'établissement. Il permet l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, en plus des surveillants.

— **du glacis** : il s'agit d'une bande de terrain découvert de 20 mètres positionnée à l'intérieur du mur d'enceinte. Il est fermé par une clôture grillagée. Il contribue à la sûreté périmétrique de la zone par la mise à distance des espaces en détention vis-à-vis du mur d'enceinte.

— **de la zone neutre** : c'est une zone non constructible à respecter à l'intérieur de l'enceinte, au-delà du chemin de ronde et du glacis. Elle est située entre la clôture grillagée intérieure du glacis et l'ensemble des bâtiments, cours de promenade et terrains de sport.

— **des fonctions dites « en enceinte en détention »** : c'est la zone carcérale proprement dite (hébergements, locaux socio-éducatifs, équipements culturels et sportifs, ateliers, unité médicale, etc.) ;

— **des fonctions dites « en enceinte hors détention »**. Ce sont des zones de transition entre l'extérieur et la détention, destinées notamment à l'administration de l'établissement, au greffe, aux parloirs, aux locaux techniques, cuisines, etc.

**L'interruption du chemin de ronde et du glacis, nécessaire au franchissement ponctuel (personnel, visiteurs), doit être réduite au maximum.**

## LE PROJET AU MUY

### Le déroulement du chantier



Une charte « Chantiers faibles nuisances », intégrée au marché de conception-réalisation du projet, sera mise en œuvre par les différents acteurs participant au chantier de construction de l'établissement pénitentiaire.

A travers elle, l'État s'assure de l'exigence environnementale des intervenants de l'opération et d'une limitation maximale de l'impact du chantier sur les habitants et sur l'environnement.

La réalisation des opérations conduites par l'APIJ s'inscrit dans la politique d'exemplarité de l'État en matière de développement durable.

Les principaux enjeux environnementaux, auxquels l'APIJ portera une attention particulière pendant le chantier, sont :

- la gestion des déchets,
- la limitation des nuisances (bruit, poussière, boues, perturbations pour la circulation et le stationnement),
- la limitation des pollutions et des consommations,
- la protection de la santé des travailleurs.

Chacun des signataires de la charte mettra en œuvre des mesures tout au long de l'opération de construction pour garantir le respect de ces engagements. Cette charte est annexée aux contrats signés par les entreprises retenues.

### Le financement du projet

Le coût du projet est estimé à 120 millions d'euros HT, entièrement financés par l'Etat, y compris les travaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des réseaux locaux qui ne sont pas encore évalués à ce stade et dont le montant sera donc à ajouter au coût du projet.





## LE PROJET AU MUY

## LES ENJEUX LOCAUX

## La place de l'établissement dans la ville, dans l'agglomération ?

L'architecture soignée des bâtiments visibles depuis l'extérieur, comme le traitement qualitatif des espaces intérieurs, contribueront à développer l'urbanité et la citoyenneté des personnes détenues accueillies, et à ne pas stigmatiser la présence de l'établissement pénitentiaire dans l'environnement local.

La réussite de l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans son tissu urbain répond à plusieurs critères :

— **objectifs d'insertion urbaine** : ces établissements doivent être conçus en respect du tissu urbain existant et à l'échelle du territoire local ;

— **objectifs architecturaux** : à l'interface entre équipement public et structure d'hébergement, les nouveaux établissements pénitentiaires présentent un travail des façades et des espaces extérieurs vis-à-vis du domaine public et du voisinage qui se veut conciliant et respectueux.

Cette image du nouvel établissement est à construire dans une réflexion globale portant sur :

— **la qualité du rapport au site** : insertion dans la ville, dans le quartier ;

— **la qualité de la composition spatiale** : à l'échelle de la structure et de son environnement direct, vis-à-vis du domaine public et des mitoyens : position du bâti, des aires extérieures, traitement des vues, des accès, des limites ;

— **la qualité intrinsèque de l'écriture architecturale et paysagère** :

• des bâtiments : volumétrie, traitement des toitures, des façades, des fenêtres, des portes et portails.

• des abords extérieurs en contact avec les parcelles voisines ou les trottoirs publics, des espaces interstitiels intégrés au domaine pénitentiaire, des aires d'usage pénitentiaire : cour logistique et aires récréative et sportive.

• Les matériaux le traitement des finitions, les couleurs, les textures, les choix de végétalisation, l'éclairage, sont à inscrire dans cette exigence qualitative.

**Plusieurs points d'attention particuliers conditionnent la réussite de l'intégration de l'établissement dans le tissu urbain :**

— La qualité de traitement de la périmétrie : façades bâties donnant sur le domaine public et sur les mitoyennetés, traitement des clôtures et du mur d'enceinte, traitement des toitures (5ème façade) ;

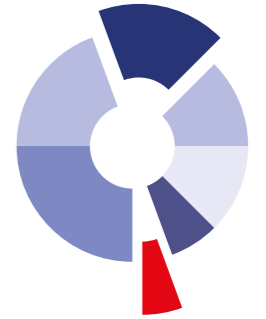
— La qualification de l'entrée à l'établissement et de ses points de contact avec le domaine public : portail, porte, abords ;

— La qualité des vues depuis l'intérieur vers l'extérieur et inversement : traitement des fenêtres, et particulièrement de leurs ouvrants.

La prise en compte de ces notions dans la conception du futur établissement est d'autant plus importante que celui-ci viendra s'insérer dans un projet de création d'une nouvelle zone d'activité portée par Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa).

## LE PROJET AU MUY

## Les retombées socio-économiques



## La création d'emplois

La construction d'un établissement pénitentiaire génère la création d'emplois et des retombées économiques, tant en phase de chantier qu'à long terme pour la gestion de l'établissement.

Durant la phase de chantier, les entreprises en charge des travaux devront avoir un recours important à des heures d'insertion.

Durant la phase d'exploitation de l'établissement pénitentiaire, 480 emplois environ seront nécessaires à l'ouverture de l'établissement :

— Environ 360 emplois directs au sein de l'établissement pour des postes de surveillants pénitentiaires ou de personnels administratifs et d'encadrement, de personnels de santé et d'enseignants ainsi que des emplois privés pour les fonctions support déléguées à un prestataire (restauration, blanchisserie, entretien-maintenance, cantine...);

— Environ 120 emplois indirects et induits (agents chargés des extractions judiciaires, des forces de sécurité intérieure, des autres administrations partenaires de l'établissement – hôpital, tribunal, et autres emplois créés dans les commerces et services de territoire).

## La réinsertion et l'insertion des personnes placées sous-main de justice

La réinsertion et l'insertion socio-professionnelle des personnes placées sous-main de justice s'appuie sur une démarche construite par le ministère de la

Justice avec les ministères du Travail, de l'Éducation nationale, des Solidarités et de la Santé, de la Culture et le ministère chargé des Sports. Ceci conduit tout d'abord à prévoir dans les programmes immobiliers des locaux utiles à cette approche. Ensuite, dans la mise en place concrète de l'accompagnement, des actions locales sont initiées préalablement à l'ouverture des établissements, afin de créer et animer par la suite un réseau de partenaires. Ceux-ci sont aussi bien des acteurs de l'insertion professionnelle institutionnelles (Mission locale, pôle emploi par exemple) que des acteurs associatifs.

## Le dynamisme territorial et les retombées économiques

L'arrivée d'un établissement pénitentiaire de cette dimension génère un flux important de commandes de prestations pour des entreprises du territoire. On estime à 3,5 millions d'euros HT le montant annuel de commandes liées au fonctionnement de l'établissement.

Les personnes incarcérées étant intégralement prises en charge par l'État, elles ne génèrent pas de charges pour les finances communales. L'établissement lui-même est considéré comme un usager ordinaire des services publics.

Comme tout bâtiment affecté au service public, l'établissement n'est pas soumis à la taxe foncière. En revanche, son implantation entraîne l'arrivée de nouveaux habitants et donc la rentrée de recettes fiscales nouvelles pour les communes du secteur.

Aucune règle n'impose ou ne limite les activités commerciales à proximité d'un établissement pénitentiaire.

## LE PROJET AU MUY

### Les enjeux environnementaux

Représentant une opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur à 10 hectares, le projet est soumis à évaluation environnementale. Les premières études menées ont permis de dresser un premier diagnostic des incidences éventuelles du projet sur l'environnement :

#### L'étude d'impact au cœur du processus d'évaluation environnementale des projets

L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle sert à éclairer tout à la fois le porteur du projet et d'administration sur les suites à donner au projet, au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, du plan ou du programme et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné. L'évaluation environnementale doit être réalisée le plus en amont possible, notamment en cas de pluralité d'autorisations ou de décisions, dès la première autorisation ou décision, et porter sur la globalité du projet et de ses impacts.

L'évaluation environnementale est un processus en plusieurs étapes :

1. Élaboration d'une étude d'impact par le maître d'ouvrage,
2. Réalisation des consultations des autorités compétentes,
3. Consultation du public,
4. Autorisation qui fixe les prescriptions à respecter par le maître d'ouvrage.

Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou santé humaine.

— **Aucune zone de protection** ou d'inventaire n'est présente sur le site d'étude. Il n'est directement concerné par aucun zonage naturel d'inventaire ou réglementaire (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Natura 2000, réserve naturelle etc.).

— **Les ZNIEFF de type 1 et de type 2** les plus proches sont situées à 1,2 km au sud-est du site.

— **Deux sites Natura 2000** se trouvent à 1,2 km au sud-est et à 2,5 km au nord-est. De ce fait une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 a été réalisée.

— **Une étude écologique** a été réalisée afin de déterminer l'exactitude des enjeux réels sur le site et de définir, si besoin, les mesures de compensation et d'accompagnement.

Exceptée la partie ouest de la zone d'étude immédiate, qui concentre des enjeux écologiques à enjeux forts et très forts avec la présence de la tortue d'Hermann, le reste de la zone concentre des enjeux écologiques modérés et faibles.

L'APIJ souhaitant acquérir une connaissance fine des enjeux écologiques locaux, l'ensemble des incidences du projet sur l'environnement sont en cours d'étude par un bureau indépendant. L'ensemble des enjeux écologiques identifiés seront pris en compte dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre du projet d'aménagement, par l'application de la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

## LE PROJET AU MUY

### Le paysage et le patrimoine

L'aire d'étude s'inscrit dans une plaine relativement plate et bien plantée. De ce fait, le site assure une certaine continuité visuelle. Il possède également une qualité paysagère certaine, avec un couvert végétal de haies qui limite la vue des habitations sur la zone industrielle et agricole.

Les alentours du site d'implantation sont composés de zones pavillonnaires, industrielles, agricoles et éducatives (lycée Val d'Argens et centre équestre Les Amis de Jalna). Aujourd'hui, les vues sur les différents secteurs sont rapidement arrêtées par la succession de filtres visuels constitués par la végétation et le bâti existants.

D'un point de vue agronomique les espaces exploités sur le site du projet sont qualitatifs. D'une part le site bénéficie d'un réseau d'irrigation avec de nombreux canaux. D'autre part la profondeur des sols permet le développement d'une biodiversité propice à l'élevage. Ainsi les parcelles permettent aux éleveurs et viticulteurs de bénéficier de terres de qualité. L'ensemble de ces enjeux sont pris en compte par le maître d'ouvrage.

Les parcelles agricoles situées dans le site d'études comprennent des terres qualitatives, avec un réseau d'irrigation favorables à la mixité de cultures et avec des sols profonds qui permettent le développement de graminées et de légumineuses propices au pâturage des éleveurs. Les vignes situées sur le site d'étude sont classées en AOP Côté de Provence, de qualité renommée. L'ensemble de ces enjeux sont pris en compte et intégrés dans la réflexion du projet.

Le projet architectural de l'établissement devra prendre en compte ces éléments pour préserver au maximum les co-visibilités depuis les habitations riveraines, les axes de communication proches et les reliefs alentours.

La commune du Muy possède plusieurs bâtiments et éléments remarquables, dont certains bénéficient de mesures de protection. Toutefois, aucune protection de patrimoine historique ne concerne le site d'étude.

### Les réseaux

De nombreux réseaux (électrique aérien, assainissement, eaux pluviales, eaux potables, télécommunications, canalisations souterraines d'irrigation) sont présents dans le périmètre du site étudié. De même, un réseau de gaz est situé à proximité au sud-est du site.

Les réseaux d'électricité, d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales devront être maintenus et développés dans le cadre de l'implantation du nouvel établissement. L'APIJ entrera en contact avec les fournisseurs et gestionnaires de ces réseaux afin d'analyser leurs dimensionnements et les éventuelles opérations à réaliser dans le cadre du projet, d'un établissement pénitentiaire de 650 places.

L'inondabilité du site est essentiellement relative au ruissellement de l'eau, caractérisé par ses faibles hauteurs, de fortes vitesses d'écoulement et une insuffisance capacitaire de l'ouvrage en amont du ruisseau. Aussi les études indiquent que les débordements du ruisseau de la Magdeleine sont très faibles.

Calculé sur le projet du centre pénitentiaire de Troyes-Lavaux, un détenu consomme environ 130l/jour d'eau. Cette estimation comprend l'ensemble des usages quotidiens (restauration, sanitaires etc.).

### La sûreté

**La sécurité à l'intérieur comme aux abords des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne de ces derniers. Il s'agit d'un point de vigilance majeur pour l'APIJ, sur lequel la réglementation a récemment évolué.**

Au niveau de la conception des bâtiments, plusieurs aménagements permettent de limiter les parloirs sauvages et échanges entre les détenus et l'extérieur : mur d'enceinte repoussé aux limites extérieures du glacis, orientation des bâtiments vers l'intérieur ou encore mise en place de clôtures aux limites du domaine pénitentiaire pour garantir une stricte séparation avec les propriétés voisines.

## LE PROJET AU MUY

De plus la loi du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice, permet désormais aux personnels de surveillance de l'établissement affectés dans les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) de procéder, sur l'ensemble du domaine de l'établissement pénitentiaire, au contrôle des personnes susceptibles de commettre une infraction.

### Le bruit

Les impacts issus du trafic automobile des RD 1555 (2 X 2 voies et RN 7 (1 X 1 voie), en direction de l'établissement, feront l'objet d'une étude acoustique. Elle permettra de quantifier les nuisances éventuellement générées pour les usages de l'établissement et de mettre en œuvre les protections acoustiques qui s'imposent, en accord avec la réglementation en vigueur.

Le bruit éventuellement généré depuis l'établissement vers l'extérieur pourra être jugulé par deux moyens :

— **La conception architecturale de l'établissement** : l'internalisation du glacis au mur d'enceinte présentée précédemment, permet une mise à distance importante entre les premiers bâtiments en détention et l'extérieur du domaine pénitentiaire. Par ailleurs, les bâtiments sont désormais conçus pour éviter les co-visibilités entre personnes détenues et limiter ainsi les interpellations entre bâtiments ou vis-à-vis de l'extérieur.

— **Les dispositions permettant d'endiguer les parloirs sauvages et les nuisances aux abords des établissements** : intervention des équipes locales de sécurité sur le domaine pénitentiaire, rondes régulières de police sur la voie publique, déploiement de la téléphonie en cellules, mise en place de dispositifs anti-projection.

### L'accessibilité

#### — Par voie routière

Le secteur dans lequel s'insère le site est bien desservi par les infrastructures routières, avec la RD 1555 et la RN 7. À ce réseau principal, s'ajoute un réseau routier secondaire qui assure le maillage et l'accès à la zone d'étude depuis les zones pavillonnaires, économiques, agricoles et éducatives situées à proximité.

Des échangeurs sont présents au niveau de la RD 1555, de la RN 7 et entre la RD 125 (qui assure la continuité au sud de la RD 1555) et l'autoroute A 8, située à 5 minutes du site en véhicule motorisé.

Une étude de mobilité sera lancée par l'APIJ dans le cadre de l'étude d'impact, afin d'analyser les évolutions potentielles du trafic en lien avec l'implantation du nouvel établissement et les éventuels aménagements rendus nécessaires par son exploitation, tel que celui pressenti de l'accès par la RD 1555.

#### — Par les transports en commun

Le site d'étude, et plus précisément la RD 1555 qui longe le périmètre du projet, est desservi par deux lignes :

- **La ligne 10 « Le Muy – Draguignan » du réseau TedBus** offre un arrêt à 5 min à pied du site : arrêt « Rond-Point Ferrières ».
- **La ligne 13 « La Motte – Lorgues » du réseau TedBus** offre un arrêt à 5 min à pied du site : arrêt « Rond-Point Ferrières ».

Par la ligne 10, les dessertes se font depuis la gare routière de Draguignan avec 14 arrêts (25 minutes). Par la ligne 13, les dessertes se font depuis la gare SNCF Les Arcs – Draguignan avec 8 arrêts (24 minutes).

Afin de desservir directement le site, une réorganisation du réseau de transports en commun devra être envisagée par la création d'un arrêt au droit du site, avec une fréquence de passage satisfaisante. Ces pistes devront être étudiées avec le gestionnaire du réseau de transport.

## LE PROJET AU MUY

# LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

**Bien que le site d'étude soit classé en zone constructible les orientations actuelles de certains documents d'urbanisme locaux ne permettent pas, en l'état, la réalisation du projet. Leur mise en compatibilité est donc nécessaire.**

### Quels sont les documents d'urbanisme concernés par le projet ?

*Les documents d'urbanisme sont des documents réglementaires qui visent à planifier et à encadrer l'urbanisation et l'aménagement d'un territoire. Deux sont concernés par le projet.*

### Le Plan local d'urbanisme (PLU)

C'est le document de planification qui traduit un projet politique pour une commune et définit l'avenir du territoire. Il fixe les règles d'utilisation du sol et, pour les années à venir, les objectifs de développement de la ville en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, d'économie, de paysage, d'équipement ou de déplacement. Il doit être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du territoire auquel appartient la commune.

Il se compose de plusieurs pièces :

- **Le rapport de présentation** : il assure la cohérence de l'ensemble du document, des principes jusqu'aux règles d'urbanisme.
- **Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : il expose le projet d'urbanisme de la commune en définissant les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** : elles fixent les actions et les opérations nécessaires afin de mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine.

• **Le règlement et ses documents graphiques** : qui délimitent les différentes zones du PLU (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) et les règles générales d'urbanisation et les servitudes d'utilisation des sols.

• **La deuxième modification du Plan local d'urbanisme (PLU)** de la Ville du Muy a été approuvée lors du conseil municipal du 25 novembre 2019.

### Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

C'est un document de planification spatiale sur le long terme, qui fixe les grandes lignes de l'aménagement d'un territoire intercommunal dans une perspective de développement durable et de solidarité.

Il se compose de plusieurs pièces :

- **Le rapport de présentation** : il explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs (DOO) en s'appuyant sur un diagnostic établi du territoire (socio-économique, démographique, environnemental, paysager, patrimonial).

## LE PROJET AU MUY

- **Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.
- **Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)** : il définit les règles concrètes permettant d'atteindre les objectifs stratégiques du PADD afin d'assurer les conditions d'un développement urbain maîtrisé et

d'un développement équilibré dans l'espace rural du territoire.

- **Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Dracénié Provence Verdon agglomération** concerne les 34 communes de l'agglomération et a été approuvé en conseil d'agglomération le 12 décembre 2019. Toutefois, par décision du 25 février 2020, le préfet du Var a suspendu le caractère exécutoire du SCoT. Ainsi le SCoT n'est pas opposable juridiquement parlant.

### Pourquoi ces documents doivent-ils être mis en compatibilité ?

#### Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville du Muy

Pour rendre possible l'implantation sur le site de Collet Redon et assurer la sécurité, la sûreté et la fonctionnalité de l'établissement, la mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour :

- Uniformiser le zonage,
- Adapter les règles d'urbanisme sur des points précis,
- Adapter le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), où est, à ce jour indiqué le développement de futures d'activités économiques, ce qui ne correspond pas à la construction d'un établissement pénitentiaire.

#### Cinq grandes étapes jalonnent cette procédure encadrée par l'Etat :

1. L'examen du dossier par le préfet
2. L'examen conjoint par les personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique
3. L'enquête publique unique \*
4. L'avis du conseil municipal du Muy
5. La mise en compatibilité du document par arrêté préfectoral

\* Dont le dossier comprendra une notice explicative de présentation, une analyse de la compatibilité du projet avec le PLU en vigueur et les évolutions apportées au PLU.

#### Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Dracénié Provence Verdon agglomération

Il n'émet aucune indication concernant le secteur de Collet Redon et n'est pas opposable juridiquement, puisque le préfet du Var a suspendu son caractère exécutoire.

Des études sont actuellement en cours pour définir l'opportunité ou non d'engager une mise en compatibilité du SCoT.

#### Cinq grandes étapes jalonnent cette procédure encadrée par l'Etat :

1. L'examen du dossier par le préfet
2. L'examen conjoint par les personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique
3. L'enquête publique unique \*
4. L'avis de l'autorité compétente pour l'élaboration du SCoT Dracénié Provence Verdon agglomération.
5. La mise en compatibilité du document par arrêté préfectoral

\* Dont le dossier comprendra une notice explicative de présentation, une analyse de la compatibilité du projet avec le SCoT en vigueur et les évolutions apportées au SCoT.

## LE PROJET AU MUY

### Une procédure susceptible d'être soumise à évaluation environnementale

S'il est établi que la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou de porter atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ou du SCoT – ainsi qu'aux dispositions du document d'orientation et d'objectifs du SCoT –, il est possible qu'une évaluation environnementale soit engagée.

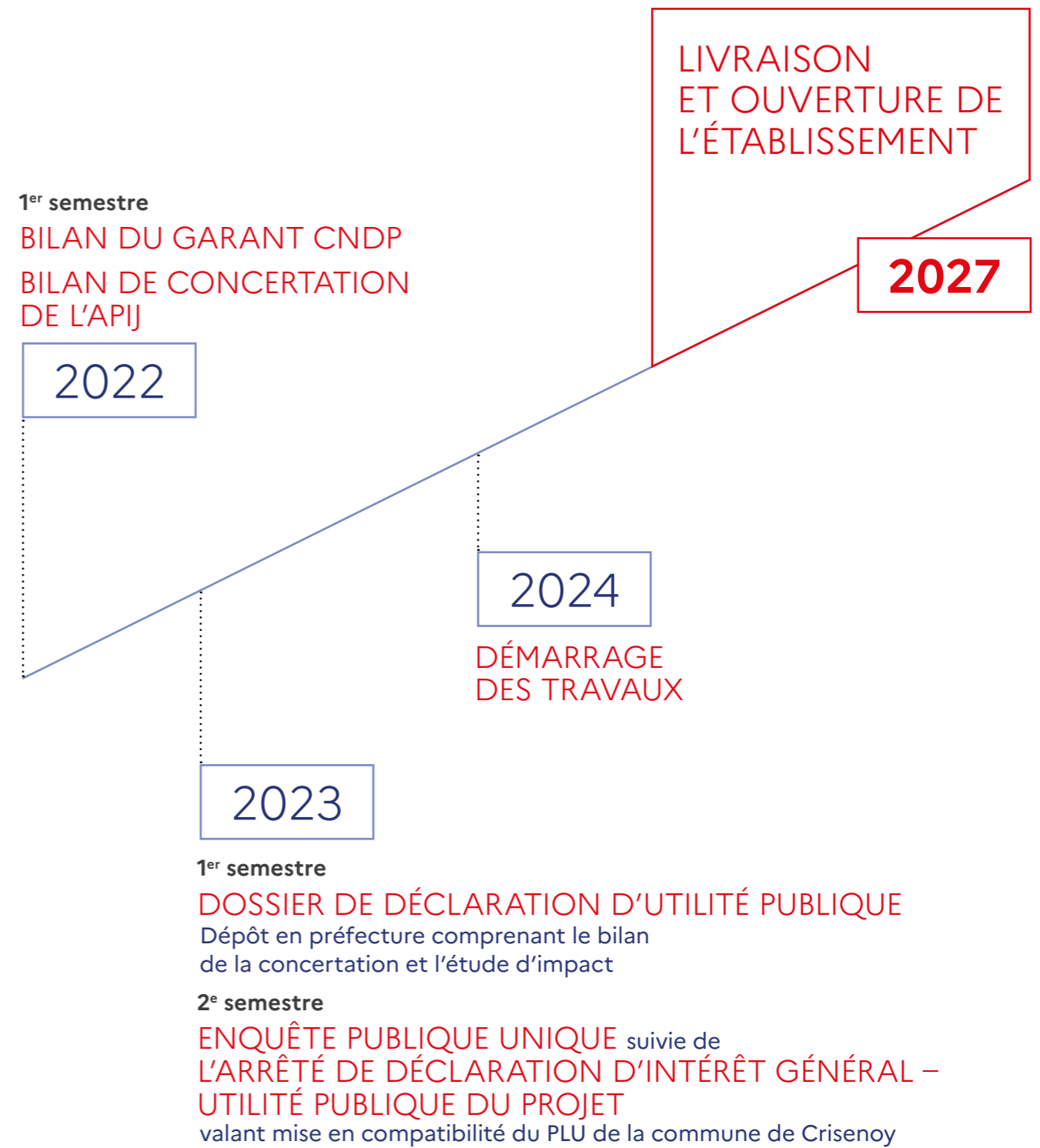
Un examen au cas par cas sera réalisé par l'autorité environnementale (AE) compétente qui statuera sur la nécessité ou non d'une évaluation environnementale.



Site actuel

# LES SUITES DU PROJET

## LES SUITES DU PROJET







**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE

[www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)

## UNE CONCERTATION PRÉALABLE POUR VOUS INFORMER VOUS ÉCOUTER

Portée par l'APIJ, la concertation préalable sur le projet se déroule **du 21 janvier au 4 mars 2022 inclus**.

Cette concertation s'inscrit dans un double cadre réglementaire : celui du **code de l'environnement** s'agissant du projet de construction, et celui du **code de l'urbanisme** s'agissant de la mise en compatibilité du PLU de la commune du Muy et du SCoT de la Dracénie Provence Verdon agglomération. Elle est placée sous l'égide d'une **Garante indépendante** nommée par la Commission nationale du débat public : Mme. Zita ETOUNDI.

### La concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme,
- des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre,
- des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

## UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE D'UNE GARANTE

Indépendante vis-à-vis du maître d'ouvrage, transparente sur son travail et dans son exigence vis-à-vis de ce dernier, et neutre sur le fond du projet, la Garante représente la Commission nationale du débat public (CNDP) et veille à la mise en œuvre de ses valeurs et principes :

- **Égalité de traitement** : accorder à chaque contribution la même valeur quels que soient son sens et son auteur ;
- **Argumentation** : privilégier une approche plus qualitative que quantitative des contributions ;
- **Inclusion** : aller à la rencontre de tous les publics.

La Garante veille donc à la **sincérité, au bon déroulement et aux modalités de la concertation préalable** :

- en portant un regard attentif sur la **transparence**, la clarté et l'objectivité de l'information diffuse et des réponses apportées par le responsable du projet ;
- en permettant l'**expression de tous**, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position en vue d'un débat constructif entre les différentes parties.

### Des avis et questions peuvent être adressés à la Garante :

- Commission nationale du débat public (CNDP), à l'attention de Madame Zita ETOUNDI, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
- [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr)



Au terme de la concertation, le bilan de l'APIJ et celui de la Garante seront publiés sur les sites internet du projet, de l'APIJ et de la CNDP, et seront joints au dossier d'enquête publique futur.



## Du 21 janvier au 4 mars 2022, vous pouvez :

### Consulter le dossier de concertation disponible :

- En ligne sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- En version papier en mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture à la préfecture du Var (Toulon), à la sous-préfecture de Draguignan, au siège de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), aux horaires habituels d'ouverture.

### Déposer une contribution :

- En ligne sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- En version papier en mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture à la préfecture du Var (Toulon), à la sous-préfecture de Draguignan, au siège de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), aux horaires habituels d'ouverture.

### Participer à la réunion publique :

- **Le 22 février 2022** de 18h30 à 20h30 à la Salle Polyvalente du Muy – Avenue Sainte Anne.

### Cette réunion sera transmise en streaming sur :

- Le site de la concertation [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- Le site de l'APIJ [www.apij-justice.fr](http://www.apij-justice.fr)

### Vous présentez à la permanence tenue par le maître d'ouvrage :

- **Le 2 février 2022** de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Draguignan
- **Le 3 février 2022** de 10h00 à 12h30 à la Mairie du Muy
- **Le 3 février 2022** de 14h00 à 16h30 à la Mairie des Arcs

Pendant la concertation un atelier sur les accès à la parcelle du Collet Redon sera également organisé le 2 février de 10h00 à 12h30 à la Mairie de Draguignan

# LE MUY

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

— Projet de mise en compatibilité  
du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Muy

— Projet de mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale  
de Dracénie Provence Verdon Agglomération

## CONCERTATION PRÉALABLE

Du 21 janvier  
au 4 mars 2022

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)



# UN PROJET AU CŒUR D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

## Un projet local pour un enjeu national

### LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

650 places

74 ha de surface du site d'étude

120 millions d'euros d'investissement

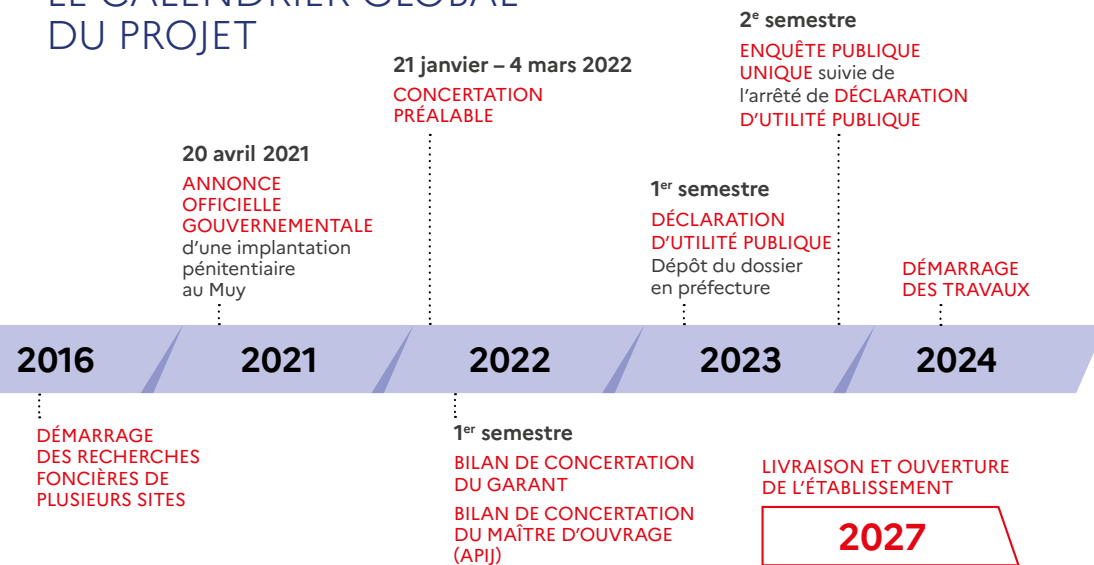
480 emplois créés

2027 : date de livraison

Le projet consiste à créer un **établissement pénitentiaire de 650 places au Muy (Var)**, sur des terres en majorité agricoles situées au sud de la commune, en bordure de la RD 1555 et de la RN 7.

Il s'inscrit dans le cadre du **Programme immobilier pénitentiaire** initié par le Président de la République, dont l'objectif est la création de **15 000 nouvelles places sur le territoire national à l'horizon 2027**.

## LE CALENDRIER GLOBAL DU PROJET



# LE CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

## Les critères de choix

**Le site du Muy répond aux critères requis pour la construction d'un établissement pénitentiaire :**

- La surface du terrain (74 hectares) est adaptée à l'implantation d'un établissement pénitentiaire.
- Le terrain ne présente pas de contraintes topographiques particulières, à l'exception d'une pente légère vers le sud-est. Il ne présente pas non plus de surplomb direct.
- Le secteur est bien desservi par les infrastructures routières principales, bordé à la fois par la RD 1555, la RN 7 et proche de l'A8.
- Les établissements de sécurité, de justice et de santé essentiels sont situés à 20 minutes maximum du site (en voiture).



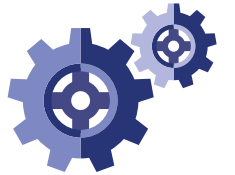
## Que disent les documents d'urbanisme concernés par le projet ?

Le site d'étude se trouve en zone agricole (A) et en zone naturelle (N) référencées au **Plan local d'urbanisme (PLU) du Muy**. Seules les constructions destinées au développement de futures activités économiques sont autorisées sur cette zone.

Une mise en compatibilité du PLU de la commune est donc nécessaire pour uniformiser le zonage et le règlement correspondant à l'emprise du projet, afin de rendre possible l'implantation et l'exploitation de l'établissement pénitentiaire sur le site d'étude.

Le projet est également couvert par le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** de Dracénie Provence Verdon agglomération. Toutefois ce document n'émet aucune indication concernant le Secteur de Collet Redon et n'est pas non plus opposable juridiquement puisque le préfet du Var a suspendu son caractère exécutoire.

Des études sont actuellement en cours pour définir l'opportunité ou non d'engager une mise en compatibilité du SCoT.



## LES ACTEURS DU PROJET



### Le ministère de la Justice et l'Administration pénitentiaire: l'utilisateur

C'est l'Administration pénitentiaire, l'une des directions du ministère de la Justice, qui sera chargée de la gestion quotidienne de l'établissement pénitentiaire une fois celui-ci créé.

### L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ): le maître d'ouvrage

L'APIJ est le maître d'ouvrage. Elle supervise le projet de construction du futur établissement pénitentiaire du Muy. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet. L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.



# LE MUY

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

Projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune du Muy

### CONCERTATION PRÉALABLE

Du 21 janvier  
au 4 mars 2022



Une concertation  
préalable pour  
**vous informer, vous écouter**

#### En consultant le dossier de concertation disponible :

- en ligne sur [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- en version papier en mairies du Muy, des Arcs, de Draguignan, à la préfecture du Var (Toulon), à la sous-préfecture de Draguignan, au siège de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).\*

#### En déposant une contribution :

- en ligne sur [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- en version papier en mairies du Muy, des Arcs, de Draguignan, à la préfecture du Var (Toulon), à la sous-préfecture de Draguignan, au siège de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).\*

#### En participant à la réunion publique :

- **22 février** (18h30 - 20h30) à la Salle Polyvalente du Muy, Avenue Sainte Anne (retransmise en ligne sur [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) et sur [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)).

#### En participant aux permanences tenues par le maître d'ouvrage :

- **Le 2 février 2022** de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Draguignan
- **Le 3 février 2022** de 10h00 à 12h30 à la Mairie du Muy
- **Le 3 février 2022** de 14h00 à 16h30 à la Mairie des Arcs

\* Aux horaires d'ouverture des collectivités

# LE MUY

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

Projet de mise en compatibilité  
du Plan local d'urbanisme de la commune du Muy

### CONCERTATION PRÉALABLE

Du 21 janvier au 4 mars 2022

**Inscrit au Programme  
immobilier pénitentiaire de  
l'État et porté par l'Agence Publique  
pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), le projet  
consiste à créer un nouvel établissement pénitentiaire  
de 650 places sur la commune du Muy.**

#### LES CHIFFRES CLÉS

**650** places  
**74** ha de surface du site d'étude  
**120** millions d'euros d'investissement  
**480** emplois créés  
**2027** : date de livraison

#### LES ÉTAPES DE RÉALISATION

**2016**

Démarrage des recherches  
foncières de plusieurs sites

**2021**

**20 avril :**  
Annonce officielle  
gouvernementale  
d'une implantation  
pénitentiaire au Muy

**2022**

**Du 21 janvier au 4 mars :**  
Concertation préalable

**2023**

Enquête publique unique

**2024**

Démarrage des travaux

**2027**

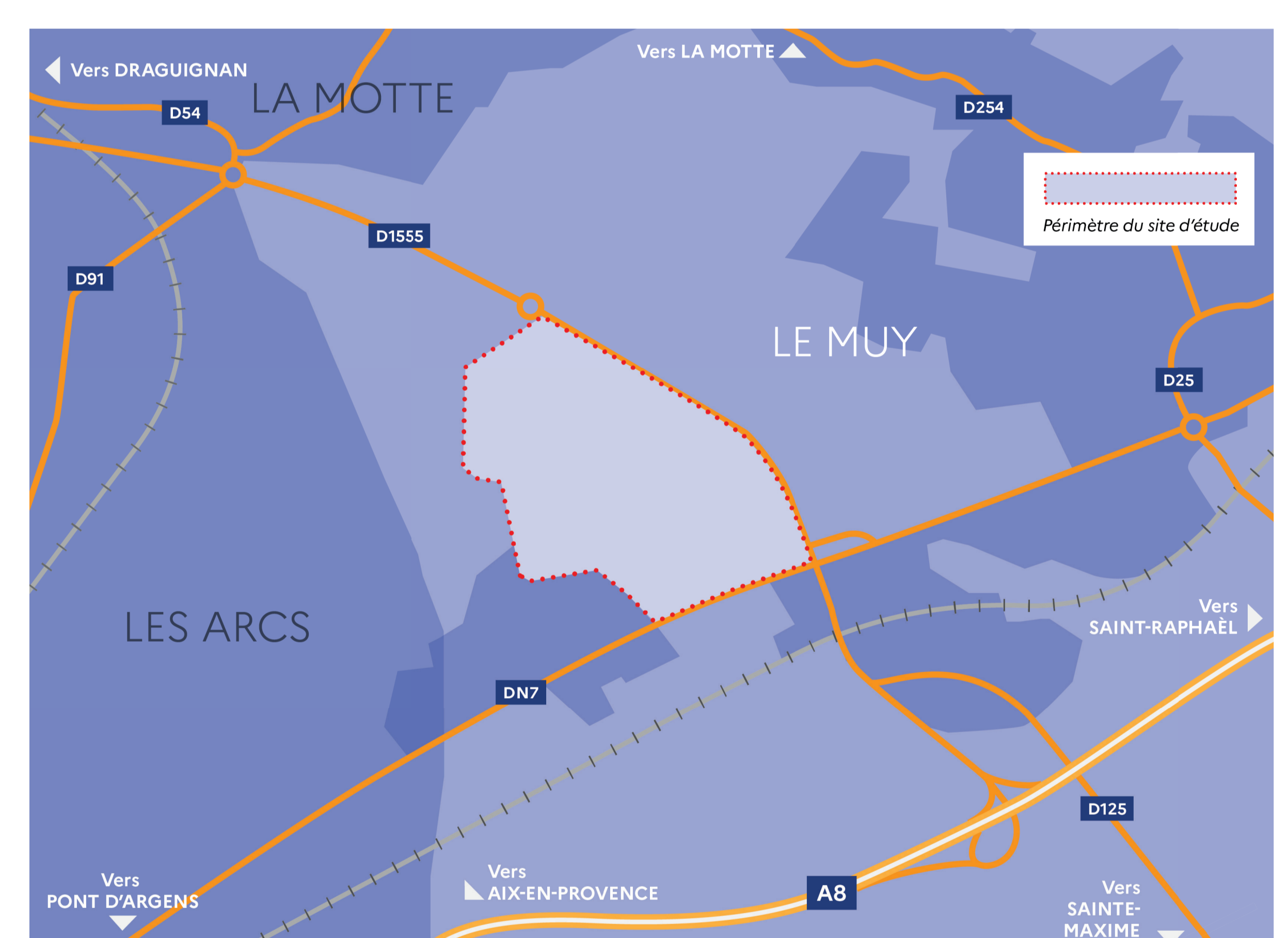
Livraison et ouverture  
de l'établissement

#### Les objectifs

- Lutte contre la surpopulation carcérale
- Amélioration des conditions de travail du personnel pénitentiaire
- Réinsertion active des détenus
- Exigence de sûreté dans la construction et le fonctionnement de l'établissement
- Maîtrise des coûts d'investissement et d'exploitation
- Respect des exigences de développement durable dans la conception et l'exploitation de l'établissement



La localisation du projet



Site d'étude sur lequel est envisagé  
le projet du Muy

### UNE CONCERTATION PRÉALABLE POUR VOUS INFORMER VOUS ÉCOUTER

**Du 21 janvier au 4 mars 2022,  
vous pouvez :**

#### Vous informer grâce au dossier de concertation disponible :

- en ligne sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- en version papier en mairies de Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture du Var (Toulon), à la sous-préfecture de Draguignan, au siège de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), aux horaires habituels d'ouverture.

#### Déposer une contribution :

- en ligne sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- sur registre public dans les mêmes lieux et conditions que ci-dessus.

#### Participer à la réunion publique :

- **22 février 2022** (18h30 - 20h30) à la Salle Polyvalente du Muy, Avenue Sainte Anne (retransmise en ligne sur [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) et sur [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)).

Pendant la concertation un atelier sur les accès à la parcelle du Collet Redon sera également organisé le 2 février de 10h00 à 12h30 à la Mairie de Draguignan.



Cette concertation préalable est placée sous  
l'égide d'une Garante nommée par la Commission  
nationale du débat public (CNDP) : Mme. Zita ETOUNDI

• Commission nationale du débat public (CNDP), à l'attention de  
Madame Zita ETOUNDI, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
• [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr)

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24 du code de l'environnement  
Articles L.103-2 à L.103-7 du code de l'urbanisme

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MUY (83) MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MUY MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION

### Objet de la concertation préalable

La concertation préalable porte à la fois sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'État – ministère de la Justice, sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Muy et sur la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

### Cadre de la concertation

Le projet de construction fait l'objet d'une concertation préalable organisée par l'APIJ et à son initiative, en application des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné Madame Zita ETOUNDI Garante de cette concertation.

La mise en compatibilité du PLU du Muy et du SCOT de Dracénie Provence Verdon agglomération fait l'objet d'une concertation préalable, organisée par l'APIJ, en application des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Les décisions de la Commission nationale du débat public (CNDP) susmentionnées sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.debatpublic.fr/ressources-175>.

### Date de la concertation

La concertation se déroulera du lundi 21 janvier au 4 mars 2022.

### Les modalités de la concertation préalable

#### Documents d'information du public

- Un dossier de concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, ainsi que la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement est :
  - Consultable en mairie du Muy – 4 rue de l'Hôtel de ville 83490 LE MUY - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en mairie des Arcs – rue de l'Hôtel de ville 83460 LES ARCS - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en mairie de Draguignan – 28 rue Georges Cisson 83300 DRAGUIGNAN - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en préfecture du Var – Boulevard du 112<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie 83070 TOULON - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en sous-préfecture de Draguignan – 1 Boulevard du Maréchal Foch 83300 DRAGUIGNAN - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de l'APIJ : [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de la concertation : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Un document de synthèse est également :
  - Consultable et téléchargeable sur : [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Une page dédiée à la concertation préalable sur le site internet de l'APIJ et sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

#### Registres d'expression du public

- Un registre « papier » est disponible en mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, ainsi qu'en préfecture du Var et en sous-préfecture de Draguignan ;
- Un registre « dématérialisé » est disponible sur le site internet suivant : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Des avis, questions, contributions peuvent être adressés à la garante par voie dématérialisée à [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr) et par voie postale à l'adresse Commission Nationale du Débat Public (CNDP), à l'attention de Madame Zita ETOUNDI, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris ;
- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent également être adressés par voie postale à l'adresse postale suivante : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice – Service Foncier et Urbanisme - Établissement pénitentiaire du Muy | Concertation préalable – Immeuble Okabé – 67, avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin-Bicêtre.

#### Les rencontres publiques

- Une réunion publique se déroulera le 22 février 2022 de 18h30 à 20h30 – Salle Polyvalente – Avenue Sainte Anne – Le Muy.
- La réunion publique sera diffusée en ligne – le lien de connexion sera reproduit sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 2 février 2022 de 14h00 à 16h30 à la mairie de Draguignan, 28 rue Georges Cisson 83300 DRAGUIGNAN.
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 3 février 2022 de 10h00 à 12h30 à la mairie annexe du Muy (3<sup>ème</sup> étage), 4 rue de l'Hôtel de ville 83490 LE MUY.
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 3 février 2022 de 14h00 à 16h30 à l'hôtel de ville des Arcs, rue de l'Hôtel de ville 83460 LES ARCS.

Les modalités de la concertation peuvent évoluer en fonction du contexte sanitaire.

Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site internet dédié : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

### Les suites de la concertation

#### Concertation relative au projet de construction

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, la garante transmettra son bilan à l'APIJ, qui le publiera sur son site internet [<https://www.apij.justice.fr/> - rubrique « nos actualités »]. Le bilan sera joint au dossier d'enquête publique. À compter de la publication des bilans, l'APIJ disposera de deux mois pour publier sur son site internet les mesures qu'elle jugera nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

#### Concertation relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, l'APIJ tirera le bilan de concertation qui le publiera sans délai sur son site internet [<https://www.apij.justice.fr/> - rubrique « nos actualités »]. Le dossier sera joint au dossier d'enquête publique.

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24 du code de l'environnement  
Articles L.103-2 à L.103-7 du code l'urbanisme

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MUY (83) MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MUY MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE DRACÉNIÉ PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION

### Objet de la concertation préalable

La concertation préalable porte à la fois sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'État – ministère de la Justice, sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Muy et sur la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénié Provence Verdon agglomération (DPVa).

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

### Cadre de la concertation

Le projet de construction fait l'objet d'une concertation préalable organisée par l'APIJ et à son initiative, en application des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné Madame Zita ETOUNDI Garante de cette concertation.

La mise en compatibilité du PLU du Muy et du SCOT de Dracénié Provence Verdon agglomération fait l'objet d'une concertation préalable, organisée par l'APIJ, en application des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Les décisions de la Commission nationale du débat public (CNDP) susmentionnées sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.debatpublic.fr/ressources-175>.

### Date de la concertation

La concertation se déroulera du lundi 21 janvier au 4 mars 2022.

### Les modalités de la concertation préalable

#### Documents d'information du public

- Un dossier de concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, ainsi que la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement est :
  - Consultable en mairie du Muy – 4 rue de l'Hôtel de ville 83490 LE MUY - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en mairie des Arcs – rue de l'Hôtel de ville 83460 LES ARCS - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en mairie de Draguignan – 28 rue Georges Cisson 83300 DRAGUIGNAN - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en préfecture du Var – Boulevard du 112<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie 83070 TOULON - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en sous-préfecture de Draguignan – 1 Boulevard du Maréchal Foch 83300 DRAGUIGNAN - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de l'APIJ : [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de la concertation : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Un document de synthèse est également :
  - Consultable et téléchargeable sur : [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Une page dédiée à la concertation préalable sur le site internet de l'APIJ et sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

#### Registres d'expression du public

- Un registre « papier » est disponible en mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, ainsi qu'en préfecture du Var et en sous-préfecture de Draguignan ;
- Un registre « dématérialisé » est disponible sur le site internet suivant : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Des avis, questions, contributions peuvent être adressés à la garante par voie dématérialisée à [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr) et par voie postale à l'adresse Commission Nationale du Débat Public (CNDP), à l'attention de Madame Zita ETOUNDI, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris ;
- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent également être adressés par voie postale à l'adresse postale suivante : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice – Service Foncier et Urbanisme - Établissement pénitentiaire du Muy | Concertation préalable – Immeuble Okabé – 67, avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin-Bicêtre.

#### Les rencontres publiques

- Une réunion publique se déroulera le 22 février 2022 de 18h30 à 20h30 – Salle Polyvalente – Avenue Sainte Anne – Le Muy.
- La réunion publique sera diffusée en ligne – le lien de connexion sera reproduit sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 2 février 2022 de 14h00 à 16h30 à la mairie de Draguignan, 28 rue Georges Cisson 83300 DRAGUIGNAN.
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 3 février 2022 de 10h00 à 12h30 à la mairie annexe du Muy (3<sup>ème</sup> étage), 4 rue de l'Hôtel de ville 83490 LE MUY.
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 3 février 2022 de 14h00 à 16h30 à l'hôtel de ville des Arcs, rue de l'Hôtel de ville 83460 LES ARCS.

Les modalités de la concertation peuvent évoluer en fonction du contexte sanitaire.

Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site internet dédié : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

### Les suites de la concertation

#### Concertation relative au projet de construction

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, la garante transmettra son bilan à l'APIJ, qui le publiera sur son site internet [<https://www.apij.justice.fr/> - rubrique « nos actualités »]. Le bilan sera joint au dossier d'enquête publique. À compter de la publication des bilans, l'APIJ disposera de deux mois pour publier sur son site internet les mesures qu'elle jugera nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

#### Concertation relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, l'APIJ tirera le bilan de concertation qui le publiera sans délai sur son site internet [<https://www.apij.justice.fr/> - rubrique « nos actualités »]. Le dossier sera joint au dossier d'enquête publique.

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24 du code de l'environnement  
Articles L.103-2 à L.103-7 du code l'urbanisme

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MUY (83) MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MUY MISE EN COMPATIBILITÉ DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION

### Objet de la concertation préalable

La concertation préalable porte à la fois sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'État – ministère de la Justice, sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Muy et sur la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

### Cadre de la concertation

Le projet de construction fait l'objet d'une concertation préalable organisée par l'APIJ et à son initiative, en application des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné Madame Zita ETOUNDI Garante de cette concertation.

La mise en compatibilité du PLU du Muy et du SCOT de Dracénie Provence Verdon agglomération fait l'objet d'une concertation préalable, organisée par l'APIJ, en application des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Les décisions de la Commission nationale du débat public (CNDP) susmentionnées sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.debatpublic.fr/ressources-175>.

### Date de la concertation

La concertation se déroulera du lundi 21 janvier au 4 mars 2022.

### Les modalités de la concertation préalable

#### Documents d'information du public

- Un dossier de concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, ainsi que la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement est :
  - Consultable en mairie du Muy – 4 rue de l'Hôtel de ville 83490 LE MUY - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en mairie des Arcs – rue de l'Hôtel de ville 83460 LES ARCS - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en mairie de Draguignan – 28 rue Georges Cisson 83300 DRAGUIGNAN - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en préfecture du Var – Boulevard du 112<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie 83070 TOULON - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable en sous-préfecture de Draguignan – 1 Boulevard du Maréchal Foch 83300 DRAGUIGNAN - aux heures habituelles d'ouverture ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de l'APIJ : [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur le site internet de la concertation : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Un document de synthèse est également :
  - Consultable et téléchargeable sur : [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr) ;
  - Consultable et téléchargeable sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Une page dédiée à la concertation préalable sur le site internet de l'APIJ et sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

#### Registres d'expression du public

- Un registre « papier » est disponible en mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, ainsi qu'en préfecture du Var et en sous-préfecture de Draguignan ;
- Un registre « dématérialisé » est disponible sur le site internet suivant : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) ;
- Des avis, questions, contributions peuvent être adressés à la garante par voie dématérialisée à [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr) et par voie postale à l'adresse Commission Nationale du Débat Public (CNDP), à l'attention de Madame Zita ETOUNDI, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris ;
- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent également être adressés par voie postale à l'adresse postale suivante : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice – Service Foncier et Urbanisme - Établissement pénitentiaire du Muy | Concertation préalable – Immeuble Okabé – 67, avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin-Bicêtre.

#### Les rencontres publiques

- Une réunion publique se déroulera le 22 février 2022 de 18h30 à 20h30 – Salle Polyvalente – Avenue Sainte Anne – Le Muy.
- La réunion publique sera diffusée en ligne – le lien de connexion sera reproduit sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 2 février 2022 de 14h00 à 16h30 à la mairie de Draguignan, 28 rue Georges Cisson 83300 DRAGUIGNAN.
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 3 février 2022 de 10h00 à 12h30 à la mairie annexe du Muy (3<sup>ème</sup> étage), 4 rue de l'Hôtel de ville 83490 LE MUY.
- Une permanence permettra de rencontrer le maître d'ouvrage et la garante le 3 février 2022 de 14h00 à 16h30 à l'hôtel de ville des Arcs, rue de l'Hôtel de ville 83460 LES ARCS.

Les modalités de la concertation peuvent évoluer en fonction du contexte sanitaire.

Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site internet dédié : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

### Les suites de la concertation

#### Concertation relative au projet de construction

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, la garante transmettra son bilan à l'APIJ, qui le publiera sur son site internet [<https://www.apij.justice.fr/> - rubrique « nos actualités »]. Le bilan sera joint au dossier d'enquête publique. À compter de la publication des bilans, l'APIJ disposera de deux mois pour publier sur son site internet les mesures qu'elle jugera nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

#### Concertation relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, l'APIJ tirera le bilan de concertation qui le publiera sans délai sur son site internet [<https://www.apij.justice.fr/> - rubrique « nos actualités »]. Le dossier sera joint au dossier d'enquête publique.

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

# PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE DRAGUIGNAN (83)

Permanence du 2 février 2022 – 14h00 à 16h30

Salle des mariages, Mairie de Draguignan

## 1. NOTE D'AMBIANCE

---

### Présences :

- Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)
- Agence Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- État d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

### Participations :

- 3 visites représentant 3 personnes au total

### Presse :

- Des journalistes de Var Matin et de Résine Média étaient présents pour réaliser des interviews.

### Tonalité des échanges :

- Des profils diversifiés : un riverain et viticulteur du Collet Redon, une personne de la mairie de Draguignan, un technicien de l'équipe Résine Média.
- La personne de la mairie de Draguignan est venue demander des renseignements sur l'implantation du futur établissement pénitentiaire.
- L'échange avec la personne du Collet Redon a duré environ 45 minutes. Il souhaitait éclaircir certains points avec l'équipe projet sur l'historique du choix d'implantation au Muy, sur l'implantation du futur site pénitentiaire sur la parcelle de 75 ha et sur l'implication des élus et techniciens locaux dans le projet.
- Le riverain n'était pas particulièrement opposé au projet. Il souhaite en revanche « éclaircir les conflits d'intérêts liés à la future implantation de l'établissement pénitentiaire. » et demande « l'étude du site alternatif proposé par la préfecture »
- Un journaliste et photographe de Var Matin, ainsi que l'équipe de Résine média étaient présents pendant la permanence.



Photo prise lors de la  
permanence à Draguignan

## 2. PROFILS DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

---

- **Riverain et viticulteur du Collet Redon**, vignoble en Côtes-de-Provence, vignes issues de son patrimoine familial. Il soupçonne des conflits d'intérêts entre le projet et les élus locaux. Il souhaite principalement éclaircir les prises de position des élus locaux et demande à l'Apj d'étudier les sites alternatifs proposés par la préfecture et l'agglomération DPVa.
- **Représentant de la mairie de Draguignan**, « de passage », qui demande s'il existe un plan définitif du futur établissement pénitentiaire et de son implantation.
- **Représentant de l'équipe Résine média** qui demande où se situera l'implantation définitive de l'établissement pénitentiaire.

## 3. THEMES DES OBSERVATIONS

---

- **L'emplacement du site d'étude :**
  - Le site d'étude est jugé très proche des habitations du quartier du Collet Redon.
  - Les 3 personnes ont demandé où l'établissement pénitentiaire serait situé dans



la parcelle de 74 ha.

- Le riverain et viticulteur du Collet Redon a demandé pourquoi la Ville du Muy a été désignée pour l'implantation future du site pénitentiaire.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon a demandé pourquoi l'implantation future de l'établissement pénitentiaire n'est pas situé au sud de la parcelle de 74 ha. En sachant que des parcelles plus au sud comprennent des terres incultes, contrairement au nord où les terrains et vignes sont cultivés.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande à l'APIJ de situer la prison au sud de la parcelle de 74 ha, sur les terres de l'EPF.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande à l'APIJ d'étudier les sites alternatifs d'implantation proposés par la préfecture et DPVa. Notamment les parcelles « Bouisse » situées à l'ouest de *DGF Côté D'azur* et au Nord des *Chênes Verts*.

• **Les prises de position par les élus locaux :**

- La thématique a seulement été énoncée par le riverain et viticulteur du Collet Redon qui souhaite « *éclaircir les prises de position des élus locaux de Muy et de DPVa.* »
- Selon le riverain et viticulteur du Collet Redon, la Maire du Muy souhaiterait profiter du projet d'établissement pénitentiaire pour viabiliser en accès routiers et canalisation d'eau, de gaz etc., la future zone de développement économique. Le projet porté par l'APIJ pourrait également faciliter les accès vers le lycée Val d'Argens. Le riverain appui ses propos sur un extrait du Conseil municipal en date du 27 septembre 2021.
- Il semblerait qu'un ancien technicien à l'urbanisme de l'agglomération ait acheté certaines parcelles agricoles considérées comme stratégiques (dédié au développement économique ou autre projet). Il indique que la mairie du Muy n'aurait pas communiqué la Déclaration d'intention d'aliéner de ces parcelles.
- Concernant ces éléments, le riverain et viticulteur du Collet Redon évoque « *des conflits d'intérêt qu'il faut éclaircir.* » Il ajoute que la Chambre d'agriculture et l'Institut national de l'origine et de la qualité, vont prendre des avocats et instituer une procédure.

• **Le dispositif de concertation :**

- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande pourquoi l'APIJ n'a pas rencontré les riverains du hameau des Vignes.

## 4. ANNEXES

Article suite à la permanence dans Var Matin, en date du 02.02.22

### Dracénie

# Futur centre pénitentiaire : l'Apij face aux riverains

**Le Muy** Dans le cadre de la concertation préalable liée au projet de centre pénitentiaire, le maître d'ouvrage tient deux permanences, aujourd'hui, pour donner la parole aux riverains.

Le débat autour du centre pénitentiaire du Muy fait rage. Ce, au lendemain du lancement de la concertation préalable menée par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij). Hier après-midi, des visages bien connus des structures chargées d'implanter l'établissement au Collet Redon étaient présents à la mairie de Draguignan, dans le cadre d'une première permanence physique de l'Apij. Notamment celui de Pierre Terrier, vent debout contre la destruction de ses vignes au profit du projet. « J'ai passé ma journée aux côtés des représentants de l'Apij », confie-t-il. Devant lui, étalés sur un bureau, des plans du terrain choisis pour accueillir 650 détenus. Son défi, « éviter que le centre pénitentiaire soit construit sur nos vignes et sous nos fenêtres, au Collet Redon. »

#### Projet de développement économique

Car si le terrain représente une superficie de 74 hectares, seulement une parcelle pouvant recevoir une emprise de 15 hectares est évoquée. « Nos études ont déterminé que ce site était le plus adapté, et non celui de la Vaugine, rappelle Louis Delepaut, chargé du projet pour l'Apij. La concertation nous sert à savoir où placer le centre sur ces 74 ha aux



Des registres « papiers » sont disponibles dans les mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan.

(Photo Camille Dodet)

abords des RD1555 et RN7. Cela est fait grâce à l'intervention des élus locaux. » Il poursuit : « Jusqu'ici, la revendication première des riverains et d'éviter les terres agricoles et le hameau du Collet Redon. Or, les élus du territoire nous ont aiguillés sur cette portion de terrain car il est question d'un projet de développement économique sur l'autre partie du site. L'idée est donc de faire au mieux. »

Dans le cas de figure où le centre pénitentiaire se construirait bel et bien sur ces terrains privés « et si on suit le déroulé logique, bien que ce ne soit pas encore d'actualité, les propriétaires seraient indemnisés pour leur perte », assure Tuan Lê Minh, directeur de programme pour l'Apij. « Des Muyois nous ont indiqué un deuxième site qui n'a pas été envisagé jusqu'ici. Il sera donc considéré »,

ajoute-t-il. Il est alors nécessaire de mener de nouvelles études et cela peut prendre plusieurs mois.

#### Postes à pourvoir par les Dracéniens

Point fréquemment abordé par le public : qu'en est-il des emplois et des travaux ? Est-ce que l'Apij fera appel à la population locale ? Tuan Lê Minh répond : « En ce qui concerne les offres d'emploi, certains

postes relèvent d'un système à échelle nationale. En revanche, d'autres peuvent être pourvus par la population locale. » Il ajoute : « les prestataires seront issus du territoire. En outre, nous tenons à ce qu'une partie des entreprises engagées sur la construction le soient aussi. »

Aujourd'hui, deux autres permanences des agents de l'Apij sont organisées au Muy et aux Arcs (voir ci-

#### Les dates

- **3 février 2022** : Deux permanences sont mises en place pour rencontrer le maître d'ouvrage et la garante. De 10 à 12 h 30 à la mairie du Muy et de 14 à 16 h 30 à la mairie des Arcs-sur-Argens.
- **22 février 2022** : Une réunion publique est organisée de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle polyvalente avenue Sainte-Anne au Muy.
- **2023** : Lancement de l'enquête publique.
- **2024** : Démarrage estimé des travaux et mise en conformité des documents d'urbanisme.
- **2027** : Livraison et ouverture estimée du centre pénitentiaire.

contre). « Notre objectif est de se rendre compte des réalités du terrain et cela se fait en écoutant ce que les personnes impactées par le projet ont comme contre argument. Tout ce qui nous est rapporté est pris en considération. Il faut en être assuré », conclut Louis Delepaut.

La concertation prendra fin le 4 mars.

**LEILA DAVAUD**  
 ldavaud@nicematin.fr

# PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DU MUY (83)

Permanence du 3 février 2022 – 10h00 à 12h30

Mairie du Muy

## 1. NOTE D'AMBIANCE

---

### Présences :

- Agence Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- Etat d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

### Participations :

- 25 personnes au total

### Tonalité des échanges :

- Une quinzaine de personnes est arrivée au début de la permanence. Cette action de concertation représentait pour certains riverains le premier contact avec l'équipe projet. L'équipe projet s'est adaptée pour présenter le projet de façon générale aux personnes et répondre aux questions d'ordre transverse.
- Après une demi-heure de présentation générale, l'équipe projet a proposé aux participants de se diriger vers des échanges individuels. L'objectif de ce deuxième temps était de répondre aux questions plus personnelles des participants.
- La majorité des questions concernait l'impact du projet d'établissement pénitentiaire sur les riverains directement et indirectement impactés : nuisances sonores, sécurité, impact sur le trafic routier, impacts sur la future zone de développement économique, impacts potentiels sur le tourisme, impacts d'une éventuelle dévaluation financière de l'immobilier.
- De nombreux riverains ont questionné le choix d'implantation du projet d'établissement pénitentiaire au Muy, à proximité d'habitations et de vignes classées en Côtes-de-Provence.
- Certains riverains, situés à 2 km autour de la zone d'implantation se sont étonnés de ne pas avoir été informés du projet par l'Apj.

## 2. PROFIL DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

---

- Un propriétaire viticole impacté et opposé au projet. Il demande à l'APIJ d'étudier des sites alternatifs.
- Trois propriétaires de maisons au Muy (de longue date pour certains), non directement impacté, qui se questionne sur l'incidence du projet sur le prix du foncier.
- Un couple de promoteur immobilier des parcelles n° 15, 16, 17, 18, 19 et 22. Le couple se questionne sur l'impact du futur établissement pénitentiaire sur leur activité.
- Un couple de propriétaire de parcelles impactées par le projet. Ils ne vivent pas au Muy au quotidien, et un locataire (présent également) occupe leur propriété. Le couple est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro-planning etc.).
- Un locataire vivant actuellement dans une maison située sur la parcelle de 74 ha impactée par le projet. Il est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro-planning etc.).
- Un couple de propriétaire et usufruitier sur des parcelles impactées par le projet. Le couple est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro-planning etc.).
- Deux propriétaires vivant à proximité du projet. Ils se questionnent sur l'impact du projet sur son quartier, notamment en termes de nuisances sonores et d'inondations.
- Quatre propriétaires vivant dans le hameau des Vignes. Ils se questionnent sur l'impact du projet sur son quartier, notamment en termes de nuisances sonores et d'inondations.
- Un couple de propriétaire de deux maisons au Muy. L'une de ses maisons, située au Sud de la parcelle représente pour eux un attachement sentimental fort. Il s'agit en effet d'une ancienne maison de famille qu'ils comptaient léguer à leurs enfants.
- Un élu d'opposition du Conseil municipal proche du RN, propriétaire d'une maison au Muy.

### 3. THEMES DES OBSERVATIONS

---

- **Historique des sites étudiés :**

- Une personne demande : « *Quand les recherches de site ont-elles commencées ?* »
- Plusieurs riverains demandent des informations concernant l'historique de choix d'implantation au Muy : « *Est-ce que les recherches de site ont été réalisées sur l'ensemble du département ?* »
- Une riveraine demande pourquoi le projet n'a pas été anticipé lors de la construction du nouvel établissement à Draguignan.
- Un riverain indique qu'en 2018 le choix d'implantation pour l'établissement pénitentiaire de Draguignan posait moins de problèmes.
- Une partie des riverains ont connaissance du site des Bréguières proposé par les acteurs locaux et demande son étude par l'Apij.

- **L'implantation du site pénitentiaire :**

- Plusieurs personnes demandent pourquoi le site du Muy a été choisi en comparaison avec les autres sites étudiés ? Un riverain indique que le site actuel gêne de nombreux acteurs et est pénalisant au-vu de sa proximité avec une route touristique importante.
- Une personne demande si la ville du Muy propose des terrains alternatifs.
- L'élu d'opposition du conseil municipal demande si les terrains militaires vers la Motte ont été étudiés.
- Plusieurs personnes ont posé les questions suivantes : « *Étudiez-vous les sites alternatifs proposés par l'agglomération et la ville ? Si oui, pourquoi ne pas opter pour ces derniers ?* »
- Une personne se demande s'il est nécessaire d'étudier une zone de 74 ha, pour une construction de 15 ha. Si cette étude est nécessaire. Il demande quel est le projet pour les ha qui ne seront pas utilisés pour le site pénitentiaire.
- Un viticulteur impacté par le projet indique : « *Le site, qui produit pourtant des vignes Côtes-de-Provence, est soumis à une double peine, celle de l'établissement pénitentiaire et celle de la future zone de développement économique.* »
- Plusieurs personnes demandent de prendre exemple sur l'implantation de l'établissement pénitentiaire de Grasse : « *éloigné des pavillons.* »
- De nombreux riverains demandent quand ils auront connaissance de l'implantation définitive du projet.
- Une riveraine, dont la propriété est située sur la parcelle de 74 ha, indique : « *Le projet d'établissement pénitentiaire va impacter la maison de mon grand-père. Je souhaitais léguer cette propriété à mes enfants qui a une forte valeur*

*sentimentale. Le Var est le plus grand département français, il y a bien un autre terrain ? »*

- Un propriétaire habitant au hameau des Vignes indique : *« Les inondations au Muy sont fréquentes. Les parcelles entre le valon de la Magdeleine et le hameau des Valises sont inondables. Le projet va davantage imperméabiliser le sol. Qu'avez-vous prévu en termes d'inondations ? »*
- Une personne à la retraite a acheté récemment une maison à proximité du site d'implantation. Il indique ne pas comprendre l'implantation désignée à proximité de pavillons.
- L'élu municipal d'opposition demande qui est le décisionnaire final dans le choix d'implantation de l'établissement pénitentiaire.
- Une propriétaire située à proximité du projet indique : *« L'établissement pénitentiaire se situera en entrée de ville, sur une zone touristique. Les touristes ne verront que cela. »*
- Une propriétaire située à proximité du projet indique : *« Je plains les personnes qui habitent à proximité et qui demain se retrouveront coincés entre la gare, la prison »*

• **L'impact financier du site pénitentiaire :**

- Une personne demande qui achète les parcelles dédiées à l'établissement pénitentiaire et qui est chargé du dédommagement des propriétaires ? Une personne précise que certaines maisons ont déjà été préemptées par l'EPF PACA.
- Un propriétaire situé sur la parcelle du Muy indique qu'il souhaitait construire des bâtiments sur la zone de 74 ha dédiée au projet. Il précise que son projet est actuellement lésé et que des dédommagements sont à prévoir.

• **Les impacts locaux du site pénitentiaire :**

- Une personne demande ce que peut rapporter un établissement pénitentiaire en termes de prix du foncier.
- Un participant demande si les impacts de l'établissement pénitentiaire sur le tourisme ont été étudiés.
- Un propriétaire situé dans le hameau des Vignes se questionne sur l'avenir du quartier des Vignes après l'ouverture de l'établissement pénitentiaire.
- Un viticulteur impacté par le projet indique que le projet va dévaloriser les environs. Ils demandent de penser aux enjeux, notamment agricole, locaux.
- L'élu municipal d'opposition indique : *« Aujourd'hui à Grasse, on ne parle plus de parfums, mais d'établissement pénitentiaire. Celui du Muy va venir polluer l'activité locale. »*
- Un propriétaire situé à proximité du site demande quel dispositif de sécurité est prévu aux alentours du site.

- Une personne demande si le projet de cave sera impacté par l'établissement pénitentiaire.
- **Les impacts sonores de l'établissement pénitentiaire :**
  - Un propriétaire à proximité du projet, demande quelles nuisances sonores, internes et externes, provoquent un établissement pénitentiaire ?
  - L'élu municipal d'opposition précise que : « *les nuisances sonores induits par un établissement pénitentiaire impactent les riverains situés jusqu'à 300 mètres autour.* » Un participant demande si cette situation peut empirer les jours de vent.
  - Une propriétaire située à proximité du projet indique qu'elle entend actuellement les animations des campings les plus proches. Elle s'inquiète actuellement des nuisances futures de l'établissement pénitentiaire.
- **Le projet global :**
  - Une personne demande : « *Quel sera le profil des personnes incarcérées ?* »
  - Une personne indique : « *Au-vu de sa proximité avec des foyers de vie, l'implantation actuelle du projet génère des angoisses chez les riverains.* »
  - Un propriétaire impacté demande le rétro-planning du projet.
  - Une riveraine demande quand des informations plus précises, notamment sur l'implantation finale du projet, seront disponibles.
- **L'implication des élus locaux :**
  - L'élu municipal d'opposition indique ne pas comprendre la position de la Maire du Muy. Il précise : « *La maire du Muy souhaite situer l'établissement pénitentiaire au Nord, pour viabiliser les accès au sud, en eau, gaz etc. Ces aménagements serviront à la future zone de développement économique.* »
- **Le dispositif de concertation :**
  - Plusieurs personnes situées à proximité du site d'implantation indiquent ne pas avoir reçu le dépliant, distribué à tous les pavillons et entreprises situés à 20 km autour du site d'implantation. Ainsi les riverains ont mentionné des « *défauts de communication envers les riverains directement impactés. Ces défauts sont d'autant plus problématiques pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet* »
  - Un locataire vivant sur la parcelle de 74 ha, demande des informations sur le dispositif de communication, en particulier : « *où les informations des permanences ont été diffusées ?* »
  - Un riverain du hameau des Vignes indique qu'en termes de concertation, son quartier n'a pas l'impression d'être impliqué dans le dispositif de communication et de concertation.

- Un propriétaire situé à proximité du projet demande pourquoi la ville des Arcs fait partie du dispositif de communication et de concertation.
- L'élu municipal d'opposition indique : « *La concertation est plus que limitée puisque l'emprise de 74 ha est déjà fixée. Les riverains auraient aimé être informés et avoir un référendum communal pour se prononcer en amont du projet. Les riverains ont eu connaissance du projet par la presse.* »
- L'élu municipal d'opposition demande si les riverains auront accès aux comptes rendu des actions de concertation.



## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DES ARCS (83)

Permanence du 3 février 2022 – 14h00 à 16h30  
Mairie des Arcs

### 1. NOTE D'AMBIANCE

---

**Présences :**

- Agence Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- État d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

**Participations :**

- 0 visite représentant 0 personnes au total

**Tonalité des échanges :**

- La permanence aux Arcs n'a suscité aucun déplacement des riverains.

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DU MUY (83)

---

Réunion et atelier du 2 février 2022 - 10h00 - 12h00  
Salle polyvalente du Muy

### Intervenants

- Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)
- Agence Public pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- Agence conseil État d'Esprit Stratis

### • Modalités de la rencontre

Une trentaine de personnes étaient présentes dont la Maire du Muy, les services du Département du Var, les services de Dracénie Provence Verdon agglomération, un conseiller municipal d'opposition, les agriculteurs impactés par le projet, quelques riverains du hameau du Collet Redon et des entreprises et institutions limitrophes du site (SDIS 83, Lycée du Val d'Argens, entreprise Pizzorno... etc).

La réunion s'est déroulée en trois temps ; un temps de présentation du projet suivi de questions / réponses avec la salle, puis un temps d'atelier sur les accès au futur établissement pénitentiaire et enfin un temps de restitution de l'atelier et de conclusion.

Le temps de présentation a suivi le plan suivant :

- Introduction par le cabinet Etat d'Esprit Stratis
- Présentation de la démarche de concertation par la CNDP
- Présentation du programme national « 15000 places » par la DAP
- Présentation du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire au Muy par l'APIJ
- Échanges avec le public

A la suite de cette présentation, les participants ont pu poser leurs questions, sur la thématique des accès à l'établissement pénitentiaire.

Vers 11h, les participants se sont dirigés vers les tables d'atelier. Il y avait au total 2 tables et chacune comptait 5 à 7 participants et un animateur. Ces derniers avaient à leur disposition une carte sur laquelle figurait le site d'étude actuel pour l'implantation de l'établissement pénitentiaire et son environnement ainsi que des grilles de contribution thématiques.

## 1. NOTE D'AMBIANCE

---

### Tonalité des échanges pendant la réunion plénière :

- Des échanges respectueux et constructif d'une durée de 20 minutes.
- Globalement, les participants ont respecté le cadre, en ne posant que quelques questions sur l'implantation définitive de l'établissement pénitentiaire. Ces questions émanaient des habitants et agriculteurs situés dans l'emprise, ou à proximité immédiate, du site d'étude.

### Tonalité des échanges pendant l'atelier :

- Les échanges ont été constructifs et utiles.
- Les participants ont fait part de leurs souhaits et de leurs inquiétudes.

## 2. REUNION EN PLENIERE

---

### • Objectifs de la réunion en plénière :

- Présenter la démarche de consultation
- Présenter le cadre dans lequel s'inscrit la construction d'un établissement pénitentiaire au Muy (programme « 15000 places » et ses objectifs)
- Présenter le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire au Muy
- Échanger avec les participants sur la thématique des futurs accès de l'établissement pénitentiaire

### • Intervention de la CNDP :

La CNDP débute son intervention par un rappel sur le cadre de la concertation qui obéit à l'article 7 de la charte de l'environnement et sur l'indépendance de la CNDP, qui est une autorité administrative indépendante et qui n'est pas le maître d'ouvrage du projet.

Les objectifs de la concertation préalable à l'implantation de l'établissement pénitentiaire sont multiples et ils doivent permettre d'échanger de l'opportunité et des objectifs du projet, des enjeux socio-économiques, des solutions alternatives mais également des modalités de participation et d'information.

Le rôle de la garante de la CNDP est d'avoir une position neutre, impartiale et de ne pas prendre parti sur le fond du dossier. Elle s'assure que la concertation obéisse aux règles du débat public, à savoir la diffusion d'une information précise, complète et intelligible au public et que tout le monde puisse, de manière égalitaire, prendre part au débat et s'exprimer. Enfin, elle veille à ce que toutes les questions posées fassent l'objet de réponses complète et argumentée.

### • Intervention d'État d'Esprit Stratis :

Il est rappelé à tous les objectifs généraux de la concertation :

- Présenter les alternatives de localisation étudiées

- Informer le public sur la nature du projet
- Recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet
- Enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes
- Recueillir les avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Muy.

Pour atteindre ces objectifs, différents outils de communication et d'information ont été déployés, tels que l'avis de concertation réglementaire, le dossier de participation, des affiches et kakémonos, un dépliant d'information générale qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. La réunion de ce jour en fait également partie.

Des temps de permanence sont également prévus dans différents lieux (2 février, 14h00 - 16h30, Mairie de Draguignan, 3 février, 10h00 - 12h30, Mairie du Muy, 3 février, 14h00 - 16h30, Mairie des Arcs) et enfin, une réunion publique se tiendra le mardi 22 février, à 18h30, dans la salle Polyvalente du Muy.

D'autres modalités de contribution sont disponibles telles que le site internet ([www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)) et des registres papier disponibles dans les mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture du Var (Toulon) et à la sous-préfecture de Draguignan.

Toutes les contributions issues de ces différents supports seront étudiées et une réponse sera systématiquement apportée.

#### • Intervention de l'APIJ :

L'APIJ commence son intervention en rappelant qui sont les porteurs du projet de l'établissement pénitentiaire :

- Le ministère de la Justice qui est l'autorité de tutelle de l'APIJ et qui est représenté sur cette réunion par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) au niveau national, mais qui possède également des interlocuteurs au niveau régional et local, qui seront les utilisateurs finaux de l'établissement pénitentiaire.
- L'Agence Public pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) à qui est confié, par le ministère de la Justice, le portage du projet au niveau immobilier, depuis sa conception jusqu'à sa livraison en coordonnant les différents acteurs et en menant des actions de concertation auprès des interlocuteurs locaux

#### • Intervention de la DAP :

Le projet d'établissement pénitentiaire au Muy s'intègre dans un programme plus général appelé « le programme 15 000 » qui date de 2018 et qui a pour objectif de créer 15 000 nouvelles places de détention sur l'ensemble du territoire. Ce programme se déploie en 2 phases ; une première phase de création de 7000 places entre 2018 et 2022 et une seconde phase de création de 8000 places, dans laquelle s'inscrit le projet du Muy. A ce jour, sur cette seconde phase et comme au Muy, de nombreuses études sont en cours et pour quelques sites, les opérations ont commencé.

Les objectifs de ce programme sont de :

- Gérer la surpopulation des établissements pénitentiaires, dont le taux d'occupation se

situé entre 110 et 120% de leur capacité. Surpopulation qui influe sur l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des détenus, sur les conditions de travail du personnel et sur l'état général des établissements.

- Revenir sur un encellulement individuel.
- Améliorer les conditions de travail du personnel.
- Travailler sur la sortie et la réinsertion avec des locaux adaptés permettant la mise en place de démarches d'accompagnement visant à lutter contre la récidive.
- Inscrire les établissements dans des logiques environnementales (gestion des déchets, implantation etc.) tout en maintenant un parc en bon état et en maîtrisant les coûts d'entretien et de maintenance.



*Photo réunion plénière*

- **Intervention de l'APIJ :**

La seconde intervention de l'APIJ commence par un rappel de quelques chiffres concernant l'établissement pénitentiaire du Muy qui sera doté de 650 places et générera 500 emplois. Tout cela aura nécessairement un impact sur les flux de véhicules et de piétons qui viendront travailler ou visiter la structure, d'où l'atelier de ce jour.

Par ailleurs, ce calibrage de 650 places permet d'évaluer l'emprise nécessaire pour la construction du centre pénitentiaire et elle est de 15 hectares. Le site d'étude étant de 74 hectares, ces 15 hectares devront s'y intégrer et sont nécessaires pour le fonctionnement global de l'établissement pénitentiaire.

Une quinzaine de sites dans le département du Var ont fait l'objet d'une étude. Cette étude est basée sur des critères récurrents et similaires à tous les sites étudiés sur le Var (terrain le plus plat possible, avec une forme régulière, des réseaux accessibles facilement et à proximité des

juridictions nécessaires au fonctionnement de l'établissement pénitentiaire). Cela a conduit à retenir le site du Muy, qui est le plus favorable à l'implantation d'un établissement pénitentiaire.

Une carte du site et de son environnement est présentée et elle permet de visualiser la superficie du site d'étude, la représentation de 15 hectares mais aussi l'environnement du site d'étude, composé des occupants et des riverains de la parcelle (habitants et activités industrielles et logistiques au Nord, une zone industrielle et le lycée du Val d'Argens au Nord-Ouest et des habitations au Sud). Le site d'étude est également bordé par deux axes structurants ; la RN 7 au Sud et la RD 1555 à l'Est.

Le projet du centre pénitentiaire s'inscrit dans le calendrier suivant :

- Une phase de concertation, début 2022, avec un bilan en avril 2022.
- Des études pour le recrutement des différentes entreprises tout au long de l'année 2022 et un recrutement des entreprises en 2023.
- L'enquête d'utilité publique en 2023.
- Le lancement des travaux en 2024.
- La livraison et la mise en service de l'établissement en 2027.



*Photo échanges avec la salle*

- **Échanges avec la salle :**

- Question : Il a été évoqué la question de l'amélioration des conditions de détention et des conditions de travail du personnel pénitentiaire mais qu'en est-il de la qualité de vie des riverains situés autour de l'établissement pénitentiaire, qui vont subir des nuisances et l'arrivée d'autres projets sur ce site ? Qu'est-il prévu pour les riverains ? Comment sont-ils pris en compte ?

Réponse de l'APIJ : La prise en compte des riverains est un sujet d'importance, il fait l'objet de cette concertation et ira au-delà avec la prise en compte de toutes les informations nécessaires à l'implantation du projet. La définition de l'implantation sera faite avec une attention particulière pour réduire toutes les nuisances liées à l'établissement pénitentiaire, pour préserver l'environnement et la qualité de vie du site et ainsi réussir son intégration in-situ.

- Question : Quand sera connu la position exacte du projet ? Sachant qu'une carte est parue, dans Var Matin, qui indique le positionnement précis du centre pénitentiaire et que cela a, semble-t-il, été fait en concertation avec le ministère de la Justice.

Réponse de l'APIJ : L'emprise exacte sera connue lors de la déclaration d'utilité publique, en 2023. C'est à ce moment que le périmètre précis des acquisitions foncières nécessaires à la construction de l'établissement pénitentiaire sera défini. Malencontreusement, un extrait de faisabilité, sans doute issu d'une réunion, a été présenté, mais il ne représente absolument pas la réalité du terrain car à ce jour, le découpage précis des parcelles et de l'installation des 15 hectares sur le site d'étude, n'ont pas été réalisés.

- Question : Comment vont-être gérés les flux sur une zone qui concentre des rotations de transports en commun, qui desservent le lycée et des arrivées de personnel et de visiteurs sur l'établissement pénitentiaire ? Comment éviter les rencontres inopportunes entre les lycées et les familles qui se rendent au centre pénitentiaire ? Qu'est-il prévu sur la question du débit internet nécessaire au fonctionnement du centre pénitentiaire afin qu'il ne pénalise pas les utilisateurs alentours ?

Réponse de l'APIJ : Concernant les réseaux, une étude aura lieu avec l'ensemble des concessionnaires (eau, électricité, internet, assainissement), comme cela se fait sur l'ensemble des projets portés par l'APIJ. Cette étude inclura également les collectivités afin de travailler en cohérence et de continuer la desserte des occupants actuels mais aussi des futurs occupants. Tout cela fait partie de la mission de l'APIJ mais se fera plus tardivement, lors de la conception des travaux.

Sur les questions d'accès, c'est justement l'objet de la réunion de ce jour. La rencontre de ce jour a pour objet de réunir les usagers du secteur, afin d'échanger et de connaître les problématiques et les constats des uns et des autres. L'intérêt étant d'avoir les remontées du terrain et ainsi envisager ensemble les aménagements routiers nécessaires à la desserte de l'établissement pénitentiaire.

Sur la question de sécurisation, l'implantation d'un établissement pénitentiaire fait l'objet de discussion et d'une réflexion avec les collectivités, la préfecture et avec les forces de sécurité pour adapter leur présence sur site. Par ailleurs, le personnel pénitentiaire est habilité, autour de l'établissement pénitentiaire, à contrôler et à interpeller les contrevenants.

- Question : S'agira-t-il d'un établissement pénitentiaire pour hommes ou pour femmes ? Seront-ils condamnés à de courtes ou à de longues peines ?

Réponse de la DAP : A ce stade, la typologie des détenus et le calibrage plus fin (hommes / femmes, mineurs / majeurs, court séjour/long séjour) ne sont pas encore définis, ils le seront

plus tardivement. Néanmoins, au regard de la capacité du site, ce sera une population majoritairement masculine.

- Question : Il n'a pas été apporté de réponse sur le choix du site et plus spécifiquement sur celui du Collet Redon.

Réponse de la DAP : Le choix des sites d'implantations se fait en amont et en croisant un certain nombre de critères. Les critères favorables à l'implantation d'un établissement pénitentiaire sont notamment la proximité des infrastructures nécessaires à son fonctionnement. Les critères défavorables sont par exemple, la présence de ligne à haute tension ou des interférences liées à l'aviation. Tous ces critères permettent de répondre favorablement ou défavorablement à l'implantation d'un établissement pénitentiaire et ne se retrouvent pas facilement sur l'ensemble du territoire. Une fois tous les critères favorables réunis, une réflexion est conduite sur la manière d'intégrer au mieux l'établissement pénitentiaire dans son environnement

- Question : quel est le degré de nuisance sonore et visuel lié au centre pénitentiaire, sachant que la route du Muy est l'entrée de la Provence pour les touristes et que le Var est une zone touristique ?

Réponse de la DAP : Sur les degrés de nuisance, la construction d'un établissement pénitentiaire répond à une approche structurelle notamment avec l'augmentation de la surface nécessaire à la construction d'un établissement pénitentiaire afin d'éloigner les bâtiments d'hébergement des murs d'enceinte. Cela évite les parloirs sauvages, mais permet également d'augmenter la distance entre les bâtiments d'hébergement et les riverains.

Par ailleurs, un certain nombre de dispositif de surveillance et de suivi sont mis en place afin de garantir une situation « normale » aux abords des établissements pénitentiaires.

- Question : le centre pénitentiaire sera-t-il équipé de brouilleurs d'ondes ? Cela risque-t-il d'interférer avec les ondes radios sécurisés, nécessaires au SDIS 83, implanté à proximité ? De la même manière, le SDIS 83 a parfois besoin de faire atterrir un hélicoptère, cela ne pose-t-il pas problème à proximité d'un centre pénitentiaire ?

Réponse de l'APIJ : Un contact sera pris ultérieurement avec le SDIS dans une phase plus tardive. Les brouilleurs sont actifs à l'intérieur des bâtiments de l'établissement pénitentiaire. Cela ne concerne pas les ondes hertziennes mais les ondes nécessaires à l'utilisation des portables. Sur la présence d'un hélicoptère, il y a une interdiction de survol de l'établissement pénitentiaire mais pas d'interdiction autour.

Réponse de la DAP : Le brouillage concerne bien l'intérieur des bâtiments et une réflexion commune est menée avec les services à proximité sur les fréquences des uns et des autres.

- Question : le site d'étude représente 7 hectares, 15 hectares sont nécessaires à la construction du centre pénitentiaire. Que va-t-il advenir des hectares restants ?

Réponse de l'APIJ : Les hectares restants ont vocation à être aménagés dans le futur mais dans une temporalité différente de celle de l'établissement pénitentiaire.



### 3. ATELIER THEMATIQUE

---

L'atelier a réuni 2 tables de 5 à 7 personnes. Chaque table était composée d'une pluralité d'acteurs : riverains, techniciens, représentant du lycée Val d'Argens, représentant du SDIS 83 etc.

L'objectif était le suivant : recueillir l'expertise de terrain des acteurs locaux, pour éclairer le maître d'ouvrage dans la conception et réalisation du projet.

Les travaux de groupe se sont organisés sur le thème des accès autour du site pénitentiaire et des trafics et activités liés à ces derniers. Ce thème a été décomposé en 4 sous-thématiques : les accès routiers, les accès piétons/ vélos, les accès aux infrastructures environnantes, les transports en commun.

Les participants ont mobilisé leur réflexion sur des grilles de contribution et sur des supports cartographiques (*annexe n°1*).

Les échanges étaient ouverts et constructifs. Chaque personne a pu s'exprimer et participer au projet par son expertise d'usage. Les travaux de groupe ont été suivis par une restitution devant l'ensemble des participants.



*Photo travail en atelier*

- **Thème n°1 : Les accès routiers**

Constats :

- À l'échelle de l'agglomération, les transports en véhicules individuels sont d'environ 90 %.
- La sortie d'autoroute de l'A8 en direction de la RD 1555 entraîne des flux touristiques en direction du Haut-Verdon et de la Dracénie.
- L'ensemble des flux liés à la zone des Ferrières passent par le rond-point de la RD 1555 puis par l'avenue de l'Europe, ou par le boulevard des Ferrières. Ces voies d'accès sont

déjà saturées.

- La zone d'activité des Ferrières, y compris le lycée, ne possède qu'un accès unique.
- Les poids lourds sont nombreux dans la zone d'activités des Ferrières et circulent à proximité du lycée. Cette mixité des usages et des activités représente un danger sur l'ensemble de la zone d'activité.
- La mixité des usages et des activités au niveau des Ferrières entraîne un trafic dense sur la RN 7 et un carrefour souvent saturé sur la RD 1555.
- En 2018, suite à une étude du trafic automobile sur la RD 1555 :
  - Sur l'ensemble de l'année environ 22 000 véhicules circulent en moyenne par jour.
  - Sur juillet et août environ 25 400 véhicules circulent en moyenne par jour.
- En 2018, suite à une étude du trafic automobile sur la RN 7 :
  - Sur l'ensemble de l'année environ 18 800 véhicules circulent en moyenne par jour.
  - Sur juillet et août 21 000 véhicules circulent en moyenne par jour.

#### Propositions :

- Prendre en compte dans la création des accès le développement de la zone : zone des Ferrières, future zone de développement économique, future gare TGV etc.
- Étudier le croisement des flux et les conflits d'usage de ces derniers entre le personnel pénitentiaire, les transports de logistique, les transports scolaires et ceux liés aux entreprises.
- Inclure dans la réflexion sur les accès, le lycée et les trafics liés à celui-ci.
- Inclure dans la réflexion sur les accès, les différents gabarits de véhicules qui circulent dans la zone des Ferrières.
- Créer un accès routier spécifique à l'établissement pénitentiaire pour fluidifier les trafics routiers. Créer cet accès routier en amont de l'établissement pénitentiaire.
- Éviter d'utiliser les accès situés au nord de la parcelle de 74 ha. Ces derniers sont souvent saturés.
- Créer 2 accès à la parcelle de 74 ha : 1 au sud sur la RN 7 / 1 au nord sur la RD 1555. Organiser ces derniers dans l'optique qu'ils puissent également profiter aux riverains
- Créer un accès routier spécifique au centre de tri, au niveau du sens giratoire sur la RD 1555, pour fluidifier les trafics routiers.
- Optimiser le rond-point sur la RD 1555.

#### • **Thème n° 2 : Les accès piétons / vélos**

#### Constats :

- Chaque jour le lycée génère la venue de 1500 élèves et de 200 agents. 80 % des élèves sont transportés. Il faut ajouter à cette population les nombreuses formations proposées par le lycée, qui génère de nombreux déplacements personnels.
- La zone génère peu de trafic piéton, excepté ceux venant du centre-ville vers la zone des Ferrières.
- L'ensemble de la ville du Muy possède peu d'aménagements pour le vélo.

- Les riverains souhaitent développer des accès piétons et vélos au Muy.
- Un schéma vélo, piloté par l'agglomération, est en cours de réflexion en lien avec les communes.

Propositions :

- Intégrer la commune du Muy et la parcelle de 74 ha à la ligne vélo.

• **Thème n°3 : Les accès aux infrastructures environnantes**

Constats :

- Une caserne de pompier existe à proximité de la parcelle de 74 ha. Cette caserne comprend des véhicules de secours qui interviendront au Muy.
- Le camping des cigales : proche de l'échangeur de l'A8, il accueille jusqu'à 3 000 personnes.



*Photo travail en atelier*

• **Thème n°4 : Les transports en commun**

Constats :

- Le lycée du Val d'Argens génère un nombre important de cars : 30 cars aux horaires suivantes : 8h00 - 9h00 et 16h00 - 17h00.
- L'ensemble des lignes de bus sont gérées par l'agglomération.
- Les lignes de bus de l'agglomération desservent la zone avec des lignes régulières. Les bus

s'arrêtent au niveau du rond-point sur la RD 1555.

- La ligne 13 génère 2 à 3 rotations par jour. Elle dessert actuellement la gare des Arcs - Draguignan : quid de cette desserte avec la future gare TGV ?
- La ligne 10 génère 1 rotation par heure.

Propositions :

- Connecter par les transports en commun la gare des Arcs - Draguignan à l'établissement pénitentiaire.
- Prendre en compte dans les connexions futures des transports en commun, la future gare TGV.
- Créer un accès direct en transport en commun entre la gare des Arcs - Draguignan et l'établissement pénitentiaire.

• **Thème n°5 : Divers**

Constats :

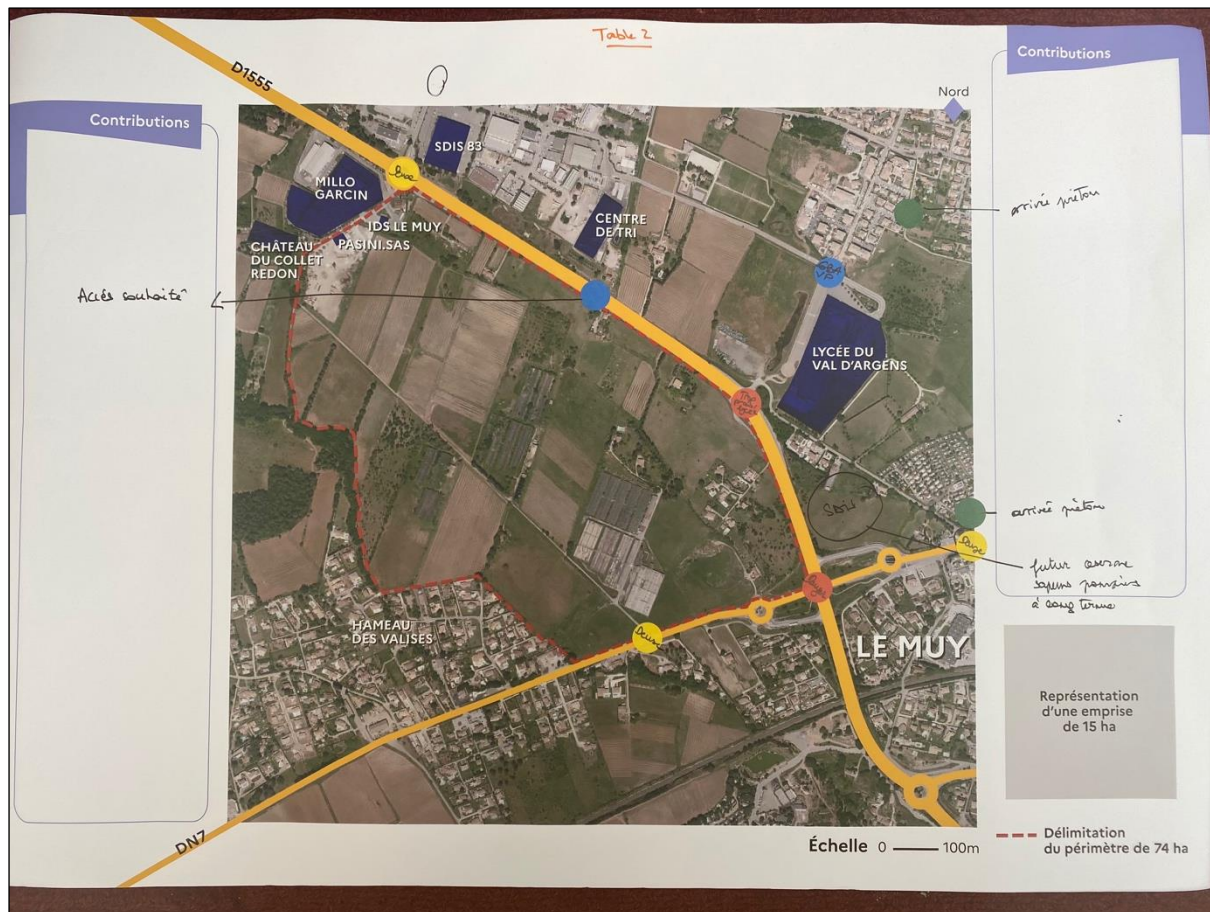
- L'établissement pénitentiaire se situe à proximité du lycée du Val d'Argens et donc à proximité d'adolescents.
- Les rues Ledru Rollin et Aragon Trastour n'ont pas eu le dépliant d'information du dispositif de communication de l'APIJ.

Propositions :

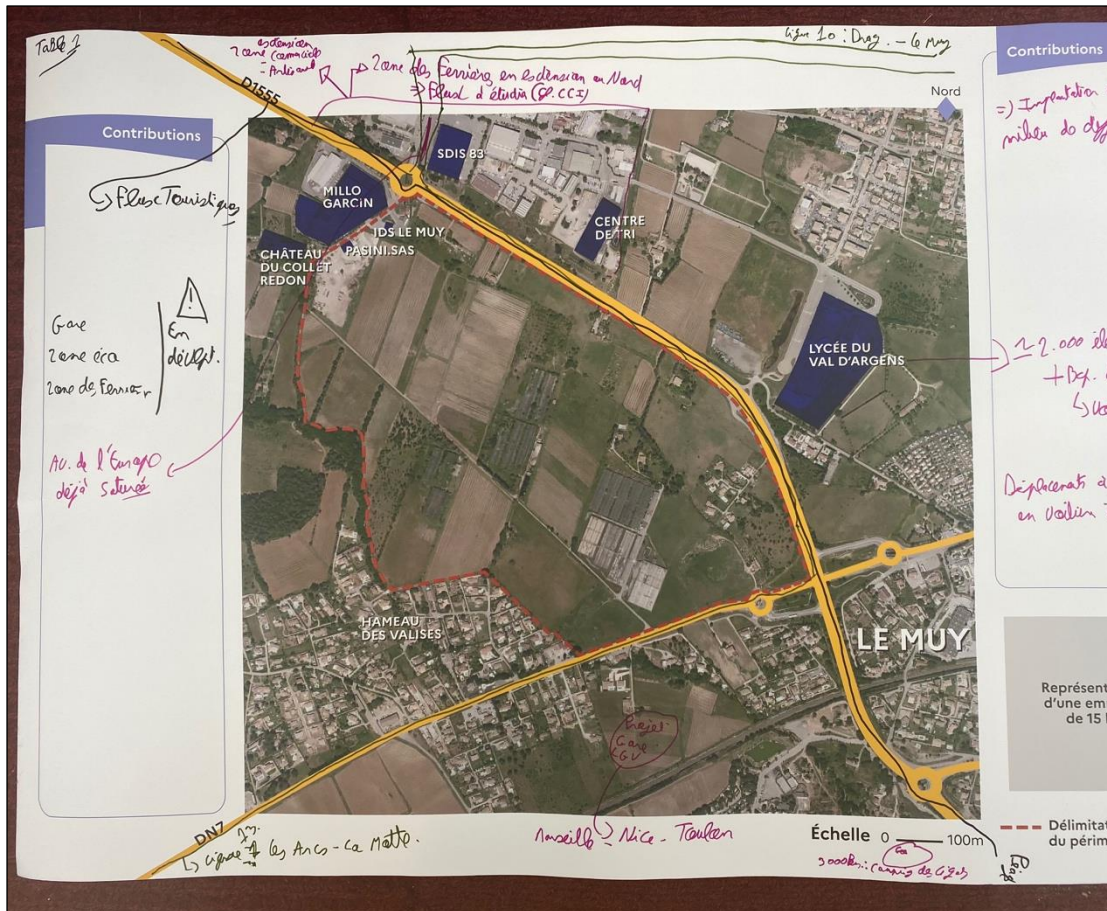
- Veiller aux fréquentations inopportunes que peuvent engendrer la proximité d'un établissement pénitentiaire avec le lycée du Val d'Argens.
- Décaler l'emprise future du site pénitentiaire vers le centre de la parcelle, afin de prendre en compte la RD 1555 et les pavillons.
- Prévoir d'autres actions de concertation, au moment de l'implantation exacte de l'établissement pénitentiaire.

## 4. ANNEXES

Les supports cartographiques utilisés lors des ateliers :



Cartographie atelier table 1



Cartographie atelier table 2

Table 2

Contributions

Contributions

Nord



Accès subite? ←

arrivée piétons

arrivée piétons

future course  
sans papiers  
à long terme

Représentation  
d'une emprise  
de 15 ha

--- Délimitation  
du périmètre de 74 ha

Échelle 0 — 100m

Table 1

ligne 10 : Drag. - le Muy

### Contributions

=> Implantation au milieu de champs

~ 2.000 élèves + Bxp. de formation  
↳ Vieilles ind.

Déplacement à 90% en Vieilles ind.

Représentation d'une emprise de 15 ha

--- Délimitation du périmètre de 74 ha

Plan

### Contributions

Flusc Touristique

Gare  
Zone era  
Zone de Fermier

Em dévpt.

Au. de l'Europe déjà saturée



estensien  
zone commerciale  
- Artisanat  
Zone des Fermiers en estensien au Nord  
=> flux d'étudia (S.C.C.I)

Nord

Projet  
Gare  
CGV

Nice - Toulon

Échelle 0 100m

3000m: (campus de G. 20)

DN7  
les Arcs - La Motte



# PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DU MUY (83)

Réunion publique du 22 février 2022

Salle polyvalente du Muy

## 1. DONNES DE CADRAGE

---

- **Quand** : mardi 22 février 2022, de 18h30 à 20h30
- **Où** : A la salle polyvalente du Muy, avenue Sainte Anne, 83086 Le Muy ;  
retransmission en ligne sur le site de la concertation et sur le site de l'APIJ
- **Intervenants** :
  - Préfecture du Var :
    - Monsieur le Préfet du Var
    - Directeur adjoint de la DDTM 83
  - Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) :
    - Directeur général
    - Directeur opérationnel
    - Chef de projet
  - Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) :
    - Chef du pole grands projets au chef de bureau de l'immobilier
  - Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) :
    - Secrétaire générale
    - Référent ouverture des nouveaux établissements
- **Commission Nationale du Débat Public** :
  - Garante du débat public
- **Pour État d'Esprit Stratis** :
  - Animatrice
  - Co-animateur, Support technique et logistique

## 2. NOTE D'AMBIANCE

---

La réunion publique a réuni environ 150 personnes en présentiel à la Salle polyvalente du Muy et environ 100 personnes en streaming sur les sites internet du projet et de l'APIJ. En accord avec le maire du Muy, la jauge de la salle polyvalente a été adaptée aux conditions sanitaires du moment, réduisant le nombre de places assises de moitié, afin de ménager une distance d'environ 1m entre les participants. Cet aménagement a permis l'installation de 130 sièges. Au regard de l'affluence, des sièges ont été ajoutés au fond de la salle, afin de permettre à quelques personnes supplémentaires d'assister à la réunion publique.

La réunion a réuni un public majoritairement composé d'habitantes et d'habitants du Muy, qui ont pour la plupart exprimé leur opposition au projet. Les échanges ont parfois été vifs, mais toujours ouverts. Chaque questions, remarques faisaient l'objet d'une réponse argumentée par les intervenants, sous l'égide de la Garante du débat public.

## 3. PROPOS INTRODUCTIFS

---

### **Accueil et ouverture**

L'animatrice salue les participants et indique accompagner l'APIJ dans la mise en place de la concertation. Elle indique que le site du Collet Redon est identifié par l'État pour construire un nouveau site pénitentiaire. Le projet est entré dans la concertation préalable depuis le 21 janvier jusqu'au 4 mars inclus. Cette concertation est placée sous l'égide d'une Garante nommée par la Commission du débat public.

Ainsi plusieurs temps d'échanges ont déjà été organisés, comme un atelier thématique, trois permanences, dans le but d'échanger avec le public sur ce projet. Le 22 février l'objectif de la réunion publique est de rappeler les tenants et les aboutissants du projet, puis de donner la parole aux participants pour toutes questions, observations.

L'animatrice présente les intervenants en tribune: le Préfet du Var, le Directeur général (APIJ), le Directeur opérationnel (APIJ), le Chef de projet APIJ), le Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier (DAP), la Secrétaire générale (DISP PACA). Au premier rang de la salle se situent également le référent ouverture des nouveaux établissements de la DISP PACA, et le Directeur adjoint de la DDTM du Var.

La présentatrice salue également les personnes qui suivent la réunion en ligne,

pour assurer l'accès à l'information pour tous, en période de crise sanitaire. Elle rappelle également la présence du registre de concertation dématérialisé.

## **Intervention du Préfet du Var**

Monsieur le Préfet du Var remercie les élus locaux, le Président de DPVA et la Maire du Muy, l'animatrice et l'ensemble des participants, qui participent à la réunion. Cette réunion s'inscrit dans un cycle de concertation. En effet la concertation fait partie aujourd'hui des grands projets de l'État, sous le contrôle de la CNDP représenté par une Garante.

La construction d'un établissement pénitentiaire se fait sur le temps long et ne se résume pas à l'édification de bâtiments. En amont de l'opération immobilière plusieurs actions doivent être menées.

D'abord une réflexion politique sur les besoins de places, une réflexion budgétaire pour financer l'opération. Une fois que la décision politique est actée, l'identification de sites potentiels commence. En effet la construction d'un établissement pénitentiaire répond à de nombreux critères : critères surfaciques du terrain, environnement, proximité de nombreuses institutions, services et infrastructures (institutions judiciaires, force de l'ordre, établissement hospitalier, services de formation et d'insertion professionnel, accès routiers et des transports en commun). De-même un établissement pénitentiaire génère un coût important. L'État dans son approche économe profite alors de surface déjà relié en accès routiers, d'eau, de gaz etc. L'État impose également des critères importants de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des zones à risques.

La recherche de sites favorables dans le Var a commencé en 2016. En 2021 la volonté a été actée de construire un établissement pénitentiaire dans le Var et à proximité de Draguignan. Ces recherches ont fait l'objet de nombreux échanges avec les élus pour définir les sites les plus adaptés et les moins contraignants. L'objectif de la réunion est donc d'indiquer les critères de choix du Muy, sur une vaste zone qui permet d'adapter le projet, son implantation aux attentes, besoin, contraintes de chacun. En effet un établissement pénitentiaire fait entre 15 et 17 ha, sur une surface de 74ha au Muy. Le deuxième objectif est de répondre aux questions des participants, attentes, craintes quant à l'établissement pénitentiaire.

Cette réunion se déroulera en plusieurs phases : d'abord la présentation du rôle de la CNDP, la présentation du projet puis une phase d'échanges. Monsieur le Préfet du Var précise les règles du débat : des interventions relativement courtes, un respect mutuel. Il indique que toutes questions d'ordre du projet, du fonctionnement d'un établissement pénitentiaire

peuvent être posées. Cette réunion permettra à l'équipe projet de prendre en compte l'environnement dans lequel doit s'insérer le projet, en termes d'accès, d'insertions paysagères, de retombée financières pour la commune via l'activité créée par les familles des détenus, le personnel pénitentiaire, administratif, de greffe.

### **Intervention du Directeur général de l'APIJ**

L'APIJ porte aux-côtés de l'administration pénitentiaire les projets d'établissements sur le territoire national. L'expérience montre que ces projets sont difficiles à porter, d'où l'importance de la concertation. Celle-ci dépasse la phase réglementaire, en accordant de l'importance aux échanges avec les territoires, en amont des projets. La phase amont des projets permet de récolter des informations importantes des acteurs locaux pour affiner le projet. Cela signifie que le projet n'est pas défini dans les détails, ainsi certaines réponses ne pourront pas être apportées, car le projet n'est pas totalement défini.

La présentation du projet permettra à chacun d'être au même niveau d'information, pour la suite des échanges. Cette présentation sera synthétique, afin de consacrer davantage de temps aux échanges.

## **4. PRESENTATION DE LA CONCERTATION**

---

### **Mot de la Garant nommé par la CNDP**

#### *Garante - CNDP*

La garante indique avoir été nommée par la CNDP en octobre 2021, comme garante, pour le projet de création d'un nouvel établissement pénitentiaire sur la commune du Muy.

La CNDP est une autorité administrative indépendante. Sa mission est de défendre le droit à l'information, à la participation du public, dans le processus de décision des grands projets d'aménagements et d'équipements. Dans le processus de concertation, les garants ont une position neutre et impartiale. Ils ne se positionnent pas sur le fond du projet et ont un rôle de facilitateur. Ainsi ils ne sont pas juges, ni arbitres, ni négociateurs dans la démarche de concertation et sont indépendants de la maîtrise d'ouvrage.

Les grands principes de la CNDP (indépendance, neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement, inclusion), constituent une forme de pacte entre la Commission, les participants et la maîtrise d'ouvrage, tout au long de la concertation.

La démarche de concertation se situe en amont du projet. Il est donc encore possible de se questionner sur son opportunité, ses enjeux socio-économiques et solutions alternatives. Ainsi le projet n'est pas encore définitivement acté.

Dans cette phase d'échanges et de construction, trois sujets sont soumis à la concertation : le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy, la mise en compatibilité du PLU du Muy, la mise en compatibilité du SCOT de DPVa.

Le rôle de la Garante est de veiller à ce que le droit à l'information soit effectif et respecté, que les participations puissent avoir les réponses à leurs interrogations. À la fin de la concertation, la Garante établira un bilan qui reprendra de manière exhaustive les différents éléments constatés. Le maître d'ouvrage aura un délai de deux mois pour y répondre, ces réponses seront rendues publiques sur le site de la concertation et de la CNDP. Ainsi le maître d'ouvrage n'a pas l'obligation de prendre en compte les conclusions de la concertation, mais il a l'obligation d'indiquer les raisons de ce qu'il refuse et retient.

La Garante indique être agréablement surprise du nombre de participants présents dans la salle, éléments importants pour les échanges et pour le débat public. Elle a connaissance des attentes des habitants, d'où l'importance de réaliser les échanges dans un climat serein et dans le respect de chacun. Dans les échanges chaque parole aura la même valeur.

La Garante demande lors des échanges à la Maire du Muy et au Président de DPVa de présenter la position des collectivités par rapport au projet. Elle indique que cette information est importante pour les habitants, et facilitera les échanges.

## **Présentation de la concertation et de ses objectifs**

### *Directeur opérationnel - APIJ*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ, indique que la concertation repose sur un double cadre réglementaire : le code de l'environnement et le code de l'urbanisme. Dans le cadre de la concertation, l'APIJ souhaite remplir plusieurs objectifs : présenter les différentes alternatives étudiées, informer le public, recueillir les avis et les informations, répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet, enrichir les études en intégrant au mieux les remarques et attentes, recueillir les avis sur la mise en compatibilité du PLU et du SCOT.

La concertation s'est organisée depuis l'été 2021, avec plusieurs Comités de pilotage et Comités techniques avec les services de Monsieur le Préfet du Var

pour préparer la concertation. Le 6 janvier une réunion a permis de rencontrer les riverains et propriétaires concernés par le projet, afin de leur présenter le projet et recueillir leurs observations, attentes. Ces réunions permettaient d'organiser la concertation qui se déroule du 21 janvier au 4 mars.

Ensuite le 2 février un atelier sur les accès autour du site pénitentiaire a eu lieu sur la commune du Muy, puis des permanences les 2 et 3 février sur les communes de Draguignan, du Muy et des Arcs. Ensuite le 22 février a lieu la réunion publique, puis en avril 2022, le bilan réalisé par la Garante et en juin les enseignements que tirera l'APIJ de la concertation.

## 5. LE PROGRAMME 15 000 PLACES

---

### **Le programme 15 000 places**

*Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier - DAP*

Le Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier indique que le projet du Muy est inscrit dans un programme pluriannuel appelé « Le programme 15 000 ». Celui-ci a pour objet la création de 15 000 sur l'ensemble du territoire. Il se concrétise en deux phases de construction avec un programme de 7 000 places, puis de 8 000 confirmée en avril 2021 par le Premier ministre.

Le principe de construction de ce programme a principalement pour objectif de lutter contre la surpopulation carcérale et permettre de rétablir les moyens d'hébergement nécessaire sur le parc pénitentiaire. Cet objectif s'accompagne par une amélioration des conditions de travail du personnel, des conditions d'hébergement des personnes détenues, ainsi que des démarches de réinsertion et d'accompagnement au travail. Les nouvelles constructions renforcent également la sécurité et la sûreté et permettent de maîtriser les coûts et l'empreinte durable des établissements.

Ainsi le projet du Muy correspond à ce programme 15 000 dans la région PACA.

### **La situation carcérale en France en région PACA**

*Secrétaire générale - DISP*

La Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille englobe toute la région PACA et la région Corse. Cela représente 16 établissements pénitentiaires, dont 10 maisons d'arrêt qui hébergent les courtes peines inférieures à 2 ans et les prévenus qui ne sont pas encore jugés. Les autres

établissements sont appelés des établissements pour peine. Ainsi près de 8 000 détenus sont incarcérés en région PACA et 16 000 personnes suivies en milieu ouvert (dans le cadre d'un sursis, d'un placement sous surveillance électronique ou d'un aménagement de peine). Cela nécessite 4 250 personnels pénitentiaires dans la région pour gérer l'ensemble de ces établissements.

Dans le cadre du programme de construction, des autres projets sont en cours d'avancement dans la région :

- Un établissement pénitentiaire à Marseille-Baumettes de 740 places,
- Un centre de détention près d'Avignon de 400 places,
- Une structure d'accompagnement à la sortie à Avignon Le Pontet de 120 places,
- Une structure d'accompagnement à Toulon de 180 places.

## 6. PRESENTATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE SUR LE SITE DU MUY

---

### **Focus sur les enjeux locaux et les suites du projet**

*Directeur opérationnel – APIJ*

Deux acteurs principaux portent le projet. Le Ministère de la justice, représentée ici par la DAP, est le commanditaire du projet qui supporte le plan 15 000. Le Ministère commande à l'APIJ la réalisation de projets pénitentiaires. L'APIJ est maître d'ouvrage de ces opérations pénitentiaires et c'est à ce titre qu'elle organise la procédure de concertation préalable.

La construction et la recherche d'un site pour la construction d'un établissement pénitentiaire a un cahier des charges contraints. Le terrain doit être le plus régulier possible, d'une taille et d'une forme suffisamment régulière pour y inscrire une enceinte d'environ 300 mètres sur 300 mètres. Le terrain ne doit pas être sur des plans de vol ou de survols, ne doit pas avoir de surplombs immédiats qui permettraient de favoriser les projections à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire ou les parloirs sauvages, ne pas être traversés par des lignes à haute tension, oléoduc ou gazoduc, être proche de réseaux existant en eau, électricité, évacuation des eaux usées et de route pour permettre une desserte aisée au personnel pénitentiaire et familles en visite des personnes détenues. Enfin le terrain doit être situé à proximité des établissements publics permettant à l'établissement pénitentiaire de fonctionner au quotidien : tribunal judiciaire, force de sécurité, organisme d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi.

En 2016, le cabinet de la Garde des sceaux a demandé à Monsieur le Préfet du Var, d'effectuer une recherche foncière, afin de déterminer les sites qui pourraient accueillir un établissement pénitentiaire de 650 places, pour 15 ha de surface. Les services de la préfecture ont effectué ces recherches sur l'ensemble du département. Les sites identifiés ont été expertisés ensuite par les services de l'APIJ et de la DAP. L'ensemble de ces sites comportaient des contraintes majeures qui ont stoppés leur étude, à l'exception de celui du Muy.

Le site fait aujourd'hui 74 ha et le futur établissement pénitentiaire fera 15 ha. L'objectif de l'APIJ est donc de pouvoir positionner ces 15 ha, sous la forme d'un carré, d'un rectangle ou d'un trapèze, afin de pouvoir l'intégrer dans son environnement, en générant le moins de contraintes possibles pour les riverains aux alentours.

Le site étudié actuellement, d'une surface de 74 ha, est classé en zone à urbanisée, faisant l'objet d'une zone de développement économique portée par les collectivités. Le besoin identifié actuellement pour l'établissement pénitentiaire est de 15 ha. Les parcelles sont majoritairement occupées par des exploitations agricoles ou des friches, facilement viabilisables et avec des réseaux à proximité. L'ensemble est bordé par la RN 7 et la RD 1555. Les impacts sur la faune et la flore sont modérés étant donné l'activité agricole.

## **Focus sur les enjeux locaux et les suites du projet**

### *Chef de projet- APIJ*

Le projet pénitentiaire n'est actuellement pas encore dessiné au Muy. Le Chef de projet présente des documents génériques, des plans masse type, des photos d'insertion paysagère des nouveaux établissements pénitentiaires qui ont évolués récemment. Il introduit les plans masse types, qui sont des schémas de principe, des établissements pénitentiaires. Ces éléments seront fournis aux architectes et concepteurs pour expliquer la structure des établissements pénitentiaires.

L'APIJ a besoin d'une surface d'environ 15 ha pour implanter le domaine pénitentiaire. Sur ce domaine il faut distinguer la « zone hors enceinte » de « la zone en enceinte ». La limite entre ces deux espaces se fait par un mur d'enceinte maçonné de 6 mètres de hauteur. Les nouveaux plans masse types, intègrent dans l'enceinte l'ensemble des espaces de zones neutres. Il s'agit d'espaces qui étaient auparavant hors des murs et qui sont aujourd'hui à l'intérieur de ces derniers. Le premier objectif est de mettre à distance la zone de détention, incluant les bâtiments d'hébergements et les espaces extérieurs dédiés aux personnes détenues, comme les cours de promenade. Le deuxième objectif est de gagner en surface à l'intérieur de l'enceinte, afin d'avoir des bâtiments qui s'élèvent moins et de contrer ainsi de potentielles nuisances.



Le Chef de projet présente un exemple avec le projet dessiné du centre pénitentiaire de Troyes – Lavau, actuellement en travaux.

- Les zones hors enceintes concentrent des aménagements paysagers, des surfaces de stationnements dédiées uniquement à l'établissement et aménagées sur la surface du domaine pénitentiaire, des bâtiments dédiés à l'accueil des visiteurs et des locaux dédiés à l'ensemble du personnel.
- L'enceinte est matérialisée par le mur d'enceinte, qui est de forme octogonale sur ce projet.
- Après le mur d'enceinte, se trouvent les zones neutres qui font le tour de la structure. Ces zones permettent de mettre à distance les différentes composantes de l'établissement. Sur ce projet, les lieux d'hébergements sont implantés en étoile, avec des équipements centraux au milieu de la parcelle.

Le Chef de projet présente ensuite, l'insertion paysagère de l'établissement pénitentiaire de Troyes – Lavau. Il indique que la notion « d'insertion paysagère » est primordiale pour les projets du Ministère de la justice, notamment ceux d'ordre pénitentiaire. Ainsi les aménagements paysagers sont travaillés, de même que l'architecture. L'objectif des nouveaux établissements pénitentiaires est de se détacher des codes de l'architecture carcérale classique, avec une liberté offerte aux architectes pour travailler la façade, les matériaux, les ouvertures, les formes. Le propos sur l'intégration architectural est basé sur l'exemple de l'établissement pénitentiaire d'Aix-Luynes 2. Le propos sur l'intégration paysagère est basé sur l'exemple de l'établissement pénitentiaire de Lutterbach. L'objectif est de se diriger vers un établissement public institutionnel, comme pourrait l'être un commissariat.

Lors de la conception de l'établissement pénitentiaire plusieurs éléments liés à la concertation et au diagnostic technique de la parcelle seront fournis aux concepteurs. Aujourd'hui les questions de l'implantation précise de l'établissement et des accès restent à définir. C'est pourquoi un atelier a été organisé, dans le cadre de la concertation.

L'enveloppe travaux est estimée à 120 millions HT, dont une partie sera réinjectée localement. En effet l'entreprise en charge et titulaire du marché aura recours à la sous-traitance, notamment locale. En termes d'emploi, il s'agit d'un chantier d'ampleur avec le recours à une main d'œuvre potentiellement locale. La phase d'exploitation du bâtiment, qui correspond à son fonctionnement, correspond à environ 480 emplois créés, dont les  $\frac{3}{4}$  correspondent à des emplois directs dédiés au personnel de l'administration pénitentiaire ; lesquels sont recrutés sur concours national. Le  $\frac{1}{4}$  restant, dénommé « emplois indirects », sera dédié à des prestataires et des partenaires institutionnels qui interviendront sur la structure quotidiennement pour des missions telles que la maintenance des bâtiments,

la restauration ou les services sociaux, éducatifs et de santé. Ainsi un établissement pénitentiaire, tel que celui du Muy représente environ 3,5 millions euros HT de flux de commandes annuelles, nécessaires à son fonctionnement.

## Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

*Directeur opérationnel – APIJ*

La concertation a deux objectifs : celui d'informer le public sur le projet et celui d'informer le public sur la nécessaire compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, afin de rendre le projet réalisable sur le territoire.

Le PLU du Muy ne permet pas actuellement de réaliser le projet, avec les règles inscrites dans le PLU. D'où le besoin de le rendre compatible afin d'assurer la sécurité, la sûreté et la fonctionnalité de l'établissement. Ces éléments seront abordés dans le détail lors de l'enquête public, qui déclarera d'utilité publique le projet d'établissement pénitentiaire. L'enquête publique présentera également le positionnement exact de l'établissement pénitentiaire sur la parcelle. Ainsi les changements induits par l'établissement pénitentiaire sur les parcelles de la future zone d'activité devront être modifiés dans le cadre du PLU et du SCOT.

Dans ce cadre, les collectivités peuvent prendre d'elle-même en charge ces modifications ou les services du préfet inscrivent d'autorité, après un certain délai, ces éléments dans le PLU et dans le SCOT.

## 7. TEMPS D'ÉCHANGES

---

*Un habitant du hameau du Collet Redon indique qu'il est mentionné dans la présentation une surface supérieure à 70 ha. Le plan sorti dans la presse, présente un positionnement au Nord de la zone. Les parcelles concernées au Sud étant dédiées au développement d'une zone économique, ce qui expliquerait ce positionnement au Nord. Si l'APIJ indique ne pas savoir où sera implantée la prison, alors pourquoi avoir rencontré l'ensemble des acteurs situés au Nord (le 6 janvier les riverains du Collet Redon, les propriétaires terrains éventuellement exproprié). Cette situation donne l'impression d'un projet figé où les riverains du Collet Redon se retrouveront à 100 mètres de la prison*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique ne pas avoir de scénario privilégié d'implantation du futur établissement pénitentiaire. L'APIJ travaille actuellement sur plusieurs scénarios en recueillant les questionnements et les

interrogations des riverains et futurs expropriés quant à l'implantation du projet. L'objet de la concertation est de recueillir les contraintes, les interrogations et les craintes de chacun, pour y répondre. Après la concertation ces éléments enrichiront les études effectuées afin de déterminer le meilleur emplacement de l'établissement pénitentiaire. L'objectif est que ce dernier ait le moins d'impacts et de contraintes sur son environnement immédiats et sur les riverains. Ainsi aujourd'hui l'emplacement à l'intérieur de la parcelle des 74ha n'est pas encore déterminé.

*Un habitant au Muy depuis une trentaine d'années demande pourquoi implanter une prison sur un terrain convoité depuis un certain temps pour des commerces et des industries, alors que certains terrains moins convoités sont ignorés. Il indique qu'au Muy des constructions sont faites le long des autoroutes, des chemins de fer et qu'actuellement le projet d'établissement pénitentiaire a lieu sur des terres agricoles préservées pendant de longues années. Le riverain pose ensuite plusieurs questions quant au nombre de prisons présentes dans le Var : « Le Var a-t-il besoin de prison pour se développer, sauver des emplois ? » Pour lui le projet pourrait être créé sur des territoires plus en attente de développement. Il relève la proximité du lycée, synonyme d'avenir, en face de la future prison.*

Le Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier (DAP) indique que l'implantation d'un établissement pénitentiaire fait l'objet d'une réflexion au préalable. L'ensemble du territoire Sud est en surpopulation. Cette situation nécessite le complément et le développement des établissements déjà présents. Le Var fait partie de la réflexion pour faire le bilan des besoins à une date donnée et pour travailler à une projection des populations pénales futures. Ce travail sur le long terme est mené sur l'ensemble du territoire, puis zone par zone. Le besoin était exprimé d'un établissement supplémentaire dans le Var, d'où la recherche de terrains pouvant accueillir l'activité pénitentiaire. Le positionnement sur la commune du Muy est la conséquence de ces recherches, avec une zone qui correspond à l'ensemble des critères essentiels à l'exploitation d'un établissement pénitentiaire.

*Un participant indique que la commune du Muy, n'avait pas besoin de la création de 400 emplois, comparé à d'autres territoires. Il indique que les réseaux routiers sont déjà saturés le soir, ce qui nuit à la facilité d'accès du site.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que la conception du projet bénéficiera d'études de trafic routier, pour mesurer l'impact des flux générés par l'établissement pénitentiaire. Ces derniers sont principalement générés par le personnel de l'établissement lors de leur entrée et sortie de poste. Il s'agit d'environ 300 personnes, ce qui est relativement faible par rapport à la situation actuelle et qui ne viendra donc pas saturer les réseaux routiers déjà

existants.

*Une personne en ligne, demande de quelle origine géographique viendront les futurs détenus.*

La Secrétaire générale de la DISP indique que les personnes détenues viendront principalement de la région, en priorité du bassin autour du Muy. Ensuite en fonction de la surpopulation d'autres établissements limitrophes, les personnes pourront venir de Nice ou de Toulon.

*Une personne en ligne, demande qui est chargé d'étudier les sites potentiels dans le Var et qui est chargé d'étudier le terrain (les accès, les réseaux etc.) sur la parcelle de 74 ha.*

Le Directeur général de l'APIJ indique qu'une fois que la zone géographique a été définie en fonction des besoins indiqués plus haut, les préfetures et les directions départementales des territoires sont contactés pour identifier du foncier. Dans un second temps, l'APIJ examine l'ensemble des sites identifiés pour regarder la faisabilité de construction, au regard des critères présentés. Cette analyse multicritère permet de choisir un ou plusieurs sites. Dans un second temps des études plus approfondies sont menées sur les accès, l'eau, la biodiversité etc.

*Une personne demande au préfet si le site du Collet Redon est définitivement acté, ou si la réunion a pour objectif de déterminer l'implantation de la prison sur les 74 ha. Il indique ne pas comprendre, au-vu de la prison de Grasse, l'argument de proximité de l'établissement pénitentiaire avec les services de sécurité, sociaux, de santé, les accès en eaux, gaz etc. Il se demande avec ironie s'il s'agit de la construction d'un Club Med ou d'une prison ?*

Le Préfet indique que le Gouvernement avec le Garde des Sceaux a décidé que l'établissement pénitentiaire se trouverait sur la zone de 74 ha. L'équipe projet est actuellement à la recherche du meilleur emplacement des 15 ha, sur la parcelle de 74 ha, pour minimiser les contraintes en termes de construction et de voisinage.

*L'animatrice indique que plusieurs participants se demandent à quoi sert la réunion publique. Autrement dit, quelles sont les marges de manoeuvre dans le cadre de cette concertation.*

Le Préfet indique que l'objectif de la réunion est de répondre aux demandes de renseignements et à la curiosité de la population. L'objectif est que le projet, tel qu'il sera construit, tienne compte des observations, des souhaits et des contraintes de chacun. Ainsi la forme et l'emplacement géographique de l'établissement pénitentiaire n'est pas acté. La réunion sert aussi à mieux comprendre les contraintes d'accès avec la RN7 et la RD 1555.

*Un Conseiller municipal de l'opposition indique que si le projet, comme indiqué, est entériné, à quoi sert la concertation au-vu des retours de la population qui n'est pas en faveur de cette implantation. Si les riverains comprennent le besoin de construire de nouvelles prisons pour répondre à la surpopulation carcérale, ils ne comprennent pas l'implantation de l'établissement pénitentiaire dans un village provençale, sur un site de 74 ha à moins de 300 mètres du lycée du Val d'Argens et qui comprend des terrains agricoles en exploitation et des maisons à proximité. Le Conseiller municipal demande si l'État peut en priorité utiliser les terrains militaires. Il ajoute être dans le désarroi, après avoir appris la décision d'implantation au Muy par le Garde des sceaux à la télévision, il apprend aujourd'hui que le projet est entériné sur la zone de 74 ha.*

Le Préfet indique que les recherches de site sur le département ont duré 6 ans. L'objectif était, avec les élus et les DPVa de trouver des terrains les plus favorables. Ainsi la préfecture a échangé de nombreuses fois avec Monsieur Strambio, Président de DPVa, qui a proposé de nombreux terrains. Ces derniers ont fait l'objet d'études. Dans le Var, la présence militaire est forte, notamment autour de Draguingan. La préfecture avait identifié certains terrains militaires qui pouvaient convenir, mais les armées ne souhaitent pas les céder. La défense fait également partie des missions de l'État. C'est pourquoi il est nécessaire de trouver un équilibre.

*Un Conseiller municipal de l'opposition répond au préfet, en indiquant que la prison ne va rien apporter à l'image de la commune, ni aux riverains dont les biens risquent de diminuer. La majorité des emplois promis étant dédiés aux concours et mutations en interne. Il ajoute que les riverains sont inquiets et qu'il est nécessaire d'aller à la rencontre des propriétaires.*

*Un participant indique être surpris. En effet si les militaires ne veulent pas céder leurs terres, quid des propriétaires terriens qui vivent de l'agriculture et de leurs biens ? Il interpelle le Préfet sur le fait que ces derniers ne veulent pas non plus céder leurs terres. Il demande à la salle : qui souhaite vivre autour d'une prison ? En effet après s'être renseigné, il indique que vivre autour d'une prison est complexe.*

La Secrétaire générale de la DISP indique que le terrain est relativement éloigné des habitations, comparé aux prisons situées en centre-ville, avec des vis-à-vis directs avec les riverains. Ces prisons sont plus compliquées en termes d'acceptabilité sociale. Ici la surface disponible permettra d'aménager des espaces extérieurs suffisants, afin d'éloigner la prison et ses impacts sonores, lumineux, routiers des riverains.

*Une Députée européenne, souhaite que la préfecture entende les habitants du Muy qui sont mécontents et inquiets. Elle indique avoir récemment visité la maison d'arrêt de Draguingan. Elle a constaté le bruit occasionné. Elle ajoute*

*qu'autour du mur d'enceinte, les équipes pénitentiaires n'ont pas le droit d'intervenir. Cette situation entraîne le rassemblement de nombreux délinquants autour de l'enceinte pour lancer des objets et autres.*

*M. Strambio a présenté de nombreux terrains. Les terrains militaires ne peuvent à priori pas être cédés, toutefois la préfecture représente l'État et ces terrains appartiennent donc à l'État. Ainsi, aujourd'hui vous souhaitez construire la prison sur des terres qui ne vous appartiennent pas, alors que vous pourriez la construire sur ces terrains militaires, éloignés des habitations.*

Le Président de DPVa indique avoir été également surpris par le projet. En effet la nouvelle prison de Draguignan a été inaugurée en 2018 avec la Garde des sceaux, suite à l'inondation de la précédente maison d'arrêt. Il s'interroge alors, avec les municipalités de l'agglomération, sur le fait de ne pas avoir prévu un établissement plus grand dès le départ.

Le terrain militaire de Sainte-Barbe, à côté de l'école militaire est en zone inondable. Celui proche de la route militaire, semblait avoir les caractéristiques nécessaires. De-même, le cimetière paysager a été visité avec l'équipe projet et il ne remplit pas les caractéristiques nécessaires (surplomb, ligne à haute tension). Ainsi l'agglomération s'est mobilisée en échangeant avec le Président de la République, la Premier ministre, le Garde des sceaux et l'APIJ. Ces échanges avaient pour objectif de signaler qu'à l'heure de la sobriété foncière, le site se situe sur des terres agricoles de haute valeur. Le Président indique comprendre la problématique et souhaite que le projet n'impacte pas la commune du Muy et l'ensemble des concitoyens. Ainsi le Président de l'agglomération soutien le projet sur le terrain militaire.

Le Préfet indique que ce n'est pas parce qu'un terrain est militaire qu'il est libre d'emploi et qu'il correspond aux critères d'un établissement pénitentiaire. En effet des manœuvres peuvent être effectués sur ces derniers. De même les terrains militaires sont souvent riches en biodiversité et sont parfois classés en ZNIEFF, Natura 2000 et peuvent comprendre des espèces protégées. La construction du projet demanderait alors des mesures de compensation qui peuvent être coûteuses.

Le Directeur général de l'APIJ indique que les contraintes s'accumulent, notamment avec les feux de forêt. La responsabilité du Directeur général de l'APIJ est d'indiquer les terrains qui ont des chances d'accueillir le projet. En effet les terrains doivent correspondre à tous les volets réglementaires.

*Un participant souhaite connaître l'avis de la Maire du Muy sur le projet d'établissement pénitentiaire.*

La Maire du Muy indique ne pas être ravie de l'arrivée de la prison du Muy sur son territoire. Elle a fait connaître son mécontentement aux différents acteurs, du Ministère de la justice et de l'APIJ. Dans un second temps elle a travaillé avec la Président de DPVa, Richard Strambio, pour proposer des

solutions alternatives. Toutefois aucune ne convient. Ainsi la Maire reste opposée au projet, mais si l'État l'impose elle acceptera le projet. Le projet est aujourd'hui fixé au Muy, bien que les étapes de concertation, d'enquête publique et de modification des documents d'urbanismes doivent être effectuées. Dans cette optique Madame la maire souhaite construire un partenariat avec l'équipe projet.

*Une participante en ligne, demande si le seul recours des habitants contre le projet pénitentiaire est de demander aux élus locaux de ne pas modifier le PLU.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que si la mairie du Muy ne modifie pas le PLU et si l'agglomération de modifie pas le SCOT, les textes réglementaires autorisent le Préfet à modifier de façon autoritaire ces documents d'urbanisme.

*Un participant en ligne demande ce qui est prévu sur le site de 74 ha, en complément de l'établissement pénitentiaire de 15 ha.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que les aménagements prévus autour de la prison seront portés par DPVa concernant la future zone d'activités.

Le Président de DPVa indique que le SCoT n'est pas exécutoire et qu'il n'a pas été entériné par l'État. Le Président déplore ainsi ne pas avoir à intervenir sur ce document. Il ajoute qu'il ne peut pas aujourd'hui se prononcer sur un projet futur qui n'est pas clairement défini à ce stade au niveau local. Il précise tenir au maintien des terres agricoles. Ainsi le Président pourra se prononcer, une fois que le projet sera fixé.

*Le, Président de l'association Théâtre du Lendemain, indique que le siège de son association est au Collet Redon. Il organise l'été des représentations théâtrales lors du festival amateur « Sous le Noyer ». Il demande s'il pourra maintenir son activité, à parfois bruyante, à proximité de l'établissement pénitentiaire.*

Le Préfet indique que les services regarderont la nature de l'activité, pour savoir si elle est compatible ou non. Cette demande est enregistrée, pour décaler éventuellement l'emprise de l'établissement. Il convient alors de trouver un équilibre général pour réduire les impacts sur les différentes activités autour du projet.

*Un agriculteur indique que le projet impactera probablement les terres agricoles qu'il exploite depuis plusieurs générations. Ces terres concernent des vignes classées Côtes-de-Provence sur une vingtaine d'hectares. Il ajoute être surpris d'avoir appris la localisation du projet dans la presse, par un État qui prône les valeurs citoyennes. De plus, la Garante du débat public indique que le site n'est pas définitif, alors que l'équipe projet précise que celui-ci a été choisi. Le*

*participant indique également avoir été surpris de la présence de la DPVa sur ses parcelles pour réaliser des études sur des terrains privés, sans avoir été averti auparavant.*

*Ensuite il s'étonne qu'il n'y ait pas d'espèces protégées sur les cours d'eau. Il ajoute que l'État tient un double discours en annonçant protéger les terres agricoles, viticoles et en refusant de construire le site pénitentiaire à proximité des bois aux alentours. Ainsi il regrette le site annoncé et l'organisation d'une concertation après le choix du site.*

M. le Préfet indique que dans le PLU la zone concernée est placée en zone à urbaniser. Les agriculteurs avaient donc connaissance que cette zone allait être modifiée pour correspondre au souhait de l'agglomération, de créer une zone d'activités. Lors du choix du site, les services ont séparé les zones en espaces naturel et agricole, des zones à urbaniser. C'est pourquoi les services n'ont pas directement contacté les agriculteurs.

Concernant les études réalisées sur les parcelles, celles-ci n'ont pas été commandées par le Ministère de la justice ou par l'APIJ. Des études ont pu être effectuées et viennent probablement de DPVa, puisque les services de la préfecture n'ont pas été prévenus.

Concernant les cours d'eau, l'APIJ indique qu'elle mènera prochainement plusieurs études sur l'hydrologie, la faune et la flore, comme cela se fait habituellement dès que l'emprise aura été déterminée. Les parcelles concernées, subiront les mêmes études que les autres projets de même ordre.

La Garante du débat public ajoute que le champ de la concertation préalable est large. Elle vise à s'interroger sur l'opportunité du projet, les enjeux socio-économiques et les solutions alternatives. En actant le fait que le projet aura lieu sur la zone de 74 ha, la Garante s'interroge sur le traitement réservé aux contributions proposant un site alternatif.

Le Directeur général de l'APIJ indique qu'il faut s'arrêter sur un site pour poursuivre les études. En revanche il arrive fréquemment à l'APIJ, d'avoir des propositions de sites alternatifs en parallèle. Ces dernières sont étudiées au vu des critères demandés pour acté sur la faisabilité ou non des terrains. D'une façon générale, il est complexe, après les recherches foncières et les études de terrains, de trouver de nouveaux terrains qui répondent aux critères. Ainsi l'APIJ avance sur le site du Muy commandé par l'État et étudie en parallèle les sites alternatifs proposés.

*Une habitante vivant au Muy depuis 25 ans, indique apprécier son lieu de vie. Elle se demande l'impact du projet pénitentiaire sur l'activité touristique, étant donné que Le Muy et Draguignan constituent la porte d'entrée des Gorges du Verdon et du Golf de St-Tropez. Elle ajoute découvrir l'autorité de l'État, en termes d'imposition de projet à une commune, et indique qu'elle aurait aimé que l'État s'investisse autant lors de la fermeture du service des urgences à Draguignan la nuit.*



Le préfet répond en indiquant mettre autant d'énergie dans l'ARS pour répondre à la situation des urgences, que dans un projet répondant à l'administration pénitentiaire. Concernant l'impact du projet, il indique que la commune n'est pas située au plein cœur des gorges du Verdon. Ainsi les impacts sur l'activité touristique seront minimes. En effet il n'a jamais été constaté de défauts d'attraits touristiques avec la création d'une prison. Ce sujet oblige davantage l'APIJ et le Ministère de la justice, à soigner l'insertion paysagère de l'établissement. Les exemples présentés indiquent qu'il existe une forte attente aujourd'hui en termes d'insertion paysagère pour les nouveaux projets pénitentiaires. L'objectif est avant tout de banaliser l'établissement.

*Une participante indique avec ironie que la prison pourra servir de nouveau centre touristique. Elle ajoute que la définition de concerter dans le dictionnaire précise le fait de « s'accorder, se consulter, pour mettre en place un projet commun ». Ainsi elle précise être déçue que le terrain soit fixé et que la concertation se limite à son emplacement géographique. Elle trouve la décision arbitraire.*

*La participante a deux enfants adolescents qui vivent dans un territoire aux multiples atouts (Château Ste-Roselyne, route des vins, randonnées etc.). Elle indique que ces sites sont traversés par de nombreux promeneurs, joggers, cyclistes et s'inquiètent des personnes internes et externes à la prison et de leurs possibles violences envers les riverains. La personne est inquiète pour ses enfants.*

Le Préfet indique que les détenus ne fréquenteront pas la population locale et seront à l'intérieur de l'établissement. Les populations qui gravitent autour des sites pénitentiaires sont les agents de l'administration pénitentiaire, les professionnels liés au droit, au social et à l'insertion professionnelle qui visitent les détenus et les familles.

La Secrétaire générale de la DISP partage le même souhait que les riverains, afin que la prison soit le plus calme possible. Dans la grande majorité des cas les familles des personnes détenues sont des personnes honorables. Le rôle de l'équipe projet est de mettre en place des conditions d'accueil et d'acheminement, afin de visiter les personnes incarcérées. Aujourd'hui l'administration pénitentiaire développe des équipes locales (ELSP) armées, qui peuvent faire des rondes à l'extérieur de l'établissement afin d'avoir un rôle de dissuasion.

De-même le fait d'avoir un glacis important (une zone neutre entre les bâtiments d'hébergement et l'extérieur) permet de dissuader la projection d'objet. L'objectif est de réduire au maximum les nuisances potentiellement dangereuses avec de mesures de sécurité active, des filets anti projection etc. Le souhait de sécurité autour de l'établissement est donc partagé par l'administration pénitentiaire.

*Une habitante qui habite le long de la RN 7, demande s'il s'agit d'une prison pour homme ou pour femme.*

Le Chef du pôle grands projets au bureau de l'immobilier (DAP) indique que la typologie définitive de population affectée aux établissements est déterminée dans les étapes ultérieures du projet. Compte tenu de la capacité de 650 places de l'établissement, il est confirmé qu'il y aura des hommes sur l'établissement.

*Une habitante qui habite le long de la RN 7, indique que la commune du Muy connaît des inondations. Elle demande comment la construction n'aggravera pas les inondations qui se produisent déjà en aval du projet.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que par rapport aux problématiques de ruissellements et d'écoulement des eaux, un dossier d'études d'impact est nécessaire pour respecter la réglementation. Ce dernier comportera, un volet sur la problématique de l'eau. L'objectif dans la construction d'un établissement pénitentiaire est d'être transparent dans l'écoulement des eaux. L'APIJ favorisera l'infiltration d'eau dans le sol du futur domaine pénitentiaire, pour avoir un ruissellement limité au strict minimum.

*Un riverain, proche du site, indique qu'en 2010 sa maison a été partiellement inondée, ainsi qu'une partie de la RD1555. La circulation des pompiers et gendarmerie ne se faisait que dans un sens. Ainsi, selon lui, la zone est totalement inondable.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique la nécessité de mener des études complémentaires sur le site définitif d'implantation de l'établissement pénitentiaire. L'emplacement du site n'étant pas encore fixé, il est compliqué d'identifier les impacts des inondations vis-à-vis du projet. Cette problématique sera prise en compte dans le cadre de la conception de l'établissement.

Le Directeur général de l'APIJ indique que l'APIJ travaille actuellement avec des données officielles connues. Tous éléments supplémentaires fournis par les riverains à l'APIJ seront pris en compte, dans le but de les analyser et de nourrir le projet.

*Un riverain proche du site indique la proximité d'un établissement Seveso qui peut exploser avec des dégâts jusqu'à 3 km à la ronde. Il prend pour exemple une explosion des véhicules de transport, d'une entreprise située à proximité du site. Il demande si la présence d'un tel établissement peut impacter la construction de la prison.*

*Un autre riverain précise que l'explosion date de 2008. Il demande si le projet sera dans la polygonal Seveso.*

Le Directeur général de l'APIJ indique que les études n'ont pas révélé la présence d'une contrainte SEVESO à proximité du site.

*Une riveraine du Muy demande quelles sont les études qui ont été menées par l'APIJ.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que les études préalables menées à ce stade sont d'ordre générale, sur la base de données à disposition de tous. L'objectif étant avant tout de déterminer, via ces données accessibles, si le site ne possède pas de contraintes majeures et s'il est acceptable. Ces études de faisabilité ont pour objectif également de déterminer si le site ne possède pas des contraintes majeures qui empêcheraient le fonctionnement et l'exploitation d'un établissement pénitentiaire. L'équipe projet n'est pas entrée dans des études plus fines à ce stade, puisque l'emplacement exact de l'établissement n'est pas connu. Des études plus poussées interviendront alors lorsque l'emplacement du site sera clairement défini.

*Un agriculteur impacté par le projet indique que ce dernier va lui retirer ses vignes et donc son emploi. Il indique avoir saisi l'association « Anticor », spécialisée dans la lutte contre la corruption. Il affirme que cette dernière a pris en compte son dossier. Il demande alors les responsabilités de chacun dans le cadre du projet. Il indique que le dossier comporte de nombreuses erreurs et fautes, de la part de la mairie, des acteurs de l'APIJ, de la garante. Il ajoute que le petit fils d'un ancien maire du Muy est responsable de la construction du projet au Muy. Le participant évoque ensuite qu'une personne du parti politique La République en Marche, qui a indiqué publiquement que tous les sites étaient actés.*

Le Préfet indique que la recherche et l'études des sites a duré 6 ans. Aujourd'hui, si une personne ne propose pas un nouveau site qui corresponde à l'ensemble des critères demandés, alors le projet se fera très probablement au Muy.

*Une propriétaire d'un domaine viticole proche du Collet Redon, demande s'il est possible d'avoir accès aux résultats des études des sites étudiés, par exemple à Fréjus, afin de savoir pourquoi ces derniers n'ont pas été choisis. Elle demande si les riverains ont publiquement accès à ces données.*

Le Préfet indique que le site de Fréjus a été jugé trop éloigné du tribunal.

Le Directeur général de l'APIJ, indique que la commune de Fréjus est également soumise à une réglementation particulière étant une commune littorale. La loi littorale indique qu'il faut construire dans l'urbain, ce qui n'était pas possible avec les parcelles proposées à Fréjus. Il est possible de modifier le PLU, mais celui-ci doit se faire dans le respect des règles du code

de l'environnement.

*Un riverain indique être installé au Muy récemment, près de la future prison. Il indique que c'est l'APIJ qui est le maître d'ouvrage et qui réalise aussi les études et les prochaines enquêtes. Il indique un possible conflit d'intérêt. Il ajoute que les riverains sont prêts à dépenser davantage en impôt, si le projet est placé ailleurs.*

*Un agriculteur impacté par le projet indique que le projet n'était pas situé sous le château du Collet Redon, mais au bord de la route. Il indique savoir qui a déplacé le projet au Nord. Il demande pourquoi l'équipe projet n'utilise pas les hectares présents sur le site, et plus particulièrement les terres incultes plutôt que de prendre les vignobles en actuellement en exploitation.*

## **Mot de conclusion**

### *Garante du débat public*

La Garante indique qu'il y a eu deux réunions, celle avant l'affirmation du projet sur le site de 74 ha et après cette affirmation. Elle indique que lors de cette deuxième phase, l'écoute et les échanges ont été moins riches, avec un sentiment d'inutilité de la démarche et de questionnement sur l'objectif de la réunion publique.

Elle indique que les réponses apportées étaient claires, avec une certaine honnêteté. Egalement chaque intervenant qui le souhaitait a pu prendre la parole, y compris les élus locaux de la ville et de l'agglomération qui ne le souhaitaient pas au départ. Elle salue donc cette démarche et cet effort en indiquant que le dialogue avance dans le bon sens.

La concertation, en termes de contribution s'arrête le 4 mars, mais se poursuivra par la suite. Il est possible de faire des propositions et de poser des questions dans les registres papiers en mairie du Muy, des Arcs et de Draguignan, ainsi que sur le registre en ligne. Ces éléments compteront dans le bilan et feront partie des conclusions du bilan de la concertation

### *Directeur général de l'APIJ*

La concertation ne s'arrête pas à la réunion publique, pour creuser des points supplémentaires sur le projet, afin d'améliorer le projet dans son ensemble. L'APIJ est donc prête à organiser des réunions spécifiques. Il indique avoir noté que de nombreux riverains discutent de l'opportunité de la prison. Des discussions et des marges de manœuvre sont possibles dans le positionnement de la prison sur les 74 ha. L'objectif est d'améliorer le projet dans son ensemble. C'est pourquoi l'APIJ reste ouverte pour approfondir

différents sujets, jusqu'à ce que le projet soit définitivement fixé.

*Monsieur le Préfet du Var*

Ce type de projet suscite des réactions souvent épidermiques qui sont justifiées. En effet les riverains habitent cet espace, qui sera perturbé par le projet. Il remercie la façon dont s'est déroulé le débat, dans le respect de chacun. Cette situation a permis à l'ensemble des participants de s'exprimer. Si toutes les réponses n'ont pas convaincus, la réunion publique a permis de clarifier un certain nombre de point, dans un climat serein.

La démocratie sert à échanger, bien que tous les acteurs ne soient pas d'accord.

**L'animatrice conclue la réunion en indiquant que les registres de la concertation permettent encore de déposer une contribution argumentée.**

# LE MUY

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

— Projet de mise en compatibilité  
du Plan local d'urbanisme de la commune du Muy

— Projet de mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale  
de Dracénie Provence Verdon agglomération

### Réunion publique

Mardi 22 février 2022

# Intervenants

---

Structures	Fonctions
Préfecture du Var	<ul style="list-style-type: none"><li>• Monsieur le Préfet du Var</li></ul>
Sous-préfecture de Draguignan	<ul style="list-style-type: none"><li>• Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan</li></ul>
Commission nationale du débat public (CNDP)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garante du débat public</li></ul>
Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chef du pôle grands projets au bureau immobilier</li></ul>
Direction interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétaire générale,</li><li>• Référent Ouverture des Nouveaux Etablissements</li></ul>
Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Directeur Général</li><li>• Directeur opérationnel</li><li>• Chef de projet</li></ul>

# Déroulé de la réunion publique

---

1. Propos introductifs
2. Présentation du cadre de la concertation
3. Présentation générale du projet
4. Focus sur les enjeux locaux et les suites du projet
5. Temps d'échanges
6. Conclusions



# 1. Propos introductifs

Préfet du Var

Directeur Général

Agence publique pour l'immobilier de la justice

Mot de la garante de la concertation et présentation du rôle de la CNDP

## La Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- **Un droit constitutionnel** : « Tout personne a le droit (...) d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » (article 7 de la Charte de l'environnement du 1<sup>er</sup> mars 2005 à valeur constitutionnelle).
- **Une autorité administrative indépendante**
- **Une mission** : la défense du droit du public à l'information et à la participation afin que le point de vue des citoyens soit pris en compte dans le processus de décision des grands projets d'aménagement et d'équipement.

# Les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics

## Les enjeux de la concertation préalable

### Le champ de la concertation est particulièrement large :

- Opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- Enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- Modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

### Les trois objets de la concertation :

1. Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune,
2. Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et
3. Mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Les missions de la garante

**La garante ne prend pas partie sur le fond du projet. Elle est chargée de garantir :**

- Les modalités de participation du public.
- La qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées.
- Le contenu et la qualité des outils d'information et de communication.
- Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public.
- La possibilité pour le public de poser des questions.
- Le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public.

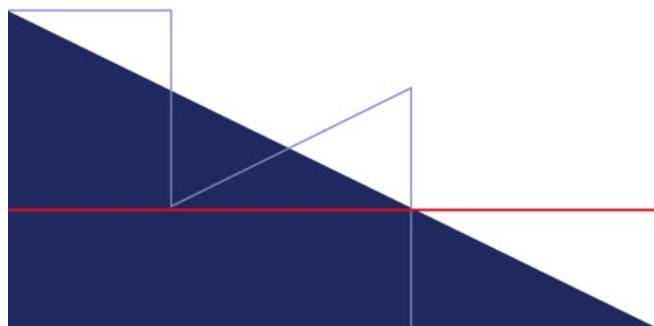
### **À ce titre :**

- À l'issue de la concertation, un bilan des arguments échangés est dressé.
- Le porteur du projet doit argumenter les réponses apportées aux contributions du public.

## 2. Présentation du cadre de la concertation

Directeur opérationnel

Agence publique pour l'immobilier de la justice

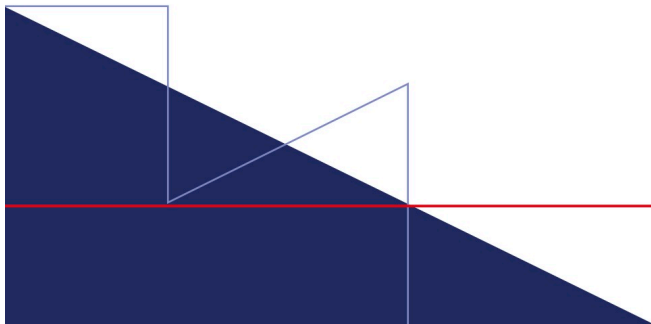


# Une concertation préalable,

## Un double cadre réglementaire

---

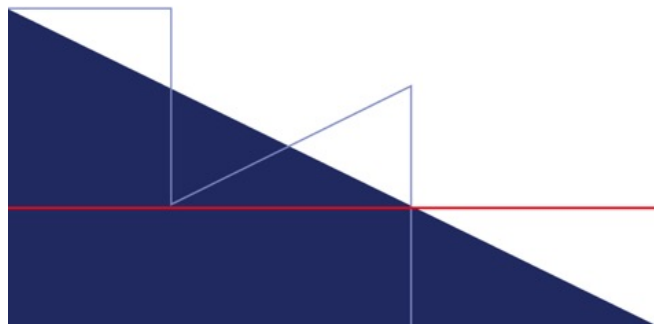
- **Code de l'environnement** (articles L.121-15-1, L.121-16 et L.121-16-1) s'agissant du projet de construction : opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur à 10 ha.
- **Code de l'urbanisme** (article L.103-2) s'agissant de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Muy.



# Les objectifs de la concertation

---

- Présenter les alternatives étudiées
- Informer le public sur la nature du projet
- Recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet
- Enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes
- Recueillir les avis sur la mise en compatibilité du PLU de la commune du Muy



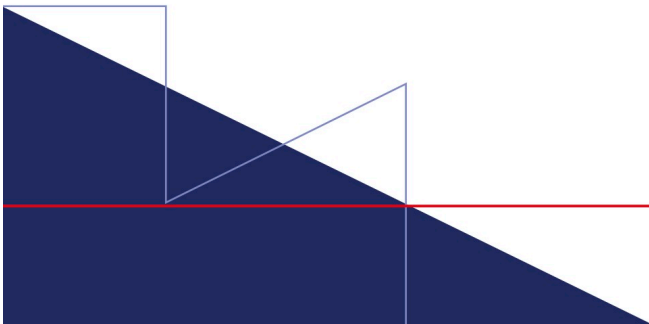


# Les étapes de la concertation 1/2

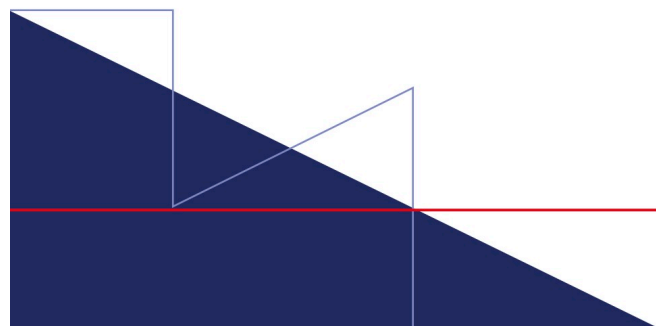
---

## Les étapes avant le lancement de la concertation :

- 20 avril 2021 : Discours du 1er Ministre au CP Lutterbach annonçant officiellement le choix du site
- 7 juillet 2021 : COPIL de lancement en préfecture du Var
- 9 septembre 2021 : Travail sur les scénarios d'implantation de l'établissement avec les collectivités
- 21 octobre et 20 décembre 2021 : COPIL « étapes » en préfecture du Var
- 6 janvier 2022 : Rencontre avec les exploitants agricoles et les riverains



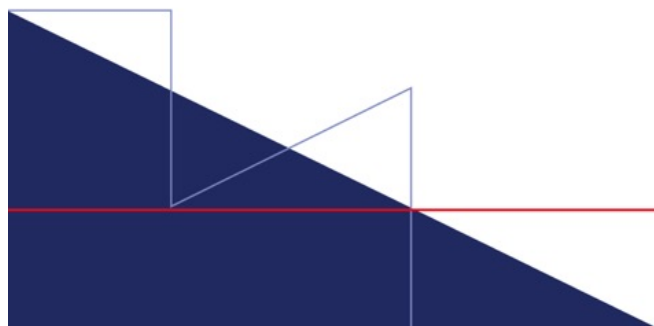
# Les étapes de la concertation 2/2



## 3. Présentation générale

Directeur opérationnel

Agence publique pour l'immobilier de la justice



# Qui conduit le projet ?

---

## L'UTILISATEUR :



### SON RÔLE DANS LE PROJET

L'Administration pénitentiaire – une des directions du ministère de la Justice – sera chargée de la gestion quotidienne de l'établissement pénitentiaire

## LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

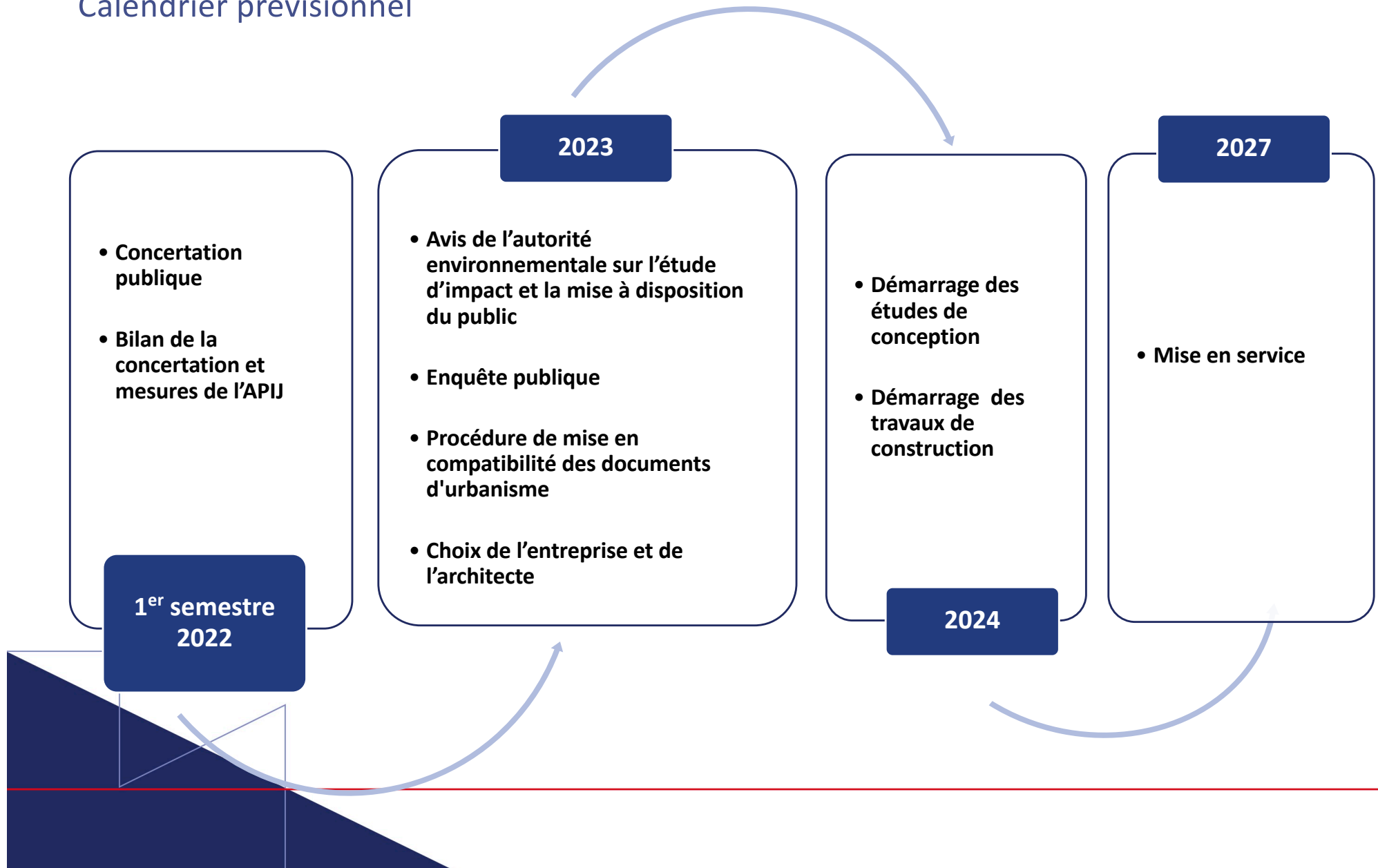


### SON RÔLE DANS LE PROJET

L'APIJ supervise le projet, coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de sa réalisation.  
L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

# Le projet pénitentiaire du Muy

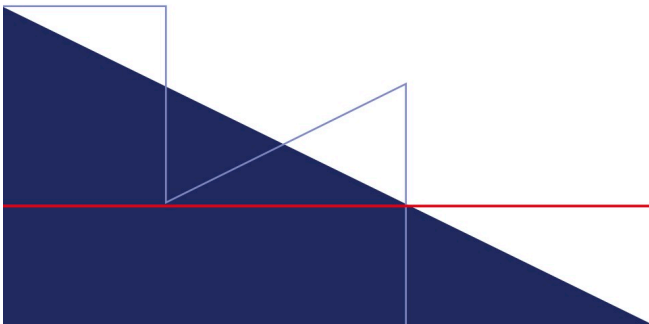
## Calendrier prévisionnel



# Ce que la concertation peut apporter

---

- La compréhension du projet par le public.
- La compréhension par le maître d'ouvrage des avis et des contributions du public sur le projet présenté.
- Une meilleure décision publique, prise en connaissance de cause.



# Les thèmes abordés dans les contributions

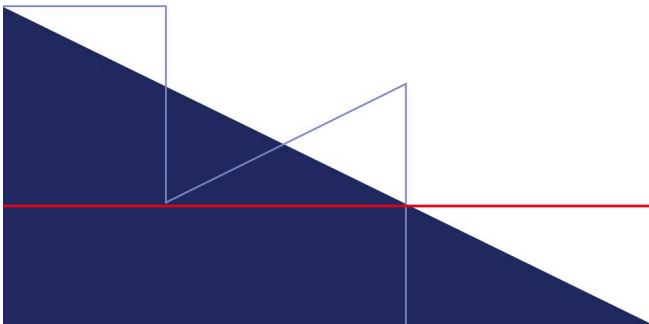
---

## → Le choix du site

- Les raisons du choix de l'implantation sur le site du Collet Redon au Muy.
- Les sites alternatifs proposés par la préfecture du Var et les collectivités locales.

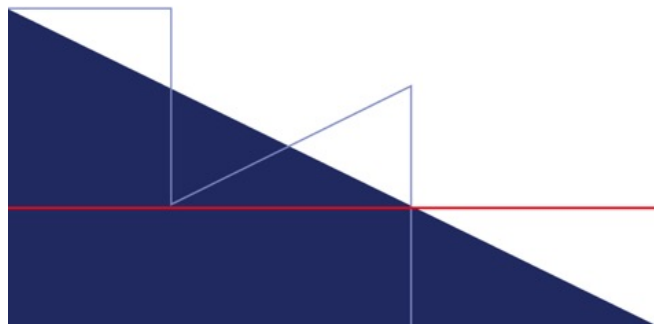
## → Les impacts induits par l'aménagement d'un établissement pénitentiaire

- Les activités générées par l'établissement au quotidien.
- Les nuisances sonores et visuelles.
- Les mesures de sécurité prévues autour du site pénitentiaire.
- La suppression d'espaces voués à d'autres activités.



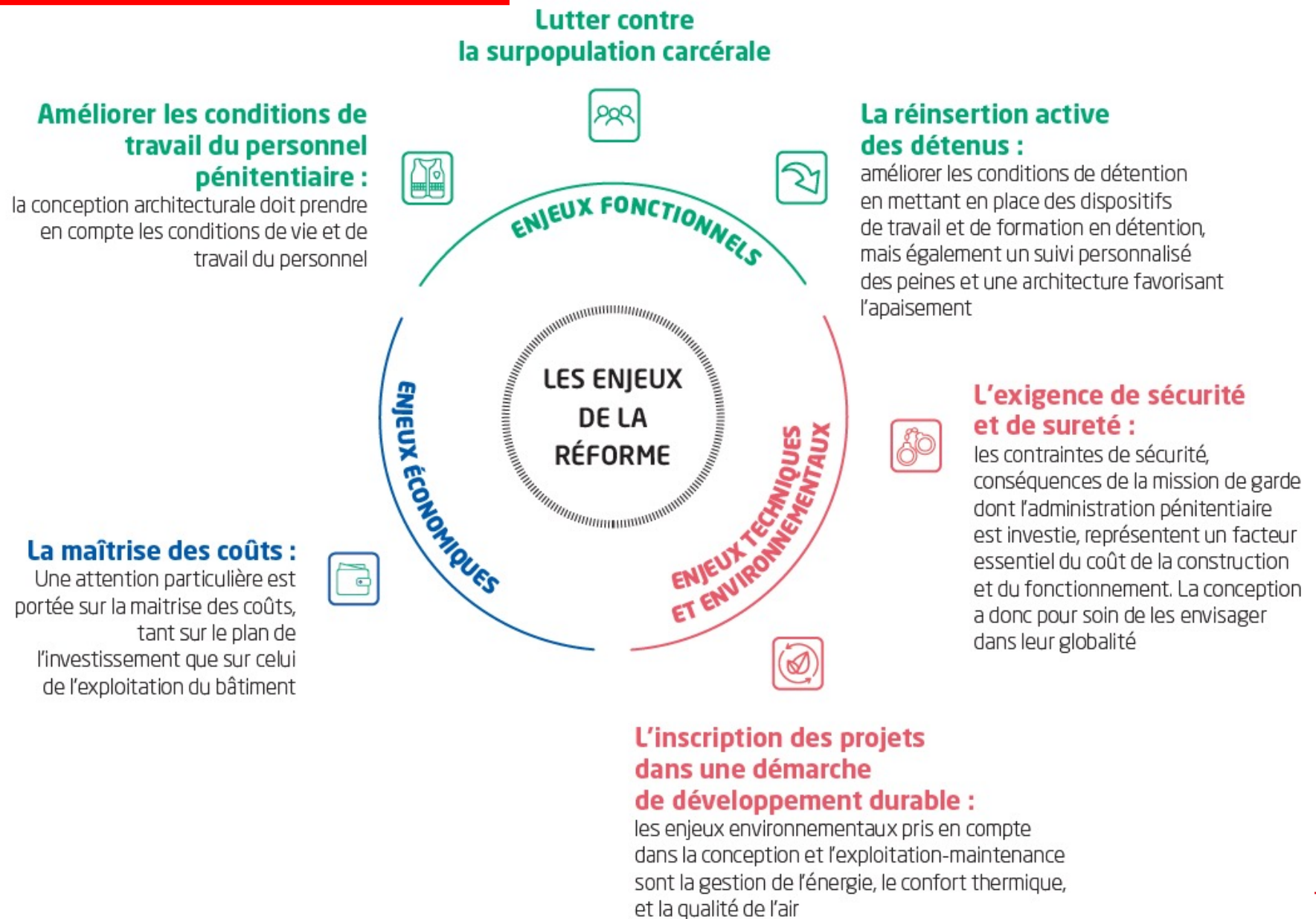
# Le programme immobilier pénitentiaire national

Chef du pôle grands projets au bureau immobilier  
Direction de l'administration pénitentiaire



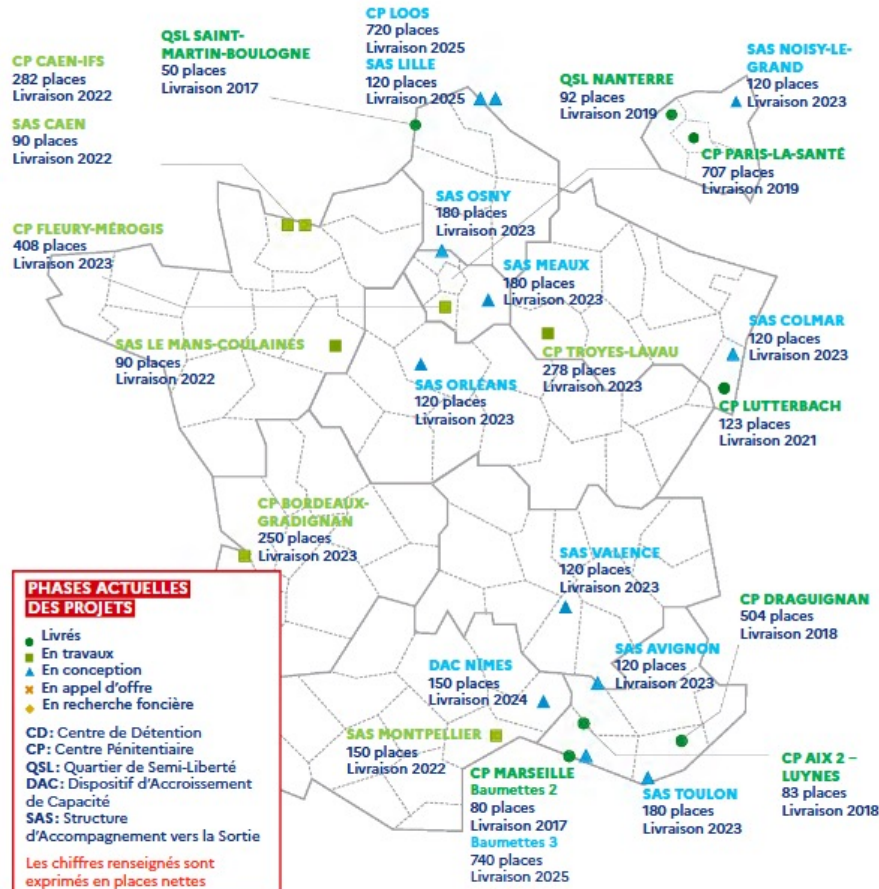


# Ses objectifs majeurs

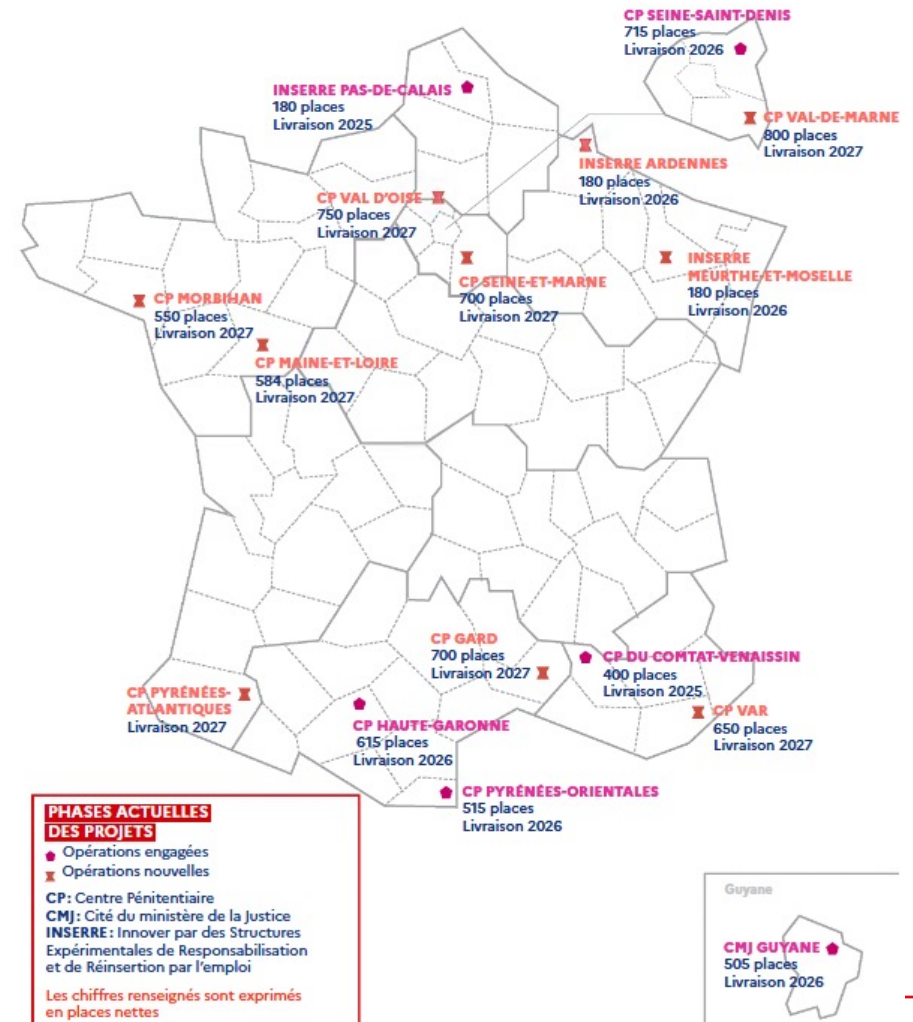


# Le programme 15 000 places

## Programme 15 000 Première phase – 7 000

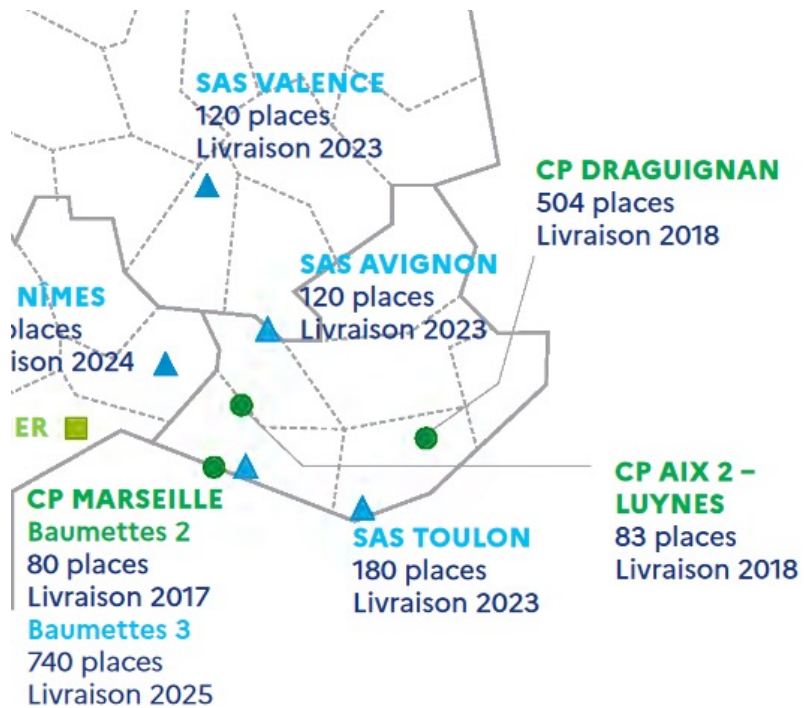


## Programme 15 000 Deuxième phase – 8 000



# Zoom sur la région PACA

- 1ere phase :



- 2eme phase :



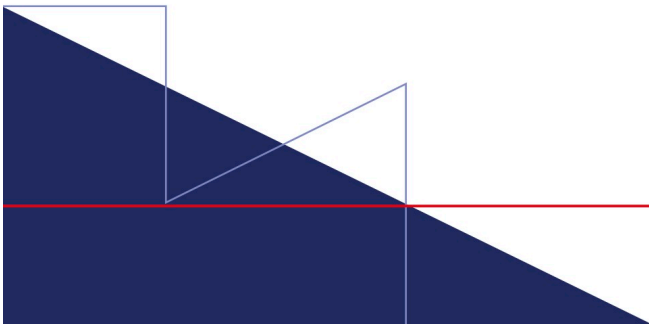
# La situation régionale

---

Chiffres du 18 février 2022 :

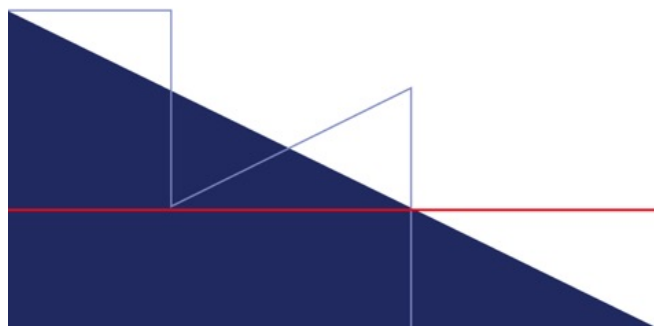
- **16** établissements pénitentiaires en fonction
- **6 783** places pour **7 916** personnes hébergées  
Soit un taux d'occupation de **117 %**
- **163** matelas au sol

L'un des objectifs du projet est de répondre aux besoins de la Justice, avec des conditions dignes d'incarcération et des conditions correctes de travail pour le personnel pénitentiaire.

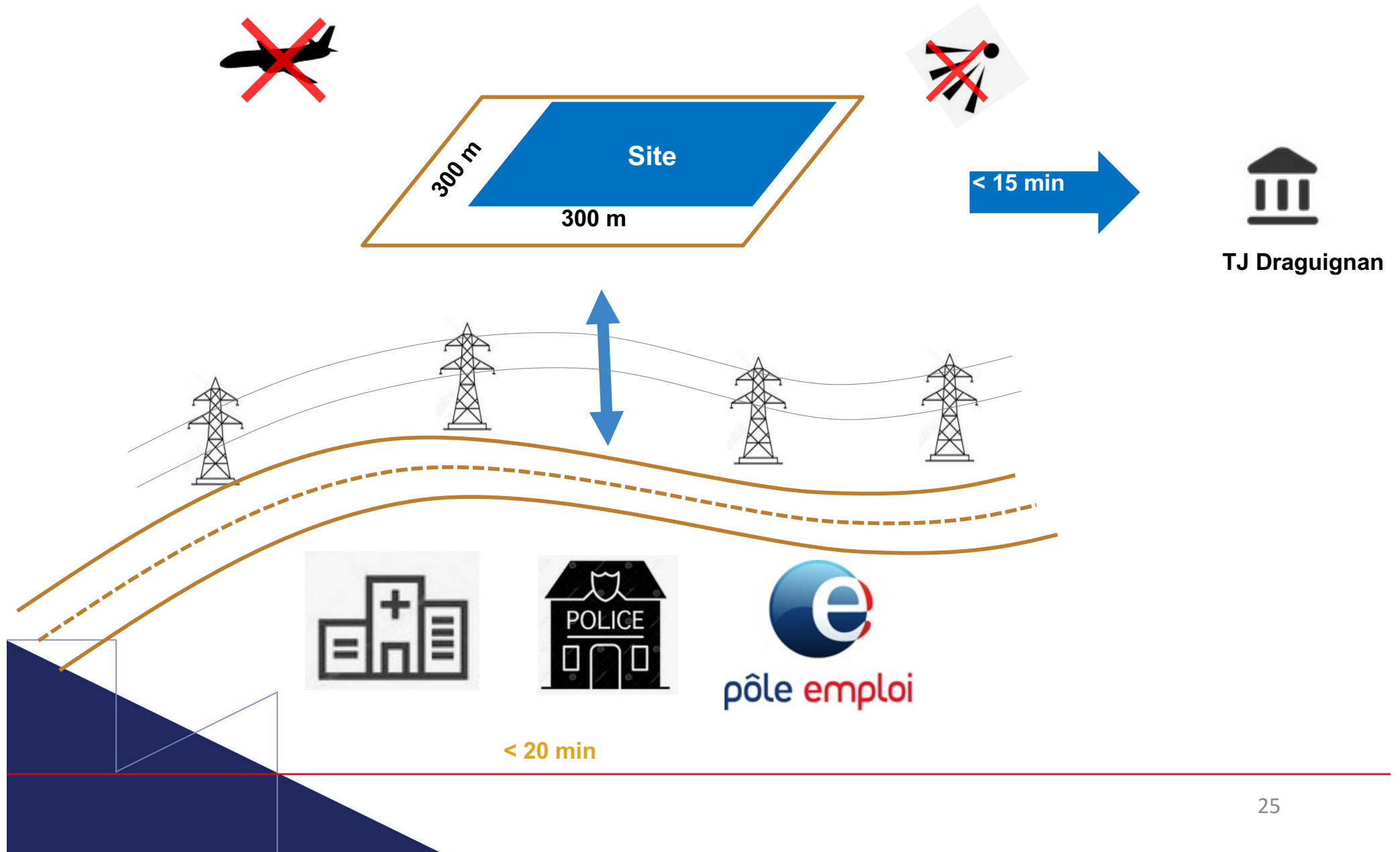


## 4. Focus sur les enjeux locaux et les suites du projet

Directeur opérationnel  
Agence publique pour l'immobilier de la justice



# Critères de choix du site



# Les autres sites étudiés (1/2)

Ville / Commune	Dénomination	Surface
<b>Le Muy</b>	« Parcelles Bouisse »	17 ha
<b>Draguignan</b>	« La Vaugine - Cimetière paysager »	16 ha
<b>Draguignan</b>	« ZAC Sainte Barche »	16 ha
<b>Cannet des Maures</b>	« ZAC Saint Andrieux »	14 ha
<b>Puget sur Argens</b>	-	18 ha

## Les autres sites étudiés (2/2)

Ville / Commune	Dénomination	Surface
Saint Paul en Forêt	-	16 ha
La Farlède	<b>2 sites :</b> Domaine et abords du Centre Pénitentiaire	5,5 ha / 4 ha
La Garde	« Parcelles De Bouard / De Laforest »	10 ha
Fréjus	<b>3 sites :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- « Capitou »</li><li>- « Terrain militaire »</li><li>- « Terrain communal »</li></ul>	28 ha 19 ha 32 ha
Roquebrune sur Argens	« Les Basses Roques »	61 ha



# Le site à l'étude



Délimitation du  
périmètre de 74 ha



Représentation  
d'une emprise  
de 15 ha



Échelle

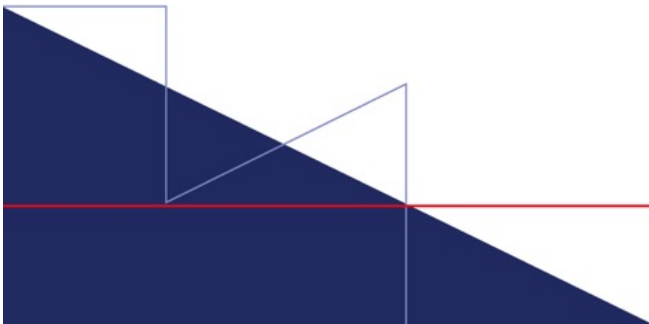
200 m

28

# Le site à l'étude

---

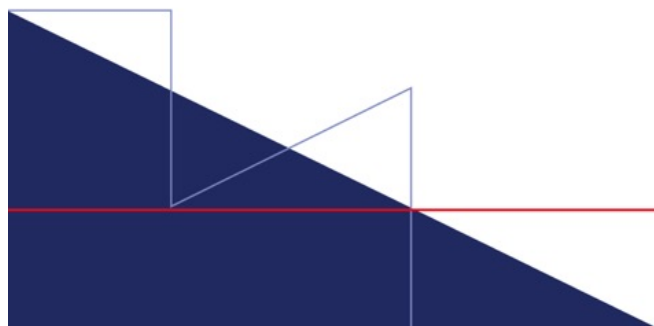
- Site classé en **zone à urbaniser**, faisant aussi l'objet d'un projet de zone d'activité porté par les collectivités
- Surface du site d'environ **74 ha** pour un besoin de **15 ha**
- Parcelles occupées par des **exploitations agricoles ou en friche**
- Site bordé au sud par la **RN 7** et à l'est par la **RD 1555**
- Le site est **facilement viabilisable**
- **Impacts modérés** vis-à-vis de la faune et de la flore



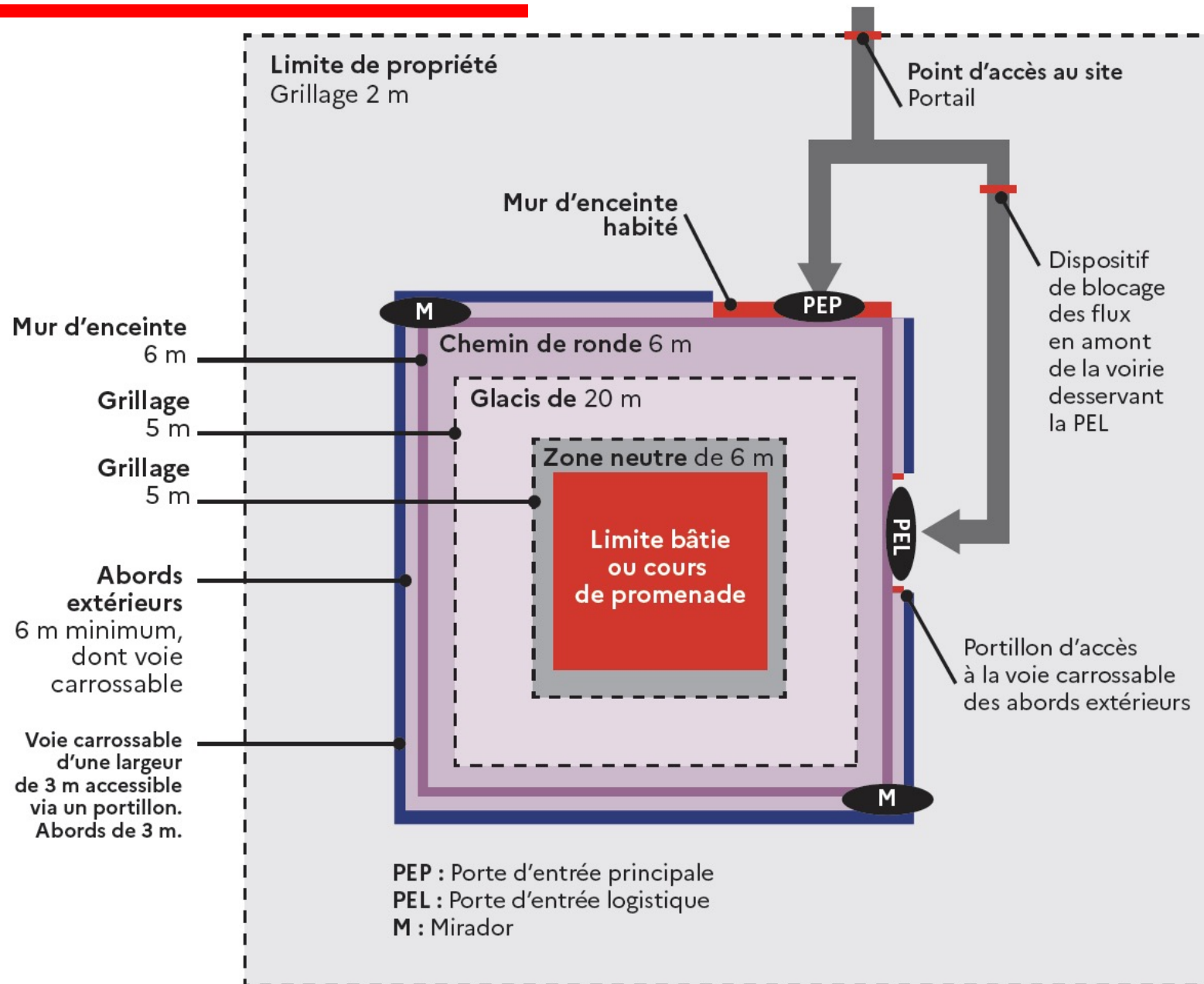
# Le projet pénitentiaire

Chef de projet

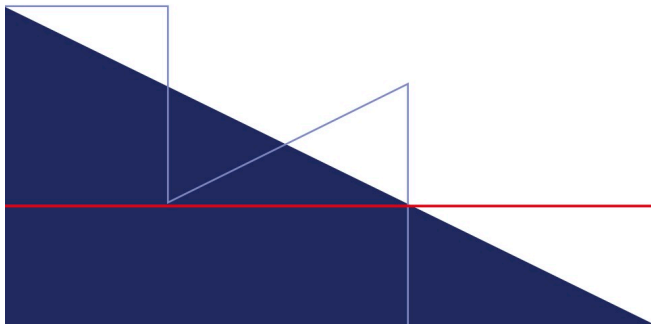
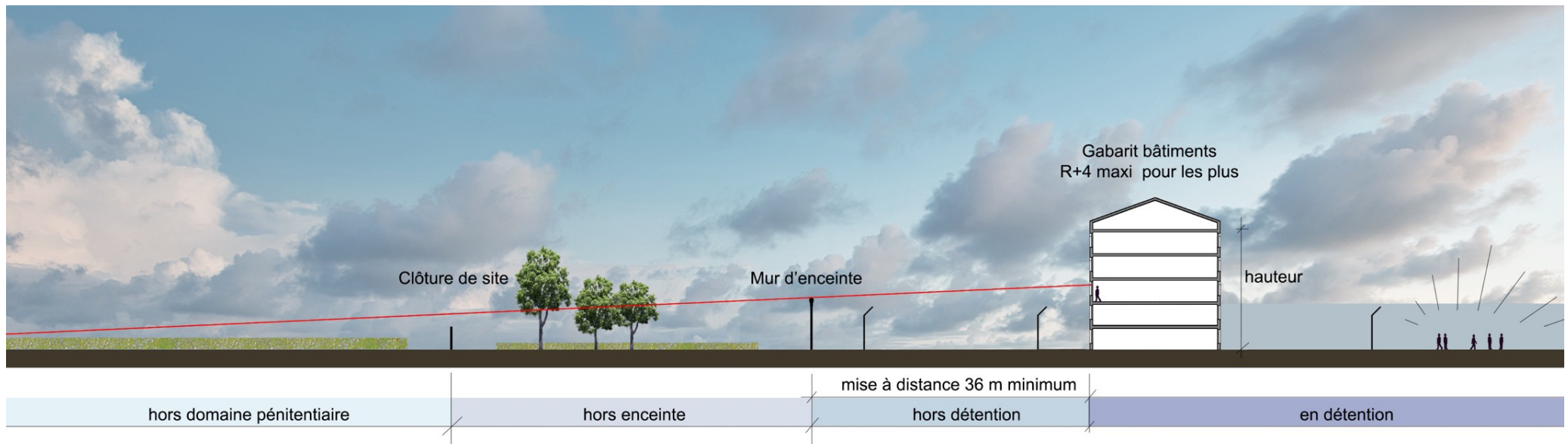
Agence publique pour l'immobilier de la justice



# Caractéristiques d'un établissement pénitentiaire – Plan masse type



# Caractéristiques d'un établissement pénitentiaire – Coupe type



# Une insertion paysagère adaptée au contexte

---



Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau

# Une insertion paysagère adaptée au contexte

---



Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau

# Une insertion paysagère adaptée au contexte

---



Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes 2



# Une insertion paysagère adaptée au contexte

---



Centre pénitentiaire de Lutterbach

# Etudier l'insertion de l'établissement dans son environnement

---

## Les données d'entrée des études à venir :

- La prise en compte des riverains et des incidences sonores et visuelles
- La préservation de la faune et de la flore
- Les risques naturels
- La topographie, l'hydrographie, l'hydrogéologie, l'archéologie
- L'environnement architectural
- Les infrastructures de transport
- Les infrastructures d'énergie et les réseaux
- Le fonctionnement de l'établissement et la sécurité aux alentours

## Les éléments à étudier :

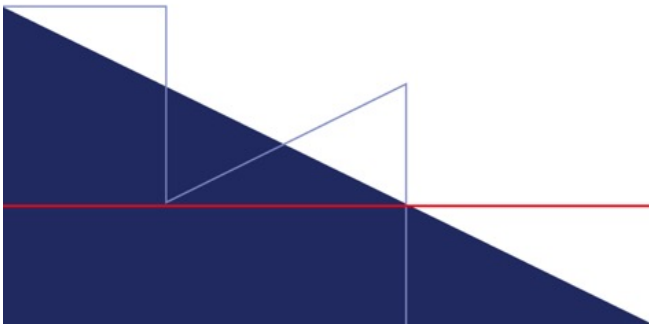
- L'implantation précise de l'établissement
- L'insertion paysagère
- Les accès à l'établissement



# Chiffres liés à un EP de 650 places

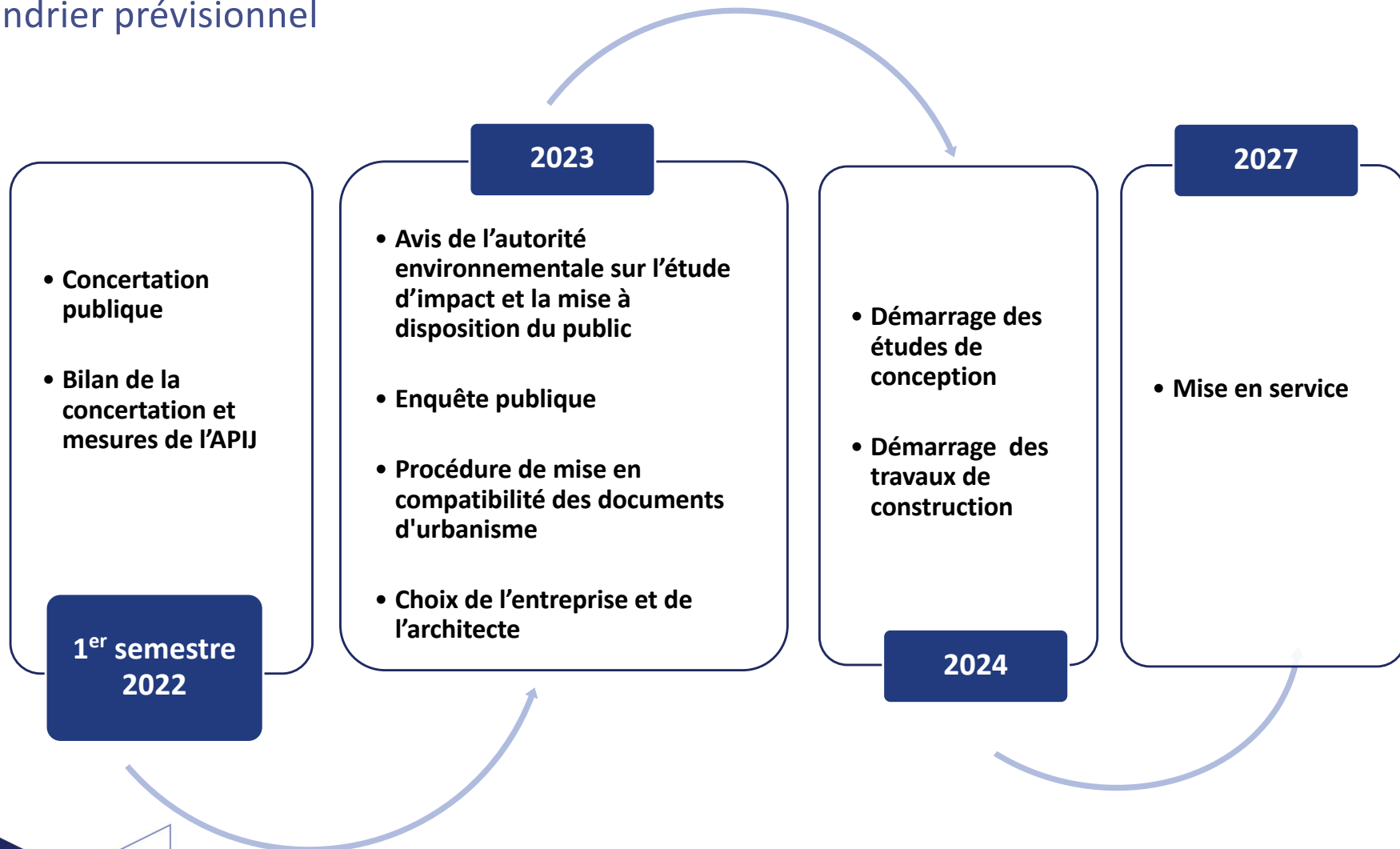
---

- ❑ *Economie du projet* : Attribution d'un marché de conception-réalisation pour un coût d'environ **120 M€/HT**
  
- ❑ *Emplois* :
  - Phase chantier : **400** compagnons en période de pic
  - Phase exploitation : **360** emplois directs + **120** emplois indirects
  
- ❑ *Retombées économiques pour le territoire* :
  - **Arrivée de familles** de personnels pénitentiaires
  - Environ **3,5 M€/HT/an** de flux de commandes liées au fonctionnement de l'établissement
  - Des recettes fiscales indirectes pour la commune
  - Augmentation de la dotation de fonctionnement (DGF)



# Le projet pénitentiaire du Muy

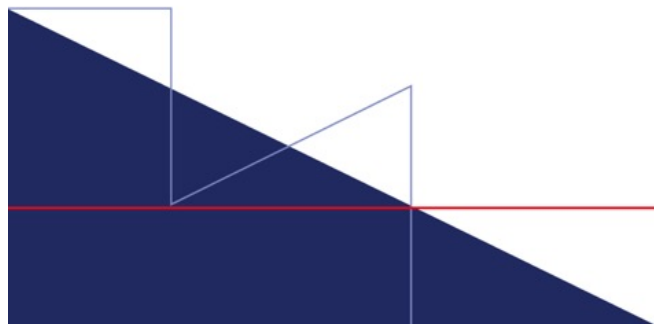
## Calendrier prévisionnel



# Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Directeur opérationnel

Agence publique pour l'immobilier de la justice



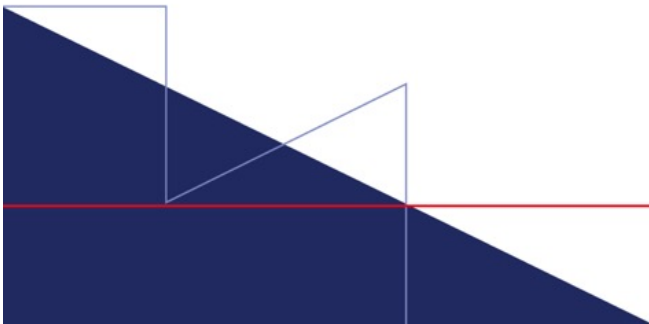
# La nécessaire mise en compatibilité du PLU

---

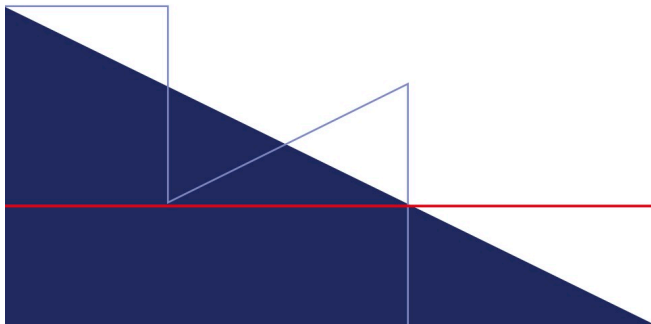
Actuellement, le Plan Local d'Urbanisme du Muy et le SCOT de la Dracénie ne permettent pas la réalisation du projet.

Pour le rendre réalisable et assurer la sécurité, la sûreté et la fonctionnalité de l'établissement, la mise en compatibilité de ces deux documents est nécessaire.

**L'utilité publique du projet permet de modifier les grandes orientations du PLU et du SCoT.**

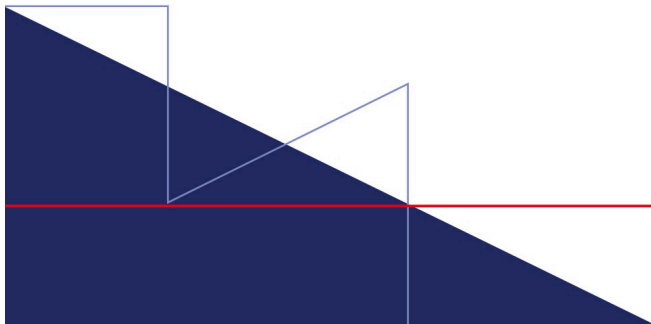


## 5. Temps d'échanges



## 6. Conclusions

Garante de la concertation  
Directeur Général APIJ  
Préfet du Var





# Les modalités de concertation

---

## → Dépôt de contributions en ligne et sur les registres publics :

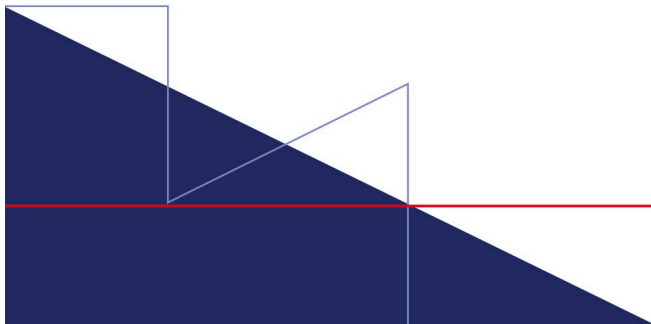
- Mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan,
- Préfecture du Var (Toulon) et sous-préfecture de Draguignan

**Toutes les contributions retranscrites sur :**

<https://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr>

Chacune fera l'objet d'une réponse par l'APIJ

Merci de votre attention !



# BILAN DE LA CONCERTATION

—  
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Construction d'un  
établissement  
pénitentiaire au Muy (83)

Mise en compatibilité  
des documents  
d'urbanisme

-

Dates de la concertation préalable  
Du 21 janvier 2022 au 4 février 2022

Zita ETOUNDI

Désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 5 avril 2022



## Sommaire

Sommaire .....	2
Avant-propos .....	3
Synthèse.....	3
Les enseignements clef de la concertation .....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante .....	4
Introduction.....	3
Le projet objet de la concertation .....	3
La saisine de la CNDP .....	7
Garantir le droit à l'information et à la participation .....	8
Le travail préparatoire de la garante.....	9
Les résultats de l'étude de contexte.....	9
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation .....	12
Avis sur le déroulement de la concertation .....	16
Le droit à l'information a-t-il été effectif ? .....	16
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	17
Synthèse des arguments exprimés .....	18
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation .....	18
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet .....	42
Précisions à apporter de la part du responsable du projet des pouvoirs publics et des autorités concernées .....	42
Recommandations de la garante pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	44
Liste des annexes.....	45

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par la garante de la concertation préalable. Il est communiqué par la garante dans sa version finale le 5 avril 2022 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr/documents>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

## Synthèse

### Les enseignements clef de la concertation

Par les moyens de diffusion utilisés pour mobiliser de manière large, la concertation préalable a permis de toucher des personnes qui n'avaient pas connaissance du projet.

Les habitants ont émis de nombreux arguments contre le projet. Pour les collectivités locales et les professionnels concernés, l'appréciation du projet est plus nuancée. Elle a parfois évolué pendant la concertation préalable, créant un climat de suspicion.

Le choix du site du Collet Redon interroge, principalement du fait de sa contiguïté à une zone pavillonnaire.

L'opportunité du projet questionne, principalement du fait de sa grande proximité de l'établissement pénitentiaire de Draguignan livré en 2018.

Une très forte opposition à la localisation et à l'opportunité du futur établissement pénitentiaire se sont exprimées. Le manque de propositions alternatives et d'informations précises, notamment sur la localisation et les mesures d'accompagnement pour limiter les risques de nuisances sonores, visuelles et le risque d'insécurité, ont renforcé cette position.

Le risque d'inondation a suscité une préoccupation croissante. En effet, les riverains craignent que l'artificialisation des sols augmente ce danger.

De plus, le manque d'information, sur l'avenir de la totalité de la parcelle concernée par le projet, a empêché le public d'avoir une vision globale du projet.

Le porteur de projet s'est montré ouvert à la discussion. Cependant, il n'a répondu que partiellement aux questions formulées.

Le manque de réactivité à répondre aux contributions, notamment en ligne, n'a pas permis au public d'avoir l'ensemble des informations disponibles pendant la concertation. Les personnes présentes, lors des événements, avaient un niveau d'information supérieur à celui des personnes participant à distance. En effet, les participants aux événements obtenaient directement les réponses à leurs questions.

Le projet est complexe. Il implique de nombreux décideurs. Cependant, la manière, dont les décisions sont prises, a beaucoup interrogé. Cela indique que le schéma décisionnel n'est pas clair. L'APIJ étant, en partie décisionnaire, n'apportait que des réponses respectant strictement son champ de compétence. C'est pourquoi, par moment, les réponses ont paru incomplètes, l'APIJ ne pouvant s'exprimer au nom d'un autre décideur.

La concertation préalable sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme du MUY et du Schéma de cohérence territoriale de Dracénie Provence Verdon agglomération a totalement été éclipsé par le

projet d'établissement pénitentiaire. Le dossier de concertation ne contenait aucune précision et explication sur les modifications envisagées. L'insuffisance des informations a empêché la tenue d'une réelle concertation à ce sujet.

La garante constate que le niveau de conflictualité a été croissant pendant la concertation préalable, la localisation du projet cristallise les tensions. Mais de nombreux autres arguments ont été apportés.

## Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

#### Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Mettre à disposition du public les rapports d'études relatifs aux autres sites précédemment envisagés pour accueillir le projet.
2. Mettre à disposition du public la liste des sites proposés pendant la concertation et la manière dont ils ont été ou seront traités. Si certaines propositions ont été analysées pendant la concertation, la diffusion des résultats au public est souhaitée.
3. Préciser l'emplacement précis du futur établissement.
4. Apporter des précisions sur l'avenir de la totalité de la parcelle de 74 hectares.
5. Préciser les actions envisagées pour limiter les risques d'inondation.
6. Préciser les actions envisagées pour faire face aux risques d'insécurité.
7. Etudier les aménagements possibles pour sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes autour de l'établissement.
8. Préciser la manière dont les risques industriels, en lien avec la proximité d'un site Seveso, vont être traités dans le cadre du projet.
9. Préciser les actions envisagées pour limiter les nuisances visuelles et sonores pour les riverains.
10. Préciser les aménagements envisagés pour préserver la qualité du cadre de vie des riverains.
11. Préciser les actions envisagées, avec les collectivités locales, pour ne pas aggraver les difficultés de circulation déjà constatées.
12. Mettre à disposition du public les études environnementales utilisées dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le site du Collet Redon.
13. Publier l'avis du ministre de l'Agriculture au sujet du projet, à la suite de la saisine du syndicat des vins côtes de Provence, en vertu de l'article L.643-4 du code rural et de la pêche.

- 
14. Etudier la capacité de la station d'épuration et de la station de pompage de la commune, à subvenir aux besoins des habitants, du personnel du futur établissement pénitentiaire et des détenus.
- 
15. Apporter les informations et les précisions, avec cartes, sur les modifications envisagées pour la mise en compatibilité du PLU et SCOT.
- 
16. Apporter des informations et des précisions sur les retombées financières, économiques et sur l'emploi à l'échelle de la commune du Muy.
- 
17. Préciser la manière dont les décisions sont prises et la répartition des responsabilités entre les différents décideurs de la parcelle concernée par le projet.
- 
18. Organiser une réunion publique de reddition des comptes au Muy.
- 
19. Répondre aux contributions du registre dématérialisé.
- 
20. Répondre aux contributions des registres papier et les publier sur le site internet.
- 
21. Répondre aux questions reçues directement par courriel ou par l'intermédiaire de la garante et les publier sur le site internet.
- 
22. Créer un document unique contenant l'ensemble des contributions du public et des réponses associées, des registres papier et dématérialisé et le publier sur le site internet.
- 
23. Publier sur le site internet le diaporama projeté lors de la réunion publique. Ce dernier contenait des informations ne figurant pas dans le dossier de concertation.
- 
24. Publier l'enregistrement vidéo de la réunion publique sur le site internet.
- 
25. Publier et diffuser largement les études et informations demandées dans le bilan du Garant.
- 
26. Maintenir et animer le site internet jusqu'à la livraison de l'établissement pénitentiaire.
- 
27. Mettre en place une newsletter pour informer régulièrement le public sur les avancées du projet.
- 
28. Créer une adresse électronique dédiée au projet afin que le public puisse interroger le porteur de projet quand il le souhaite.
- 
29. Organiser régulièrement des rencontres au Muy pour informer le public.
- 
30. Mettre en place une organisation spécifique pour communiquer et travailler avec les riverains et les collectivités locales sur le projet.
- 
31. Communiquer régulièrement sur le projet via les médias identifiés pendant la concertation.
-

# Introduction

## Le projet objet de la concertation

- **Responsable du projet**

**Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ)** : établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Justice et du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, l'APIJ est le maître d'ouvrage du projet. Elle supervise le projet de construction d'un établissement pénitentiaire au Muy. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet. L'APIJ est à l'origine du lancement de la concertation préalable. L'APIJ est également porteur du projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Muy et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence Verdon agglomération.

**Ministère de la Justice** : en France, la Justice est administrée par le ministère de la Justice. L'administration pénitentiaire est une des directions du ministère de la Justice. Elle aura la charge de la gestion quotidienne de l'établissement pénitentiaire une fois celui-ci créé.

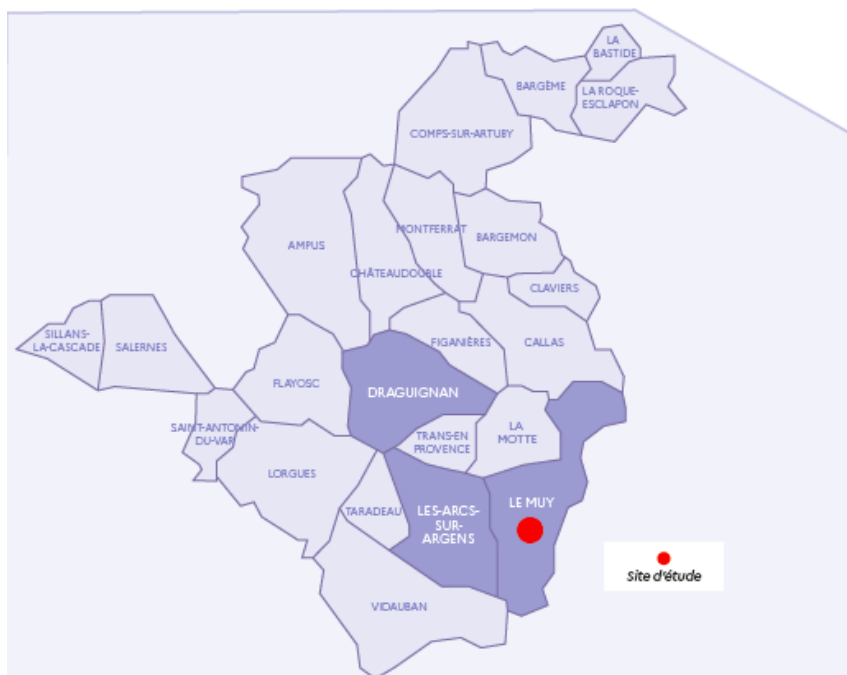
**Préfecture du Var** : représentant l'Etat dans le département du Var, la Préfecture du Var convoque et anime le Comité de pilotage du projet.

- **Plan de situation**

La zone du projet se situe au centre ouest de la commune du Muy, en limite de la commune des Arcs sur Argens et la commune de La Motte, sur le site du Collet Redon.

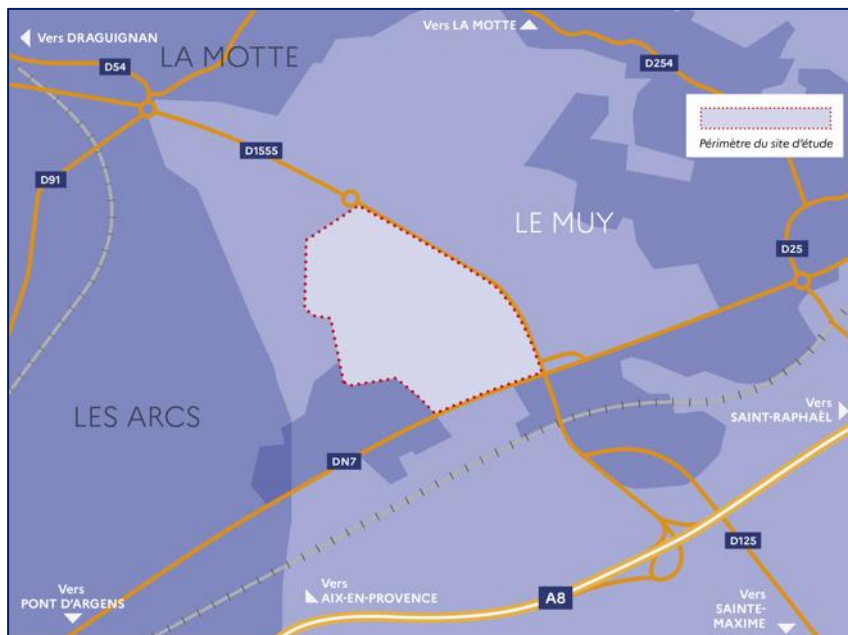
Le site est desservi par des transports en commun. Actuellement, la gare la plus proche se situe sur la commune des Arcs sur Argens. Le projet de la ligne ferroviaire Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) prévoit la création d'une gare au Muy près de la zone du projet.

Il se trouve à proximité immédiate d'axes routiers principaux. Au nord, la RD 1555 permet de rejoindre Draguignan et l'autoroute A8. A l'est, la RN 7 est connectée à l'autoroute A7.





Le périmètre a une surface d'environ 74 hectares pour un besoin de 15 hectares.



- **Objectifs du projet**

La création d'un nouvel établissement pénitentiaire vise à améliorer les conditions de détention dans la région et à limiter la surpopulation carcérale, en privilégiant l'encellulement individuel.

Actuellement, la maison d'arrêt de Draguignan connaît une surpopulation carcérale.

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

#### Le projet

Les normes de construction, du nouveau programme immobilier des établissements pénitentiaires, assurent une plus grande sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte, ainsi qu'une meilleure intégration dans l'environnement.

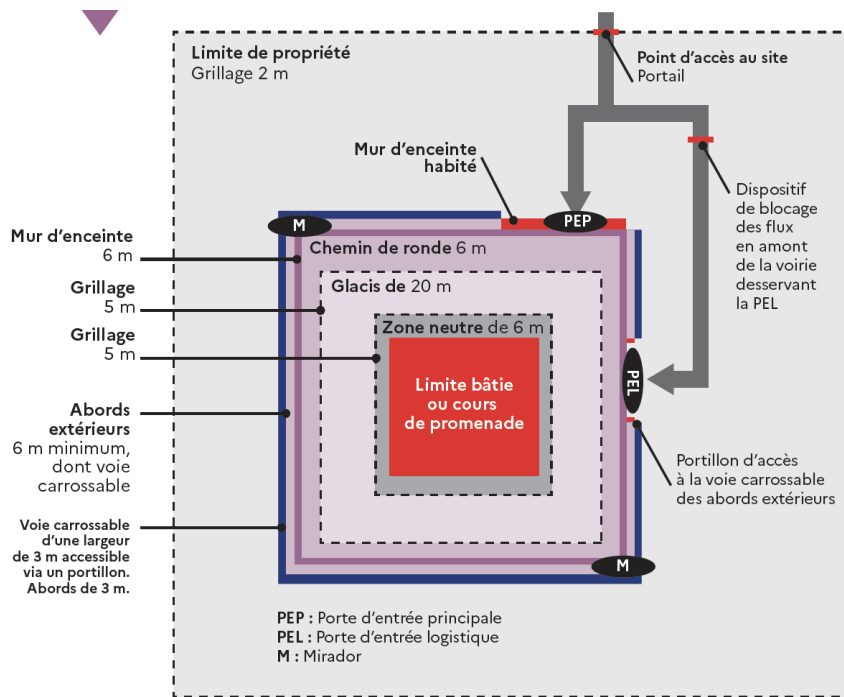
Le projet prévoit la création d'un établissement d'une capacité de 650 places. La surface de plancher sera comprise entre 30 000 et 40 000 m<sup>2</sup>.

La particularité du projet envisagé est la mise en distance du bâti accueillant les détenus par rapport à l'environnement extérieur, notamment par l'intériorisation du glacis. Cela permet de réduire les nuisances sonores, parloirs sauvages et projections d'objets.

Le positionnement précis des 15 hectares sera défini sur la base d'études d'impacts, ainsi qu'au regard des enseignements de la concertation.

La forme exacte de l'enceinte et son intégration paysagère sera définie dans le cadre du projet architectural lors des phases ultérieures.

A ce jour, la zone d'implantation exacte, les caractéristiques architecturales, les éléments paysagers et les voies d'accès ne sont pas connues.



### Les alternatives

Le cabinet du Garde des Sceaux a confirmé au Maire de Draguignan l'abandon du site alternatif qu'il proposait sur sa commune. Cette décision lui a été notifiée lors d'une réunion qui s'est déroulée à Paris le 17 novembre 2021.

Aucune autre alternative n'est proposée dans le dossier de concertation, que ce soit en termes de localisation, de dimensionnement ou de type d'établissement pénitentiaire.

### La mise en compatibilité des documents d'urbanisme

**Plan Local d'Urbanisme (PLU) commune du Muy** : la modification est nécessaire car en l'état, l'implantation sur le site est impossible. Il faudra uniformiser le zonage, adapter les règles d'urbanismes et adapter le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

**Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence Verdon agglomération** : en l'état actuel, la modification ne semble pas nécessaire car le préfet a suspendu son caractère exécutoire. Par ailleurs, le site du Collet Redon ne paraît pas être ciblé dans le document.

La mise en compatibilité est susceptible d'être soumise à évaluation environnementale.

- **Coût**

Le coût est estimé à 120 millions d'euro hors taxes, entièrement financés par l'État.

- **Contexte du projet**

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan immobilier pénitentiaire, annoncé en 2018 par le garde des Sceaux. L'objectif est de construire 15 000 nouvelles places à l'horizon 2027 sur le territoire national. La première phase de la mise en œuvre du plan prévoit la création de 7 000 places pour 2022. La deuxième phase, dans laquelle le présent projet s'inscrit, prévoit la création de 8 000 places supplémentaires d'ici 2027.

Au niveau régional, en février 2022, la capacité d'hébergement des personnes écrouées, était de 6 783 places pour 7 916 personnes hébergées, dont 163 matelas au sol. Soit un taux d'occupation de 117 %. L'un des objectifs du projet est de répondre aux besoins de la Justice, avec des conditions dignes d'incarcération et des conditions correctes de travail pour le personnel pénitentiaire.

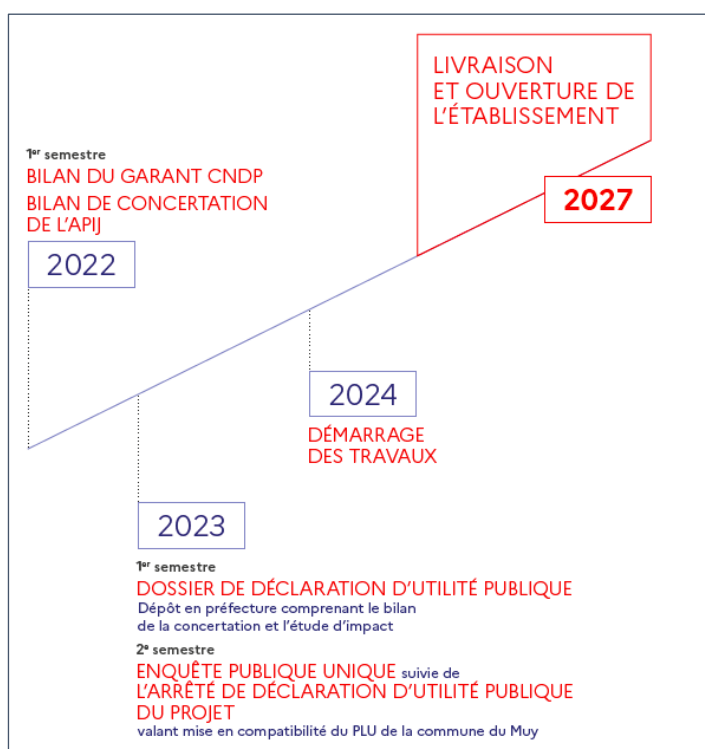
La maison d'arrêt de Draguignan, livrée en 2018, a une capacité de 504 places. Au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 628 personnes y sont hébergées

Depuis 2016, les services départementaux de l'Etat ont identifié et confronté au cahier des charges d'implantation d'un établissement pénitentiaire, plusieurs sites d'accueil pour le projet.

En 2018, la communauté d'agglomération dracénoise a voté une motion s'opposant « à la construction d'un second centre pénitentiaire sur une secteur dédié au développement économique.

Le 20 avril 2021, le 1<sup>er</sup> Ministre annonce officiellement le choix du site.

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée**



**2016** : début des recherches foncières

**2021** : annonce officielle gouvernementale d'une implantation au Muy et étude de faisabilité

**2022** : concertation préalable

**2023** : déclaration d'utilité publique et enquête publique / mise en compatibilité / évaluation environnementale

**2024** : démarrage des travaux

**2027** : livraison et ouverture

## La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

La concertation préalable sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121- 17 du Code de l'environnement. Comme le précise cet article, « la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16. ».

Le porteur de projet indique les objectifs suivants pour la concertation préalable :

- Présenter les alternatives étudiées ;
- Informer le public sur la nature du projet ;
- Recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet ;
- Enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes ;
- Recueillir les avis sur la mise en compatibilité du PLU de la commune du Muy.

Malgré la demande de la garante, le porteur de projet n'a pas souhaité intégrer la solution alternative de Draguignan au dossier de concertation. Il n'y a donc aucune alternative de proposée à la concertation.

Ce contexte est problématique puisqu'il ne permet pas de respecter les dispositions prévues à l'article L121-15-1 du code de l'environnement précisant le champ de la concertation préalable. Cet article précise que : « La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. ».

- **Décision d'organiser une concertation**

Le 17 septembre 2021, la directrice générale de l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), demande la désignation d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de MUY, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1.

Par décision lors de la séance plénière du 6 octobre 2021 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable en application de l'article L.121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 et a désigné Madame Zita ETOUNDI comme garante de la concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy.

## Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, la garante avait pour mission d'être particulièrement attentive aux modalités de concertation envisagées, à l'élaboration du dossier de concertation et à la qualité des informations transmises. À la suite de son étude de contexte, la garante a formulé des prescriptions au porteur de projet et rend compte de leur prise, ou non, en compte par ce dernier.

## Le travail préparatoire de la garante

L'étude de contexte est un préalable indispensable à la pleine compréhension des enjeux du projet et à la définition de la démarche de concertation. La réalisation de l'étude de contexte de la garante nécessite un certain nombre d'entretiens préparatoires. Elle s'est inscrite dans un calendrier très contraint. Le porteur de projet ayant reçu la consigne d'organiser la concertation préalable avant la période de réserve électorale qui débute en mars 2022. L'APIJ a imposé un calendrier très restreint au travail préparatoire.

Pour effectuer le travail préparatoire, la garante a réalisé :

- Recherches documentaires sur l'objet de la concertation et le territoire ;
- Revue de presse des articles en ligne ;
- Quinze entretiens individuels avec des acteurs du territoire (association, professionnel, élu, institutionnel, ...) en présentiel, par téléphone ou en visioconférence. Des sollicitations auprès de dizaines d'autres personnes ou organismes sont restées sans réponse ;
- Un entretien collectif.

L'APIJ a organisé des rencontres préalables à la concertation afin de collecter et répondre aux interrogations et connaître les attentes avec :

- Forces de sécurité ;
- Personnel de la maison d'arrêt de Draguignan ;
- Madame le Maire des arcs sur Argens ;
- Madame le Maire du Muy ;
- Exploitants agricoles / chambre d'agriculture / SAFER ;
- Collectif des riverains.

La préfecture a organisé deux comités de pilotage en présence de la garante.

La garante a été associé aux rencontres organisées par l'APIJ et la Préfecture du Var.

## Les résultats de l'étude de contexte

### • L'incompréhension

Les recherches foncières, effectuées par les services départementaux de l'Etat, en lien avec les collectivités locales ont débuté en 2016. Entre 2016 et l'annonce officielle gouvernementale de l'implantation d'un établissement pénitentiaire au Muy le 20 avril 2021, pour le public, le projet était à l'arrêt. Car rien ne s'est passé.

Cependant, pendant cette période de « pause », les collectivités locales ont effectué des modifications du plan locale d'urbanisme, impactant le site du Collet Redon, désigné par l'APIJ pour l'implantation du site pénitentiaire.

Ainsi, deux modifications du PLU ont été réalisées :

- En 2018, le site a vocation à être urbanisé pour recevoir des équipements de loisir, sport, détente, santé. Ces équipements devront avoir des fonctions de commerces (non alimentaires)
- En 2019, les fonctions du site du Collet Redon évolue. Ce dernier est alors destiné à recevoir de nouvelles activités productives, qui doivent permettre la création d'emplois nouveaux. Ces activités peuvent être d'ordre logistique, touristique ou pour des industries spécialisées.

Le PLU de la commune du Muy est conforté par le SCOT de l'agglomération dracénoise.

Pendant cette période d'arrêt, l'agglomération a poursuivi le développement de son projet économique sur la parcelle concernée par le projet d'implantation. C'est dans ce cadre que l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) a mené des actions de prospection et acquisitions sur la parcelle de 74 hectares. Cela a conduit, une part du public, à attribuer à l'APIJ et non aux collectivités locales, les acquisitions effectuées sur la parcelle.

La simultanéité, des actions des collectivités locales en faveur du développement économique et la période de « pause » du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire de l'APIJ sur la parcelle concernée, a contribué au climat de suspicion, par manque de communication.

Les habitants et acteurs locaux estiment ne pas avoir été informés au préalable de la décision. Ils déplorent la découverte du projet par la presse. Ils oscillent entre colère, incompréhension et sidération.

Les positions, vis-à-vis du projet, des collectivités locales ont été évolutives. Cela a concouru au climat de suspicion et d'incompréhension.

Cependant, l'étude de contexte relève que la nécessité d'un établissement pénitentiaire et le dimensionnement du projet ne questionne pas.

- **Les enjeux**

Les rencontres préalables à la concertation ont permis de collecter les interrogations et attentes, concernant le projet en lui-même et les modalités de réalisation de la concertation préalable.

L'étude de contexte a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux.

#### Information et participation

Le public a découvert le projet par la presse. Cela a suscité de nombreuses questions sur la manière dont un projet de cette importance a été élaborée. La volonté d'être associé et « respecté », ainsi que d'avoir des informations précises sur le projet se sont exprimés. Le niveau d'information des parties prenantes sur le projet est très inégal.

#### Localisation, accès et sobriété foncière

Compte tenu du caractère résidentiel et agricole de la zone de projet, dans un contexte de sobriété foncière, la localisation du projet questionne. « Pourquoi là et pas ailleurs ? » « Pourquoi ne pas l'implanter dans les zones de délinquance ? » « Le 06 a refusé, pourquoi pas nous ? ». L'accessibilité à la zone du projet inquiète, notamment la capacité d'absorption des flux routiers et le dimensionnement des voies, en particulier la RN 7. L'accès par les transports en commun est également source de craintes. Des questions sur l'anticipation du trajet entre la gare la plus proche et le futur établissement pénitentiaire aux bons horaires pour les visiteurs et intervenants ont été posées. « L'accès à la prison ne doit pas devenir une punition pour les familles. » « Qui va sécuriser la gare des Arcs ? ». Les 1 500 élèves du lycée Polyvalent du Val d'Argens se rendent dans l'établissement majoritairement par le ramassage scolaire. Ce dernier génère le matin et en fin d'après-midi, un trafic important de bus, entre 20 à 30 bus. La complexité de circulation de la zone de projet est amplifiée par la présence du SDIS et d'un centre de tri et de valorisation des déchets. La proximité immédiate du lycée, de plusieurs zones d'habitations et de zones agricoles en activité inquiète, notamment pour les riverains (nuisances sonores, visuelles, de la sécurité). Il s'agit non seulement d'apporter des explications sur les raisons du choix de la localisation, mais également de rassurer sur les impacts concernant le foncier et la circulation dans la zone de projet.

#### Les retombées économiques

Des questionnements sur les répercussions économiques de l'implantation d'un nouvel établissement pénitentiaire ont été formulés, notamment concernant le secteur touristique.

*Combien d'emplois ouverts aux muyoïis ? Quelles retombées réelles pour les commerçants locaux au vu du recours aux centrales d'achats et appels d'offres ? Quel impact sur le tourisme et l'attractivité économique ?*

#### Le projet autour de la prison

La nécessité de penser le projet de manière globale afin d'en faire une valeur ajoutée pour la commune a été exprimée par plusieurs acteurs locaux. Comment insérer le projet dans l'environnement ? Dans l'agglomération ? dans le quotidien du territoire ?

#### Impact sur l'image et le sentiment d'insécurité

Les craintes de devenir « *l'endroit où il y a la prison* », d'être une « *Entrée de territoire sacrifiée.* » et de perdre l'image du village paisible, se sont exprimées. Il y a un danger de la stigmatisation de certains jeunes de la commune. Les riverains craignent l'insécurité que les visiteurs du futur établissement pourraient générer.

#### La Justice et la réinsertion

Ce projet représente l'opportunité de travailler sur la fluidité du fonctionnement administratif de la Justice, notamment entre greffes, magistrats, avocats et associations spécialisées, mais aussi d'anticiper le déploiement des programmes de justice restaurative. « *Il y a un problème de temporalité de la justice. Le temps de la justice n'est pas le même que celui des associations.* » « *La justice c'est long !* ». « *Il y a le risque que certaines associations jettent l'éponge car pas assez de trésorerie.* ». Il a été fait mention à plusieurs reprises de créer une « *communauté autour de la prison* » et « *créer un écosystème inclusif autour de l'établissement* », afin de limiter les sorties sèches et faciliter la réinsertion. Une augmentation des moyens des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) semble opportune. La nécessité de « *casser l'image du prisonnier des médias* » est également ressortie.

#### Impact sur l'environnement atmosphérique avec l'augmentation des flux routier et les alertes sécheresse fréquentes

Les associations de protection de l'environnement n'ayant pas répondu aux invitations de la garante les enjeux environnementaux sont peu apparus lors de l'étude de contexte. Cependant, les répercussions du projet sur la qualité de l'air à la suite de l'augmentation du trafic et la gestion de l'eau avec les fréquentes alertes sécheresse inquiètent.



## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Le travail préparatoire s'est déroulé dans un calendrier extrêmement restreint.

Néanmoins, la garante a formulé plusieurs recommandations à l'APIJ avant la concertation et pendant la concertation. Les relations avec l'APIJ ont été bonnes. Les échanges se sont toujours passés dans un grand respect des fonctions de chacun, doublé d'une grande écoute. Dans le cadre d'une concertation au titre de l'article L 121-17 du Code de l'environnement, le maître d'ouvrage reste responsable des modalités de concertation. L'APIJ n'a pas l'obligation d'appliquer les recommandations de la garante.

- **Les recommandations de la garante concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

### Sur les modalités d'organisation de la concertation préalable

Le calendrier de la concertation proposé par l'APIJ était restreint. Il ne permettait pas de mener l'étude de contexte de la garante dans de bonnes conditions. Le porteur de projet positionnait, la période d'information du public de la concertation pendant les fêtes de fin d'année. La période d'information du public permet de sensibiliser et mobiliser pour la future concertation préalable. La garante a demandé de décaler le début de la concertation à la semaine 5 au lieu de la semaine 3 afin que la période d'information se déroule sur un temps assez long hors des périodes de fêtes de fin d'année, période peu propice à la sensibilisation.

L'étude de contexte a mis en exergue la nécessité de réaliser une information sur le thème de l'impact du projet sur le foncier à destination des riverains. C'est pourquoi, la garante a proposé au porteur de projet une information spécifique pour les riverains, ainsi qu'une visite du site du projet.

L'accessibilité à la zone de projet a suscité de nombreuses inquiétudes. Les conditions de circulation sont déjà difficiles. C'est pourquoi, la garante a demandé l'organisation d'un atelier sur le thème des accès en fonction de l'emprise préférentielle pour la localisation. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par l'implantation du projet est demandée.

La commune de Draguignan tient une place centrale dans la vie locale. C'est la raison pour laquelle, la garante a demandé l'organisation d'une permanence à Draguignan.

Afin de faciliter la participation, la garante a proposé de mettre en place une permanence téléphonique.

Concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, la garante a demandé au porteur de projet, seul responsable, de préparer les éléments nécessaires pour répondre de façon complète et argumentée aux questions du public.

### Sur les informations sur le projet

La garante a relevé que des informations importantes manquaient au *dossier de concertation* et à la synthèse. Elle a demandé l'ajout de :

- Une carte avec échelle ainsi qu'une représentation de ce que l'emprise représente une emprise de 15 hectares sur la parcelle 74 hectares. Le dossier de concertation ne contient aucune carte avec échelle.
- Différents scénarios d'implantation étudiés par l'APIJ dans le dossier.

- Explication des raisons du refus du site de Draguignan.
- Explication des spécificités des établissements pénitentiaires varois afin de mieux comprendre les complémentarités.
- Informations sur la future zone d'activité prévue sur la parcelle afin d'avoir une vision globale du projet.
- Informations sur la manière dont le futur établissement pénitentiaire s'intégrera à la commune et à l'agglomération, notamment sur la cohérence avec les projets en cours. La notion d'entrée de territoire est souvent mise en avant par les collectivités locales. Il y a un questionnement sur l'intérêt pour l'agglomération du nouvel établissement.
- Informations sur la réinsertion sur l'augmentation des effectifs prévue. Pour les différents acteurs, il y a la crainte de la sortie sèche afin de limiter les risques de récidives.
- Informations sur les impacts sur le marché immobilier des locations, sur le foncier, l'image du territoire et le secteur touristique.
- Informations sur les futures consommations d'eau dans un contexte de restrictions sécheresse récurrent.

Durant la concertation, des nouvelles demandes ont été formulées :

- Fournir des explications au public sur le processus et la méthodologie de sélection des sites, ainsi que la liste des sites étudiés et refusés.
- Publication des comptes-rendus des réunions préparatoires, de l'atelier et des permanences sur le site de la concertation.

#### Les modalités de communication sur la concertation

L'impact des communiqués de presse sur le grand public est très restreint. Les réseaux sociaux ont été proposés par différents acteurs. Une communication dans la presse écrite locale mais également radio, permettrait de toucher beaucoup plus de personnes.

C'est pourquoi, la garante a demandé d'aller plus loin que les communiqués de presse pour toucher le plus grand nombre de personnes :

- Recours aux réseaux sociaux ;
- Recours à la presse locales ;
- Relance presse milieu concertation ;
- Nouveau boitage sur la parcelle à la suite des manquements du prestataire de distribution des brochures.

- **La prise en compte des recommandations par le responsable du projet**

#### Pris en compte

- Organisation d'une permanence à la mairie de Draguignan ;
- Publication des comptes-rendus de l'atelier et des permanences sur le site de la concertation
- Intégration d'un paragraphe donnant de manière succincte les raisons du refus du site de Draguignan ;
- Ajout d'une carte avec échelle ainsi qu'une représentation de l'emprise uniquement accessible sur le site de la concertation ;
- Ajout d'une explication sur les spécificités des établissements pénitentiaires varois ;
- Recours à la presse locale Métropole Radio, la radio locale de Draguignan et canal D de manière proactive avec enregistrement d'un spot radio et d'un reportage vidéo ;
- Relance de la communication dans la presse à la moitié de la période de la concertation ;
- Explication du processus et méthodologie de sélection des sites lors de la réunion publique.

#### Partiellement pris en compte

- Boitage effectué sur la zone de projet et dans un rayon de 2km autour. Cependant, l'information distribuée était généraliste et non spécifique à la riveraineté. L'organisation d'une visite sur site, avec les personnes souhaitant en savoir plus sur le projet a été dans un premier temps, refusée. Puis à la demande du collectif du Collet Redon, une rencontre sur le site a été organisée avant la concertation.
- Un atelier sur le thème des accès en fonction de l'emprise préférentielle pour la localisation a été organisé. Il s'est déroulé de manière très cadrée avec des très peu d'informations. Aucune localisation sur les documents transmis, rendant le travail trop abstrait pour certains participants. L'accès à l'atelier était sur invitation.
- Préparation des éléments sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme mais non diffusion.
- Recours indirect aux réseaux sociaux via les médias locaux sollicités. Ces derniers ont diffusé l'information de la concertation sur leurs réseaux sociaux.
- Information partielle sur la réinsertion dans le dossier de concertation.
- Information partielle sur la manière dont le futur établissement pénitentiaire s'intégrera à la commune et à l'agglomération.

#### Pas pris en compte

- Pas de modification du calendrier.
- Pas de permanence téléphonique.
- Pas de nouveau boitage à la suite des manquements du prestataire de distribution.
- Pas d'informations sur les impacts sur ; le marché immobilier des locations, sur le foncier, l'image du territoire et le secteur touristique.
- Pas d'information sur les futures consommations d'eau dans un contexte de restrictions sécheresse récurrent.
- Pas d'ajout des scénarios d'implantation dans le dossier de concertation.
- Pas d'information sur la future zone d'activité pour avoir une vision complète des projets sur la parcelle.

## Le dispositif d'information

---

**60 affiches** ; mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, préfecture du var et sous-préfecture de Draguignan, maison d'arrêt

---

**1 950 dépliants d'information** de 6 pages réparti dont 1 500 distribués dans les boites aux lettres dans rayon 2 km autour de la zone de projet, 100 à la maison d'arrêt de Draguignan, 150 à la mairie du Muy et 200 mairies des Arcs sur Argens et de Draguignan, préfecture du var et sous-préfecture de Draguignan

---

**350 dossiers de concertation** ; mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, préfecture du var et sous-préfecture de Draguignan

---

**5 kakémonos**

---

**2 communiqués de presse** le 31 janvier 2022 et le 18 février 2022

---

**1 reportage vidéo** par la web tv Canal d durant « l'atelier accès » et la permanence de Draguignan : <https://canal-d.tv/videos/concertation-a-la-salle-polyvalente-du-muy-projet-de-construction-dun-etablissement-penitentiaire/>

---

**1 enregistrement radio** sur la « radio métropole Draguignan » diffusé à plusieurs reprises

---

## Le dispositif de participation

---

**1 réunion publique**

---

**1 atelier thématique** « accès » sur invitation

---

**3 permanences** d'une demi-journée au Muy, Les Arcs sur Argens et Draguignan

---

**1 adresse électronique** de la garante diffusée sur les supports de communication

---

**1 registre dématérialisé**

---

**5 registres papier** mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, préfecture du var et sous-préfecture de Draguignan

---

## Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyens, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

### Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Le public a disposé d'informations claires sur le projet. Le dossier de concertation était facilement compréhensible et accessible.

Cependant, concernant la complétude des informations transmises, la garante regrette le manque de certaines informations. Ces dernières auraient permis de mieux comprendre les enjeux et la situation actuelle du projet.

Le porteur de projet aurait pu apporter des éléments complémentaires sur :

- Les éléments et études, ayant conduit à la localisation de la zone de projet et permettant de mieux appréhender le processus de sélection des sites d'étude et les alternatives étudiées (ou à étudier), auraient pu être mises à disposition du public.
- Les éléments sur les accès et la circulation ne répondaient pas aux inquiétudes sur l'impact sur les conditions de circulation dans la zone de projet, déjà difficile.
- L'option zéro, c'est-à-dire la non-réalisation du projet et les alternatives possibles.
- Les impacts socio-économiques, environnementaux et sur l'aménagement du territoire du projet, sur la base des expériences des établissements pénitentiaires déjà réalisés, auraient permis au public de mieux se projeter. Les enjeux environnementaux ont été présentés de façon synthétique. Les études disponibles, ayant conduit à cette synthèse, auraient pu être mises à disposition du public.
- La publication d'informations, sur les projets des collectivités locales, sur la parcelle aurait permis de mieux comprendre la localisation de la zone de projet et de clarifier les responsabilités de chacun des décideurs.
- L'utilisation d'éléments graphiques explicites aurait été appréciée. Cela aurait facilité la projection.

Cependant, lors des permanences en mairies, de l'atelier et de la réunion publique, le porteur de projet a donné de nombreux détails en fonction des questions posées. Les comptes-rendus des rencontres ont été publiés le 9 mars 2022, soit 5 jours après la clôture de la concertation préalable. Une mise à disposition plus précoce de ces informations aurait contribué à une plus grande complétude des informations. L'intégration de ces éléments au dossier de concertation aurait garanti une égalité d'accès à cette information à un public plus large et contribué à une plus grande transparence.

Aussi, la participation active du préfet et de représentants de l'administration pénitentiaire à la réunion publique, a permis d'apporter des informations complémentaires importantes.

Les informations mises à disposition sur les mises en compatibilité du PLU de la commune du Muy et du SCOT de Dracénie Provence Verdon agglomération sont insuffisantes. Elles ne permettent pas de comprendre l'argumentation de la nécessité des mises en compatibilité, ni les enjeux associés. Sur ce sujet, la garante estime que le droit à l'information et à la participation du public n'a pas été respecté.

## Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

- **La mobilisation du public**

Les habitants de la commune du Muy et notamment les riverains de la zone de projet se sont fortement mobilisés.

Les événements organisés sur la commune du Muy ont été très fréquentés. La permanence organisée s'est transformée en réunion d'information car 25 personnes sont venues au même moment. Il a donc été décidé que dans un premier temps le porteur de projet communique des informations générales, puis dans un second temps, qu'il réponde aux questions individuelles.

3 personnes ont participé aux permanences de Draguignan et des Arcs sur Argens.

Les registres papier ont eu la même dynamique que les permanences.

Les invités à l'atelier sur les accès ont majoritairement répondu présents.

250 personnes ont participé à la réunion publique. Cette participation a largement dépassé les prévisions. Il y avait une forte attente d'interactivité du public.

Le site internet comprenant le registre en ligne et un espace de téléchargement des documents, mis à disposition pour le public, a été très fréquenté avec plus de 6 500 visites, 606 consultations des documents et 119 contributions. Cet outil était adapté. Mais l'ajout d'un module pour plus d'interactivité ou le recours de l'APIJ aux réseaux sociaux aurait augmenté les participations. En effet, de nombreux échanges ont également eu lieu sur les réseaux sociaux de la commune du Muy, à chaque publication sur la concertation préalable. Certains habitants ont découvert ce projet par ce biais.

Les dates et lieux des permanences et de la réunion publique ont été largement communiqués.

Sur le plan quantitatif, que ce soit en ligne ou lors des événements, la mobilisation semble satisfaisante.

- **La qualité des échanges**

Les différents publics ont disposé d'informations claires mais incomplètes.

Les associations de famille de détenus, les associations environnementales, les acteurs de la justice, de l'insertion n'ont pas participé à la concertation, alors même que certaines d'entre elles avaient des attentes envers le projet. Cette absence est regrettable pour la qualité des échanges.

Les communes limitrophes et plus généralement de l'agglomération ne semblent pas s'être emparées de la concertation préalable. Les élus locaux ont été très discrets dans le cadre de la concertation mais très expressifs dans la presse.

Le niveau d'information des différents publics était inégal. Les riverains mobilisés disposaient de plus d'éléments pour participer au débat.

Le dispositif de concertation n'a pas permis d'avancer sur les différents sujets problématiques durant la concertation. Il s'agissait, finalement d'une démarche d'information. Les formats d'échange n'étaient pas adaptés pour partager des arguments ou pour « travailler » sur le projet. Pourtant, lors de la préparation de l'atelier et de la réunion publique, une attention a été portée sur la répartition des temps

du déroulé. L'objectif était de donner une place importante aux échanges avec le public. Lors de ces deux événements, de nombreux intervenants étaient mobilisés. Cela a permis d'élargir le débat. Cependant, l'absence d'implication des collectivités locales a parfois impacté la qualité et la complétude des réponses de l'APIJ.

Il y a eu de réels échanges d'arguments et des propositions de nouvelles implantations.

L'APIJ a été à l'écoute et a apporté des réponses compréhensibles aux questionnements et en partie aux propositions formulées.

Sur le plan qualitatif, le bilan est plus contrasté.

### Quelques chiffres clefs de la concertation

---

**290** nombre global de participant.e.s aux rencontres dont 250 réunion publique (150 dans la salle et 100 en ligne), 28 lors des permanences et 12 à l'atelier

---

**6566** visites du site internet

---

**606** consultations des documents mis en ligne

---

**119** contributions sur le registre dématérialisé

---

**32** contributions sur les registres papier

---

**14** questions écrites par courrier électronique dont 10 à la garante et 4 à l'APIJ

---

## Synthèse des arguments exprimés

### Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

- **L'opportunité du projet, les objectifs et caractéristiques du projet**

La nécessité de créer des places de détention pour faire face au problème de la surpopulation n'a pas fait de débat.

Cependant, le processus ayant conduit au choix du site du Collet Redon a questionné. De nombreuses contraintes, notamment liées à des risques, sont évoquées. Cela rend le choix de la zone de projet « *incompréhensible* » pour certains. « *Comment a été choisi le site d'implantation du projet ? Pouvez-vous me dire l'emplacement exact de l'implantation du projet de la prison sur les 74 hectares ?* »

L'opportunité du projet a également suscité beaucoup d'incompréhension. En effet, la récente livraison de l'établissement pénitentiaire de Draguignan à moins de 15km de la zone de projet interroge. « *Pourquoi ne pas avoir anticiper ?* »

Pour certains, la commune du Muy n'a aucun intérêt à accueillir le futur établissement pénitentiaire. Ils s'inquiètent des répercussions financières. « *Des mesures compensatoires sont-elles prévues pour les citoyens tel que la baisse de la taxe foncière ?* »

Lors de l'atelier du 2 février 2022, l'APIJ a indiqué que l'emprise exacte sera connue lors de la déclaration d'utilité publique en 2023. Elle précise également que la prise en compte des riverains est un sujet important. La Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) indique que le choix des sites d'implantations se fait en amont et en croisant un certain nombre de critères, notamment la proximité des infrastructures nécessaires à son fonctionnement.

Lors de la réunion publique, le préfet indique que la recherche de sites favorables dans le Var a commencé en 2016 et qu'elle a fait l'objet de nombreux échanges avec les élus locaux. L'APIJ précise qu'elle travaille actuellement sur plusieurs scénarios en recueillant les questionnements et les interrogations des riverains et futurs expropriés.

### **Extraits des contributions du public sur les registres**

#### **Le choix du site et la riveraineté**

- Il est impensable que depuis 10 ans d'études et de recherches les énarques n'aient pas pu trouver un emplacement compatible.
- Comment peut-il être envisagé de construire un établissement pénitentiaire tout près de quartiers résidentiels, à moins de 500 mètres à vol d'oiseau d'un lycée et à deux pas du centre-ville ?
- Le choix de ce site est incompréhensible, à deux pas du centre-ville, proche des riverains (Collet Redon et Valises) des centaines de familles vont être exposées aux nuisances. D'autres sites de terres incultes sont disponibles, pourquoi ici ?
- Le projet de concertation est sur 75 hectares, l'implantation la moins nuisible pour l'ensemble des riverains (500m de toutes habitations) serait au milieu sur les serres et collé à la RD1555. Pour autant le projet est figé en haut du terrain, collé à des habitations sur les seules parcelles en activités (vignes AOP) au profit d'intérêts économiques choisis par les élus !
- Quelles sont les vraies raisons du choix par L'APIJ de l'implantation au Nord, collée aux habitations au vu de l'espace que représente les 75 hectares ?
- Ce lieu est un lieu de promenade pour des centaines de Muyoises !
- Il faut intégrer cette prison sur une zone sans habitations à proximité.
- Il sera situé face au lycée Val d'Argens, fleuron de notre éducation. Ce site est de plus prévu sur des terres agricoles sans concertation avec les habitants à proximité.
- Pouvez-vous me dire l'emplacement exact de l'implantation du projet de la prison sur les 74 hectares ?
- Si le projet a lieu, est-il prévu d'indemniser les propriétaires des parcelles de terrain ?
- Situé près d'un parc où de nombreux enfants se retrouvent les WE et jours fériés.



- Ma famille possède les terres du Collet Redon depuis des siècles. Ce domaine est un des plus anciens de la Région. Comment peut-on vouloir détruire des vignes en production Côtes de Provence alors que des terres nues sont disponibles.
- Construire une prison aussi proche du lycée, du quartier résidentiel est une aberration incompréhensible quand on sait que d'autres sites ont été proposés, plus éloignés des quartiers résidentiels.
- Une prison doit être implanté soit en zone urbaine, soit sur des friches industrielles.
- Je suis très inquiet par la construction d'une prison contiguë au hameau du Collet Redon à Le Muy. Pourquoi sur un espace de soixante-trois hectares choisir la quinzaine qui perturbera la vie des habitants d'un hameau ?
- La proximité est trop grande des lotissements, collège et lycée, quelle image donnons-nous aux enfants face à leur établissement scolaire ?
- Concernant l'implantation, pourquoi au plus haut des 75 hectares ? Pourquoi viabiliser 900 m de chemin pour alimenter ce centre ? Qui vous propose cet emplacement ? Pourquoi ne pas situer votre centre au plus près des différentes alimentations, eau, gaz, électricité ?
- En tant que propriétaire au Collet Redon, je déplore totalement le choix d'implanter une prison proche de ce domaine viticole, dernier bastion "vert" aux portes de la zone industrielle.
- L'emplacement choisi de la future prison copie la même erreur qui a été faite pour celle de Draguignan à savoir au milieu de la ville et donc va limiter les futures extensions et développement de la commune car on ne peut pas la confondre avec un village de vacances !
- Seule l'APIJ décide de la position exacte !
- La question est le lieu d'implantation sur la commune qui n'est pas pertinent dans la mesure où la ville dispose d'autres alternatives sur des terrains en friches. Pourquoi donc sacrifier des vignes qui constituent un patrimoine qui contribuent à la valorisation de la commune du Muy.
- La proximité de l'hôpital : il n'y a plus de service des urgences la nuit et le week-end.

### ***La superficie et les caractéristiques du projet***

- 650 places au Muy (15 hectares ?) page 31 projet de Troyes 650 places 30 à 40000mètre carré ?
- Quelle est la surface ?
- Suis particulièrement attaché à l'insertion du projet dans son environnement afin que sa perception soit la plus faible possible pour la population vivant à proximité et passant devant cette zone quotidiennement ou presque.
- Il y a un chiffre de surface concernée sur la brochure de la concertation préalable page 29 qui m'inquiète profondément : soi-disant parcelle de 74 ha, d'où est sortie ce chiffre. La mairie nous parle de 15 ha, confirmés par le journal local. Or en mettant une échelle sur ce plan initial qui en manquait cruellement, mais qu'en tant que géologue j'ai l'habitude de mettre avant toute exploitation d'une carte, je passe à 35-36 ha avec des zones qui avaient été "oubliées" au NO, SO et SE.

### ***La surpopulation***

- Nous savons bien qu'il faut trouver des solutions à la surpopulation carcérale.
- Conscient de la nécessité de construire des prisons.
- Qu'il y ait besoin de construire des centres pénitentiaires est une réalité.
- Malgré la nécessité d'ouvrir de nouvelles possibilités d'incarcération dans la région.

### ***L'opportunité du projet***

- 2 prisons sur une même agglomération alors que les agglomérations voisines n'en n'ont pas.
- Comment la question peut-elle être posée quand il existe déjà un établissement pénitentiaire tout neuf à Draguignan ?
- Comment peut-il être envisagé de construire deux prisons sur une même Communauté d'Agglomération (Dracénie Provence Verdon) ?
- Je tiens à rappeler que l'est Var, il y a déjà trois sites à la Farlède, Draguignan, et Grasse : un quatrième site dans le périmètre n'est pas pertinent !
- Pourquoi avoir détruit la prison de Draguignan plutôt que de la rénover.
- Comment justifier qu'il ne soit pas possible de construire cet établissement pénitentiaire sur les 93 ha dont l'Etat est propriétaire aux Nouradons qui accueille, de toute manière, déjà un établissement semblable (ajouter du bruit au bruit est toujours moins impactant qu'ajouter du bruit au silence...) ?

### ***La réinsertion***

- La volonté politique de favoriser l'insertion des individus à l'issue de la période de détention, dans le cadre de l'unité locale de l'enseignement qui pourrait exister au sein du futur établissement pénitentiaire, les services concernés pourraient profiter de l'opportunité de la proximité avec un lycée professionnel, technologique et général, le lycée du Val d'Argens, pour envisager en concertation un projet pédagogique commun.
- Les projets éducatifs avec l'établissement seront les bienvenus.
- On ne peut que constater l'échec des politiques de prévention de la délinquance depuis tant d'années, comme l'échec du travail de réinsertion des délinquants.

### ***Les apports du projet pour la commune***

- Mais qu'en est-il pour les retraites, salariés du privé. Quelles seront les retombées pour ces populations ?
- N'apportera rien en termes de bénéfices de toute sorte ni pour les muyoïsi ni pour la Dracénie.
- Économiquement, c'est pareil. Aucun avantage pour les muyoïsi : ils ne construiront pas cet établissement, ils n'y travailleront pas non plus.

- Quels sont les intérêts ?
- Que va en retirer notre commune ?
- La perte financière pour la commune du Muy en matière de revenus fonciers puisque la dotation versée par l'Etat sera très minime (ce sujet n'a pas été abordé).
- Comment en sortir des retombées bénéfiques quand on sait ce qu'un centre pénitentiaire entraîne en terme en termes de fréquentation, décote de nos habitations, proximité avec le collège.
- En cas de réalisation du projet, des mesures compensatoires sont-elles prévus pour les citoyens tel que la baisse de la taxe foncière ?
- Maintenant il est important de savoir si l'état aidera financièrement la commune de Le Muy. Car il ne faudrait pas que, le plus que doit nous apporter la prison, devienne un moins avec des augmentations d'impôts pour les seuls habitants de notre commune.
- Je suis contre le projet de prison qui est faite pour les Toulonnais et autres Marseillais et n'apportera rien en termes de bénéfices de toute sorte ni pour les Muyois ni pour la Dracénie.
- La perte financière pour la commune du Muy en matière de revenus fonciers puisque la dotation versée par l'Etat sera très minime (ce sujet n'a pas été abordé).
- Muyoise depuis plus de 40 ans, je refuse absolument ce projet car il n'apportera rien à notre village.

### **Zone à risques**

- La prison va être construite à côté d'un site classé Seveso à La Motte présentant des risques majeurs. Le préfet est-il toujours prêt à prendre ce risque ?
- Une explosion a eu lieu en 2008 sur le site Millo Garcin pour laquelle le quartier avait été bouclé durant toute une journée. Ce site à hauts risques est toujours implanté et une erreur humaine peut se reproduire.
- La présence d'un site Seveso à moins de 3 kms de la future prison (les participants n'ont pas fait d'études à ce sujet et semblaient plus que surpris).
- Cette zone est gorgée d'eau lors de grosses pluies (1 à 2 fois par an). Urbaniser cette zone aurait comme conséquence l'inondation de nos maisons en contrebas.
- La zone choisie est très imbibée en cas de fortes pluies car la double voie routière provoque un important ruissellement, si les terrains sont imperméabilisés l'eau se déversera sur le village.

### **Survol hélicoptère**

- La non prise en compte du survol de nombreux hélicoptères militaires et civils sur le terrain retenu, (études non fournies).
- Pas de survol ? le village est survolé par des hélicoptères civils (plus en été) et militaires de jour comme de nuit.
- Proximité immédiate du SDIS du Var et de son héliport.

### ***Les critères de sélection***

- Le manque de communication des critères qui ont fait que les terrains proposés sur les communs alentours n'ont pas été retenus (où peut-on les consulter) ?
- On nous a expliqué « les critères » à prendre en compte pour trouver un terrain pour la construction de d'une prison. Qui a décidé qu'il fallait être à 20 minutes du palais de justice ? Cela réduit énormément les choix possibles.
- Peu d'information dans le dossier si ce n'est le grand secteur défini "à priori" sur des critères qui ne tiennent pas compte des gens qui y vivent, des cultivateurs, des plantations de vigne, des vieilles fermes, de la proximité du lycée etc....

### ***Accès et trafic routier***

- C'est un flux routier engorgé au quotidien (la sortie du domaine sur la RN est déjà très difficile, ça le deviendra encore plus).
- Il y a déjà beaucoup de nuisances sonores dû aux voitures, motos, scooters.
- Une augmentation du trafic routier conséquent.
- Des routes saturées et mal entretenues.
- C'est la route que beaucoup de monde emprunte pour se rendre dans le Verdon.
- Dans l'aménagement de la voirie (qu'il va falloir la revoir devant les difficultés de circulations que nous connaissons actuellement).
- L'incidence sur les réseaux routiers actuellement déjà saturés (alors que des ensembles immobiliers sont en cours de construction sur le Muy en bordure de la RN7).
- Le réseau routier est saturé aux heures de pointe, le moindre incident provoque d'importants bouchons.
- Augmentation de la circulation déjà très chargée (personnel pénitentiaire mais aussi tous les visiteurs) sans parler des pics de la saison estivale, car je le rappelle nous sommes une zone touristique et la commune en vie.
- Accès par route fréquentée par Millo Garcin, trafic de camions et citernes de temps en temps. Rond-point RD1555 et route des Ferrières chargé.
- Études diverses qui seront faites ultérieurement par l'APIJ (je reprends les propos de la réunion publique) notamment sur : l'incidence sur les réseaux routiers actuellement déjà saturés (alors que des ensembles immobiliers sont en cours de construction sur le Muy en bordure de la RN7)
- Augmentation de la circulation déjà très chargée (personnel pénitentiaire mais aussi tous les visiteurs) sans parler des pics de la saison estivale, car je le rappelle nous sommes une zone touristique et la commune en vie !
- Saturer les axes routiers déjà bien encombrés les matins (écoles) et soirs (travail).
- Le proviseur note le danger pour les élèves et la facilitation de l'accès au lycée.

### **Conflits d'usages et de voisinage**

- Pour s'exonérer ont juste laissé aux habitants des 75 hectares concernés le soin de se battre avec le voisin d'à côté pour savoir où s'implantera la prison.
- La société spécialisée dans le transport et le négoce de granulats, dans le transport et le traitement de déchets s'inquiète qu'à la lecture du « dossier de concertation préalable », il s'avère que notre site et son projet d'aménagement se trouvent en plein cœur de la zone concernée par les modifications des SCOT et PLU, et pressenti pour l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Aussi, et le cas échéant d'une implantation définitive du centre pénitentiaire sur notre site : la société pourra-elle prétendre à un nouvel emplacement, de caractéristiques identiques, sur la zone de 74ha : objet de la présente consultation ? Un dédommagement financier pour perte définitive, ou suspension temporaire, d'activité est-il prévu ?
- Comment peut-on permettre l'implantation d'un tel centre aux dimensions importantes, là où nous avons eu toutes les difficultés du monde à avoir un permis de construire pour un garage de 36m<sup>2</sup> parce qu'il risque d'être inondé.
- Agriculteur, Apiculteur sur le Muy à la recherche d'un terrain agricole depuis plus de 3 ans pour y installer mon exploitation. Je trouve cela inadmissible que des terres agricoles soit sacrifier pour y faire un projet de construction d'une prison.

### **La peur de l'expropriation**

- Pourquoi choisir un emplacement qui exproprie des agriculteurs ? Sur des terres agricoles ?
- Sans compter que des riverains pourraient se voir expulsés de leurs terres, de leurs habitations et des terres agricoles exploitées (vignes...) détruites !
- Pourquoi favoriser des tensions, exproprier des vignobles, avec des risques de plaintes, de procédures qui peuvent être longues.
- C'est un propriétaire sur son terrain de famille qui va être certainement exproprié et qui ne le veut pas.
- Notre quartier de Vaugrenier compte 10 villas, risquant l'expropriation qui nous hante, alors qu'à ce jour aucun courrier administratif n'a été reçu, et aucune information concrète n'a été donnée avant février 2022 concernant le projet de la CAD et l'implantation d'une prison sur cette zone
- Des propriétaires s'inquiètent des parcelles cadastrales AB 0041, AB 0042, car à ce jour, personne n'est venu les rencontrer, ils ne possèdent aucune information et pourtant leurs maisons se trouvent de toute évidence sur l'espace dédié à ce futur projet. Qu'en est-il de leur avenir ? Une expropriation de ces habitants est-elle envisagée ? Ces personnes vont-elles être entendues, rencontrées ?

- **Les enjeux socio-économiques et les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire**

La zone de projet étant sujette à des inondations récurrentes, les conséquences de l'artificialisation d'une zone agricole au profit de l'urbanisation inquiètent. « *Comment assurer à la population de cette zone qu'il n'y aura aucun événement de type inondation du au drainage de ces milliers de litres d'eau ? Pouvons-nous avoir l'étude hydrique de la zone avec la prison ?* »

Des informations sur les aménagements prévus sur l'ensemble de la parcelle sont demandées. Ces éléments n'ont pas obtenu de réponses claires. Ce manquement a empêché d'avoir une vision globale du projet pour mieux comprendre les conséquences sur l'implantation. Il est également demandé d'avoir une vision du projet à l'échelle du SCOT. Une intégration des différents projets de la commune dans la réflexion sur le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire est demandée. « *Il paraît indispensable que soit élaboré un plan d'aménagement d'ensemble de tout le secteur des 74ha choisi qui précise les voies, équipements, destination des différents secteurs afin que le nouvel établissement s'insère dans un environnement cohérent.* »

L'impact économique du projet sur le territoire interroge, notamment le secteur agricole, touristique et les emplois créés. « *Quelles sont les réelles embauches au niveau local ? Quelles sont les entreprises qui vont travailler pour la construction de cet établissement ? Seront-elles locales ?* »

Il est demandé des garanties contre les nuisances sonores et visuelles, la circulation et l'insécurité. En effet, le cadre de vie va changer. Tous ces éléments vont impacter le prix foncier local. Le risque de sa dévaluation est fortement dénoncé. « *Quel va être la compensation ?* »

L'absence d'études sur la faune et la flore est dénoncé.

Lors de l'atelier du 2 février, la DAP a indiqué que concernant les degrés de nuisance, la construction d'un établissement pénitentiaire répond à une approche structurelle notamment avec l'augmentation de la surface nécessaire afin d'éloigner les bâtiments d'hébergements des murs d'enceinte. L'APIJ a précisé que concernant les réseaux, une étude aura lieu avec l'ensemble des concessionnaires en lien avec les collectivités locales.

Concernant l'accès au site, lors de la réunion publique l'APIJ a indiqué que des études de trafic routier pour mesurer l'impact des flux générés par l'établissement pénitentiaire seront menées.

### **Extraits des contributions du public sur les registres**

#### ***L'image***

- Ce projet est la honte pour la commune du Muy qui a déjà mauvaise réputation avec sa délinquance !
- La ville du Muy souffre d'un déficit d'image avec un centre-ville en quartier prioritaire politique de la ville, un taux de chômage de 18 %.
- Notre centre-ville a une très mauvaise image due aux trafics de drogue permanent, nous nous battons pour redynamiser notre ville et améliorer son image une prison au Muy ne ferait qu'accentuer cette mauvaise réputation. Vous nous enlevez cet espoir que l'on avait d'enfin changer cette image.
- La construction d'un tel projet ne ferait qu'empirer la réputation du Muy.
- Vous souhaitez redynamiser Le Muy, donner une image plus positive de cette commune et vous implantez une prison ! Il n'y a aucune logique.

- Je m'interroge également sur l'image que cela va donner ? Que ce soit pour la ville du Muy (et accessoirement les arcs à côté), et sur le fait que c'est la route que bcp de monde emprunte pour se rendre dans le verdon. Je ne pense pas que ce soit une image très flatteuse.
- L'impact défavorable sur l'image de la commune.
- A part le fait de nous stigmatiser par rapport aux autres villages aux alentours.
- Le Muy a besoin de développer une tout autre image si elle veut être attractive.

### ***L'impact du projet sur le foncier et le marché immobilier***

- Si le projet a lieu, est-il prévu d'indemniser les propriétaires des parcelles de terrain ?
- Dévaloriser le secteur immobilier car le secteur du Muy sera associé à un centre de triage ferroviaire et un centre pénitentiaire. Le peu d'espace agricole, d'espace vert est l'objet de spéculation immobilière au détriment d'une qualité de vie.
- Honteux de déprécier un domaine et de faire baisser la valeur des habitats autour de minimum 20%.
- Avoir un centre pénitencier si proche de Le Muy va certainement faire baisser les valeurs immobilières du fait que les acheteurs vont se faire plus rare. Quel va être la compensation ?
- Une forte dévalorisation des biens immobiliers aux alentours.
- Pensez à nos enfants ! Vous allez les ruiner. On se bat pour leur donner un avenir, à leur donner des valeurs, et nos biens, acquis à force de travail, seront dévalués.
- Une prison à 500m de chez nous, est une dévaluation annoncée de nos habitations. Quels patrimoines laissés à nos enfants ! On ne peut plus vendre. Nous payons depuis plus de 20 ans nos maisons, mais demain, nos enfants récolteront un logement dévalorisé.
- Il est indéniable que la proximité de ce centre pénitentiaire dévalorisera très lourdement et dans la durée la valeur de nos biens.

### ***Les nuisances sonores et visuelles***

- Tous les témoignages de riverains vivant à proximité d'une prison (500m) en témoignent, c'est l'enfer ! Les gens ne peuvent plus vivre, sont en dépression. Les nuisances sonores sont certaines, le jour comme la nuit. Les habitations du Collet Redon datent du 17ème siècle, bien avant la Révolution française, ces bâtiments n'ont aucune technicité pour parer à des nuisances sonores, les murs de l'époque sont des passoires en isolation phonique, les vitraux sont anciens, simples vitrages soufflés à bulles ! il est impossible de s'isoler des nuisances sonores au Collet Redon ! les bâtiments sont face à face et font caisse de résonance. Cette construction rendrait nos habitations inhabitables !
- Quelles sont les mesures prises pour lutter contre les nuisances sonores que ce style d'établissement provoque inévitablement ?
- Les nuisances sonores d'une prison sont de 3 à 5 km (ex : prison route de Lorgues)

- C'est l'assurance d'avoir de nombreuses nuisances jour et nuit, (cette prison serait à quelques dizaines de mètres de nos murs.). Ce sont les passages jusque tard le soir voire la nuit des familles des détenus à pied ou en voiture Sur le domaine du Collet Redon.
- Quelle va être la nuisance sonore ajoutée à tout cela ?
- Que fait-on des habitants du Collet Redon et des nuisances inévitables qu'ils vont subir ?
- Comment pourrait-on être favorable à un tel projet sachant les nuisances qu'il va engendrer : Nuisances sonores jour/nuit sans discontinuer (confirmées par les riverains des établissements pénitentiaires de La Farlède et des Nouradons).
- L'éclairage nocturne permanent.
- Le bruit provenant de la population carcérale est peu compatible avec le mode de vie des habitants du domaine. Inversement, la musique et les rires provenant de l'activité théâtrale en période estivale n'est pas souhaitable pour les personnes détenues qui ont déjà des difficultés à dormir la nuit.
- Imaginons, une prison, nuisances visuelles de jour avec des parkings, des grillages, des murs de 6 mètres, plus de vue sur le rocher de Roquebrune, plus de plaine. Plus de végétation car le bitume l'aura remplacé. Une nuisance de nuit, puisque la prison et ses alentours seront éclairés toutes les nuits, Une nuisance auditive, l'été avec les fenêtres ouvertes. Ecoutez les proximités des prisons !
- Le bruit et la lumière non-stop.
- Aucunes garanties de l'état à nous préserver des nuisances sonores liées à la prison.

### ***Le risque d'inondation***

- Le Var est suffisamment urbanisé et les catastrophes liées aux fortes pluies ne sont pas prêtes de s'arrêter.
- Imperméabilisation des sols (inondations, on ne tire décidément pas les leçons de nos erreurs).
- La création d'un centre pénitentiaire en lieu et place de terres agricoles ne risque-t-il pas d'engendrer des risques d'inondations plus fréquents ? Ces terres permettent d'absorber des pluies, ainsi que le débordement du vallon. Les zones résidentielles proche sont classées sur le PPRI en bleu, rouge. Nous considérons donc que l'emplacement d'un site grand site engendre des risques à moyen terme pour les habitations proche et même pour le centre en cas du débordement du vallon.
- Quand je vois que les fossés de la RN7 Ne sont pas nettoyés (risque d'inondations, des arbres pousse même dans ces fossés.
- La construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales (va-t-il se faire sur les 15 ha projetés ou à l'extérieur) ; le plan produit n'en fait pas état et ce critère "fera l'objet d'une étude future " pour reprendre les termes de la réunion.
- La zone choisie est très imbibée en cas de fortes pluies car la double voie routière provoque un important ruissellement, si les terrains sont imperméabilisés l'eau se déversera sur le village.
- Suite aux inondations de 2010, nous avons pu constater que l'essentiel des terres agricoles était sous les eaux, et que seul, le vallon de la Madeleine aurait pu recevoir ces eaux cependant



il était lui-même saturé ! La DN7 était sous les eaux. Il est donc certain que ces constructions supplémentaires, ajoutant une grande surface bétonnée sur le site favoriseront d'une manière dramatique la situation hydraulique de la zone de construction.

- Urbaniser cette zone aurait comme conséquence l'inondation de nos maisons en contrebas. Les décisions du présent auront des conséquences sur notre futur, avec le réchauffement climatique qui s'accroît, nous serons sous les eaux.
- Le choix de l'état s'est porté sur cet emplacement situé dans une zone impactée par les inondations. Il y a des vallons qui bordent ces terrains et qui deviennent quasiment des « rivières » lors des fortes pluies. À chaque forte intempérie, notre terrain qui est pris entre ces 2 ruisseaux et qui est situé en aval du secteur de l'autre côté de la RN7, près de la voie ferrée, voit les eaux énormément monter. Lors des derniers événements climatiques ayant fortement touché notre secteur, les berges de nos terrains ont été ravinées, une partie de notre haie est partie dans les flots, et c'est un peu plus à chaque fois du fait de l'impressionnante montée des eaux. Nous avons toujours été relativement tranquilles avec un des 2 ruisseaux (signalé en bleu à droite de l'image) dont le niveau monte raisonnablement. Aujourd'hui, avec un tel projet qui va bétonner 15 hectares, l'absorption naturelle des eaux va être fortement diminuée, et notre inquiétude est grande quant à l'impact conséquent sur le débit que nous verrons sûrement augmenter, et sûrement pour les 2 cours d'eau. Avez-vous étudié sérieusement les conséquences inondation pour les riverains ? Où vont être dirigées les eaux pluviales du centre pénitentiaire ? Qu'avez-vous prévu pour mettre en sécurité à ce sujet les habitations environnantes en aval du projet et cernées par les cours d'eau ? Comment peut-on permettre l'implantation d'un tel centre aux dimensions importantes, là où nous avons eu toutes les difficultés du monde à avoir un permis de construire pour un garage de 36m<sup>2</sup> parce qu'il risque d'être inondé... ? Quelles sont les garanties que vous nous donnez de mettre tout en œuvre pour éviter que votre projet ne nous mette en péril lors des fortes intempéries ?
- Aucunes garanties de l'état à nous préserver d'éventuelles inondations dû à la construction et imperméabilisation des sols.
- L'implantation de la prison risque d'accentuer encore ce phénomène et si l'eau monte plus, ce seront nos maisons qui vont être touchées. Comment comptez-vous assurer la sécurité des habitations ? Comment vont s'écouler les eaux pluviales en aval de la prison ? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour vous assurer que cette construction n'engendre pas de dégâts lors de fortes pluies sur les habitations environnantes ?
- Dans le PPRI du Muy, la zone de localisation de la prison se trouve dans une zone potentiellement inondable. De plus les nombreux mètres carrés imperméabilisés par la structure de la prison vont générer des milliers de litres d'eau à drainer. Le contre bas de cette zone est une zone pavillonnaire. Comment assurer à la population de cette zone qu'il n'y aura aucun événement de type inondation du au drainage de ces milliers de litres d'eau ? Pouvons-nous avoir l'étude hydrique de la zone avec la prison ?

### **La bétonnisation**

- Il faut préserver l'environnement et arrêter de bétonner à tout va.
- C'est du bétonnage malheureux et nuisible qui fait disparaître les derniers vignobles du Muy.
- Encore et toujours plus de béton !!!

- Du fait d'une bétonnisation déjà trop importante qui gâche nos paysages, méprise notre environnement et ne nous apporte rien de plus : on devient les dortoirs de Nice, Aix-en-Provence et Toulon. La prison va aggraver le phénomène.
- Encore du béton dans des zones déjà très imperméabilisées rappelez-vous 2010 et les années qui ont suivi.

### ***Impact sur l'environnement***

- Nous sommes une zone nocturne conservée (il n'y a pas de lampadaire la nuit au Collet Redon) ce qui fait que les insectes ne sont pas tués, et par conséquent nous avons la chance de voir à nouveau quelques oiseaux !
- Destruction de la faune et de la flore.
- L'absence d'études sur la faune et la flore.
- En observant sur ces vastes zones agricoles majoritairement plantées de vignes, que ces surfaces régulièrement travaillées par les viticulteurs renferment une grande quantité de micro-organismes, d'insectes et d'animaux très nombreux, en particulier, beaucoup de hérissons, putois, renards lapins et tortues d'Herman (espèce protégée) utiles pour l'équilibre naturel des surfaces agricoles.
- C'est la faune qui sera également impactée : réduction de son espace vital, pollution sonore, éclairage nocturne perturbant...
- Détruire de la faune et de la flore abritant des espèces protégées, des tortues Hermann typiques de chez nous...
- L'impact sur l'environnement naturel qui est magnifique, paisible avec une biodiversité formidable.
- Destruction zone naturelle.
- Les zones naturelles sont à préserver autant que le patrimoine viticole

### ***Patrimoine***

- Il faut absolument protéger tout ce patrimoine viticole qui représente l'authenticité d'un terroir avec un grand respect de la terre, en assurant la maîtrise et le contrôle des vignes afin de produire un vin de qualité, voire d'exception
- Si proche d'une telle bâtisse qui est chargé d'histoire.
- Ça serait un pur scandale de construire sur ce lieu symbolique de notre patrimoine gastronomique un établissement pénitentiaire.
- Des impacts patrimoniaux irréversibles

## **Agriculture et vignes**

- Ce projet éviterait de défigurer des domaines viticoles ancestraux.
- Il est très important de préserver les exploitations viticoles de notre terroir.
- Pourquoi faire disparaître des terres viticoles alors que des terrains appartenant à l'état sont disponibles ailleurs dans la région.
- Comment peut-on vouloir détruire des vignes en production Côtes de Provence alors que des terres nues sont disponibles.
- Il faut absolument protéger tout ce patrimoine viticole qui représente l'authenticité d'un terroir avec un grand respect de la terre, en assurant la maîtrise et le contrôle des vignes afin de produire un vin de qualité, voire d'exception.
- Pourquoi faire disparaître des terres viticoles alors que des terrains appartenant à l'état sont disponibles ailleurs dans la région.
- Que fait-on des terres viticoles ?
- Le Projet de construction pénitentiaire au Muy n'a rien à faire dans cette zone Agricole. Nous manquons de terre agricole dans le Var et Au Muy d'autant plus. Nous agriculteur depuis déjà 4 ans sur Le Muy, nous n'avons aucun moyen de s'installer sur des terres agricoles pour y faire notre exploitation et nous allons devoir encore une fois de plus perdre une surface agricole pour un projet bétonné. Il est temps de valoriser les agriculteurs et de trouver une autre zone de construction de ce projet.
- La présence de vignobles classés (AOP), des sentiers "vignes à vélo" avec nombre de familles (insécurité) aucune réponse n'a été apportée.
- La zone choisie comporte des terrains agricoles et des vignobles avec de l'irrigation pour cultiver, et cependant, il est prévu d'urbaniser ces terres dans l'artisanat pour faire du profit, qui n'est même pas garanti à l'heure actuelle.
- Le syndicat des vins côtes de Provence, en vertu de l'article L.643-4 du code rural et de la pêche, préalablement à toute décision, demande de recueillir l'avis du ministre de l'Agriculture au sujet de projet. Le site retenu sur la commune du Muy est en partie classé AOP côtes du Provence, il bénéficie d'un terroir exceptionnel sur lequel près de 17 hectares de vignes sont en production.

## **Emploi**

- Les emplois sont nationaux.
- Quelles sont les réelles embauches au niveau local ? Quelles sont les entreprises qui vont travailler pour la construction de cet établissement ? Seront-elles locales ?
- N'apporte aucun emploi supplémentaire. Car c'est que des emplois de l'Etat pour la majorité.
- De la destruction d'une exploitation agricole et des emplois associés ; Du fait que les emplois qui seront générés ne le seront pas au profit des muyois, puisque les fonctions de gardiens de prison etc.... sont occupées par des fonctionnaires recrutés par concours national : les muyois ne seront pas prioritaires.

- Est-on sûrs que les 120 emplois que cela doit créer seront réservés à des Muyois ?
- Quelles sont les réelles embauches au niveau local ?
- Détruire des terres cultivées alors que tant d'espaces vierges sont disponibles.
- Je suis pour l'emploi donc pour la prison.
- Il y a fort à parier qu'il y aura plus de mutations que de créations de postes.
- De la destruction d'une exploitation agricole et des emplois associés.

### ***Résilience et sobriété foncière***

- Le législateur fait évoluer depuis quelques années son approche des grands projets en invitant à la justification de leur emplacement, en particulier au sein des études d'impact. Encore récemment cette position s'est affermie avec les centres commerciaux dans le cadre de la loi Résilience Climat et la démonstration devant être apportée de l'absence de disponibilité foncière au sein des enveloppes urbaines pouvant accueillir des ensembles commerciaux à partir d'une certaine taille. Aussi, le projet de maison d'arrêt devrait, en toute logique, répondre de cette obligation réglementaire dans le cadre de l'enquête publique prévue dans quelques mois.
- Consommation de terres cultivables et d'espaces verts.
- Halte au gaspillage de terre agricole.
- Pensez à nos enfants ! Vous gaspillez des terres agricoles.
- De plus il faut en finir avec la disparition de ces terres agricoles au profit du bétonnage qui ne rapporte rien à part appauvrir l'environnement et nos agriculteurs.

### ***Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)***

- Non au projet de 4 voies ferroviaire !
- Plus une gare 6 voies à quai à proximité !
- La non prise en compte de la ligne future TGV qui sera à proximité.

### ***L'aménagement de la parcelle***

- Dans le document succinct qui est fourni dans le dossier, à aucun moment n'est abordé le point relatif à l'aménagement global de la zone.
- Il paraît indispensable que soit élaboré un plan d'aménagement d'ensemble de tout le secteur des 74ha choisi qui précise les voies, équipements, destination des différents secteurs afin que le nouvel établissement s'insère dans un environnement cohérent.
- Le projet devrait en effet préciser quelles seront les différentes constructions qui seront affectées à l'environnement de la prison, dans la zone des 74 ha. En effet on nous demande de donner un avis qui ne peut être qu'incomplet, ne sachant pas ce qui a été décidé par les élus locaux quant à la nature des constructions dans la zone impartie. Sera-ce une zone commerciale, une zone d'activités et de loisirs ? A ce jour aucun élu local Maire ou président

de la CAD, ne sont en mesure de nous donner leur choix sur ce type de projet. Il est en effet urgent de nous donner des détails sur ce sujet, même si l'impact exact de la prison n'est pas encore définitif.

- Comment oublier que les zones 6AU et 7AU (74ha) ont fait l'objet de rachats successifs par l'EPF depuis de nombreuses années ?

### **PLU et SCOT**

- Trompée sur ce projet d'établissement pénitentiaire ainsi que sur celui de la Ligne Nouvelle Provence Cote d'Azur, dont elle a assuré le développement caché depuis 2005 et pour le projet qui vous incombe depuis au moins 2018 : date de modification du PLU qui autorise la construction du projet pénitentiaire sur les zones 6AU et 7AU (exactement vos 74 ha !!!) autrefois à vocation strictement agricole !
- Il faut en effet considérer la position de ce site comme la "porte d'entrée" de la Dracénie, qui est portée par les élus du SCOT. A ce titre un soin particulier doit être apporté au traitement de l'ensemble de ce secteur pour ne pas nuire à l'image que l'on souhaite construire dans le cadre du SCOT. De plus, les terrains étant rares dans la région, obérer un secteur de 74ha parce qu'on n'aurait pas pris la précaution de réfléchir au devenir de la ville et de son agglomération serait une erreur, qui ne pourrait pas se corriger.
- Il serait souhaitable de prendre au sérieux le devenir de cette zone et de confier son aménagement à des urbanistes confirmés travaillant en complémentarité avec les programmistes de la prison, afin de présenter une proposition globale, avant de procéder aux modifications de PLU et de SCOT.
- Si nous en sommes là aujourd'hui c'est tout simplement grâce aux décisions prises par le président de DPVA en accord avec les élus de notre commune sur le choix de préempter 75 ha de bonnes terres agricoles pour en faire une zone économique voilà 6 ans. Cette décision en plus de priver les agriculteurs déjà présents sur cet espace de culture et d'extension de leur propriété, a également privé de jeunes agriculteurs de s'installer, soit pour y faire de la vigne, des cultures maraichères ou apicole.
- La non-conformité des PLU et SCOT (Monsieur STRAMBIO, en s'adressant directement aux habitants présents à la réunion, a fait part de son opposition ferme sur ce projet et a indiqué avoir fait toutes diligences pour proposer des terrains alternatifs) Comme Monsieur Le Préfet nous l'a clairement indiqué : "c'est comme ça et pas autrement le projet se fera à cet endroit.
- Il est important de rappeler que c'est la Commune et la DPVA qui ont modifié la zone pour leurs intérêts et ce, malgré le veto de la Chambre d'Agriculture et des Côtes de Provence, qui eux sont les défenseurs du Patrimoine du Var.
- Lorsqu'il s'agit de modifier le PLU pour les besoins de l'Etat cela ne pose aucun problème...Mais pour permettre à une ville de loger ces administrés c'est tout autre chose.
- Le projet de prison relève des mêmes enjeux de consommation d'espaces agricoles soulignés dans l'avis suivant. La Chambre d'Agriculture du Var émet donc un avis défavorable sur ce projet qui souhaite s'implanter sur des terres agricoles à fort potentiel agronomique.

### ***Economie locale et développement économique***

- Quelles sont les entreprises qui vont travailler pour la construction de cet établissement ? Seront-elles locales ?
- Implantation dans une future zone de développement économique à forts enjeux mais aussi sur des terres agricoles exploitées (vignoble).
- Pourquoi faire une concertation publique si c'est la commune pour des raisons économiques qui décide de l'implantation sur les 75 hectares ?
- Une partie du site a été achetée par un promoteur pour y implanter de l'activité économique... mais pas la prison qui est réservée aux propriétaires terriens du coin.
- C'est un lieu qui allait enfin accueillir un projet de développement économique, notre ville est déjà fortement sinistrée par les zones inondables questions commerces.
- Les chiffres annoncés pour la partie économique sont certainement très ambitieux et ne devraient pas servir à présenter une mariée bien trop belle dont les inconvénients seront certainement supérieurs aux avantages apportés par sa présence.
- Malgré la nécessité d'ouvrir de nouvelles possibilités d'incarcération dans la région et l'intérêt économique que pourrait présenter un centre pénitentiaire pour la vie économique locale.
- Ce projet a été déplacé sur nos terres par la volonté des Elus locaux qui ont voulu favoriser la zone commerciale par rapport à une zone Agricole en production.
- La position géographique devrait attirer un tourisme et des entreprises de qualité.
- Présenter un dossier, qui est, implicitement validé, avec un emplacement défini pour favoriser un soi-disant "développement économique".

### ***Entrée de ville/territoire***

- Je suis contre ce projet sans queue ni tête qui dévalorise tout le quartier du Muy, son entrée et toutes les propriétés.
- Pourquoi venir dégrader un village, porte d'entrée du Verdon, fenêtre sur le Golfe de Saint Tropez que tout le monde nous envie.
- Positionnement de la prison aux portes de la ville.

### ***Pôle de la mode***

- Pour mémoire je rappelle qu'une décision administrative négative a été prise pour l'installation du projet privé "le pôle de la mode" qui aurait apporté emplois et renommée à la commune qui en a bien besoin.
- Refuser un pôle de la mode qui aurait redoré la vitrine du Muy et créé plus d'emplois.
- Le pôle de la mode qui n'a pu se réaliser pour des raisons d'infrastructures routières insuffisantes et là, on est d'accord avec plus de 300 véhicules matin et soir du personnel pénitentiaire, les visiteurs, les transports vers les tribunaux et les touristes : bizarre !

- Le pôle de la mode qui nous a été refusé et j'en suis encore amère aurait été plus dynamisant pour l'essor du Muy.
- Alors que le projet du pôle de la mode a bénéficié d'une large campagne de promotion : local dédié, pétition en ligne, prospectus, ...ce projet a été plus discrètement diffusé dans la population.

### **Besoin pour l'alimentation**

- Il prive d'avenir des exploitants en place et des exploitants en devenir, un véritable scandale, et davantage encore à l'heure actuelle où l'on sait que les changements climatiques vont avoir pour effet notamment des rendements moindres en agriculture (il faut donc préserver ces terrains et ne plus construire).
- Nous partageons l'analyse faite sur le réseau hydrique de la commune, et plus particulièrement les canaux d'irrigations nombreux sur le territoire, notamment en termes de participation à la diversification de l'agriculture sur le territoire. Ce constat est pour la commune du Muy une richesse à protéger et à mettre en valeur à l'heure où l'on parle de plus en plus de changements de pratiques de consommations et de développement des circuits courts.
- Pourquoi construire un ensemble immobilier majoritairement en béton sur une plaine agricole dont nous savons déjà que nous en aurons un besoin vital dans un futur proche pour des besoins alimentaires en circuit court ?

### **Projet et aménagement global**

- Notre commune de 67 km<sup>2</sup> est composée de plus de 71 % de zones naturelles protégées et de 11,7% de zones urbanisées. Les zones restant à développer ne sont pas nombreuses, surtout à proximité de notre beau village.
- Ce projet de prison au Collet Redon au Muy me semble incohérent du point de vue urbanistique.
- D'un actuel paisible village que représente le Muy, nous constatons qu'une accélération des projets tels une prison envisagée au Collet Redon Le Muy, plus une gare 6 voies à quai à proximité ... Toutes les infrastructures routières/voies ferrées sont à repenser voire devront être créées - futurs parkings et divers commerces vont défigurer nos paysages. Cet ensemble d'équipement technique et économique visant à créer une mégalopole pourrait être envisagé dans des campagnes non exploitées où il y aurait moins de dégâts.
- L'impact de la construction d'une prison devrait être clairement expliqué et développé dans le plan d'aménagement pour une information complète des habitants.
- Ce type d'équipement peut trouver sa place dans une zone non urbanisée, or dans le cas présent ce n'est pas le cas, ce terrain est à l'intersection de plusieurs enjeux urbains, paysagers et ne peut être banalisé, comme une simple « zone d'activités » de plus. Le territoire de la Dracénie est en train de se structurer et ce secteur est le plus porteur de développement d'activités et/ou logements : un mauvais urbanisme serait catastrophique pour la Dracénie.

### **Tourisme**

- Le Muy est aux portes du Verdon, de la Provence verte, du Haut-Var. Que va-t-il advenir de l'éco tourisme et de l'image provençal de notre village, porte de ces espaces sauvages. Ces

projets vont simplement faire fuir la population locale, les touristes et tout un pan de l'économie locale.

- A l'entrée de l'agglomération le panneau indiquait : Le Muy. Ses forêts. Ses rivières. La mer à 18 km Maintenant : Le Muy. Sa prison à 1 km
- La Municipalité se vante d'embellir les abords du village et s'apprête à proposer aux visiteurs comme premier aperçu du Muy un immense centre pénitentiaire.
- Du fait que notre position géographique privilégiée aux Portes du Verdon, du Golfe de Saint Tropez, devrait attirer un tourisme et des entreprises de qualité, un éco-tourisme organisé autour de nos rivières et voies vertes, de nos paysages à préserver, de nos traditions, et ne devrait pas servir de prétexte pour construire une prison qui a accès direct à l'autoroute, ni même à être desservie par des TGV.
- L'image touristique du Var sera fortement dégradée.
- Un slogan touristique pour le Var " son soleil, ses plages ses paysages et .....ses prisons"
- L'impact sur le tourisme (porte des gorges du Verdon) et du Golfe de Saint-Tropez.
- Notre village n'a pas besoin d'une prison, vouloir construire une prison dans une commune à vocation fortement touristique" va à l'encontre de toute "logique". Nous ferons fuir le tourisme. Je rappelle que nous ne sommes qu'à 13 km de la mer et nous vivons du tourisme 5 mois de l'année. Je m'oppose fermement à un tel projet que ce soit au Muy ou sur les villes du bord de mer varois.
- Va repoussez les touristes, nuire aux trois proches campings.

### **Culture et vie locale**

- J'ai l'honneur de vous informer que le siège de l'Association Théâtre du Lendemain, seule association de théâtre ayant son siège social sur le territoire de la Commune de Le Muy, est situé au Domaine du Collet Redon, et sera donc très proche de la prison que vous projetez de construire à très grande proximité du hameau. Nous formons une compagnie de théâtre amateur. Les activités théâtrales de l'Association sont diverses, par exemple j'anime un atelier théâtre ouvert aux adolescents, et des adultes se forment également en montant des sketches, voire des pièces. Personnellement je monte des pièces souvent tirées du répertoire contemporain. Evidemment le voisinage d'une prison est dissuasif et risque fort d'atteindre le développement de ces pratiques artistiques car les jeunes et les adultes jugeront probablement le lieu comme peu attractif !
- Autre part à la fin du mois d'Août a lieu chaque année le Festival Sous le Noyer qui, hors pandémie, attire en moyenne une cinquantaine de spectateurs. Je suis reconnaissant envers la Commune de Le Muy d'installer un podium pour cette occasion au Collet Redon et d'annoncer l'événement dans les publications municipales. Nous avons alors parfois en extérieur un spectacle avec des chansons et la plupart utilisent une bande-son : comme nous vivons tous en bonne entente au Domaine du Collet Redon, mes voisins ne se plaignent pas. Je n'ose espérer une telle compréhension et une telle acceptation de la part des prisonniers et, ainsi, d'être contraint d'arrêter des spectacles à la demande des autorités du Centre Pénitentiaire ! De plus je doute que les spectateurs se déplacent en grand nombre dans un tel voisinage malgré la gratuité de ces prestations.



- Il me semble que la création d'un tel établissement aussi proche du domaine, ne pourrait être que préjudiciable pour ses habitants, notamment pour l'association théâtrale. Cette activité entraîne des allers et venues d'enfants, d'ados et adultes pour les cours ou représentations théâtrales. Il est important de garantir la tranquillité de ce public tout en assurant le bon fonctionnement du centre pénitentiaire et parfois aussi la nécessité de discrétion des familles des personnes détenues.
- C'est avec surprises et incompréhension que j'apprends, alors que la culture du Théâtre a semblé toujours être soutenu par la mairie du Muy, que le centre pénitencier va être installé tout proche des locaux du théâtre. Cela nuira aux représentations, les spectateurs seront moins confiants, dans un environnement qui semblera moins sécuritaire du simple fait de la présence des prisonniers. De plus, l'été des représentations et le Festival sous le noyer ont lieu en extérieur, à côté des vignes, cadre parfait, calme et accueillant pour l'instant, qui a toujours eu du succès. Pourquoi nuire à la culture et au bien-être des comédiens et spectateurs en implantant si proche le centre pénitencier ?

### **Qualité et cadre de vie**

- Comment peut-on faire vivre cela aux gens ! Il nous sera impossible de continuer à vivre sereinement dans le quartier et surtout de le cacher !
- Les habitants ne vont plus vivre, il suffit de voir les témoignages de la prison de Valence qui est toute récente.
- C'est une destruction délibérée de notre cadre de vie et une dévalorisation de notre bien. C'est du bétonnage malheureux et nuisible qui fait disparaître les derniers vignobles du Muy.
- Je pensais construire une jolie petite vie au Muy mais je pense déjà maintenant à y déménager... bravo à la municipalité et à l'état !
- Notre tranquillité va cesser !
- Je suis âgé de 76 ans et je souhaite passer une vieillesse tranquillement chez moi, au Collet Redon. Je crains d'être dérangé par les cris nocturnes des prisonniers et plus généralement toutes les nuisances sonores qu'une telle activité génère. Je redoute les personnes qui viendront roder autour de la prison, donc près de chez moi, voire sur mon terrain !
- Ce projet va dégrader la qualité de vie, la sécurité et l'environnement.
- Aujourd'hui nos enfants se promènent à vélo, sans crainte, vont chez leur copain en sécurité des promeneurs et des sportifs sont sur ces chemins. Demain grâce à vous, plus aucune promenade sera envisageable. Plus aucun sportif, plus de vélo, juste du bitume, des voitures, une population hostile, et des tensions. Fini la sécurité.
- De nombreux citoyens sont venus habiter au Muy, pour la qualité de vie et les balades aux alentours qui ne seront plus possibles, car plus d'espaces verts et il y aura certainement de l'insécurité.
- Nous sommes venus habiter la campagne.
- Dégradation du paysage

## ***L'insécurité***

- Nous avons dans le quartier des enfants, le Collet Redon est leur terrain de jeux, leur jardin, voulez-vous les enfermer !!! qu'ils se retrouvent face à des "jeteurs de ballon" (petit sac de drogue ou autre) ou qu'ils tombent sur de la drogue cachée en vue d'être jetée par-dessus les murs de la prison ? des voyous qui viennent faire des parloirs sauvages ! Le Collet Redon risque de devenir un passage stratégique pour toutes ces personnes pour se rendre de façon discrète vers la prison. Ce qui accentuera notre insécurité.
- Quelles sont les mesures supplémentaires envisagées visant à garantir la sécurité ? ex : création ou extension de la brigade de gendarmerie.
- Dans la réalité les gens vivant près des prisons sont victimes de vols et d'agressions, nonobstant le fait qu'ils subissent des nuisances sonores et de voisinage.
- L'insécurité, dans une période déjà très anxiogène.
- En effet il y aura des personnes honnêtes dont un parent est emprisonné, mais se trouveront aussi parmi elles des petits trafiquants de drogue dont certains risquent d'être violents.
- Aucunes garanties de l'état sur d'éventuelles insécurité avec des personnes ayant des liens avec la population carcérale.
- Qui prendra en charge les coûts sur notre sécurité en dehors de la prison ? L'état, la commune ? Qui assurera notre sécurité aux abords de la prison ou proximité, la police municipale, la gendarmerie, qui ferment leurs portes à 18h en semaine et sont fermés le week-end !

## ***Eau potable et Station d'épuration***

- Sans compter la quantité d'eau potable pour toutes ces personnes (120 l/par détenu/jour) et les eaux usées ? Rien n'est prévu ?
- La station d'épuration et la station de pompage sont-elles en capacité de subvenir à l'ensemble du personnel et des détenus sans impacter les administrés de la commune ?
- Plus de besoin en eau potable. Refaire la station d'épuration et où ?
- Quand je vois qu'une partie du Muy n'est pas raccordé à tout à l'égout.
- Maintenant il est important de savoir si l'état aidera financièrement la commune de Le Muy, Dans l'aménagement de la voirie (qu'il va falloir la revoir devant les difficultés de circulations que nous connaissons actuellement). Dans les travaux d'assainissements qu'il faut prévoir. Dans peut-être la mise en place d'une nouvelle station d'épuration, au regard de l'évolution démographique de notre commune.

- **Les solutions alternatives au projet**

Le dossier de concertation ne contenait aucune proposition alternative. Cela a suscité plusieurs interrogations. La non-implantation du projet sur la commune de Draguignan questionne. En effet,

certaines se demandent pourquoi on implante le futur établissement pénitentiaire dans la commune qui semble ne pas le souhaiter et pas sur la commune qui souhaite l'accueillir.

Certains ont l'impression que l'ont fait supporter les problèmes des villes à la campagne. Ils souhaitent que l'on rapproche les sites de rétention des villes d'où sont issus les incarcérés.

Il ressort également un questionnement sur la nécessité d'exproprier des propriétés privées quand plusieurs terrains appartenant à l'Etat semblent disponibles.

Il ressort des contributions une forte volonté de connaître les autres sites ayant fait l'objet d'étude approfondie et surtout de comprendre les raisons de leurs refus.

Dans le cadre de la concertation, de nombreuses propositions sont formulées.

Lors de la réunion publique, le préfet a indiqué que les recherches de site ont duré 6 ans. Il précise que ce n'est pas parce qu'il y a un terrain militaire qu'il est libre d'emploi. L'APIJ indique recevoir régulièrement des propositions de sites alternatifs qu'elle étudie à travers la grille des critères de sélection.

### **Extraits des contributions du public sur les registres**

#### ***Les alternatives***

- Pourquoi ne pas expliquer, dans le cadre de cette concertation, ce qui a conduit à écarter l'ensemble des autres sites (puisque cela devrait être public prochainement (à moins qu'il y ait une disposition contraire pour ce type de projet)) ?
- Comment justifier que cette maison d'arrêt n'ait pas trouvé chaussure à son pied dans les territoires voisins alors que la Dracénie accueille déjà un établissement de ce type ?
- En quoi le/les sites alternatifs proposés en Dracénie ne répondait pas aux exigences technico-financières du porteur de projet ?
- Projet qui ne présente aucune autre alternative.
- La ville disposant d'autres terrains en friche, d'autres alternatives existent pour la construction de cet établissement pénitentiaire, sans pour autant sacrifier des vignes constituant un patrimoine de qualité.
- A aucun moment, on a étudié un emplacement alternatif dans la zone d'activité de Signes. Il y a plusieurs dizaines d'hectares dans le parc d'activité disponibles immédiatement !!! 85 hectares immédiatement disponibles. Ces terrains ne sont pas des terrains agricoles !! donc pas de destruction environnementale ! Ils sont pré aménagés sur des zones arides !
- On a aussi Saint-Cézaire-sur-Siagne dans le 06 si on veut développer les capacités des Alpes maritimes !
- Les décharges exploitées par Pizzorno peuvent être des solutions, notamment le terrain du Luc en Provence.
- Je vous propose de la construire en haut du Malmont dans un endroit isolé éloigné de pipeline, ligne haute tension ou gazoduc.
- 4 années de recherches de terrains appropriés pour votre projet, 4 années pour 10 terrains sélectionnés, c'est vraiment peu pour la superficie du Var.

- Au vu du nombre de terrains immenses incultes en terre blanche ou forêt disponible sur la commune ou communes voisines, pourquoi ce site, pourquoi ne pas continuer à chercher un terrain sans riverains autour ?
- Sur les Serres il y a des terres incultes, en friche ainsi que des terres appartenant à l'Etat, ces terres sont prioritaires par rapport à des terrains de vignes en production AOP Côtes de Provence.
- Je tiens à rappeler qu'à Vins-sur-Caramy il y a l'ancien centre d'essai Michelin à l'abandon ! A réutiliser !
- Par la présente je vous fais part de ma vive opposition concernant l'implantation d'une prison sur la commune du Muy. Je ne peux pas croire que seul ce terrain puisse convenir. Où sont ces études.

### ***Proche des grandes aires urbaines***

- L'aire toulonnaise est beaucoup plus importante et devrait donc accueillir le projet en question. Les alpes maritimes aussi.
- Nous avons dans l'est des Bouches-du-Rhône et l'ouest du Var une forte criminalité. L'emplacement de Signes à mi-chemin est pertinent entre Marseille et Toulon !
- Pourquoi construire ici pour accueillir des délinquants qui ne sont d'ici : entre Toulon et Marseille on devrait pouvoir trouver de la place.

### ***Les terrains de l'état***

- Pourquoi faire disparaître des terres viticoles alors que des terrains appartenant à l'état sont disponibles ailleurs dans la région.
- La base navale militaire de Toulon qui comporte aussi des dizaines d'hectares non utilisés ! des terrains non utilisés entre la Seyne et Toulon.
- Pourquoi ne pas la construire dans Canjuers on doit bien y trouver une dizaine d'hectares sur les 40 000 du camp.
- L'Etat doit utiliser des terrains à lui et dont il ne sait que faire.
- Des terrains militaires de partout (Draguignan, Canjuers, Usine de torpilles de Saint Tropez, Bases du Levant et de Toulon). Ailleurs en France, l'armée n'est plus en capacité de conserver ses bases d'aviation et autres casernes. Il serait facile de construire sur un tel site.
- Il existe des terrains militaires à envisager, mais le ministre des Armées n'est pas d'accord par contre des casernes dans Draguignan ont été vendues.

### ***Draguignan***

- Pourquoi ne pas agrandir la prison déjà existante des Nouradons ? Ou l'implanter sur une autre Communauté d'Agglomération ?
- Comment justifier qu'il ne soit pas possible de construire cet établissement pénitentiaire sur les 93 ha dont l'Etat est propriétaire aux Nouradons qui accueille, de toute manière, déjà un établissement semblable (ajouter du bruit au bruit est toujours moins impactant qu'ajouter du bruit au silence...) ?

- **Les modalités d'information et de participation**

L'annonce gouvernementale de la création de la prison du Muy, en 2021, a fait l'objet de quelques articles. Cependant, seule une partie des habitants et élus se sont emparés du dossier. Pour l'autre partie des habitants, il s'agissait d'une rumeur. La communication autour de la concertation préalable a transformé cette dernière en un fait réel, donnant ainsi, une impression d'accélération du projet.

C'est pourquoi, la procédure de concertation interroge. Pour certains, elle arrive après que les décisions sont actées, pour d'autres. Elle manque de transparence. Le manque de clarté, sur la répartition des responsabilités et compétences de l'APIJ et des collectivités locales, a contribué au climat de suspicion. En effet, le porteur de projet répondait en restant strictement dans son champ de compétence.

Lors de la réunion publique, le préfet a indiqué que le gouvernement avait décidé que l'établissement pénitentiaire se trouverait sur la parcelle de 74 hectares et que l'équipe projet est actuellement à la recherche de l'emplacement le moins contraignant sur cette parcelle et pas une autre. Cette déclaration a renforcé non seulement, le sentiment d'inutilité de la procédure de concertation, mais également l'impression que les décisions étaient déjà prises.

### **Extraits des contributions du public sur les registres**

#### **Concertation**

- A quoi bon ? le projet de concertation est sur 75 hectares, l'implantation la moins nuisible pour l'ensemble des riverains (500m de toutes habitations) serait au milieu sur les serres et collé à la RD1555.
- J'espère que la concertation publique sera bénéfique et que le projet n'est pas encore entériné.
- En espérant que notre voix sera entendue sinon nous chercherons déjà à déménager hors de la commune.
- J'émettrai deux souhaits, celui que cette consultation soit réellement un préalable et qu'aucune décision définitive n'ait déjà été prise (comme la majorité des habitants du MUY semblent le penser) et que nos voix soient entendues et que ce projet d'implantation de prison ne soit pas retenu.
- Écoutez les administrés !
- La commune de la Motte n'a pas été destinataire d'un dossier de concertation ni de permanences en Mairie, alors que les communes du Muy et de la Motte sont contiguës et en interaction. Les habitants de la Motte n'ont pas pu avoir accès une information complète de ce fait, Je soulève ce point car il me semble qu'il y a là une grave anomalie dans la procédure de concertation mise en place pour le projet.
- Je vais énoncer ici clairement le sentiment de tous les muyois qui ont assisté hier à la réunion publique au Muy à ce simulacre d'échanges basé sur une comédie de concertation !
- Ils nous annoncent ouvertement que cette concertation publique ne changera rien puisque la décision est prise d'implanter la prison sur la commune du Muy.
- Connaissance prise du projet d'implantation d'un centre pénitentiaire pour la 1ère fois au cours du dernier trimestre 2021 : par la radio.

- C'est le mépris total des habitants et des viticulteurs tous touchés de près par ce projet ET non Intégrés dans son déroulement.
- Pourquoi ne pas écouter les administrés, au lieu d'écouter des politiques ?

### ***Information / Transparence***

- En l'absence de la transparence nécessaire à la pratique de l'aménagement et de réponses à ces questions, la sincérité de cette concertation sera voilée et l'accueil du projet n'en sera que plus difficile.
- Des habitants d'autres rues m'ont dit aussi n'avoir rien reçu. J'ai signalé la chose à la Garante du projet lors de l'atelier et par le mail.
- Dans un premier temps, très étonnés d'apprendre à travers les journaux locaux, l'emplacement d'une future prison, à moins de 500 M de chez nous.

### ***Justice et suspicion***

- Plusieurs Procédures Judiciaires vont être lancées pour défendre nos droits et notre intégrité car nous sommes dans cette affaire des victimes qui ont été traitées avec mépris et aucune humanité, ce qui n'est pas acceptable voire inadmissible dans un pays de droit.
- Tout est allé très vite pour nous mettre "dos au mur", bravant toute la procédure d'information ce qui est condamnable.
- Cela laisse vraiment penser que certains ont de gros intérêt financier à prendre dans ce type d'opérations immobilières complètement aberrantes.
- Pas très net tout ça.

### ***Les décisions***

- J'ai l'impression qu'au cours de cette réunion des étapes ont été brulées car M. le Préfet a annoncé que cette prison se situera sur ce site sans avoir eu le temps de prendre en compte, dans l'étude, les éléments apportés par la population muyoise et les élus.
- La "concertation", c'est formidable quand elle est un préalable à une prise de décision ; pour la maison d'arrêt de Le Muy, la décision est prise contre l'avis et les propositions alternatives des élus locaux.
- Le projet se fera sans doute malgré tout, et surtout malgré nous.
- A qui appartient la décision finale de l'implantation, L'APIJ ou les élus ?
- Le 22 mars, nous avons assisté à cette : "parodie de concertation". Présenter un dossier, qui est, implicitement validé, avec un emplacement défini pour favoriser un soi-disant "développement économique".
- Prenez du recul et évaluez toutes les options avant de prendre votre décision.

## Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par la garante le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

### Précisions à apporter de la part du responsable du projet des pouvoirs publics et des autorités concernées

Les éléments suivants sont formulés dans l'hypothèse où l'APIJ décide de poursuivre son projet à la suite de la concertation préalable. Les précisions à apporter sont les suivantes :

- Il conviendrait de mettre à disposition du public, les rapports d'études relatifs aux autres sites précédemment envisagés pour accueillir le projet.
- Il conviendrait de mettre à disposition du public, la liste des sites proposés durant la concertation et la manière dont ils ont été ou seront étudiés. Si certaines propositions ont été analysées pendant la concertation, la diffusion des résultats au public est souhaitée.
- Il conviendrait, si aucune autre alternative n'est retenue, en lien avec l'ensemble des parties prenantes, dont les riverains, de préciser l'emplacement précis du futur établissement.
- Il conviendrait que l'APIJ apporte des précisions sur l'avenir de la parcelle de 74 hectares en précisant, notamment la destination des différents secteurs et la manière dont les projets en cours (Nouvelles constructions de logements, gare TGV, développement économique, ...) sont intégrés au projet de nouvel établissement pénitentiaire.
- Il conviendrait de préciser les actions envisagées pour limiter les risques d'inondation.
- Il conviendrait de préciser les actions envisagées pour faire face aux risques d'insécurité.
- Il conviendrait d'étudier les aménagements possibles pour sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes autour de l'établissement.
- Il conviendrait de préciser la manière dont les risques industriels, en lien avec la proximité d'un site Seveso, vont être traités dans le cadre du projet.
- Il conviendrait de préciser les actions envisagées pour limiter les nuisances visuelles et sonores pour les riverains.
- Il conviendrait de préciser les aménagements envisagés pour préserver la qualité du cadre de vie des riverains et des muyoïes.

- Il conviendrait de préciser les actions envisagées, avec les collectivités locales, pour ne pas aggraver les conditions de circulation difficiles déjà constatées dans la zone du projet.
- Il conviendrait de mettre à disposition du public les études environnementales utilisées dans le cadre de l'étude de faisabilité.
- Il conviendrait de mettre à disposition du public l'avis du ministre de l'Agriculture au sujet de projet, à la suite de la saisine du syndicat des vins côtes de Provence, en vertu de l'article L.643-4 du code rural et de la pêche.
- Il conviendrait d'étudier la capacité la station d'épuration et la station de pompage de la commune à faire face à la consommation additionnelle de l'ensemble du personnel et des détenus sans que cela n'impacte les administrés de la commune.
- Il conviendrait d'apporter les informations, avec cartographies, sur les modifications envisagées dans le cadre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune du Muy et du schéma de cohérence territoriale de Dracénie Provence Verdon agglomération.
- Il conviendrait d'apporter des informations et des précisions sur les retombées financières, économiques et sur l'emploi à l'échelle communale.
- Il conviendrait de préciser la manière dont les décisions sont prises et la répartition des responsabilités entre les différents décideurs sur la parcelle concernée.



## Recommandations de la garante pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Les recommandations suivantes sont formulées dans l'hypothèse où l'APIJ décide de poursuivre son projet à la suite de cette concertation préalable.

L'APIJ devra répondre de manière argumentée et documentée à l'ensemble des demandes de précisions et aux recommandations formulées.

Elle devra diffuser largement sa réponse au présent bilan en utilisant les médias identifiés pendant la concertation. Elle devra également l'adresser aux participants ayant laissé leurs coordonnées sur le registre dématérialisé et lors des questions par courriel.

La garante recommande l'organisation d'une réunion publique suite à la remise de la réponse du porteur de projet au bilan.

La garante souhaite que l'APIJ confirme son engagement à répondre au droit à l'information et à la participation jusqu'à la livraison de l'établissement pénitentiaire.

Il conviendrait que l'APIJ réponde sans délais :

- Aux contributions du registre dématérialisé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- Aux contributions du registre papier et publication sur le site internet.
- Aux questions reçues directement par courriel ou par l'intermédiaire de la garante et les publie sur le site de la concertation.

Il conviendrait que l'APIJ publie sur le site internet de la concertation :

- Un document unique contenant toutes les contributions et les réponses associées de l'ensemble des registres sous dans un document unique. Cela permettra de faciliter l'accès à ces informations, après le délai important écoulé entre la contribution et la réponse.
- Le diaporama projeté lors de la réunion publique contenait des informations ne figurant pas dans le dossier de concertation.
- L'enregistrement vidéo de la réunion publique.
- Les études et informations demandées dans le bilan de la garante.

Il conviendrait que l'APIJ :

- Maintienne le site internet jusqu'à la livraison de l'établissement pénitentiaire.
- Mette en place une newsletter pour informer le public.
- Crée une adresse électronique dédiée au public.
- Organise des rencontres avec les habitants et acteurs locaux au Muy pour informer le public.
- Mette en place une organisation spécifique pour communiquer et travailler avec les riverains et les collectivités locales.
- Communique régulièrement sur le projet via les médias identifiés pendant la concertation.

## Liste des annexes

**Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations du garant**

**Annexe 2 : Saisine de la CNDP par l'APIJ**

**Annexe 3 : Décision de la CNDP**

**Annexe 4 : Lettre de mission du garant**

**Annexe 5 : Compte-rendu atelier « accès » au Muy**

**Annexe 6 : Compte-rendu de la permanence à la mairie de Draguignan**

**Annexe 7 : Compte-rendu permanence à la mairie du Muy**

**Annexe 8 : Compte-rendu réunion publique au Muy**

**Annexe 9 : Support présentation réunion publique su Muy**

**Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante**

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris  JJ/MM/AAA
<b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>			
1. Mettre à disposition du public les rapports d'études relatifs aux autres sites précédemment envisagés pour accueillir le projet.			
2. Mettre à disposition du public la liste des sites proposés pendant la concertation et la manière dont ils ont été ou seront traités. Si certaines propositions ont été analysées pendant la concertation, la diffusion des résultats au public est souhaitée.			
3. Préciser l'emplacement précis du futur établissement.			
4. Apporter des précisions sur l'avenir de la totalité de la parcelle de 74 hectares.			
5. Préciser les actions envisagées pour limiter les risques d'inondation.			

6. Préciser les actions envisagées pour faire face aux risques d'insécurité.			
7. Etudier les aménagements possibles pour sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes autour de l'établissement.			
8. Préciser la manière dont les risques industriels, en lien avec la proximité d'un site Seveso, vont être traités dans le cadre du projet.			
9. Préciser les actions envisagées pour limiter les nuisances visuelles et sonores pour les riverains.			
10. Préciser les aménagements envisagés pour préserver la qualité du cadre de vie des riverains.			
11. Préciser les actions envisagées, avec les collectivités locales, pour ne pas aggraver les difficultés de circulation déjà constatées.			
12. Mettre à disposition du public les études environnementales utilisées dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le site du Collet Redon.			
13. Publier l'avis du ministre de l'Agriculture au sujet du projet, à la suite de la saisine du syndicat des vins côtes de Provence, en vertu de l'article L.643-4 du code rural et de la pêche.			
14. Etudier la capacité de la station d'épuration et de la station de pompage de la commune, à subvenir aux			

besoins des habitants, du personnel du futur établissement pénitentiaire et des détenus.			
15. Apporter les informations et des précisions, avec cartes, sur les modifications envisagées pour la mise en compatibilité du PLU et SCOT.			
16. Apporter des informations et des précisions sur les retombées financières, économiques et sur l'emploi à l'échelle de la commune.			
17. Préciser la manière dont les décisions sont prises et la répartition des responsabilités entre les différents décideurs de la parcelle concernée par le projet.			
<b>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</b>			
18. Organiser une réunion publique de reddition des comptes.			
19. Répondre aux contributions du registre dématérialisé			
20. Répondre aux contributions des registres papier et les publier sur le site internet			
21. Répondre aux questions reçues directement par courriel ou par l'intermédiaire de la garante et les publier sur le site internet.			
22. Créer un document unique contenant l'ensemble des contributions du public et des réponses associées, des registres papier et dématérialisé et le publier sur le site internet.			

23. Publier sur le site internet du diaporama projeté lors de la réunion publique.			
24. Publier l'enregistrement vidéo de la réunion publique sur le site internet.			
25. Publier et diffuser les études et informations demandées dans le bilan du Garant.			
26. Maintenir du site internet jusqu'à la livraison de l'établissement pénitentiaire.			
27. Mettre en place une newsletter pour être informé régulièrement sur les avancées du projet.			
28. Créer une adresse électronique dédiée au projet afin que le public puisse interroger le porteur de projet quand il le souhaite.			
29. Organiser des rencontres régulières au Muy pour informer le public.			
30. Mettre en place une organisation spécifique pour communiquer et travailler avec les riverains et les collectivités locales.			
31. Communiquer régulièrement sur le projet via les médias identifiés pendant la concertation.			

## Annexe 2 : Saisine de la CNDP par l'APIJ



Le Kremlin-Bicêtre, le 17 septembre 2021

La Directrice Générale

à

**Madame Chantal JOUANNO**  
**Commission Nationale du Débat Public**  
**244 boulevard Saint-Germain**  
**75007 PARIS**

Affaire suivie par Romain JANIN  
Tél : 01.88.28.88.14  
Courriel : [romain.janin@apij-justice.fr](mailto:romain.janin@apij-justice.fr)  
Réf : D-MUY-MA-2021-0001

Lettre recommandée avec AR

**Objet : Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy (Var)**  
**Concertation préalable environnementale | Désignation d'un garant**

Madame la Présidente,

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'Etat-ministère de la Justice, a été mandatée pour concevoir et construire un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy dans le département du Var.

Le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy est soumis à évaluation environnementale systématique au titre de la rubrique 39 b) de l'article R.122-2 du code de l'environnement.

En vertu de l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement, la procédure de concertation préalable du code de l'environnement est susceptible de s'appliquer aux projets, plans et programmes soumis à évaluation environnementale. Cette concertation préalable doit se dérouler selon les modalités définies par les articles L.121-16 et L.121-16-1 du même code.

Dans cette perspective, je vous demande par la présente de bien vouloir désigner un garant pour cette concertation qui portera sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire, et qui devrait se tenir prochainement.

67, avenue de Fontainebleau  
94270 LE KREMLIN-BICETRE  
Tél : 01 88 28 88 00  
[www.apij-justice.fr](http://www.apij-justice.fr)

1/2

Je vous adresse également en pièce jointe une note de présentation du projet de construction de l'établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy.

Mes services restent à votre disposition pour compléter cette demande le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

**Marie-Luce BOUSSETON**

**Directrice générale**

**MARIE-LUCE** Signature numérique  
de MARIE-LUCE  
**BOUSSETON** BOUSSETON ID  
**ID** Date : 2021.09.19  
19:45:40 +02'00'

**Pièce jointe :**

- Note de présentation du projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune du Muy (Var).



## Annexe 3 : Décision de la CNDP



SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2021

DECISION N°2021/126/ ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE MUY/ 1  
CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE A MUY (83)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier et le dossier annexé en date du 17 septembre 2021 de Madame Marie-Luce BOUSSETON, directrice générale de l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), demandant la désignation d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de MUY, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1,

après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1 :** Madame Zita ETOUNDI est désignée garante de la concertation préalable sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de MUY.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente

Chantal JOUANNO

## Annexe 4 : Lettre de mission du garant



LA PRESIDENTE

Paris, le 7 octobre 2021

Madame,

Lors de sa séance plénière du 6 octobre 2021, la Commission nationale du débat public vous a désignée garante du processus de concertation préalable pour le projet de nouveau centre pénitentiaire au Muy, dans le Var, porté par l'Agence public pour l'immobilier de la justice (APIJ).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable sur ce projet a été décidée en application de l'article L.121-17 du Code de l'environnement. Comme le précise cet article, « *la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, **soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1.** Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16.* ».

### **Rappel des objectifs de la concertation préalable :**

Le champ de la concertation est particulièrement large. Il est important que l'ensemble des parties prenantes ait connaissance des dispositions légales. L'article L.121-15-1 du Code de l'environnement précise bien que la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions, notamment en rappelant à vos interlocuteurs ces exigences légales.

Mme Zita ETOUNDI  
Garante de la concertation préalable  
Projet de nouveau centre pénitentiaire au Muy (83)

*Annexe : Courrier adressé au Garde des Sceaux et au ministre délégué à la Participation citoyenne*

la commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – [chantal.jouanno@debatpublic.fr](mailto:chantal.jouanno@debatpublic.fr)  
[debatpublic.fr](http://debatpublic.fr)

### ***Votre rôle et mission de garant : défendre un droit individuel***

Dans le cadre de l'article L121-17 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage. La CNDP ne peut légalement les valider, néanmoins vous devez rendre publiques vos préconisations et leur prise en compte par le maître d'ouvrage.

Votre rôle n'est cependant pas réduit à celui d'observatrice du dispositif de concertation. **Vous êtes prescriptrice des modalités de la concertation** : charge au maître d'ouvrage (MO) de suivre vos prescriptions ou non. Vous n'êtes pas responsable des choix du maître d'ouvrage mais de la qualité de vos prescriptions et de la transparence sur leur prise en compte.

Votre analyse précise du contexte, de la nature des enjeux et des publics spécifiques vous sera d'une grande aide. **Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux souhaitables de soumettre à la concertation.** La qualité de vos préconisations dépend de la qualité et du temps consacré à cette étude de contexte.

À compter de votre nomination et jusqu'au démarrage du processus de concertation, il vous appartient d'accompagner et de guider le MO dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

L'article L121-16 du Code de l'environnement dispose que le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concerné(s) par la concertation au minimum 15 jours avant le début de cette dernière. Il vous appartient de veiller au respect de ce délai nécessaire pour que le public puisse se préparer à la concertation, à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication afin que le public le plus large et diversifié soit informé de la démarche de concertation. **Ces dispositions légales sont un socle minimal à respecter.**

**S'agissant spécifiquement du projet dont vous garantissez la concertation,** j'attire votre attention sur la nécessité de soumettre le projet dans son ensemble à la concertation, c'est-à-dire à la fois sur le bâtiment mais aussi sur les raccordements qui seront nécessaires, notamment les voies d'accès.

Par ailleurs, chacun des projets de nouvel établissement pénitentiaire porté par l'APIJ décline un programme national de création de 8000 nouvelles places. Il ferait donc sens que chaque concertation à venir permette au public de débattre de ce choix et des enjeux associés à la politique carcérale. Afin d'associer au mieux les personnes en situation de détention à la concertation, je vous propose de vous tourner vers le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) ou vers l'administration pénitentiaire. Permettre le dialogue entre riverains des centres et familles des détenus peut également être un des objectifs pertinents de la concertation sur ce projet. Des visites de site lors de votre phase préparatoire s'avèrent être un outil utile à votre compréhension.

L'APIJ envisageant des concertations sur plusieurs autres projets d'ici l'été 2022, je vous demande dans toute la mesure du possible, de renseigner dans votre bilan (voir plus bas), mais également dans vos recommandations au MO, toutes les bonnes pratiques pour aborder ces sujets difficiles avec tous les publics concernés : parties prenantes, personnes incarcérées, familles des détenus, voisinage, etc.

L'objectif pour la CNDP est de pouvoir capitaliser d'une « concertation pénitentiaire » à l'autre. N'hésitez pas également à vous tourner vers les garantes et garants ayant déjà mené ces missions, comme Etienne Ballan ou Jean-Pierre Wolff, ou étant actuellement en cours de mission (Marie Guichaoua, Pierre-Yves Guihéneuf, Jean-Luc Renaud, Serge Quentin).

Enfin, je vous informe que la CNDP a écrit au Garde des Sceaux et au ministre délégué à la Participation citoyenne pour les interroger sur la hiérarchie des normes entre le droit de la participation et la privation de liberté, ainsi que ses implications concrètes pour les concertations menées avec l'APIJ. Vous trouverez ce courrier en annexe de votre lettre de mission.

Il s'agit enfin d'élaborer votre **bilan**, dans le mois suivant la fin de la concertation préalable. Ce bilan, dont un canevas vous est transmis par la CNDP, comporte une synthèse des observations et propositions présentées. Il doit également présenter le choix de méthodes participatives retenu par le MO, ses différences avec vos recommandations et sa qualité. Le cas échéant, il mentionne les évolutions du projet qui résultent de ce processus. **Il met l'accent sur la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions.** Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet, plan ou programme (art. R.121-23 du CE). Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique.

La concertation préalable s'achève avec la **transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO** demandes de précisions et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants la publication de ce dernier (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Je vous demande d'informer le MO du fait que, dans le cadre de l'article L121-16-2 du code de l'environnement, il a la possibilité de faire appel à la CNDP pour garantir une participation continue du public entre sa réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation se fondera pour partie sur vos recommandations et les engagements du MO.

La CNDP vous confie donc une mission de prescription à l'égard du MO et des parties prenantes afin de veiller aux principes fondamentaux de la participation. Cette **procédure a pour objectif de veiller au respect des droits conférés au public par l'article L120-1 CE en application de la Constitution. La défense de ces droits est placée sous votre garantie, au nom de la CNDP.**

A cet effet, la CNDP vous indemnise et vous défraie selon des montants fixés dans l'arrêté du 29 juillet 2019. La charge de l'organisation matérielle de la concertation revient au MO.

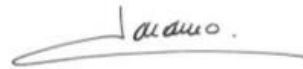
#### **Relations avec la CNDP :**

Il est nécessaire que nous puissions conserver un contact étroit afin que vous nous teniez informés régulièrement du bon déroulement de la concertation (qualité du dossier, définition des modalités de concertation, qualité des réponses apportées, sujets principaux et points de conflit potentiel). La CNDP doit être informée de toute difficulté spécifique qui interrogerait votre mission ou celle de la CNDP. Je vous demande tout particulièrement d'informer mes équipes de la publication par le MO des dates, du site internet et du dossier de la concertation. Le bureau se tient

à votre disposition, notamment en cas de difficulté particulière liée à la concertation.

Enfin, de manière à vous permettre la meilleure prise en main de votre mission, votre présence est requise à une journée d'échanges avec la CNDP et d'autres garant.e.s. Cette journée sera l'occasion d'aborder dans le détail les différentes étapes de la concertation que vous allez garantir, et bien sûr, de nous poser toutes vos questions. Nous reviendrons vers vous dans les jours suivants.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO

La présidente

Paris, le 4 octobre 2021

Monsieur le garde des Sceaux,  
Monsieur le ministre délégué,

La CNDP est saisie régulièrement par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) dans le cadre du plan immobilier pénitentiaire. Ainsi, avons-nous organisé 7 concertations dans ce cadre et sommes-nous actuellement saisis de 5 projets. Comme vous le savez la CNDP défend le droit du public de débattre et de peser sur les projets qui touchent son environnement. La CNDP veille à ce que tous les publics soient associés et puissent se prononcer sur la base d'une information fiable et factuelle. Pour ce faire, elle a depuis 25 ans adopté un certain nombre de valeurs essentielles que sont la transparence, la neutralité, l'indépendance, l'argumentation, l'équivalence et l'inclusion, autant de principes nécessaires à la bonne organisation des débats publics et des concertations.

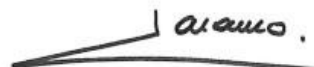
Dans le cadre des concertations préalables qui ont été mises en place sous l'égide de garantes ou de garants CNDP concernant des centres pénitentiaires, nous constatons que les personnes détenues n'ont jamais été consultées. Ainsi, nous nous permettons de vous écrire afin de connaître votre position par rapport au droit à l'information et à la participation, tel qu'il est décrit dans le code de l'environnement, et à son application à des personnes en détention. Plusieurs questions s'imposent à nous, que nous souhaitons partager avec vous :

- Est-ce que les personnes détenues peuvent participer en présentiel à des réunions publiques avec d'autres acteurs, et sous quelles conditions ?
- A défaut, est-ce que les personnes détenues peuvent participer à des réunions avec les personnels et d'éventuels intervenants externes des centres pénitentiaires, et sous quelles conditions ?
- Est-ce que les personnes détenues peuvent participer à des réunions en distanciel ?
- Ces règles sont-elles définies prison par prison ou sont-elles générales ?

Afin de garantir pleinement le droit à l'information et à la participation aux décisions de chaque personne et mettre en œuvre les principes d'équivalence et d'inclusion, nous vous serions reconnaissants de nous éclairer sur ces différents points, pour que nous puissions agir au mieux dans le cadre des missions à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le garde des Sceaux, Monsieur le ministre délégué, l'expression de ma haute considération.

*Bien cordialement.*



Chantal Jouanno

Monsieur Eric Dupond-Moretti  
Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Monsieur Marc Fesneau  
Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le  
Parlement et de la Participation citoyenne

Copie :  
Madame Marie-Luce Bousseton  
Directrice générale de l'APIJ

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DU MUY (83)

Réunion et atelier du 2 février 2022 - 10h00 - 12h00  
Salle polyvalente du Muy

### Intervenants

- Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)
- Agence Public pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- Agence conseil État d'Esprit Stratis

### • Modalités de la rencontre

Une trentaine de personnes étaient présentes dont la Maire du Muy, les services du Département du Var, les services de Dracénie Provence Verdon agglomération, un conseiller municipal d'opposition, les agriculteurs impactés par le projet, quelques riverains du hameau du Collet Redon et des entreprises et institutions limitrophes du site (SDIS 83, Lycée du Val d'Argens, entreprise Pizzorno... etc).

La réunion s'est déroulée en trois temps ; un temps de présentation du projet suivi de questions / réponses avec la salle, puis un temps d'atelier sur les accès au futur établissement pénitentiaire et enfin un temps de restitution de l'atelier et de conclusion.

Le temps de présentation a suivi le plan suivant :

- ➔ Introduction par le cabinet Etat d'Esprit Stratis
- ➔ Présentation de la démarche de concertation par la CNDP
- ➔ Présentation du programme national « 15000 places » par la DAP
- ➔ Présentation du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire au Muy par l'APIJ
- ➔ Échanges avec le public

A la suite de cette présentation, les participants ont pu poser leurs questions, sur la thématique des accès à l'établissement pénitentiaire.

Vers 11h, les participants se sont dirigés vers les tables d'atelier. Il y avait au total 2 tables et chacune comptait 5 à 7 participants et un animateur. Ces derniers avaient à leur disposition une carte sur laquelle figurait le site d'étude actuel pour l'implantation de l'établissement pénitentiaire et son environnement ainsi que des grilles de contribution thématiques.



## 1. NOTE D'AMBIANCE

---

### **Tonalité des échanges pendant la réunion plénière :**

- Des échanges respectueux et constructif d'une durée de 20 minutes.
- Globalement, les participants ont respecté le cadre, en ne posant que quelques questions sur l'implantation définitive de l'établissement pénitentiaire. Ces questions émanaient des habitants et agriculteurs situés dans l'emprise, ou à proximité immédiate, du site d'étude.

### **Tonalité des échanges pendant l'atelier :**

- Les échanges ont été constructifs et utiles.
- Les participants ont fait part de leurs souhaits et de leurs inquiétudes.

## 2. REUNION EN PLENIERE

---

### **• Objectifs de la réunion en plénière :**

- Présenter la démarche de consultation
- Présenter le cadre dans lequel s'inscrit la construction d'un établissement pénitentiaire au Muy (programme « 15000 places » et ses objectifs)
- Présenter le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire au Muy
- Échanger avec les participants sur la thématique des futurs accès de l'établissement pénitentiaire

### **• Intervention de la CNDP :**

La CNDP débute son intervention par un rappel sur le cadre de la concertation qui obéit à l'article 7 de la charte de l'environnement et sur l'indépendance de la CNDP, qui est une autorité administrative indépendante et qui n'est pas le maître d'ouvrage du projet.

Les objectifs de la concertation préalable à l'implantation de l'établissement pénitentiaire sont multiples et ils doivent permettre d'échanger de l'opportunité et des objectifs du projet, des enjeux socio-économiques, des solutions alternatives mais également des modalités de participation et d'information.

Le rôle de la garante de la CNDP est d'avoir une position neutre, impartiale et de ne pas prendre parti sur le fond du dossier. Elle s'assure que la concertation obéisse aux règles du débat public, à savoir la diffusion d'une information précise, complète et intelligible au public et que tout le monde puisse, de manière égalitaire, prendre part au débat et s'exprimer. Enfin, elle veille à ce que toutes les questions posées fassent l'objet de réponses complètes et argumentées.

### **• Intervention d'État d'Esprit Stratis :**

Il est rappelé à tous les objectifs généraux de la concertation :

- ➔ Présenter les alternatives de localisation étudiées





- Informer le public sur la nature du projet
- Recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet
- Enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes
- Recueillir les avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Muy.

Pour atteindre ces objectifs, différents outils de communication et d'information ont été déployés, tels que l'avis de concertation réglementaire, le dossier de participation, des affiches et kakémonos, un dépliant d'information générale qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. La réunion de ce jour en fait également partie.

Des temps de permanence sont également prévus dans différents lieux (2 février, 14h00 - 16h30, Mairie de Draguignan, 3 février, 10h00 - 12h30, Mairie du Muy, 3 février, 14h00 - 16h30, Mairie des Arcs) et enfin, une réunion publique se tiendra le mardi 22 février, à 18h30, dans la salle Polyvalente du Muy.

D'autres modalités de contribution sont disponibles telles que le site internet ([www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)) et des registres papier disponibles dans les mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture du Var (Toulon) et à la sous-préfecture de Draguignan.

Toutes les contributions issues de ces différents supports seront étudiées et une réponse sera systématiquement apportée.

#### • Intervention de l'APIJ :

L'APIJ commence son intervention en rappelant qui sont les porteurs du projet de l'établissement pénitentiaire :

- Le ministère de la Justice qui est l'autorité de tutelle de l'APIJ et qui est représenté sur cette réunion par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) au niveau national, mais qui possède également des interlocuteurs au niveau régional et local, qui seront les utilisateurs finaux de l'établissement pénitentiaire.
- L'Agence Public pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) à qui est confié, par le ministère de la Justice, le portage du projet au niveau immobilier, depuis sa conception jusqu'à sa livraison en coordonnant les différents acteurs et en menant des actions de concertation auprès des interlocuteurs locaux

#### • Intervention de la DAP :

Le projet d'établissement pénitentiaire au Muy s'intègre dans un programme plus général appelé « le programme 15 000 » qui date de 2018 et qui a pour objectif de créer 15 000 nouvelles places de détention sur l'ensemble du territoire. Ce programme se déploie en 2 phases ; une première phase de création de 7000 places entre 2018 et 2022 et une seconde phase de création de 8000 places, dans laquelle s'inscrit le projet du Muy. A ce jour, sur cette seconde phase et comme au Muy, de nombreuses études sont en cours et pour quelques sites, les opérations ont commencé.

Les objectifs de ce programme sont de :

- Gérer la surpopulation des établissements pénitentiaires, dont le taux d'occupation se



situé entre 110 et 120% de leur capacité. Surpopulation qui influe sur l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des détenus, sur les conditions de travail du personnel et sur l'état général des établissements.

- Revenir sur un encellulement individuel.
- Améliorer les conditions de travail du personnel.
- Travailler sur la sortie et la réinsertion avec des locaux adaptés permettant la mise en place de démarches d'accompagnement visant à lutter contre la récidive.
- Inscrire les établissements dans des logiques environnementales (gestion des déchets, implantation etc.) tout en maintenant un parc en bon état et en maîtrisant les coûts d'entretien et de maintenance.



Photo réunion plénière

• **Intervention de l'APIJ :**

La seconde intervention de l'APIJ commence par un rappel de quelques chiffres concernant l'établissement pénitentiaire du Muy qui sera doté de 650 places et générera 500 emplois. Tout cela aura nécessairement un impact sur les flux de véhicules et de piétons qui viendront travailler ou visiter la structure, d'où l'atelier de ce jour.

Par ailleurs, ce calibrage de 650 places permet d'évaluer l'emprise nécessaire pour la construction du centre pénitentiaire et elle est de 15 hectares. Le site d'étude étant de 74 hectares, ces 15 hectares devront s'y intégrer et sont nécessaires pour le fonctionnement global de l'établissement pénitentiaire.

Une quinzaine de sites dans le département du Var ont fait l'objet d'une étude. Cette étude est basée sur des critères récurrents et similaires à tous les sites étudiés sur le Var (terrain le plus plat possible, avec une forme régulière, des réseaux accessibles facilement et à proximité des



juridictions nécessaires au fonctionnement de l'établissement pénitentiaire). Cela a conduit à retenir le site du Muy, qui est le plus favorable à l'implantation d'un établissement pénitentiaire.

Une carte du site et de son environnement est présentée et elle permet de visualiser la superficie du site d'étude, la représentation de 15 hectares mais aussi l'environnement du site d'étude, composé des occupants et des riverains de la parcelle (habitants et activités industrielles et logistiques au Nord, une zone industrielle et le lycée du Val d'Argens au Nord-Ouest et des habitations au Sud). Le site d'étude est également bordé par deux axes structurants ; la RN 7 au Sud et la RD 1555 à l'Est.

Le projet du centre pénitentiaire s'inscrit dans le calendrier suivant :

- Une phase de concertation, début 2022, avec un bilan en avril 2022.
- Des études pour le recrutement des différentes entreprises tout au long de l'année 2022 et un recrutement des entreprises en 2023.
- L'enquête d'utilité publique en 2023.
- Le lancement des travaux en 2024.
- La livraison et la mise en service de l'établissement en 2027.



Photo échanges avec la salle

• **Échanges avec la salle :**

- Question : Il a été évoqué la question de l'amélioration des conditions de détention et des conditions de travail du personnel pénitentiaire mais qu'en est-il de la qualité de vie des riverains situés autour de l'établissement pénitentiaire, qui vont subir des nuisances et l'arrivée d'autres projets sur ce site ? Qu'est-il prévu pour les riverains ? Comment sont-ils pris en compte ?



Réponse de l'APIJ : La prise en compte des riverains est un sujet d'importance, il fait l'objet de cette concertation et ira au-delà avec la prise en compte de toutes les informations nécessaires à l'implantation du projet. La définition de l'implantation sera faite avec une attention particulière pour réduire toutes les nuisances liées à l'établissement pénitentiaire, pour préserver l'environnement et la qualité de vie du site et ainsi réussir son intégration in-situ.

- Question : Quand sera connu la position exacte du projet ? Sachant qu'une carte est parue, dans Var Matin, qui indique le positionnement précis du centre pénitentiaire et que cela a, semble-t-il, été fait en concertation avec le ministère de la Justice.

Réponse de l'APIJ : L'emprise exacte sera connue lors de la déclaration d'utilité publique, en 2023. C'est à ce moment que le périmètre précis des acquisitions foncières nécessaires à la construction de l'établissement pénitentiaire sera défini. Malencontreusement, un extrait de faisabilité, sans doute issu d'une réunion, a été présenté, mais il ne représente absolument pas la réalité du terrain car à ce jour, le découpage précis des parcelles et de l'installation des 15 hectares sur le site d'étude, n'ont pas été réalisés.

- Question : Comment vont-être gérés les flux sur une zone qui concentre des rotations de transports en commun, qui desservent le lycée et des arrivées de personnel et de visiteurs sur l'établissement pénitentiaire ? Comment éviter les rencontres inopportunes entre les lycées et les familles qui se rendent au centre pénitentiaire ? Qu'est-il prévu sur la question du débit internet nécessaire au fonctionnement du centre pénitentiaire afin qu'il ne pénalise pas les utilisateurs alentours ?

Réponse de l'APIJ : Concernant les réseaux, une étude aura lieu avec l'ensemble des concessionnaires (eau, électricité, internet, assainissement), comme cela se fait sur l'ensemble des projets portés par l'APIJ. Cette étude inclura également les collectivités afin de travailler en cohérence et de continuer la desserte des occupants actuels mais aussi des futurs occupants. Tout cela fait partie de la mission de l'APIJ mais se fera plus tardivement, lors de la conception des travaux.

Sur les questions d'accès, c'est justement l'objet de la réunion de ce jour. La rencontre de ce jour a pour objet de réunir les usagers du secteur, afin d'échanger et de connaître les problématiques et les constats des uns et des autres. L'intérêt étant d'avoir les remontées du terrain et ainsi envisager ensemble les aménagements routiers nécessaires à la desserte de l'établissement pénitentiaire.

Sur la question de sécurisation, l'implantation d'un établissement pénitentiaire fait l'objet de discussion et d'une réflexion avec les collectivités, la préfecture et avec les forces de sécurité pour adapter leur présence sur site. Par ailleurs, le personnel pénitentiaire est habilité, autour de l'établissement pénitentiaire, à contrôler et à interpellier les contrevenants.

- Question : S'agira-t-il d'un établissement pénitentiaire pour hommes ou pour femmes ? Seront-ils condamnés à de courtes ou à de longues peines ?

Réponse de la DAP : A ce stade, la typologie des détenus et le calibrage plus fin (hommes / femmes, mineurs / majeurs, court séjour/long séjour) ne sont pas encore définis, ils le seront



plus tardivement. Néanmoins, au regard de la capacité du site, ce sera une population majoritairement masculine.

- Question : Il n'a pas été apporté de réponse sur le choix du site et plus spécifiquement sur celui du Collet Redon.

Réponse de la DAP : Le choix des sites d'implantations se fait en amont et en croisant un certain nombre de critères. Les critères favorables à l'implantation d'un établissement pénitentiaire sont notamment la proximité des infrastructures nécessaires à son fonctionnement. Les critères défavorables sont par exemple, la présence de ligne à haute tension ou des interférences liées à l'aviation. Tous ces critères permettent de répondre favorablement ou défavorablement à l'implantation d'un établissement pénitentiaire et ne se retrouvent pas facilement sur l'ensemble du territoire. Une fois tous les critères favorables réunis, une réflexion est conduite sur la manière d'intégrer au mieux l'établissement pénitentiaire dans son environnement

- Question : quel est le degré de nuisance sonore et visuel lié au centre pénitentiaire, sachant que la route du Muy est l'entrée de la Provence pour les touristes et que le Var est une zone touristique ?

Réponse de la DAP : Sur les degrés de nuisance, la construction d'un établissement pénitentiaire répond à une approche structurelle notamment avec l'augmentation de la surface nécessaire à la construction d'un établissement pénitentiaire afin d'éloigner les bâtiments d'hébergement des murs d'enceinte. Cela évite les parloirs sauvages, mais permet également d'augmenter la distance entre les bâtiments d'hébergement et les riverains.

Par ailleurs, un certain nombre de dispositif de surveillance et de suivi sont mis en place afin de garantir une situation « normale » aux abords des établissements pénitentiaires.

- Question : le centre pénitentiaire sera-t-il équipé de brouilleurs d'ondes ? Cela risque-t-il d'interférer avec les ondes radios sécurisés, nécessaires au SDIS 83, implanté à proximité ? De la même manière, le SDIS 83 a parfois besoin de faire atterrir un hélicoptère, cela ne pose-t-il pas problème à proximité d'un centre pénitentiaire ?

Réponse de l'APIJ : Un contact sera pris ultérieurement avec le SDIS dans une phase plus tardive. Les brouilleurs sont actifs à l'intérieur des bâtiments de l'établissement pénitentiaire. Cela ne concerne pas les ondes hertziennes mais les ondes nécessaires à l'utilisation des portables. Sur la présence d'un hélicoptère, il y a une interdiction de survol de l'établissement pénitentiaire mais pas d'interdiction autour.

Réponse de la DAP : Le brouillage concerne bien l'intérieur des bâtiments et une réflexion commune est menée avec les services à proximité sur les fréquences des uns et des autres.

- Question : le site d'étude représente 7 hectares, 15 hectares sont nécessaires à la construction du centre pénitentiaire. Que va-t-il advenir des hectares restants ?

Réponse de l'APIJ : Les hectares restants ont vocation à être aménagés dans le futur mais dans une temporalité différente de celle de l'établissement pénitentiaire.



### 3. ATELIER THEMATIQUE

---

L'atelier a réuni 2 tables de 5 à 7 personnes. Chaque table était composée d'une pluralité d'acteurs : riverains, techniciens, représentant du lycée Val d'Argens, représentant du SDIS 83 etc.

L'objectif était le suivant : recueillir l'expertise de terrain des acteurs locaux, pour éclairer le maître d'ouvrage dans la conception et réalisation du projet.

Les travaux de groupe se sont organisés sur le thème des accès autour du site pénitentiaire et des trafics et activités liés à ces derniers. Ce thème a été décomposé en 4 sous-thématiques : les accès routiers, les accès piétons/ vélos, les accès aux infrastructures environnantes, les transports en commun.

Les participants ont mobilisé leur réflexion sur des grilles de contribution et sur des supports cartographiques (*annexe n°1*).

Les échanges étaient ouverts et constructifs. Chaque personne a pu s'exprimer et participer au projet par son expertise d'usage. Les travaux de groupe ont été suivis par une restitution devant l'ensemble des participants.



Photo travail en atelier

#### • Thème n°1 : Les accès routiers

##### Constats :

- À l'échelle de l'agglomération, les transports en véhicules individuels sont d'environ 90 %.
- La sortie d'autoroute de l'A8 en direction de la RD 1555 entraîne des flux touristiques en direction du Haut-Verdon et de la Dracénie.
- L'ensemble des flux liés à la zone des Ferrières passent par le rond-point de la RD 1555 puis par l'avenue de l'Europe, ou par le boulevard des Ferrières. Ces voies d'accès sont



déjà saturées.

- La zone d'activité des Ferrières, y compris le lycée, ne possède qu'un accès unique.
- Les poids lourds sont nombreux dans la zone d'activités des Ferrières et circulent à proximité du lycée. Cette mixité des usages et des activités représente un danger sur l'ensemble de la zone d'activité.
- La mixité des usages et des activités au niveau des Ferrières entraîne un trafic dense sur la RN 7 et un carrefour souvent saturé sur la RD 1555.
- En 2018, suite à une étude du trafic automobile sur la RD 1555 :
  - Sur l'ensemble de l'année environ 22 000 véhicules circulent en moyenne par jour.
  - Sur juillet et août environ 25 400 véhicules circulent en moyenne par jour.
- En 2018, suite à une étude du trafic automobile sur la RN 7 :
  - Sur l'ensemble de l'année environ 18 800 véhicules circulent en moyenne par jour.
  - Sur juillet et août 21 000 véhicules circulent en moyenne par jour.

Propositions :

- Prendre en compte dans la création des accès le développement de la zone : zone des Ferrières, future zone de développement économique, future gare TGV etc.
- Étudier le croisement des flux et les conflits d'usage de ces derniers entre le personnel pénitentiaire, les transports de logistique, les transports scolaires et ceux liés aux entreprises.
- Inclure dans la réflexion sur les accès, le lycée et les trafics liés à celui-ci.
- Inclure dans la réflexion sur les accès, les différents gabarits de véhicules qui circulent dans la zone des Ferrières.
- Créer un accès routier spécifique à l'établissement pénitentiaire pour fluidifier les trafics routiers. Créer cet accès routier en amont de l'établissement pénitentiaire.
- Éviter d'utiliser les accès situés au nord de la parcelle de 74 ha. Ces derniers sont souvent saturés.
- Créer 2 accès à la parcelle de 74 ha : 1 au sud sur la RN 7 / 1 au nord sur la RD 1555. Organiser ces derniers dans l'optique qu'ils puissent également profiter aux riverains
- Créer un accès routier spécifique au centre de tri, au niveau du sens giratoire sur la RD 1555, pour fluidifier les trafics routiers.
- Optimiser le rond-point sur la RD 1555.

• **Thème n°2 : Les accès piétons / vélos**

Constats :

- Chaque jour le lycée génère la venue de 1500 élèves et de 200 agents. 80 % des élèves sont transportés. Il faut ajouter à cette population les nombreuses formations proposées par le lycée, qui génère de nombreux déplacements personnels.
- La zone génère peu de trafic piéton, excepté ceux venant du centre-ville vers la zone des Ferrières.
- L'ensemble de la ville du Muy possède peu d'aménagements pour le vélo.



- Les riverains souhaitent développer des accès piétons et vélos au Muy.
- Un schéma vélo, piloté par l'agglomération, est en cours de réflexion en lien avec les communes.

Propositions :

- Intégrer la commune du Muy et la parcelle de 74 ha à la ligne vélo.

• **Thème n° 3 : Les accès aux infrastructures environnantes**

Constats :

- Une caserne de pompier existe à proximité de la parcelle de 74 ha. Cette caserne comprend des véhicules de secours qui interviendront au Muy.
- Le camping des cigales : proche de l'échangeur de l'A8, il accueille jusqu'à 3 000 personnes.



Photo travail en atelier

• **Thème n° 4 : Les transports en commun**

Constats :

- Le lycée du Val d'Argens génère un nombre important de cars : 30 cars aux horaires suivantes : 8h00 - 9h00 et 16h00 - 17h00.
- L'ensemble des lignes de bus sont gérées par l'agglomération.
- Les lignes de bus de l'agglomération desservent la zone avec des lignes régulières. Les bus





s'arrêtent au niveau du rond-point sur la RD 1555.

- La ligne 13 génère 2 à 3 rotations par jour. Elle dessert actuellement la gare des Arcs - Draguignan : quid de cette desserte avec la future gare TGV ?
- La ligne 10 génère 1 rotation par heure.

Propositions :

- Connecter par les transports en commun la gare des Arcs - Draguignan à l'établissement pénitentiaire.
- Prendre en compte dans les connexions futures des transports en commun, la future gare TGV.
- Créer un accès direct en transport en commun entre la gare des Arcs - Draguignan et l'établissement pénitentiaire.

• **Thème n° 5 : Divers**

Constats :

- L'établissement pénitentiaire se situe à proximité du lycée du Val d'Argens et donc à proximité d'adolescents.
- Les rues Ledru Rollin et Aragon Trastour n'ont pas eu le dépliant d'information du dispositif de communication de l'APIJ.

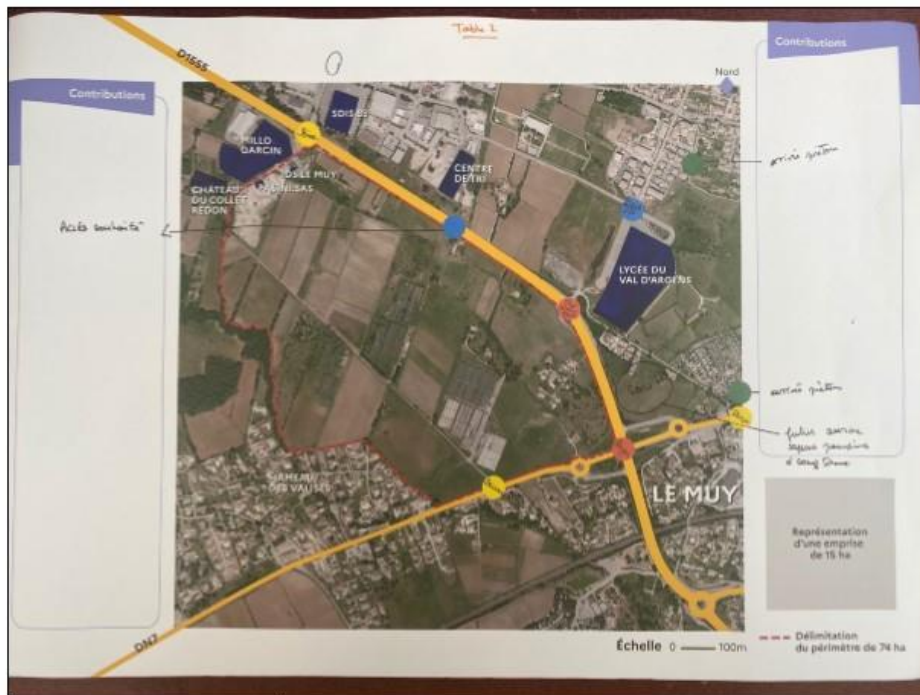
Propositions :

- Veiller aux fréquentations inopportunes que peuvent engendrer la proximité d'un établissement pénitentiaire avec le lycée du Val d'Argens.
- Décaler l'emprise future du site pénitentiaire vers le centre de la parcelle, afin de prendre en compte la RD 1555 et les pavillons.
- Prévoir d'autres actions de concertation, au moment de l'implantation exacte de l'établissement pénitentiaire.



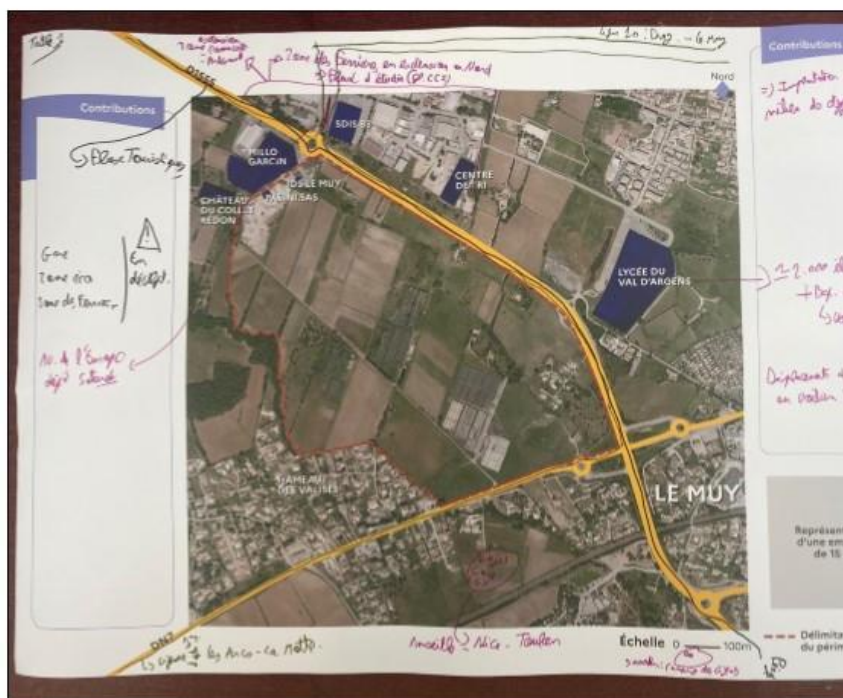
## 4. ANNEXES

Les supports cartographiques utilisés lors des ateliers :



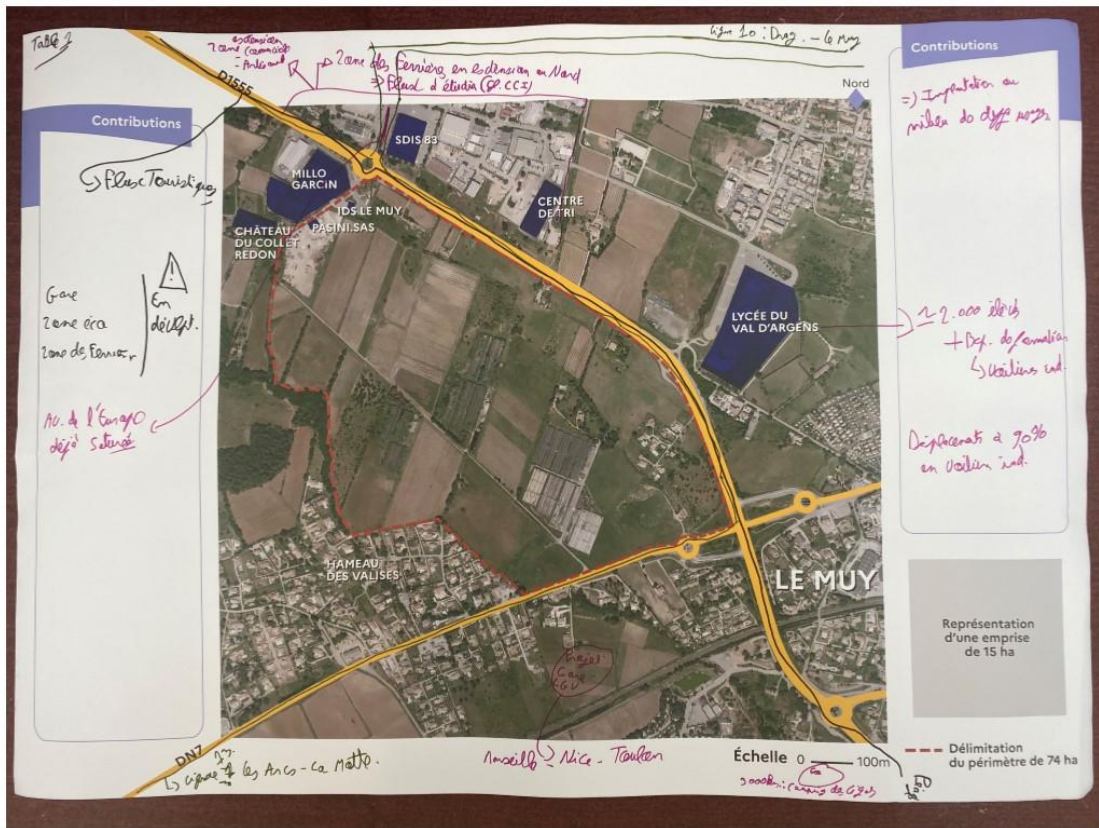
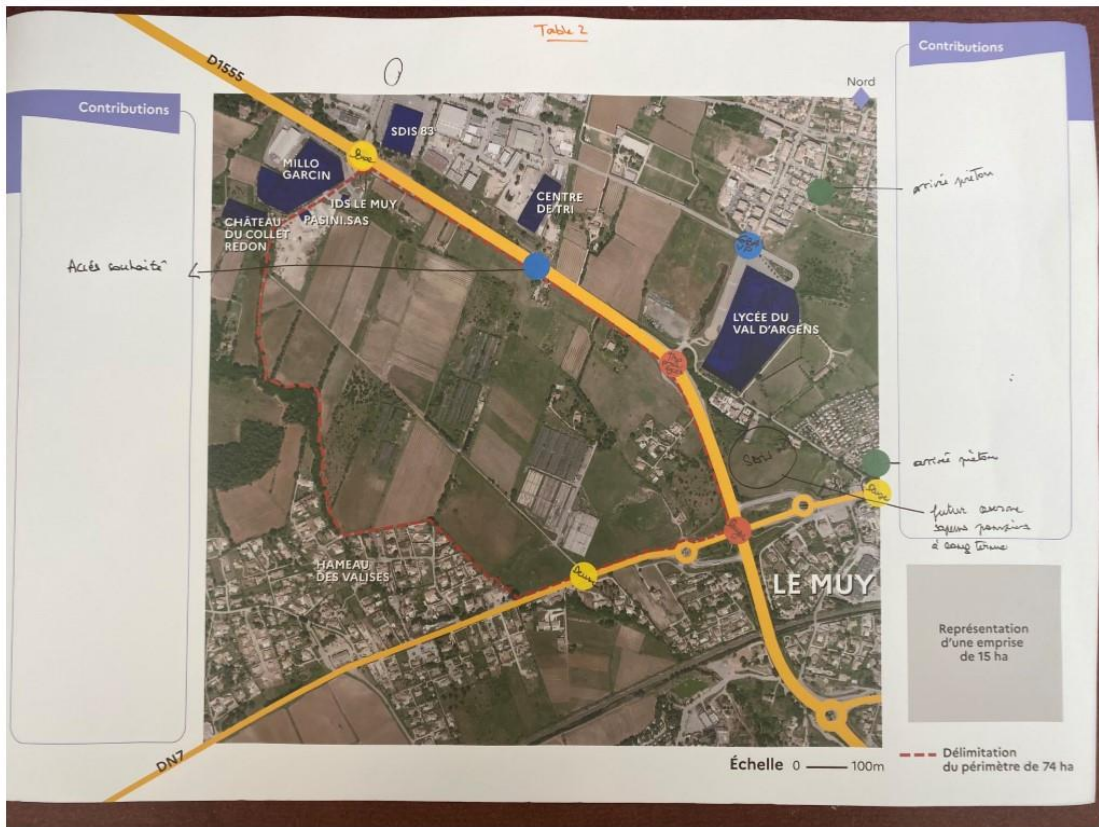
Cartographie atelier table 1





Cartographie atelier table 2





## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE DRAGUIGNAN (83)

Permanence du 2 février 2022 – 14h00 à 16h30  
Salle des mariages, Mairie de Draguignan

### 1. NOTE D'AMBIANCE

---

**Présences :**

- Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)
- Agence Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- État d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

**Participations :**

- 3 visites représentant 3 personnes au total

**Presse :**

- Des journalistes de Var Matin et de Résine Média étaient présents pour réaliser des interviews.

**Tonalité des échanges :**

- Des profils diversifiés : un riverain et viticulteur du Collet Redon, une personne de la mairie de Draguignan, un technicien de l'équipe Résine Média.
- La personne de la mairie de Draguignan est venue demander des renseignements sur l'implantation du futur établissement pénitentiaire.
- L'échange avec la personne du Collet Redon a duré environ 45 minutes. Il souhaitait éclaircir certains points avec l'équipe projet sur l'historique du choix d'implantation au Muy, sur l'implantation du futur site pénitentiaire sur la parcelle de 75 ha et sur l'implication des élus et techniciens locaux dans le projet.
- Le riverain n'était pas particulièrement opposé au projet. Il souhaite en revanche « éclaircir les conflits d'intérêts liés à la future implantation de l'établissement pénitentiaire. » et demande « l'étude du site alternatif proposé par la préfecture »
- Un journaliste et photographe de Var Matin, ainsi que l'équipe de Résine média étaient présents pendant la permanence.





Photo prise lors de la permanence à Draguignan

## 2. PROFILS DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

---

- **Riverain et viticulteur du Collet Redon**, vignoble en Côtes-de-Provence, vignes issues de son patrimoine familial. Il soupçonne des conflits d'intérêts entre le projet et les élus locaux. Il souhaite principalement éclaircir les prises de position des élus locaux et demande à l'Apj d'étudier les sites alternatifs proposés par la préfecture et l'agglomération DPVa.
- **Représentant de la mairie de Draguignan**, « de passage », qui demande s'il existe un plan définitif du futur établissement pénitentiaire et de son implantation.
- **Représentant de l'équipe Résine média** qui demande où se situera l'implantation définitive de l'établissement pénitentiaire.

## 3. THEMES DES OBSERVATIONS

---

- **L'emplacement du site d'étude :**
  - Le site d'étude est jugé très proche des habitations du quartier du Collet Redon.
  - Les 3 personnes ont demandé où l'établissement pénitentiaire serait situé dans



la parcelle de 74 ha.

- Le riverain et viticulteur du Collet Redon a demandé pourquoi la Ville du Muy a été désignée pour l'implantation future du site pénitentiaire.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon a demandé pourquoi l'implantation future de l'établissement pénitentiaire n'est pas situé au sud de la parcelle de 74 ha. En sachant que des parcelles plus au sud comprennent des terres incultes, contrairement au nord où les terrains et vignes sont cultivés.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande à l'APIJ de situer la prison au sud de la parcelle de 74 ha, sur les terres de l'EPF.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande à l'APIJ d'étudier les sites alternatifs d'implantation proposés par la préfecture et DPVa. Notamment les parcelles « Bouisse » situées à l'ouest de DGF Côté D'azur et au Nord des Chênes Verts.

• **Les prises de position par les élus locaux :**

- La thématique a seulement été énoncée par le riverain et viticulteur du Collet Redon qui souhaite « *éclaircir les prises de position des élus locaux de Muy et de DPVa.* »
- Selon le riverain et viticulteur du Collet Redon, la Maire du Muy souhaiterait profiter du projet d'établissement pénitentiaire pour viabiliser en accès routiers et canalisation d'eau, de gaz etc., la future zone de développement économique. Le projet porté par l'APIJ pourrait également faciliter les accès vers le lycée Val d'Argens. Le riverain appui ses propos sur un extrait du Conseil municipal en date du 27 septembre 2021.
- Il semblerait qu'un ancien technicien à l'urbanisme de l'agglomération ait acheté certaines parcelles agricoles considérées comme stratégiques (dédié au développement économique ou autre projet). Il indique que la mairie du Muy n'aurait pas communiqué la Déclaration d'intention d'aliéner de ces parcelles.
- Concernant ces éléments, le riverain et viticulteur du Collet Redon évoque « *des conflits d'intérêt qu'il faut éclaircir.* » Il ajoute que la Chambre d'agriculture et l'Institut national de l'origine et de la qualité, vont prendre des avocats et instituer une procédure.

• **Le dispositif de concertation :**

- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande pourquoi l'APIJ n'a pas rencontré les riverains du hameau des Vignes.



4. ANNEXES

Article suite à la permanence dans Var Matin, en date du 02.02.22

**Dracéni**

# Futur centre pénitentiaire : l'Apj face aux riverains

**Le Muy** Dans le cadre de la concertation préalable liée au projet de centre pénitentiaire, le maître d'ouvrage tient deux permanences, aujourd'hui, pour donner la parole aux riverains.

**L**e débat autour du centre pénitentiaire du Muy fait rage. Ce, au lendemain du lancement de la concertation préalable menée par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (Apj). Hier après-midi, des visages bien connus des structures chargées d'implanter l'établissement au Collet Redon étaient présents à la mairie de Draguignan, dans le cadre d'une première permanence physique de l'Apj. Notamment celui de Pierre Terrier, venu débattre contre la destruction de ses vignes au profit du projet. « J'ai passé ma journée aux côtés des représentants de l'Apj », conclut-il. Devant lui, étalés sur un bureau, des plans du terrain choisis pour accueillir 650 détenus. Son défi, « éviter que le centre pénitentiaire soit construit sur nos vignes et sous nos fenêtres, au Collet Redon ».



Des registres « papiers » sont disponibles dans les mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan. (Photo Camille Dodet)

**Projet de développement économique**  
 Car si le terrain représente une superficie de 74 hectares, seulement une parcelle pouvant recevoir une emprise de 15 hectares est évoquée. « Nos études ont démontré que ce site était le plus adapté, et non celui de la Vingaire, rappelle Louis Deléant, chargé du projet pour l'Apj. La concertation nous sert à savoir où placer le centre sur ces 74 ha aux

abords des RD1553 et RN7. Cela est fait grâce à l'intervention des élus locaux. » Il poursuit : « Jusqu'ici, la requalification promise des riverains et d'éviter les terres agricoles et le hameau du Collet Redon. Or, les élus du territoire nous ont aiguillés sur cette portion de terrain car il est question d'un projet de développement économique sur l'autre partie du site. L'idée est donc de faire au mieux. »

Dans le cas de figure où le centre pénitentiaire se construisait bel et bien sur ces terrains privés « et si on voit le dénivelé important, bien que ce ne soit pas encore d'actualité, les propriétaires seraient indemnisés pour leur perte », assure Tuan Lê Minh, directeur de programme pour l'Apj. « Des Mayens nous ont indiqué un deuxième site qui n'a pas été envisagé jusqu'ici. Il sera donc considéré »,

ajoute-t-il. Il est alors nécessaire de mener de nouvelles études et cela peut prendre plusieurs mois. **Postes à pourvoir par les Dracéniens**  
 Point fréquemment abordé par le public : qu'en est-il des emplois et des travaux ? Est-ce que l'Apj fera appel à la population locale ? Tuan Lê Minh répond : « En ce qui concerne les offres d'emploi, certains

postes relèvent d'un système à échelle nationale. En revanche, d'autres peuvent être pourvus par la population locale. » Il ajoute : « Les prestations seront issues du territoire. En outre, nous tenons à ce qu'une partie des entreprises engagées sur la construction le soient aussi. » Aujourd'hui, deux autres permanences des agents de l'Apj sont organisées au Muy et aux Arcs (voir ci-

**Les dates**

- 3 février 2022 : Deux permanences sont mises en place pour rencontrer le maître d'ouvrage et la gendarmerie. De 10 à 12 h 30 à la mairie du Muy et de 14 à 16 h 30 à la mairie des Arcs-sur-Argens.
- 23 février 2022 : Une réunion publique est organisée de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle polyvalente avenue Sainte-Anne au Muy.
- 2023 : Lancement de l'enquête publique.
- 2024 : Démarrage estimé des travaux et mise en conformité des documents d'urbanisme.
- 2027 : Livraison et ouverture estimée du centre pénitentiaire.

centre). « Notre objectif est de se rendre compte des réactions du terrain et cela se fait en écoutant ce que les personnes impliquées par le projet ont comme contre-argument. Tout ce qui nous est rapporté est pris en considération. Il faut en être assuré », conclut Louis Deléant. La concertation prendra fin le 4 mars. **LEILA DAVAUD**  
 ldevaud@nicematin.fr





## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DU MUY (83)

Permanence du 3 février 2022 – 10h00 à 12h30  
Mairie du Muy

### 1. NOTE D'AMBIANCE

---

#### Présences :

- Agence Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- Etat d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

#### Participations :

- 25 personnes au total

#### Tonalité des échanges :

- Une quinzaine de personnes est arrivée au début de la permanence. Cette action de concertation représentait pour certains riverains le premier contact avec l'équipe projet. L'équipe projet s'est adaptée pour présenter le projet de façon générale aux personnes et répondre aux questions d'ordre transverse.
- Après une demi-heure de présentation générale, l'équipe projet a proposé aux participants de se diriger vers des échanges individuels. L'objectif de ce deuxième temps était de répondre aux questions plus personnelles des participants.
- La majorité des questions concernait l'impact du projet d'établissement pénitentiaire sur les riverains directement et indirectement impactés : nuisances sonores, sécurité, impact sur le trafic routier, impacts sur la future zone de développement économique, impacts potentiels sur le tourisme, impacts d'une éventuelle dévaluation financière de l'immobilier.
- De nombreux riverains ont questionné le choix d'implantation du projet d'établissement pénitentiaire au Muy, à proximité d'habitations et de vignes classées en Côtes-de-Provence.
- Certains riverains, situés à 2 km autour de la zone d'implantation se sont étonnés de ne pas avoir été informés du projet par l'Apij.



- Un propriétaire situé à proximité du projet demande pourquoi la ville des Arcs fait partie du dispositif de communication et de concertation.
- L'élu municipal d'opposition indique : « *La concertation est plus que limitée puisque l'emprise de 74 ha est déjà fixée. Les riverains auraient aimé être informés et avoir un référendum communal pour se prononcer en amont du projet. Les riverains ont eu connaissance du projet par la presse.* »
- L'élu municipal d'opposition demande si les riverains auront accès aux comptes rendu des actions de concertation.



## 2. PROFIL DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

---

- Un propriétaire viticole impacté et opposé au projet. Il demande à l'APIJ d'étudier des sites alternatifs.
- Trois propriétaires de maisons au Muy (de longue date pour certains), non directement impacté, qui se questionne sur l'incidence du projet sur le prix du foncier.
- Un couple de promoteur immobilier des parcelles n° 15, 16, 17, 18, 19 et 22. Le couple se questionne sur l'impact du futur établissement pénitentiaire sur leur activité.
- Un couple de propriétaire de parcelles impactées par le projet. Ils ne vivent pas au Muy au quotidien, et un locataire (présent également) occupe leur propriété. Le couple est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro- planning etc.).
- Un locataire vivant actuellement dans une maison située sur la parcelle de 74 ha impactée par le projet. Il est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro- planning etc.).
- Un couple de propriétaire et usufruitier sur des parcelles impactées par le projet. Le couple est en attente d'information plus précise sur l'avenir du projet (implantation, rétro- planning etc.).
- Deux propriétaires vivant à proximité du projet. Ils se questionnent sur l'impact du projet sur son quartier, notamment en termes de nuisances sonores et d'inondations.
- Quatre propriétaires vivant dans le hameau des Vignes. Ils se questionnent sur l'impact du projet sur son quartier, notamment en termes de nuisances sonores et d'inondations.
- Un couple de propriétaire de deux maisons au Muy. L'une de ses maisons, située au Sud de la parcelle représente pour eux un attachement sentimental fort. Il s'agit en effet d'une ancienne maison de famille qu'ils comptaient léguer à leurs enfants.
- Un élu d'opposition du Conseil municipal proche du RN, propriétaire d'une maison au Muy.



### 3. THEMES DES OBSERVATIONS

---

• **Historique des sites étudiés :**

- Une personne demande : « *Quand les recherches de site ont-elles commencées ?* »
- Plusieurs riverains demandent des informations concernant l'historique de choix d'implantation au Muy : « *Est-ce que les recherches de site ont été réalisées sur l'ensemble du département ?* »
- Une riveraine demande pourquoi le projet n'a pas été anticipé lors de la construction du nouvel établissement à Draguignan.
- Un riverain indique qu'en 2018 le choix d'implantation pour l'établissement pénitentiaire de Draguignan posait moins de problèmes.
- Une partie des riverains ont connaissance du site des Bréguières proposé par les acteurs locaux et demande son étude par l'Apj.

• **L'implantation du site pénitentiaire :**

- Plusieurs personnes demandent pourquoi le site du Muy a été choisi en comparaison avec les autres sites étudiés ? Un riverain indique que le site actuel gêne de nombreux acteurs et est pénalisant au-vu de sa proximité avec une route touristique importante.
- Une personne demande si la ville du Muy propose des terrains alternatifs.
- L'élu d'opposition du conseil municipal demande si les terrains militaires vers la Motte ont été étudiés.
- Plusieurs personnes ont posé les questions suivantes : « *Étudiez-vous les sites alternatifs proposés par l'agglomération et la ville ? Si oui, pourquoi ne pas opter pour ces derniers ?* »
- Une personne se demande s'il est nécessaire d'étudier une zone de 74 ha, pour une construction de 15 ha. Si cette étude est nécessaire. Il demande quel est le projet pour les ha qui ne seront pas utilisés pour le site pénitentiaire.
- Un viticulteur impacté par le projet indique : « *Le site, qui produit pourtant des vignes Côtes-de-Provence, est soumis à une double peine, celle de l'établissement pénitentiaire et celle de la future zone de développement économique.* »
- Plusieurs personnes demandent de prendre exemple sur l'implantation de l'établissement pénitentiaire de Grasse : « *éloigné des pavillons.* »
- De nombreux riverains demandent quand ils auront connaissance de l'implantation définitive du projet.
- Une riveraine, dont la propriété est située sur la parcelle de 74 ha, indique : « *Le projet d'établissement pénitentiaire va impacter la maison de mon grand-père. Je souhaitais léguer cette propriété à mes enfants qui a une forte valeur*



*sentimentale. Le Var est le plus grand département français, il y a bien un autre terrain ? »*

- Un propriétaire habitant au hameau des Vignes indique : *« Les inondations au Muy sont fréquentes. Les parcelles entre le valon de la Magdeleine et le hameau des Valises sont inondables. Le projet va davantage imperméabiliser le sol. Qu'avez-vous prévu en termes d'inondations ? »*
  - Une personne à la retraite a acheté récemment une maison à proximité du site d'implantation. Il indique ne pas comprendre l'implantation désignée à proximité de pavillons.
  - L' élu municipal d'opposition demande qui est le décisionnaire final dans le choix d'implantation de l'établissement pénitentiaire.
  - Une propriétaire située à proximité du projet indique : *« L'établissement pénitentiaire se situera en entrée de ville, sur une zone touristique. Les touristes ne verront que cela. »*
  - Une propriétaire située à proximité du projet indique : *« Je plains les personnes qui habitent à proximité et qui demain se retrouveront coincés entre la gare, la prison »*
- **L'impact financier du site pénitentiaire :**
    - Une personne demande qui achète les parcelles dédiées à l'établissement pénitentiaire et qui est chargé du dédommagement des propriétaires ? Une personne précise que certaines maisons ont déjà été préemptées par l'EPF PACA.
    - Un propriétaire situé sur la parcelle du Muy indique qu'il souhaitait construire des bâtiments sur la zone de 74 ha dédiée au projet. Il précise que son projet est actuellement lésé et que des dédommagements sont à prévoir.
  - **Les impacts locaux du site pénitentiaire :**
    - Une personne demande ce que peut rapporter un établissement pénitentiaire en termes de prix du foncier.
    - Un participant demande si les impacts de l'établissement pénitentiaire sur le tourisme ont été étudiés.
    - Un propriétaire situé dans le hameau des Vignes se questionne sur l'avenir du quartier des Vignes après l'ouverture de l'établissement pénitentiaire.
    - Un viticulteur impacté par le projet indique que le projet va dévaloriser les environs. Ils demandent de penser aux enjeux, notamment agricole, locaux.
    - L' élu municipal d'opposition indique : *« Aujourd'hui à Grasse, on ne parle plus de parfums, mais d'établissement pénitentiaire. Celui du Muy va venir polluer l'activité locale. »*
    - Un propriétaire situé à proximité du site demande quel dispositif de sécurité est prévu aux alentours du site.



- Une personne demande si le projet de cave sera impacté par l'établissement pénitentiaire.
- **Les impacts sonores de l'établissement pénitentiaire :**
  - Un propriétaire à proximité du projet, demande quelles nuisances sonores, internes et externes, provoquent un établissement pénitentiaire ?
  - L' élu municipal d'opposition précise que : « *les nuisances sonores induits par un établissement pénitentiaire impactent les riverains situés jusqu'à 300 mètres autour.* » Un participant demande si cette situation peut empirer les jours de vent.
  - Une propriétaire située à proximité du projet indique qu'elle entend actuellement les animations des campings les plus proches. Elle s'inquiète actuellement des nuisances futures de l'établissement pénitentiaire.
- **Le projet global :**
  - Une personne demande : « *Quel sera le profil des personnes incarcérées ?* »
  - Une personne indique : « *Au-vu de sa proximité avec des foyers de vie, l'implantation actuelle du projet génère des angoisses chez les riverains.* »
  - Un propriétaire impacté demande le rétro-planning du projet.
  - Une riveraine demande quand des informations plus précises, notamment sur l'implantation finale du projet, seront disponibles.
- **L'implication des élus locaux :**
  - L' élu municipal d'opposition indique ne pas comprendre la position de la Maire du Muy. Il précise : « *La maire du Muy souhaite situer l'établissement pénitentiaire au Nord, pour viabiliser les accès au sud, en eau, gaz etc. Ces aménagements serviront à la future zone de développement économique.* »
- **Le dispositif de concertation :**
  - Plusieurs personnes situées à proximité du site d'implantation indiquent ne pas avoir reçu le dépliant, distribué à tous les pavillons et entreprises situés à 20 km autour du site d'implantation. Ainsi les riverains ont mentionné des « *défauts de communication envers les riverains directement impactés. Ces défauts sont d'autant plus problématiques pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet* »
  - Un locataire vivant sur la parcelle de 74 ha, demande des informations sur le dispositif de communication, en particulier : « *où les informations des permanences ont été diffusées ?* »
  - Un riverain du hameau des Vignes indique qu'en termes de concertation, son quartier n'a pas l'impression d'être impliqué dans le dispositif de communication et de concertation.



## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DU MUY (83)

Réunion publique du 22 février 2022  
Salle polyvalente du Muy

### 1. DONNES DE CADRAGE

---

- **Quand** : mardi 22 février 2022, de 18h30 à 20h30
- **Où** : A la salle polyvalente du Muy, avenue Sainte Anne, 83086 Le Muy ;  
retransmission en ligne sur le site de la concertation et sur le site de l'APIJ
- **Intervenants** :
  - Préfecture du Var :
    - o Monsieur le Préfet du Var
    - o Directeur adjoint de la DDTM 83
  - Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) :
    - o Directeur général
    - o Directeur opérationnel
    - o Chef de projet
  - Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) :
    - o Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier
  - Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) :
    - o Secrétaire générale
    - o Référent ouverture des nouveaux établissements
- **Commission Nationale du Débat Public** :
  - o Garante du débat public
- **Pour État d'Esprit Stratis** :
  - Animatrice
  - Co-animateur, Support technique et logistique



## 2. NOTE D'AMBIANCE

---

La réunion publique a réuni environ 150 personnes en présentiel à la Salle polyvalente du Muy et environ 100 personnes en streaming sur les sites internet du projet et de l'APIJ. En accord avec le maire du Muy, la jauge de la salle polyvalente a été adaptée aux conditions sanitaires du moment, réduisant le nombre de places assises de moitié, afin de ménager une distance d'environ 1m entre les participants. Cet aménagement a permis l'installation de 130 sièges. Au regard de l'affluence, des sièges ont été ajoutés au fond de la salle, afin de permettre à quelques personnes supplémentaires d'assister à la réunion publique.

La réunion a réuni un public majoritairement composé d'habitantes et d'habitants du Muy, qui ont pour la plupart exprimé leur opposition au projet. Les échanges ont parfois été vifs, mais toujours ouverts. Chaque questions, remarques faisaient l'objet d'une réponse argumentée par les intervenants, sous l'égide de la Garante du débat public.

## 3. PROPOS INTRODUCTIFS

---

### **Accueil et ouverture**

L'animatrice salue les participants et indique accompagner l'APIJ dans la mise en place de la concertation. Elle indique que le site du Collet Redon est identifié par l'État pour construire un nouveau site pénitentiaire. Le projet est entré dans la concertation préalable depuis le 21 janvier jusqu'au 4 mars inclus. Cette concertation est placée sous l'égide d'une Garante nommée par la Commission du débat public.

Ainsi plusieurs temps d'échanges ont déjà été organisés, comme un atelier thématique, trois permanences, dans le but d'échanger avec le public sur ce projet. Le 22 février l'objectif de la réunion publique est de rappeler les tenants et les aboutissants du projet, puis de donner la parole aux participants pour toutes questions, observations.

L'animatrice présente les intervenants en tribune: le Préfet du Var, le Directeur général (APIJ), le Directeur opérationnel (APIJ), le Chef de projet APIJ), le Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier (DAP), la Secrétaire générale (DISP PACA). Au premier rang de la salle se situent également le référent ouverture des nouveaux établissements de la DISP PACA, et le Directeur adjoint de la DDTM du Var.

La présentatrice salue également les personnes qui suivent la réunion en ligne,





pour assurer l'accès à l'information pour tous, en période de crise sanitaire. Elle rappelle également la présence du registre de concertation dématérialisé.

### **Intervention du Préfet du Var**

Monsieur le Préfet du Var remercie les élus locaux, le Président de DPVA et la Maire du Muy, l'animatrice et l'ensemble des participants, qui participent à la réunion. Cette réunion s'inscrit dans un cycle de concertation. En effet la concertation fait partie aujourd'hui des grands projets de l'État, sous le contrôle de la CNDP représenté par une Garante.

La construction d'un établissement pénitentiaire se fait sur le temps long et ne se résume pas à l'édification de bâtiments. En amont de l'opération immobilière plusieurs actions doivent être menées.

D'abord une réflexion politique sur les besoins de places, une réflexion budgétaire pour financer l'opération. Une fois que la décision politique est actée, l'identification de sites potentiels commence. En effet la construction d'un établissement pénitentiaire répond à de nombreux critères : critères surfaciques du terrain, environnement, proximité de nombreuses institutions, services et infrastructures (institutions judiciaires, force de l'ordre, établissement hospitalier, services de formation et d'insertion professionnel, accès routiers et des transports en commun). De-même un établissement pénitentiaire génère un coût important. L'État dans son approche économe profite alors de surface déjà relié en accès routiers, d'eau, de gaz etc. L'État impose également des critères importants de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des zones à risques.

La recherche de sites favorables dans le Var a commencé en 2016. En 2021 la volonté a été actée de construire un établissement pénitentiaire dans le Var et à proximité de Draguignan. Ces recherches ont fait l'objet de nombreux échanges avec les élus pour définir les sites les plus adaptés et les moins contraignants. L'objectif de la réunion est donc d'indiquer les critères de choix du Muy, sur une vaste zone qui permet d'adapter le projet, son implantation aux attentes, besoin, contraintes de chacun. En effet un établissement pénitentiaire fait entre 15 et 17 ha, sur une surface de 74ha au Muy. Le deuxième objectif est de répondre aux questions des participants, attentes, craintes quant à l'établissement pénitentiaire.

Cette réunion se déroulera en plusieurs phases : d'abord la présentation du rôle de la CNDP, la présentation du projet puis une phase d'échanges. Monsieur le Préfet du Var précise les règles du débat : des interventions relativement courtes, un respect mutuel. Il indique que toutes questions d'ordre du projet, du fonctionnement d'un établissement pénitentiaire



peuvent être posées. Cette réunion permettra à l'équipe projet de prendre en compte l'environnement dans lequel doit s'insérer le projet, en termes d'accès, d'insertions paysagères, de retombée financières pour la commune via l'activité créée par les familles des détenus, le personnel pénitentiaire, administratif, de greffe.

#### **Intervention du Directeur général de l'APIJ**

L'APIJ porte aux côtés de l'administration pénitentiaire les projets d'établissements sur le territoire national. L'expérience montre que ces projets sont difficiles à porter, d'où l'importance de la concertation. Celle-ci dépasse la phase réglementaire, en accordant de l'importance aux échanges avec les territoires, en amont des projets. La phase amont des projets permet de récolter des informations importantes des acteurs locaux pour affiner le projet. Cela signifie que le projet n'est pas défini dans les détails, ainsi certaines réponses ne pourront pas être apportées, car le projet n'est pas totalement défini.

La présentation du projet permettra à chacun d'être au même niveau d'information, pour la suite des échanges. Cette présentation sera synthétique, afin de consacrer davantage de temps aux échanges.

## **4. PRESENTATION DE LA CONCERTATION**

---

#### **Mot de la Garant nommé par la CNDP**

*Garante - CNDP*

La garante indique avoir été nommée par la CNDP en octobre 2021, comme garante, pour le projet de création d'un nouvel établissement pénitentiaire sur la commune du Muy.

La CNDP est une autorité administrative indépendante. Sa mission est de défendre le droit à l'information, à la participation du public, dans le processus de décision des grands projets d'aménagements et d'équipements. Dans le processus de concertation, les garants ont une position neutre et impartiale. Ils ne se positionnent pas sur le fond du projet et ont un rôle de facilitateur. Ainsi ils ne sont pas juges, ni arbitres, ni négociateurs dans la démarche de concertation et sont indépendants de la maîtrise d'ouvrage.

Les grands principes de la CNDP (indépendance, neutralité, transparence, argumentation, égalité de traitement, inclusion), constituent une forme de pacte entre la Commission, les participants et la maîtrise d'ouvrage, tout au long de la concertation.



La démarche de concertation se situe en amont du projet. Il est donc encore possible de se questionner sur son opportunité, ses enjeux socio-économiques et solutions alternatives. Ainsi le projet n'est pas encore définitivement acté.

Dans cette phase d'échanges et de construction, trois sujets sont soumis à la concertation : le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune du Muy, la mise en compatibilité du PLU du Muy, la mise en compatibilité du SCOT de DPVa.

Le rôle de la Garante est de veiller à ce que le droit à l'information soit effectif et respecté, que les participations puissent avoir les réponses à leurs interrogations. À la fin de la concertation, la Garante établira un bilan qui reprendra de manière exhaustive les différents éléments constatés. Le maître d'ouvrage aura un délai de deux mois pour y répondre, ces réponses seront rendues publiques sur le site de la concertation et de la CNDP. Ainsi le maître d'ouvrage n'a pas l'obligation de prendre en compte les conclusions de la concertation, mais il a l'obligation d'indiquer les raisons de ce qu'il refuse et retient.

La Garante indique être agréablement surprise du nombre de participants présents dans la salle, éléments importants pour les échanges et pour le débat public. Elle a connaissance des attentes des habitants, d'où l'importance de réaliser les échanges dans un climat serein et dans le respect de chacun. Dans les échanges chaque parole aura la même valeur.

La Garante demande lors des échanges à la Maire du Muy et au Président de DPVa de présenter la position des collectivités par rapport au projet. Elle indique que cette information est importante pour les habitants, et facilitera les échanges.

### **Présentation de la concertation et de ses objectifs**

*Directeur opérationnel - APIJ*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ, indique que la concertation repose sur un double cadre réglementaire : le code de l'environnement et le code de l'urbanisme. Dans le cadre de la concertation, l'APIJ souhaite remplir plusieurs objectifs : présenter les différentes alternatives étudiées, informer le public, recueillir les avis et les informations, répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet, enrichir les études en intégrant au mieux les remarques et attentes, recueillir les avis sur la mise en compatibilité du PLU et du SCOT.

La concertation s'est organisée depuis l'été 2021, avec plusieurs Comités de pilotage et Comités techniques avec les services de Monsieur le Préfet du Var



pour préparer la concertation. Le 6 janvier une réunion a permis de rencontrer les riverains et propriétaires concernés par le projet, afin de leur présenter le projet et recueillir leurs observations, attentes. Ces réunions permettaient d'organiser la concertation qui se déroule du 21 janvier au 4 mars.

Ensuite le 2 février un atelier sur les accès autour du site pénitentiaire a eu lieu sur la commune du Muy, puis des permanences les 2 et 3 février sur les communes de Draguignan, du Muy et des Arcs. Ensuite le 22 février a lieu la réunion publique, puis en avril 2022, le bilan réalisé par la Garante et en juin les enseignements que tirera l'APIJ de la concertation.

## 5. LE PROGRAMME 15 000 PLACES

---

### **Le programme 15 000 places**

*Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier - DAP*

Le Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier indique que le projet du Muy est inscrit dans un programme pluriannuel appelé « Le programme 15 000 ». Celui-ci a pour objet la création de 15 000 sur l'ensemble du territoire. Il se concrétise en deux phases de construction avec un programme de 7 000 places, puis de 8 000 confirmée en avril 2021 par le Premier ministre.

Le principe de construction de ce programme a principalement pour objectif de lutter contre la surpopulation carcérale et permettre de rétablir les moyens d'hébergement nécessaire sur le parc pénitentiaire. Cet objectif s'accompagne par une amélioration des conditions de travail du personnel, des conditions d'hébergement des personnes détenues, ainsi que des démarches de réinsertion et d'accompagnement au travail. Les nouvelles constructions renforcent également la sécurité et la sûreté et permettent de maîtriser les coûts et l'empreinte durable des établissements.

Ainsi le projet du Muy correspond à ce programme 15 000 dans la région PACA.

### **La situation carcérale en France en région PACA**

*Secrétaire générale - DISP*

La Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille englobe toute la région PACA et la région Corse. Cela représente 16 établissements pénitentiaires, dont 10 maisons d'arrêt qui hébergent les courtes peines inférieures à 2 ans et les prévenus qui ne sont pas encore jugés. Les autres



établissements sont appelés des établissements pour peine. Ainsi près de 8 000 détenus sont incarcérés en région PACA et 16 000 personnes suivies en milieu ouvert (dans le cadre d'un sursis, d'un placement sous surveillance électronique ou d'un aménagement de peine). Cela nécessite 4 250 personnels pénitentiaires dans la région pour gérer l'ensemble de ces établissements.

Dans le cadre du programme de construction, des autres projets sont en cours d'avancement dans la région :

- Un établissement pénitentiaire à Marseille-Baumettes de 740 places,
- Un centre de détention près d'Avignon de 400 places,
- Une structure d'accompagnement à la sortie à Avignon Le Pontet de 120 places,
- Une structure d'accompagnement à Toulon de 180 places.

## 6. PRESENTATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE SUR LE SITE DU MUY

---

### **Focus sur les enjeux locaux et les suites du projet**

*Directeur opérationnel – APIJ*

Deux acteurs principaux portent le projet. Le Ministère de la justice, représentée ici par la DAP, est le commanditaire du projet qui supporte le plan 15 000. Le Ministère commande à l'APIJ la réalisation de projets pénitentiaires. L'APIJ est maître d'ouvrage de ces opérations pénitentiaires et c'est à ce titre qu'elle organise la procédure de concertation préalable.

La construction et la recherche d'un site pour la construction d'un établissement pénitentiaire a un cahier des charges contraints. Le terrain doit être le plus régulier possible, d'une taille et d'une forme suffisamment régulière pour y inscrire une enceinte d'environ 300 mètres sur 300 mètres. Le terrain ne doit pas être sur des plans de vol ou de survols, ne doit pas avoir de surplombs immédiats qui permettraient de favoriser les projections à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire ou les parloirs sauvages, ne pas être traversés par des lignes à haute tension, oléoduc ou gazoduc, être proche de réseaux existant en eau, électricité, évacuation des eaux usées et de route pour permettre une desserte aisée au personnel pénitentiaire et familles en visite des personnes détenues. Enfin le terrain doit être situé à proximité des établissements publics permettant à l'établissement pénitentiaire de fonctionner au quotidien : tribunal judiciaire, force de sécurité, organisme d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi.



En 2016, le cabinet de la Garde des sceaux a demandé à Monsieur le Préfet du Var, d'effectuer une recherche foncière, afin de déterminer les sites qui pourraient accueillir un établissement pénitentiaire de 650 places, pour 15 ha de surface. Les services de la préfecture ont effectué ces recherches sur l'ensemble du département. Les sites identifiés ont été expertisés ensuite par les services de l'APIJ et de la DAP. L'ensemble de ces sites comportaient des contraintes majeures qui ont stoppés leur étude, à l'exception de celui du Muy.

Le site fait aujourd'hui 74 ha et le futur établissement pénitentiaire fera 15 ha. L'objectif de l'APIJ est donc de pouvoir positionner ces 15 ha, sous la forme d'un carré, d'un rectangle ou d'un trapèze, afin de pouvoir l'intégrer dans son environnement, en générant le moins de contraintes possibles pour les riverains aux alentours.

Le site étudié actuellement, d'une surface de 74 ha, est classé en zone à urbanisée, faisant l'objet d'une zone de développement économique portée par les collectivités. Le besoin identifié actuellement pour l'établissement pénitentiaire est de 15 ha. Les parcelles sont majoritairement occupées par des exploitations agricoles ou des friches, facilement viabilisables et avec des réseaux à proximité. L'ensemble est bordé par la RN 7 et la RD 1555. Les impacts sur la faune et la flore sont modérés étant donné l'activité agricole.

### **Focus sur les enjeux locaux et les suites du projet**

#### *Chef de projet- APIJ*

Le projet pénitentiaire n'est actuellement pas encore dessiné au Muy. Le Chef de projet présente des documents génériques, des plans masse type, des photos d'insertion paysagère des nouveaux établissements pénitentiaires qui ont évolués récemment. Il introduit les plans masse types, qui sont des schémas de principe, des établissements pénitentiaires. Ces éléments seront fournis aux architectes et concepteurs pour expliquer la structure des établissements pénitentiaires.

L'APIJ a besoin d'une surface d'environ 15 ha pour implanter le domaine pénitentiaire. Sur ce domaine il faut distinguer la « zone hors enceinte » de « la zone en enceinte ». La limite entre ces deux espaces se fait par un mur d'enceinte maçonné de 6 mètres de hauteur. Les nouveaux plans masse types, intègrent dans l'enceinte l'ensemble des espaces de zones neutres. Il s'agit d'espaces qui étaient auparavant hors des murs et qui sont aujourd'hui à l'intérieur de ces derniers. Le premier objectif est de mettre à distance la zone de détention, incluant les bâtiments d'hébergements et les espaces extérieurs dédiés aux personnes détenues, comme les cours de promenade. Le deuxième objectif est de gagner en surface à l'intérieur de l'enceinte, afin d'avoir des bâtiments qui s'élèvent moins et de contrer ainsi de potentielles nuisances.



Le Chef de projet présente un exemple avec le projet dessiné du centre pénitentiaire de Troyes – Lavau, actuellement en travaux.

- Les zones hors enceintes concentrent des aménagements paysagers, des surfaces de stationnements dédiées uniquement à l'établissement et aménagées sur la surface du domaine pénitentiaire, des bâtiments dédiés à l'accueil des visiteurs et des locaux dédiés à l'ensemble du personnel.
- L'enceinte est matérialisée par le mur d'enceinte, qui est de forme octogonale sur ce projet.
- Après le mur d'enceinte, se trouvent les zones neutres qui font le tour de la structure. Ces zones permettent de mettre à distance les différentes composantes de l'établissement. Sur ce projet, les lieux d'hébergements sont implantés en étoile, avec des équipements centraux au milieu de la parcelle.

Le Chef de projet présente ensuite, l'insertion paysagère de l'établissement pénitentiaire de Troyes – Lavau. Il indique que la notion « d'insertion paysagère » est primordiale pour les projets du Ministère de la justice, notamment ceux d'ordre pénitentiaire. Ainsi les aménagements paysagers sont travaillés, de même que l'architecture. L'objectif des nouveaux établissements pénitentiaires est de se détacher des codes de l'architecture carcérale classique, avec une liberté offerte aux architectes pour travailler la façade, les matériaux, les ouvertures, les formes. Le propos sur l'intégration architectural est basé sur l'exemple de l'établissement pénitentiaire d'Aix-Luynes 2. Le propos sur l'intégration paysagère est basé sur l'exemple de l'établissement pénitentiaire de Lutterbach. L'objectif est de se diriger vers un établissement public institutionnel, comme pourrait l'être un commissariat.

Lors de la conception de l'établissement pénitentiaire plusieurs éléments liés à la concertation et au diagnostic technique de la parcelle seront fournis aux concepteurs. Aujourd'hui les questions de l'implantation précise de l'établissement et des accès restent à définir. C'est pourquoi un atelier a été organisé, dans le cadre de la concertation.

L'enveloppe travaux est estimée à 120 millions HT, dont une partie sera réinjectée localement. En effet l'entreprise en charge et titulaire du marché aura recours à la sous-traitance, notamment locale. En termes d'emploi, il s'agit d'un chantier d'ampleur avec le recours à une main d'œuvre potentiellement locale. La phase d'exploitation du bâtiment, qui correspond à son fonctionnement, correspond à environ 480 emplois créés, dont les  $\frac{3}{4}$  correspondent à des emplois directs dédiés au personnel de l'administration pénitentiaire ; lesquels sont recrutés sur concours national. Le  $\frac{1}{4}$  restant, dénommé « emplois indirects », sera dédié à des prestataires et des partenaires institutionnels qui interviendront sur la structure quotidiennement pour des missions telles que la maintenance des bâtiments,



la restauration ou les services sociaux, éducatifs et de santé. Ainsi un établissement pénitentiaire, tel que celui du Muy représente environ 3,5 millions euros HT de flux de commandes annuelles, nécessaires à son fonctionnement.

### Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

*Directeur opérationnel – APIJ*

La concertation a deux objectifs : celui d'informer le public sur le projet et celui d'informer le public sur la nécessaire compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, afin de rendre le projet réalisable sur le territoire.

Le PLU du Muy ne permet pas actuellement de réaliser le projet, avec les règles inscrites dans le PLU. D'où le besoin de le rendre compatible afin d'assurer la sécurité, la sûreté et la fonctionnalité de l'établissement. Ces éléments seront abordés dans le détail lors de l'enquête public, qui déclarera d'utilité publique le projet d'établissement pénitentiaire. L'enquête publique présentera également le positionnement exact de l'établissement pénitentiaire sur la parcelle. Ainsi les changements induits par l'établissement pénitentiaire sur les parcelles de la future zone d'activité devront être modifiés dans le cadre du PLU et du SCOT.

Dans ce cadre, les collectivités peuvent prendre d'elle-même en charge ces modifications ou les services du préfet inscrivent d'autorité, après un certain délai, ces éléments dans le PLU et dans le SCOT.

## 7. TEMPS D'ÉCHANGES

---

*Un habitant du hameau du Collet Redon indique qu'il est mentionné dans la présentation une surface supérieure à 70 ha. Le plan sorti dans la presse, présente un positionnement au Nord de la zone. Les parcelles concernées au Sud étant dédiées au développement d'une zone économique, ce qui expliquerait ce positionnement au Nord. Si l'APIJ indique ne pas savoir où sera implantée la prison, alors pourquoi avoir rencontré l'ensemble des acteurs situés au Nord (le 6 janvier les riverains du Collet Redon, les propriétaires terrains éventuellement exproprié). Cette situation donne l'impression d'un projet figé où les riverains du Collet Redon se retrouveront à 100 mètres de la prison*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique ne pas avoir de scénario privilégié d'implantation du futur établissement pénitentiaire. L'APIJ travaille actuellement sur plusieurs scénarios en recueillant les questionnements et les





interrogations des riverains et futurs expropriés quant à l'implantation du projet. L'objet de la concertation est de recueillir les contraintes, les interrogations et les craintes de chacun, pour y répondre. Après la concertation ces éléments enrichiront les études effectuées afin de déterminer le meilleur emplacement de l'établissement pénitentiaire. L'objectif est que ce dernier ait le moins d'impacts et de contraintes sur son environnement immédiats et sur les riverains. Ainsi aujourd'hui l'emplacement à l'intérieur de la parcelle des 74ha n'est pas encore déterminé.

*Un habitant au Muy depuis une trentaine d'années demande pourquoi implanter une prison sur un terrain convoité depuis un certain temps pour des commerces et des industries, alors que certains terrains moins convoités sont ignorés. Il indique qu'au Muy des constructions sont faites le long des autoroutes, des chemins de fer et qu'actuellement le projet d'établissement pénitentiaire a lieu sur des terres agricoles préservées pendant de longues années. Le riverain pose ensuite plusieurs questions quant au nombre de prisons présentes dans le Var : « Le Var a-t-il besoin de prison pour se développer, sauver des emplois ? » Pour lui le projet pourrait être crée sur des territoires plus en attente de développement. Il relève la proximité du lycée, synonyme d'avenir, en face de la future prison.*

Le Chef du pôle grands projets au chef de bureau de l'immobilier (DAP) indique que l'implantation d'un établissement pénitentiaire fait l'objet d'une réflexion au préalable. L'ensemble du territoire Sud est en surpopulation. Cette situation nécessite le complément et le développement des établissements déjà présents. Le Var fait partie de la réflexion pour faire le bilan des besoins à une date donnée et pour travailler à une projection des populations pénales futures. Ce travail sur le long terme est mené sur l'ensemble du territoire, puis zone par zone. Le besoin était exprimé d'un établissement supplémentaire dans le Var, d'où la recherche de terrains pouvant accueillir l'activité pénitentiaire. Le positionnement sur la commune du Muy est la conséquence de ces recherches, avec une zone qui correspond à l'ensemble des critères essentiels à l'exploitation d'un établissement pénitentiaire.

*Un participant indique que la commune du Muy, n'avait pas besoin de la création de 400 emplois, comparé à d'autres territoires. Il indique que les réseaux routiers sont déjà saturés le soir, ce qui nuit à la facilité d'accès du site.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que la conception du projet bénéficiera d'études de trafic routier, pour mesurer l'impact des flux générés par l'établissement pénitentiaire. Ces derniers sont principalement générés par le personnel de l'établissement lors de leur entrée et sortie de poste. Il s'agit d'environ 300 personnes, ce qui est relativement faible par rapport à la situation actuelle et qui ne viendra donc pas saturer les réseaux routiers déjà



existants.

*Une personne en ligne, demande de quelle origine géographique viendront les futurs détenus.*

La Secrétaire générale de la DISP indique que les personnes détenues viendront principalement de la région, en priorité du bassin autour du Muy. Ensuite en fonction de la surpopulation d'autres établissements limitrophes, les personnes pourront venir de Nice ou de Toulon.

*Une personne en ligne, demande qui est chargé d'étudier les sites potentiels dans le Var et qui est chargé d'étudier le terrain (les accès, les réseaux etc.) sur la parcelle de 74 ha.*

Le Directeur général de l'APIJ indique qu'une fois que la zone géographique a été définie en fonction des besoins indiqués plus haut, les préfetures et les directions départementales des territoires sont contactés pour identifier du foncier. Dans un second temps, l'APIJ examine l'ensemble des sites identifiés pour regarder la faisabilité de construction, au regard des critères présentés. Cette analyse multicritère permet de choisir un ou plusieurs sites. Dans un second temps des études plus approfondies sont menées sur les accès, l'eau, la biodiversité etc.

*Une personne demande au préfet si le site du Collet Redon est définitivement acté, ou si la réunion a pour objectif de déterminer l'implantation de la prison sur les 74 ha. Il indique ne pas comprendre, au-vu de la prison de Grasse, l'argument de proximité de l'établissement pénitentiaire avec les services de sécurité, sociaux, de santé, les accès en eaux, gaz etc. Il se demande avec ironie s'il s'agit de la construction d'un Club Med ou d'une prison ?*

Le Préfet indique que le Gouvernement avec le Garde des Sceaux a décidé que l'établissement pénitentiaire se trouverait sur la zone de 74 ha. L'équipe projet est actuellement à la recherche du meilleur emplacement des 15 ha, sur la parcelle de 74 ha, pour minimiser les contraintes en termes de construction et de voisinage.

*L'animatrice indique que plusieurs participants se demandent à quoi sert la réunion publique. Autrement dit, quelles sont les marges de manœuvre dans le cadre de cette concertation.*

Le Préfet indique que l'objectif de la réunion est de répondre aux demandes de renseignements et à la curiosité de la population. L'objectif est que le projet, tel qu'il sera construit, tienne compte des observations, des souhaits et des contraintes de chacun. Ainsi la forme et l'emplacement géographique de l'établissement pénitentiaire n'est pas acté. La réunion sert aussi à mieux comprendre les contraintes d'accès avec la RN7 et la RD 1555.



*Un Conseiller municipal de l'opposition indique que si le projet, comme indiqué, est entériné, à quoi sert la concertation au-vu des retours de la population qui n'est pas en faveur de cette implantation. Si les riverains comprennent le besoin de construire de nouvelles prisons pour répondre à la surpopulation carcérale, ils ne comprennent pas l'implantation de l'établissement pénitentiaire dans un village provençale, sur un site de 74 ha à moins de 300 mètres du lycée du Val d'Argens et qui comprend des terrains agricoles en exploitation et des maisons à proximité. Le Conseiller municipal demande si l'État peut en priorité utiliser les terrains militaires. Il ajoute être dans le désarroi, après avoir appris la décision d'implantation au Muy par le Garde des sceaux à la télévision, il apprend aujourd'hui que le projet est entériné sur la zone de 74 ha.*

Le Préfet indique que les recherches de site sur le département ont duré 6 ans. L'objectif était, avec les élus et les DPVa de trouver des terrains les plus favorables. Ainsi la préfecture a échangé de nombreuses fois avec Monsieur Strambio, Président de DPVa, qui a proposé de nombreux terrains. Ces derniers ont fait l'objet d'études. Dans le Var, la présence militaire est forte, notamment autour de Draguignan. La préfecture avait identifié certains terrains militaires qui pouvaient convenir, mais les armées ne souhaitent pas les céder. La défense fait également partie des missions de l'État. C'est pourquoi il est nécessaire de trouver un équilibre.

*Un Conseiller municipal de l'opposition répond au préfet, en indiquant que la prison ne va rien apporter à l'image de la commune, ni aux riverains dont les biens risquent de diminuer. La majorité des emplois promis étant dédiés aux concours et mutations en interne. Il ajoute que les riverains sont inquiets et qu'il est nécessaire d'aller à la rencontre des propriétaires.*

*Un participant indique être surpris. En effet si les militaires ne veulent pas céder leurs terres, quid des propriétaires terriens qui vivent de l'agriculture et de leurs biens ? Il interpelle le Préfet sur le fait que ces derniers ne veulent pas non plus céder leurs terres. Il demande à la salle : qui souhaite vivre autour d'une prison ? En effet après s'être renseigné, il indique que vivre autour d'une prison est complexe.*

La Secrétaire générale de la DISP indique que le terrain est relativement éloigné des habitations, comparé aux prisons situées en centre-ville, avec des vis-à-vis directs avec les riverains. Ces prisons sont plus compliquées en termes d'acceptabilité sociale. Ici la surface disponible permettra d'aménager des espaces extérieurs suffisants, afin d'éloigner la prison et ses impacts sonores, lumineux, routiers des riverains.

*Une Députée européenne, souhaite que la préfecture entende les habitants du Muy qui sont mécontents et inquiets. Elle indique avoir récemment visité la maison d'arrêt de Draguignan. Elle a constaté le bruit occasionné. Elle ajoute*



*qu'autour du mur d'enceinte, les équipes pénitentiaires n'ont pas le droit d'intervenir. Cette situation entraîne le rassemblement de nombreux délinquants autour de l'enceinte pour lancer des objets et autres.*

*M. Strambio a présenté de nombreux terrains. Les terrains militaires ne peuvent à priori pas être cédés, toutefois la préfecture représente l'État et ces terrains appartiennent donc à l'État. Ainsi, aujourd'hui vous souhaitez construire la prison sur des terres qui ne vous appartiennent pas, alors que vous pourriez la construire sur ces terrains militaires, éloignés des habitations.*

Le Président de DPVa indique avoir été également surpris par le projet. En effet la nouvelle prison de Draguignan a été inaugurée en 2018 avec la Garde des sceaux, suite à l'inondation de la précédente maison d'arrêt. Il s'interroge alors, avec les municipalités de l'agglomération, sur le fait de ne pas avoir prévu un établissement plus grand dès le départ.

Le terrain militaire de Sainte-Barbe, à côté de l'école militaire est en zone inondable. Celui proche de la route militaire, semblait avoir les caractéristiques nécessaires. De-même, le cimetière paysager a été visité avec l'équipe projet et il ne remplit pas les caractéristiques nécessaires (surplomb, ligne à haute tension). Ainsi l'agglomération s'est mobilisée en échangeant avec le Président de la République, le Premier ministre, le Garde des sceaux et l'APIJ. Ces échanges avaient pour objectif de signaler qu'à l'heure de la sobriété foncière, le site se situe sur des terres agricoles de haute valeur. Le Président indique comprendre la problématique et souhaite que le projet n'impacte pas la commune du Muy et l'ensemble des concitoyens. Ainsi le Président de l'agglomération soutien le projet sur le terrain militaire.

Le Préfet indique que ce n'est pas parce qu'un terrain est militaire qu'il est libre d'emploi et qu'il correspond aux critères d'un établissement pénitentiaire. En effet des manœuvres peuvent être effectués sur ces derniers. De même les terrains militaires sont souvent riches en biodiversité et sont parfois classés en ZNIEFF, Natura 2000 et peuvent comprendre des espèces protégées. La construction du projet demanderait alors des mesures de compensation qui peuvent être coûteuses.

Le Directeur général de l'APIJ indique que les contraintes s'accumulent, notamment avec les feux de forêt. La responsabilité du Directeur général de l'APIJ est d'indiquer les terrains qui ont des chances d'accueillir le projet. En effet les terrains doivent correspondre à tous les volets réglementaires.

*Un participant souhaite connaître l'avis de la Maire du Muy sur le projet d'établissement pénitentiaire.*

La Maire du Muy indique ne pas être ravie de l'arrivée de la prison du Muy sur son territoire. Elle a fait connaître son mécontentement aux différents acteurs, du Ministère de la justice et de l'APIJ. Dans un second temps elle a travaillé avec la Président de DPVa, Richard Strambio, pour proposer des



solutions alternatives. Toutefois aucune ne convient. Ainsi la Maire reste opposée au projet, mais si l'État l'impose elle acceptera le projet. Le projet est aujourd'hui fixé au Muy, bien que les étapes de concertation, d'enquête publique et de modification des documents d'urbanismes doivent être effectuées. Dans cette optique Madame la maire souhaite construire un partenariat avec l'équipe projet.

*Une participante en ligne, demande si le seul recours des habitants contre le projet pénitentiaire est de demander aux élus locaux de ne pas modifier le PLU.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que si la mairie du Muy ne modifie pas le PLU et si l'agglomération de modifie pas le SCOT, les textes réglementaires autorisent le Préfet à modifier de façon autoritaire ces documents d'urbanisme.

*Un participant en ligne demande ce qui est prévu sur le site de 74 ha, en complément de l'établissement pénitentiaire de 15 ha.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que les aménagements prévus autour de la prison seront portés par DPVa concernant la future zone d'activités.

Le Président de DPVa indique que le SCOT n'est pas exécutoire et qu'il n'a pas été entériné par l'État. Le Président déplore ainsi ne pas avoir à intervenir sur ce document. Il ajoute qu'il ne peut pas aujourd'hui se prononcer sur un projet futur qui n'est pas clairement défini à ce stade au niveau local. Il précise tenir au maintien des terres agricoles. Ainsi le Président pourra se prononcer, une fois que le projet sera fixé.

*Le, Président de l'association Théâtre du Lendemain, indique que le siège de son association est au Collet Redon. Il organise l'été des représentations théâtrales lors du festival amateur « Sous le Noyer ». Il demande s'il pourra maintenir son activité, parfois bruyante, à proximité de l'établissement pénitentiaire.*

Le Préfet indique que les services regarderont la nature de l'activité, pour savoir si elle est compatible ou non. Cette demande est enregistrée, pour décaler éventuellement l'emprise de l'établissement. Il convient alors de trouver un équilibre général pour réduire les impacts sur les différentes activités autour du projet.

*Un agriculteur indique que le projet impactera probablement les terres agricoles qu'il exploite depuis plusieurs générations. Ces terres concernent des vignes classées Côtes-de-Provence sur une vingtaine d'hectares. Il ajoute être surpris d'avoir appris la localisation du projet dans la presse, par un État qui prône les valeurs citoyennes. De plus, la Garante du débat public indique que le site n'est pas définitif, alors que l'équipe projet précise que celui-ci a été choisi. Le*



différents sujets, jusqu'à ce que le projet soit définitivement fixé.

*Monsieur le Préfet du Var*

Ce type de projet suscite des réactions souvent épidermiques qui sont justifiées. En effet les riverains habitent cet espace, qui sera perturbé par le projet. Il remercie la façon dont s'est déroulé le débat, dans le respect de chacun. Cette situation a permis à l'ensemble des participants de s'exprimer. Si toutes les réponses n'ont pas convaincues, la réunion publique a permis de clarifier un certain nombre de point, dans un climat serein.

La démocratie sert à échanger, bien que tous les acteurs ne soient pas d'accord.

**L'animatrice conclue la réunion en indiquant que les registres de la concertation permettent encore de déposer une contribution argumentée.**



*participant indique également avoir été surpris de la présence de la DPVa sur ses parcelles pour réaliser des études sur des terrains privés, sans avoir été averti auparavant.*

*Ensuite il s'étonne qu'il n'y ait pas d'espèces protégées sur les cours d'eau. Il ajoute que l'État tient un double discours en annonçant protéger les terres agricoles, viticoles et en refusant de construire le site pénitentiaire à proximité des bois aux alentours. Ainsi il regrette le site annoncé et l'organisation d'une concertation après le choix du site.*

M. le Préfet indique que dans le PLU la zone concernée est placée en zone à urbaniser. Les agriculteurs avaient donc connaissance que cette zone allait être modifiée pour correspondre au souhait de l'agglomération, de créer une zone d'activités. Lors du choix du site, les services ont séparé les zones en espaces naturel et agricole, des zones à urbaniser. C'est pourquoi les services n'ont pas directement contacté les agriculteurs.

Concernant les études réalisées sur les parcelles, celles-ci n'ont pas été commandées par le Ministère de la justice ou par l'APIJ. Des études ont pu être effectuées et viennent probablement de DPVa, puisque les services de la préfecture n'ont pas été prévenus.

Concernant les cours d'eau, l'APIJ indique qu'elle mènera prochainement plusieurs études sur l'hydrologie, la faune et la flore, comme cela se fait habituellement dès que l'emprise aura été déterminée. Les parcelles concernées, subiront les mêmes études que les autres projets de même ordre.

La Garante du débat public ajoute que le champ de la concertation préalable est large. Elle vise à s'interroger sur l'opportunité du projet, les enjeux socio-économiques et les solutions alternatives. En actant le fait que le projet aura lieu sur la zone de 74 ha, la Garante s'interroge sur le traitement réservé aux contributions proposant un site alternatif.

Le Directeur général de l'APIJ indique qu'il faut s'arrêter sur un site pour poursuivre les études. En revanche il arrive fréquemment à l'APIJ, d'avoir des propositions de sites alternatifs en parallèle. Ces dernières sont étudiées au vu des critères demandés pour acté sur la faisabilité ou non des terrains. D'une façon générale, il est complexe, après les recherches foncières et les études de terrains, de trouver de nouveaux terrains qui répondent aux critères. Ainsi l'APIJ avance sur le site du Muy commandé par l'État et étudie en parallèle les sites alternatifs proposés.

*Une habitante vivant au Muy depuis 25 ans, indique apprécier son lieu de vie. Elle se demande l'impact du projet pénitentiaire sur l'activité touristique, étant donné que Le Muy et Draguignan constituent la porte d'entrée des Gorges du Verdon et du Golf de St-Tropez. Elle ajoute découvrir l'autorité de l'État, en termes d'imposition de projet à une commune, et indique qu'elle aurait aimé que l'État s'investisse autant lors de la fermeture du service des urgences à Draguignan la nuit.*



Le préfet répond en indiquant mettre autant d'énergie dans l'ARS pour répondre à la situation des urgences, que dans un projet répondant à l'administration pénitentiaire. Concernant l'impact du projet, il indique que la commune n'est pas située au plein cœur des gorges du Verdon. Ainsi les impacts sur l'activité touristique seront minimes. En effet il n'a jamais été constaté de défauts d'attraits touristiques avec la création d'une prison. Ce sujet oblige davantage l'APIJ et le Ministère de la justice, à soigner l'insertion paysagère de l'établissement. Les exemples présentés indiquent qu'il existe une forte attente aujourd'hui en termes d'insertion paysagère pour les nouveaux projets pénitentiaires. L'objectif est avant tout de banaliser l'établissement.

*Une participante indique avec ironie que la prison pourra servir de nouveau centre touristique. Elle ajoute que la définition de concerter dans le dictionnaire précise le fait de « s'accorder, se consulter, pour mettre en place un projet commun ». Ainsi elle précise être déçue que le terrain soit fixé et que la concertation se limite à son emplacement géographique. Elle trouve la décision arbitraire.*

*La participante a deux enfants adolescents qui vivent dans un territoire aux multiples atouts (Château Ste-Roselyne, route des vins, randonnées etc.). Elle indique que ces sites sont traversés par de nombreux promeneurs, joggers, cyclistes et s'inquiètent des personnes internes et externes à la prison et de leurs possibles violences envers les riverains. La personne est inquiète pour ses enfants.*

Le Préfet indique que les détenus ne fréquenteront pas la population locale et seront à l'intérieur de l'établissement. Les populations qui gravitent autour des sites pénitentiaires sont les agents de l'administration pénitentiaire, les professionnels liés au droit, au social et à l'insertion professionnelle qui visitent les détenus et les familles.

La Secrétaire générale de la DISP partage le même souhait que les riverains, afin que la prison soit le plus calme possible. Dans la grande majorité des cas les familles des personnes détenues sont des personnes honorables. Le rôle de l'équipe projet est de mettre en place des conditions d'accueil et d'acheminement, afin de visiter les personnes incarcérées. Aujourd'hui l'administration pénitentiaire développe des équipes locales (ELSP) armées, qui peuvent faire des rondes à l'extérieur de l'établissement afin d'avoir un rôle de dissuasion.

De-même le fait d'avoir un glacis important (une zone neutre entre les bâtiments d'hébergement et l'extérieur) permet de dissuader la projection d'objet. L'objectif est de réduire au maximum les nuisances potentiellement dangereuses avec de mesures de sécurité active, des filets anti projection etc. Le souhait de sécurité autour de l'établissement est donc partagé par l'administration pénitentiaire.





*Une habitante qui habite le long de la RN 7, demande s'il s'agit d'une prison pour homme ou pour femme.*

Le Chef du pôle grands projets au bureau de l'immobilier (DAP) indique que la typologie définitive de population affectée aux établissements est déterminée dans les étapes ultérieures du projet. Compte tenu de la capacité de 650 places de l'établissement, il est confirmé qu'il y aura des hommes sur l'établissement.

*Une habitante qui habite le long de la RN 7, indique que la commune du Muy connaît des inondations. Elle demande comment la construction n'aggraverait pas les inondations qui se produisent déjà en aval du projet.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que par rapport aux problématiques de ruissellements et d'écoulement des eaux, un dossier d'études d'impact est nécessaire pour respecter la réglementation. Ce dernier comportera, un volet sur la problématique de l'eau. L'objectif dans la construction d'un établissement pénitentiaire est d'être transparent dans l'écoulement des eaux. L'APIJ favorisera l'infiltration d'eau dans le sol du futur domaine pénitentiaire, pour avoir un ruissellement limité au strict minimum.

*Un riverain, proche du site, indique qu'en 2010 sa maison a été partiellement inondée, ainsi qu'une partie de la RD1555. La circulation des pompiers et gendarmerie ne se faisait que dans un sens. Ainsi, selon lui, la zone est totalement inondable.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique la nécessité de mener des études complémentaires sur le site définitif d'implantation de l'établissement pénitentiaire. L'emplacement du site n'étant pas encore fixé, il est compliqué d'identifier les impacts des inondations vis-à-vis du projet. Cette problématique sera prise en compte dans le cadre de la conception de l'établissement.

Le Directeur général de l'APIJ indique que l'APIJ travaille actuellement avec des données officielles connues. Tous éléments supplémentaires fournis par les riverains à l'APIJ seront pris en compte, dans le but de les analyser et de nourrir le projet.

*Un riverain proche du site indique la proximité d'un établissement Seveso qui peut exploser avec des dégâts jusqu'à 3 km à la ronde. Il prend pour exemple une explosion des véhicules de transport, d'une entreprise située à proximité du site. Il demande si la présence d'un tel établissement peut impacter la construction de la prison.*

*Un autre riverain précise que l'explosion date de 2008. Il demande si le projet sera dans la polygonal Seveso.*



Le Directeur général de l'APIJ indique que les études n'ont pas révélé la présence d'une contrainte SEVESO à proximité du site.

*Une riveraine du Muy demande quelles sont les études qui ont été menées par l'APIJ.*

Le Directeur opérationnel de l'APIJ indique que les études préalables menées à ce stade sont d'ordre générale, sur la base de données à disposition de tous. L'objectif étant avant tout de déterminer, via ces données accessibles, si le site ne possède pas de contraintes majeures et s'il est acceptable. Ces études de faisabilité ont pour objectif également de déterminer si le site ne possède pas des contraintes majeures qui empêcheraient le fonctionnement et l'exploitation d'un établissement pénitentiaire. L'équipe projet n'est pas entrée dans des études plus fines à ce stade, puisque l'emplacement exact de l'établissement n'est pas connu. Des études plus poussées interviendront alors lorsque l'emplacement du site sera clairement défini.

*Un agriculteur impacté par le projet indique que ce dernier va lui retirer ses vignes et donc son emploi. Il indique avoir saisi l'association « Anticor », spécialisée dans la lutte contre la corruption. Il affirme que cette dernière a pris en compte son dossier. Il demande alors les responsabilités de chacun dans le cadre du projet. Il indique que le dossier comporte de nombreuses erreurs et fautes, de la part de la mairie, des acteurs de l'APIJ, de la garante. Il ajoute que le petit fils d'un ancien maire du Muy est responsable de la construction du projet au Muy. Le participant évoque ensuite qu'une personne du parti politique La République en Marche, qui a indiqué publiquement que tous les sites étaient actés.*

Le Préfet indique que la recherche et l'études des sites a duré 6 ans. Aujourd'hui, si une personne ne propose pas un nouveau site qui corresponde à l'ensemble des critères demandés, alors le projet se fera très probablement au Muy.

*Une propriétaire d'un domaine viticole proche du Collet Redon, demande s'il est possible d'avoir accès aux résultats des études des sites étudiés, par exemple à Fréjus, afin de savoir pourquoi ces derniers n'ont pas été choisis. Elle demande si les riverains ont publiquement accès à ces données.*

Le Préfet indique que le site de Fréjus a été jugé trop éloigné du tribunal.

Le Directeur général de l'APIJ, indique que la commune de Fréjus est également soumise à une réglementation particulière étant une commune littorale. La loi littorale indique qu'il faut construire dans l'urbain, ce qui n'était pas possible avec les parcelles proposées à Fréjus. Il est possible de modifier le PLU, mais celui-ci doit se faire dans le respect des règles du code



de l'environnement.

*Un riverain indique être installé au Muy récemment, près de la future prison. Il indique que c'est l'APIJ qui est le maître d'ouvrage et qui réalise aussi les études et les prochaines enquêtes. Il indique un possible conflit d'intérêt. Il ajoute que les riverains sont prêts à dépenser davantage en impôt, si le projet est placé ailleurs.*

*Un agriculteur impacté par le projet indique que le projet n'était pas situé sous le château du Collet Redon, mais au bord de la route. Il indique savoir qui a déplacé le projet au Nord. Il demande pourquoi l'équipe projet n'utilise pas les hectares présents sur le site, et plus particulièrement les terres incultes plutôt que de prendre les vignobles en actuellement en exploitation.*

### **Mot de conclusion**

*Garante du débat public*

La Garante indique qu'il y a eu deux réunions, celle avant l'affirmation du projet sur le site de 74 ha et après cette affirmation. Elle indique que lors de cette deuxième phase, l'écoute et les échanges ont été moins riches, avec un sentiment d'inutilité de la démarche et de questionnement sur l'objectif de la réunion publique.

Elle indique que les réponses apportées étaient claires, avec une certaine honnêteté. Egalement chaque intervenant qui le souhaitait a pu prendre la parole, y compris les élus locaux de la ville et de l'agglomération qui ne le souhaitaient pas au départ. Elle salue donc cette démarche et cet effort en indiquant que le dialogue avance dans le bon sens.

La concertation, en termes de contribution s'arrête le 4 mars, mais se poursuivra par la suite. Il est possible de faire des propositions et de poser des questions dans les registres papiers en mairie du Muy, des Arcs et de Draguignan, ainsi que sur le registre en ligne. Ces éléments compteront dans le bilan et feront partie des conclusions du bilan de la concertation

*Directeur général de l'APIJ*

La concertation ne s'arrête pas à la réunion publique, pour creuser des points supplémentaires sur le projet, afin d'améliorer le projet dans son ensemble. L'APIJ est donc prête à organiser des réunions spécifiques. Il indique avoir noté que de nombreux riverains discutent de l'opportunité de la prison. Des discussions et des marges de manœuvre sont possibles dans le positionnement de la prison sur les 74 ha. L'objectif est d'améliorer le projet dans son ensemble. C'est pourquoi l'APIJ reste ouverte pour approfondir





# LE MUY

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

- Projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune du Muy
- Projet de mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de Dracénie Provence Verdon agglomération

Réunion publique

Mardi 22 février 2022

## Intervenants

---

<b>Structures</b>	<b>Fonctions</b>
<b>Préfecture du Var</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Monsieur le Préfet du Var</li></ul>
<b>Sous-préfecture de Draguignan</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan</li></ul>
<b>Commission nationale du débat public (CNDP)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garante du débat public</li></ul>
<b>Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chef du pôle grands projets au bureau immobilier</li></ul>
<b>Direction interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétaire générale,</li><li>• Référent Ouverture des Nouveaux Etablissements</li></ul>
<b>Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Directeur Général</li><li>• Directeur opérationnel</li><li>• Chef de projet</li></ul>

# Déroulé de la réunion publique

---

1. Propos introductifs
2. Présentation du cadre de la concertation
3. Présentation générale du projet
4. Focus sur les enjeux locaux et les suites du projet
5. Temps d'échanges
6. Conclusions



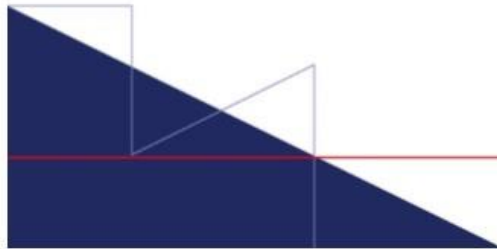
# 1. Propos introductifs

Préfet du Var

Directeur Général

Agence publique pour l'immobilier de la justice

Mot de la garante de la concertation et présentation du rôle de la CNDP





## La Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- **Un droit constitutionnel** : « Tout personne a le droit (...) d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » (article 7 de la Charte de l'environnement du 1<sup>er</sup> mars 2005 à valeur constitutionnelle).
- **Une autorité administrative indépendante**
- **Une mission** : la défense du droit du public à l'information et à la participation afin que le point de vue des citoyens soit pris en compte dans le processus de décision des grands projets d'aménagement et d'équipement.



# Les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics

## Les enjeux de la concertation préalable

### Le champ de la concertation est particulièrement large :

- Opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- Enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- Modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

### Les trois objets de la concertation :

1. Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune,
2. Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Muy et
3. Mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Dracénie Provence

## Les missions de la garante

**La garante ne prend pas partie sur le fond du projet. Elle est chargée de garantir :**

- Les modalités de participation du public.
- La qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées.
- Le contenu et la qualité des outils d'information et de communication.
- Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public.
- La possibilité pour le public de poser des questions.
- Le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public.

### À ce titre :

- À l'issue de la concertation, un bilan des arguments échangés est dressé.
- Le porteur du projet doit argumenter les réponses apportées aux contributions du public.

## 2. Présentation du cadre de la concertation

Directeur opérationnel  
Agence publique pour l'immobilier de la justice



# Une concertation préalable,

## Un double cadre réglementaire

---

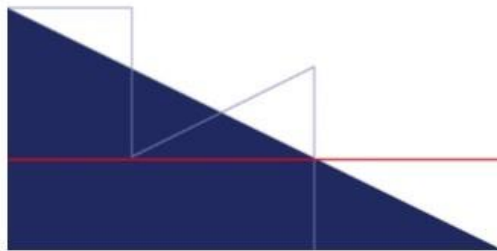
- **Code de l'environnement** (articles L.121-15-1, L.121-16 et L.121-16-1) s'agissant du projet de construction : opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur à 10 ha.
- **Code de l'urbanisme** (article L.103-2) s'agissant de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Muy.



## Les objectifs de la concertation

---

- Présenter les alternatives étudiées
- Informer le public sur la nature du projet
- Recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet
- Enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes
- Recueillir les avis sur la mise en compatibilité du PLU de la commune du Muy



## Les étapes de la concertation 1/2

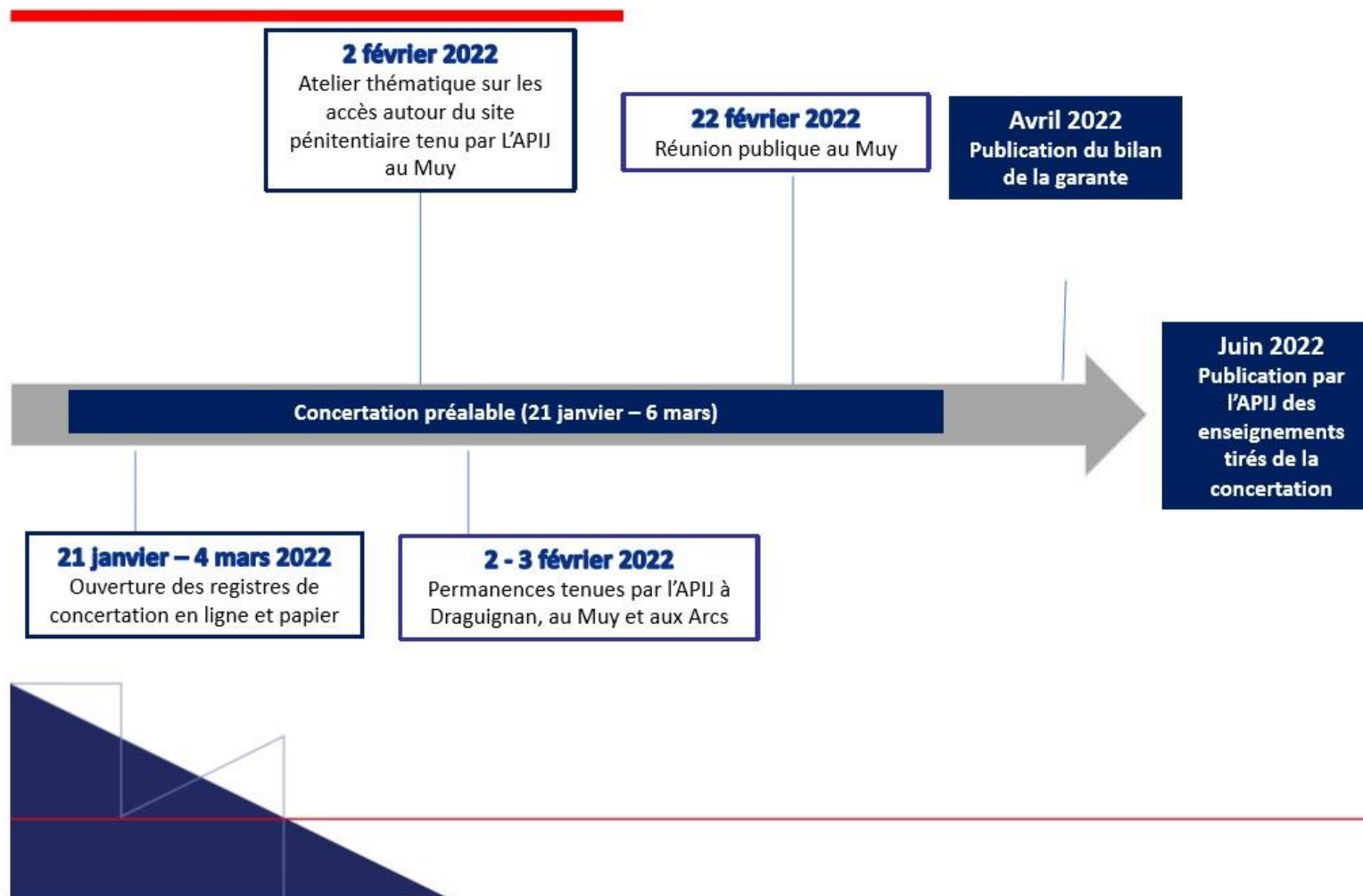
---

### Les étapes avant le lancement de la concertation :

- 20 avril 2021 : Discours du 1er Ministre au CP Lutterbach annonçant officiellement le choix du site
- 7 juillet 2021 : COPIL de lancement en préfecture du Var
- 9 septembre 2021 : Travail sur les scénarios d'implantation de l'établissement avec les collectivités
- 21 octobre et 20 décembre 2021 : COPIL « étapes » en préfecture du Var
- 6 janvier 2022 : Rencontre avec les exploitants agricoles et les riverains



## Les étapes de la concertation 2/2





### 3. Présentation générale

Directeur opérationnel  
Agence publique pour l'immobilier de la justice



# Qui conduit le projet ?

---

## L'UTILISATEUR :



### SON RÔLE DANS LE PROJET

L'Administration pénitentiaire – une des directions du ministère de la Justice – sera chargée de la gestion quotidienne de l'établissement pénitentiaire

## LE MAÎTRE D'OUVRAGE :



### SON RÔLE DANS LE PROJET

L'APIJ supervise le projet, coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de sa réalisation.  
L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.



# Le projet pénitentiaire du Muy

## Calendrier prévisionnel



## Ce que la concertation peut apporter

---

- La compréhension du projet par le public.
- La compréhension par le maître d'ouvrage des avis et des contributions du public sur le projet présenté.
- Une meilleure décision publique, prise en connaissance de cause.



# Les thèmes abordés dans les contributions

---

## → Le choix du site

- Les raisons du choix de l'implantation sur le site du Collet Redon au Muy.
- Les sites alternatifs proposés par la préfecture du Var et les collectivités locales.

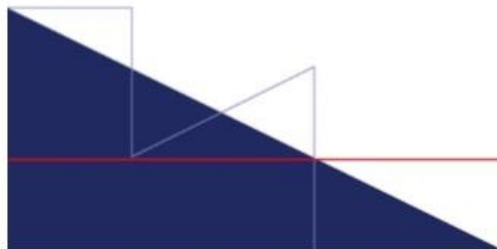
## → Les impacts induits par l'aménagement d'un établissement pénitentiaire

- Les activités générées par l'établissement au quotidien.
- Les nuisances sonores et visuelles.
- Les mesures de sécurité prévues autour du site pénitentiaire.
- La suppression d'espaces voués à d'autres activités.

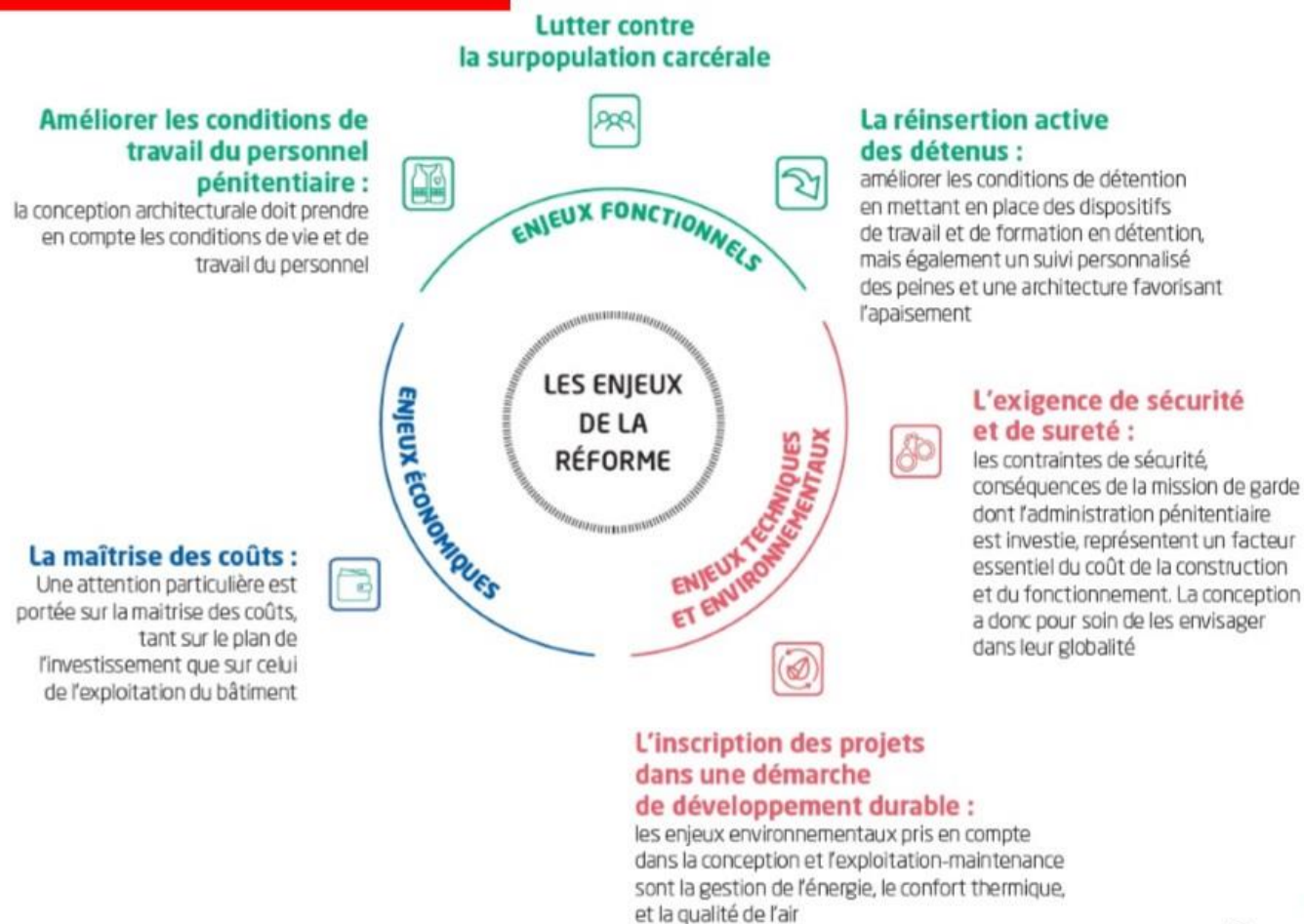


## Le programme immobilier pénitentiaire national

Chef du pôle grands projets au bureau immobilier  
Direction de l'administration pénitentiaire



# Ses objectifs majeurs



# Le programme 15 000 places

## Programme 15 000 Première phase – 7 000



## Programme 15 000 Deuxième phase – 8 000



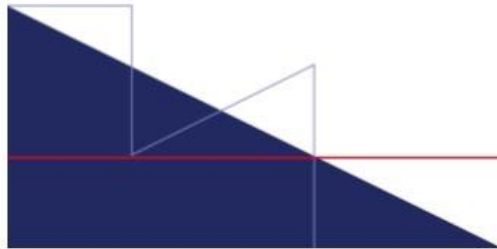


# Zoom sur la région PACA

## 1ere phase :



## 2eme phase :



## La situation régionale

---

Chiffres du 18 février 2022 :

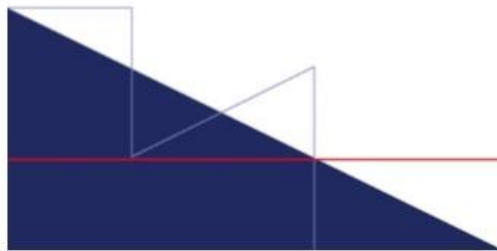
- **15** établissements pénitentiaires en fonction
- **6 783** places pour **7 916** personnes hébergées  
Soit un taux d'occupation de **117 %**
- **163** matelas au sol

L'un des objectifs du projet est de répondre aux besoins de la Justice, avec des conditions dignes d'incarcération et des conditions correctes de travail pour le personnel pénitentiaire.

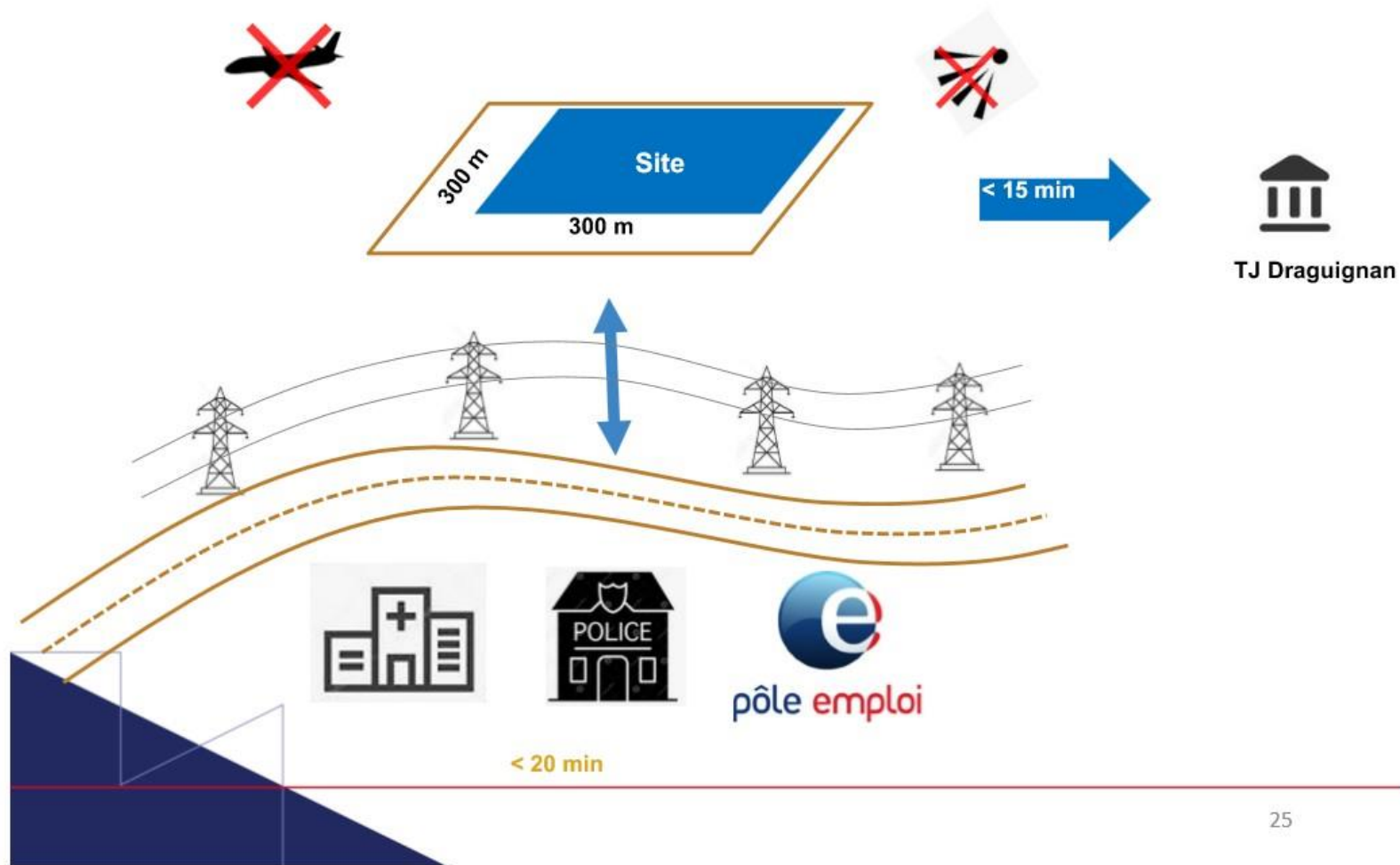


## 4. Focus sur les enjeux locaux et les suites du projet

Directeur opérationnel  
Agence publique pour l'immobilier de la justice



## Critères de choix du site



## Les autres sites étudiés (1/2)

Ville / Commune	Dénomination	Surface
Le Muy	« Parcelles Bouisse »	17 ha
Draguignan	« La Vaugine - Cimetière paysager »	16 ha
Draguignan	« ZAC Sainte Barthe »	16 ha
Cannet des Maures	« ZAC Saint Andrieux »	14 ha
Puget sur Argens	-	18 ha

## Les autres sites étudiés (2/2)

Ville / Commune	Dénomination	Surface
Saint Paul en Forêt	-	16 ha
La Farlède	<b>2 sites :</b> Domaine et abords du Centre Pénitentiaire	5,5 ha / 4 ha
La Garde	« Parcelles De Bouard / De Laforest »	10 ha
Fréjus	<b>3 sites :</b> - « Capitou » - « Terrain militaire » - « Terrain communal »	28 ha 19 ha 32 ha
Roquebrune sur Argens	« Les Basses Roques »	61 ha

## Le site à l'étude

APIj



Délimitation du  
périmètre de 74 ha



Représentation  
d'une emprise  
de 15 ha

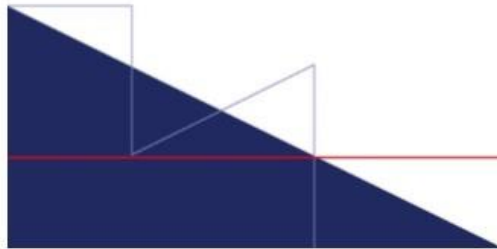


Échelle  
200 m 28

## Le site à l'étude

---

- Site classé en **zone à urbaniser**, faisant aussi l'objet d'un projet de zone d'activité porté par les collectivités
- Surface du site d'environ **74 ha** pour un besoin de **15 ha**
- Parcelles occupées par des **exploitations agricoles ou en friche**
- Site bordé au sud par la **RN 7** et à l'est par la **RD 1555**
- Le site est **facilement viabilisable**
- **Impacts modérés** vis-à-vis de la faune et de la flore

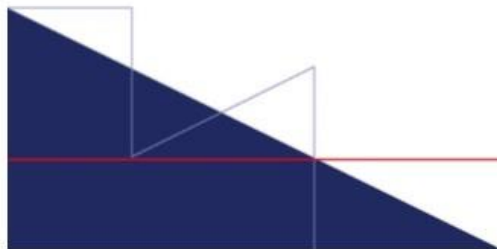




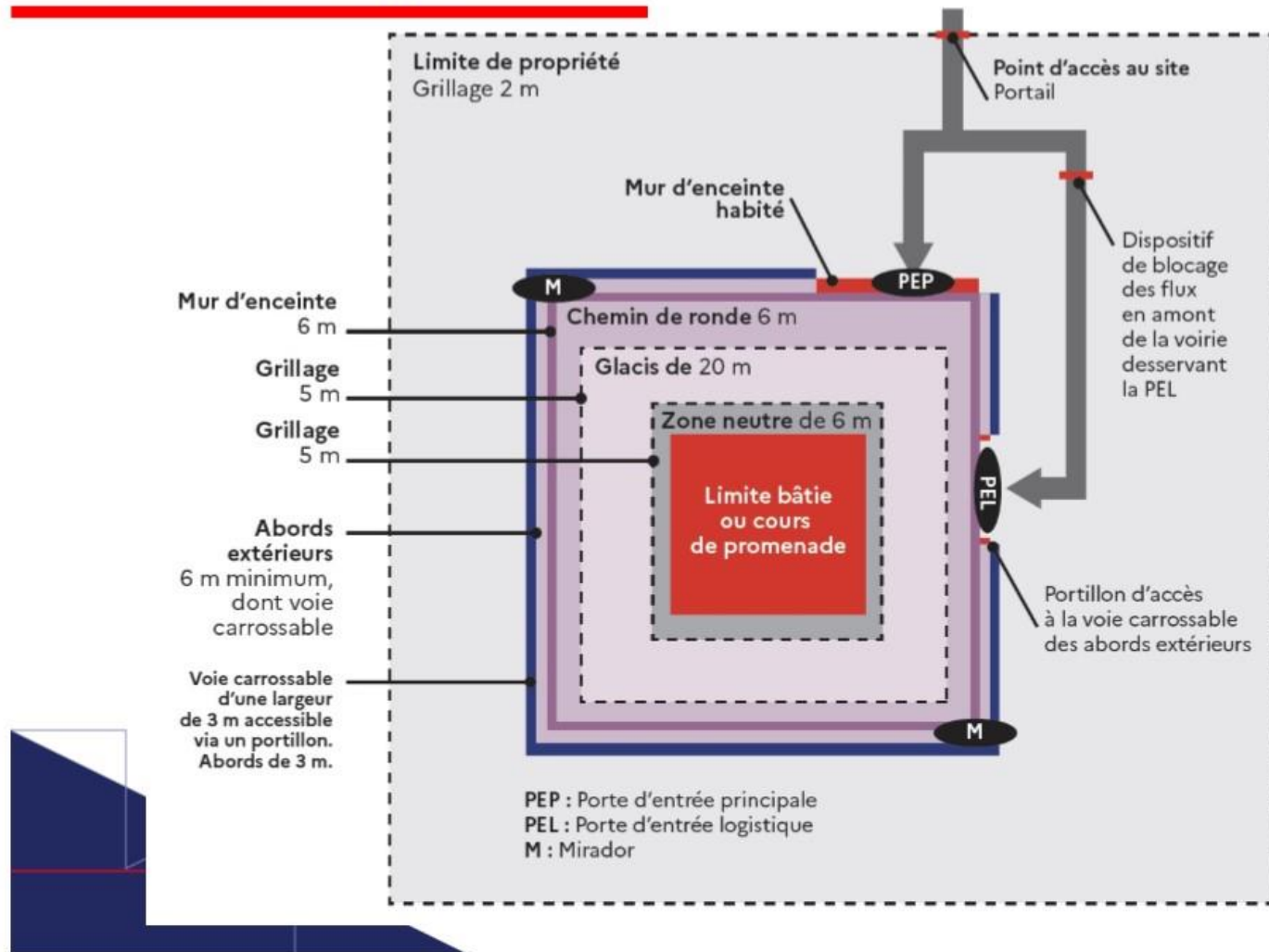
## Le projet pénitentiaire

Chef de projet

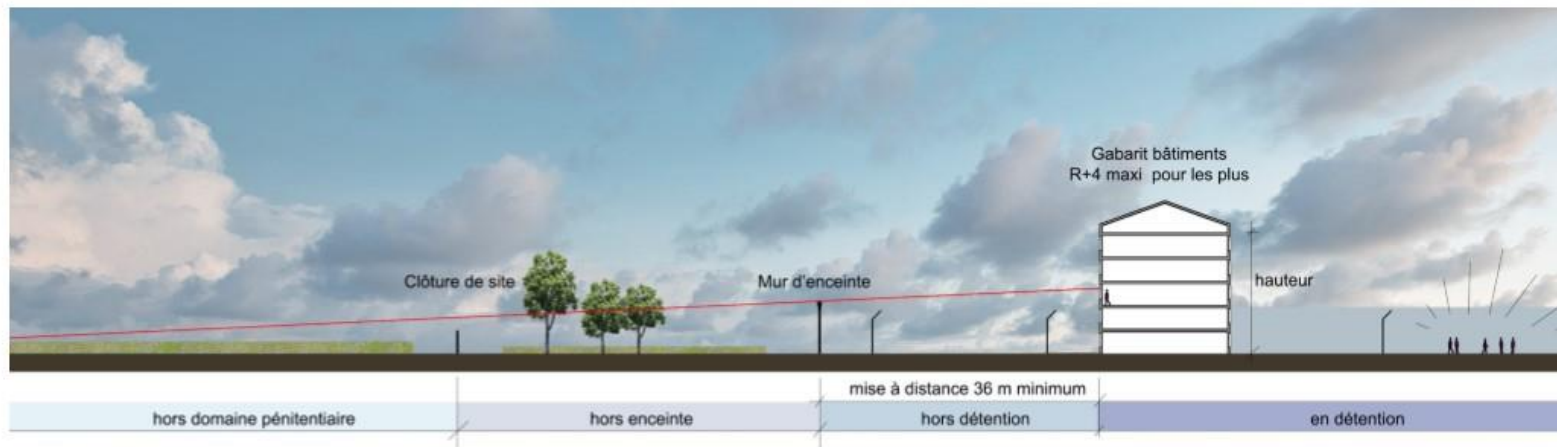
Agence publique pour l'immobilier de la justice



# Caractéristiques d'un établissement pénitentiaire – Plan masse type



# Caractéristiques d'un établissement pénitentiaire – Coupe type



## Une insertion paysagère adaptée au contexte

---



Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau

## Une insertion paysagère adaptée au contexte

---



Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau

## Une insertion paysagère adaptée au contexte

---



Centre pénitentiaire d'Aix-Luyes 2

## Une insertion paysagère adaptée au contexte

---



Centre pénitentiaire de Lutterbach

# Etudier l'insertion de l'établissement dans son environnement

APIJ

---

## Les données d'entrée des études à venir :

- La prise en compte des riverains et des incidences sonores et visuelles
- La préservation de la faune et de la flore
- Les risques naturels
- La topographie, l'hydrographie, l'hydrogéologie, l'archéologie
- L'environnement architectural
- Les infrastructures de transport
- Les infrastructures d'énergie et les réseaux
- Le fonctionnement de l'établissement et la sécurité aux alentours

## Les éléments à étudier :

- L'implantation précise de l'établissement
- L'insertion paysagère
- Les accès à l'établissement



37



## Les bénéfices pour le territoire

---

- ❑ *Economie du projet* : Attribution d'un marché de conception-réalisation pour un coût d'environ **120 M€/HT**
  
- ❑ *Emplois* :
  - Phase chantier : **400** compagnons en période de pic
  - Phase exploitation : **360** emplois directs + **120** emplois indirects
  
- ❑ *Retombées économiques pour le territoire* :
  - **Arrivée de familles** de personnels pénitentiaires
  - Environ **3,5 M€/HT/an** de flux de commandes liées au fonctionnement de l'établissement
  - Des recettes fiscales indirectes pour la commune
  - Augmentation de la dotation de fonctionnement (DGF)



# Le projet pénitentiaire du Muy

## Calendrier prévisionnel



# Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Directeur opérationnel  
Agence publique pour l'immobilier de la justice



## La nécessaire mise en compatibilité du PLU

---

Actuellement, le Plan Local d'Urbanisme du Muy et le SCOT de la Dracénie ne permettent pas la réalisation du projet.

Pour le rendre réalisable et assurer la sécurité, la sûreté et la fonctionnalité de l'établissement, la mise en compatibilité de ces deux documents est nécessaire.

**L'utilité publique du projet permet de modifier les grandes orientations du PLU et du SCoT.**



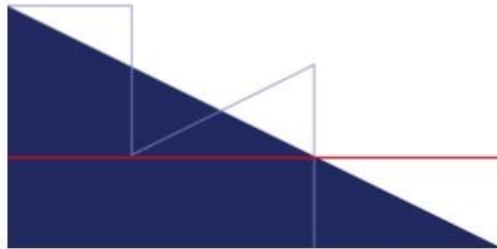
## 5. Temps d'échanges



42

## 6. Conclusions

Garante de la concertation  
Directeur Général APIJ  
Préfet du Var



# Les modalités de concertation

---

## → Dépôt de contributions en ligne et sur les registres publics :

- Mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan,
- Préfecture du Var (Toulon) et sous-préfecture de Draguignan

**Toutes les contributions retranscrites sur :**

<https://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr>

Chacune fera l'objet d'une réponse par l'APIJ

